

15

Education et science

255-1300

Conditions d'études et de vie dans les hautes écoles suisses

Rapport principal de l'enquête 2013 sur la situation sociale et économique des étudiant·e·s



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la statistique OFS

Neuchâtel, 2015

La série «Statistique de la Suisse»
publiée par l'Office fédéral de la statistique (OFS)
couvre les domaines suivants:

- 0** Bases statistiques et généralités
- 1** Population
- 2** Espace et environnement
- 3** Travail et rémunération
- 4** Economie nationale
- 5** Prix
- 6** Industrie et services
- 7** Agriculture et sylviculture
- 8** Energie
- 9** Construction et logement
- 10** Tourisme
- 11** Mobilité et transports
- 12** Monnaie, banques, assurances
- 13** Protection sociale
- 14** Santé
- 15** Education et science
- 16** Culture, médias, société de l'information, sport
- 17** Politique
- 18** Administration et finances publiques
- 19** Criminalité et droit pénal
- 20** Situation économique et sociale de la population
- 21** Développement durable et disparités régionales et internationales

Conditions d'études et de vie dans les hautes écoles suisses

Rapport principal de l'enquête 2013 sur la situation
sociale et économique des étudiant·e·s

Rédaction Philipp Fischer, Sarah Gerhard Ortega, Frank Schubert

Editeur Office fédéral de la statistique (OFS)

Editeur: Office fédéral de la statistique (OFS)

Complément d'information: situation.sociale@bfs.admin.ch
Sarah Gerhard Ortega, OFS, tél. 058 463 69 08, sarah.gerhard@bfs.admin.ch
Philipp Fischer, OFS, tél. 058 463 69 59, philipp.fischer@bfs.admin.ch

Auteurs: Philipp Fischer, Sarah Gerhard Ortega, Frank Schubert

Réalisation: Section Système de formation (BILD-S), division Population et formation (BB)

Diffusion: Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel
Tél. 058 463 60 60, fax 058 463 60 61, order@bfs.admin.ch

Numéro de commande: 255-1300

Prix: 27 francs (TVA excl.)

Série: Statistique de la Suisse

Domaine: 15 Education et science

Langue du texte original: Allemand

Traduction: Services linguistiques de l'OFS

Page de couverture: OFS; concept: Netthoevel & Gaberthüel, Bienne; photo: © gradt – Fotolia.com

Graphisme/Layout: Section DIAM, Prepress/Print

Copyright: OFS, Neuchâtel 2015
La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée

ISBN: 978-3-303-15595-0

Table des matières

Introduction	5	4 Ressources financières des étudiant-e-s	64
L'essentiel en bref	6	4.1 Ressources totales	64
1 Profil des étudiant-e-s	11	4.2 Composition des ressources financières	65
1.1 Nombre d'étudiant-e-s	11	4.3 Bourses et prêts	70
1.2 Age et sexe	13	5 Dépenses des étudiant-e-s	75
1.3 Accès aux hautes écoles et formation professionnelle préalable	16	5.1 Dépenses totales	75
1.4 Origine sociale	19	5.2 Structure des dépenses	77
1.5 Statut migratoire	25	5.3 Difficultés financières	82
2 Conditions de vie des étudiant-e-s	30	5.4 Privations matérielles	85
2.1 Mode de logement	30	5.5 Endettement et crédits bancaires	86
2.2 Durée du trajet et satisfaction par rapport au logement	33	6 Déroulement des études	88
2.3 Etudiant-e-s ayant des enfants	35	6.1 Choix des études	88
2.4 Santé	38	6.2 Congés, arrêt temporaire et arrêt définitif	91
3 Activité rémunérée et budget-temps	41	6.3 Séjours d'études	94
3.1 Taux d'actifs occupés et taux d'occupation	41	6.4 Intention de poursuivre des études	99
3.2 Caractéristiques, motifs et conséquences d'une activité rémunérée	49	6.5 Passage au master	104
3.3 Budget-temps	57	Annexe	111
		A.1 Remarques méthodologiques	112
		A.2 Définitions	114
		A.3 Sources de données	118

Introduction

L'enquête 2013 sur la situation sociale et économique des étudiant·e·s met à notre disposition des informations actualisées sur les conditions d'études et de vie des étudiant·e·s des hautes écoles suisses. L'Office fédéral de la statistique mène une troisième enquête sur ce sujet, après celles de 2005 et 2009. Près de 27'000 étudiant·e·s des hautes écoles universitaires et spécialisées ont été interrogés dans ce contexte au semestre de printemps 2013.

La politique des hautes écoles et la société en général ont besoin de données statistiques sur la situation actuelle et son évolution pour répondre aux questions d'actualité. Les thèmes abordés dans cette publication sont la provenance des étudiant·e·s, la conciliation de la vie de famille et des études, le financement et l'encouragement des études, la double charge études – activité rémunérée ou la mobilité durant les études. Des données de suivi sont aussi nécessaires pour évaluer les objectifs liés au processus de Bologne, comme l'amélioration de la comparabilité des prestations d'études. L'objectif du rapport principal est donc de fournir une synthèse des conditions-cadres sociales et économiques des études, afin d'alimenter le débat sur la configuration de la formation fournie dans les hautes écoles et sur son financement.

Dans un premier temps, le profil des étudiant·e·s fournit des informations sur les caractéristiques institutionnelles du système suisse des hautes écoles, sur la répartition des étudiant·e·s entre les différents niveaux d'études et sur les voies d'accès qui les ont menés à une haute école. Sont aussi pris en compte certains aspects démographiques, comme l'origine sociale ou migratoire des étudiant·e·s des hautes écoles suisses.

Les conditions de vie des étudiant·e·s, traitées dans le chapitre suivant, couvrent notamment le logement et le trajet pour se rendre à la haute école. Cette partie analyse aussi les informations concernant les étudiant·e·s qui ont des enfants et celles sur la santé.

Le chapitre sur l'activité rémunérée aborde la question du taux d'actifs occupés et du taux d'occupation des étudiant·e·s, mais aussi des caractéristiques, motivations et conséquences de cette activité rémunérée. Le budget-temps est étroitement lié à l'activité rémunérée et vient compléter cette thématique.

Le chapitre sur les ressources financières des étudiant·e·s traite de l'origine de ces ressources et de l'importance des diverses sources de revenus. Une attention particulière est donc apportée aux subsides d'études.

Les dépenses des étudiant·e·s sont ensuite analysées. En dehors de la répartition entre les différents postes de dépenses, la présente étude porte surtout sur les taxes d'études et le coût du logement des étudiant·e·s. Elle traite aussi les thèmes de la privation matérielle et de la perception de la situation financière personnelle, sans oublier l'endettement.

Le chapitre sur le déroulement des études suit l'organisation des études, en commençant par les motivations du choix d'études. L'enquête porte ensuite sur les arrêts d'études (temporaires ou définitifs) et les séjours d'études. Pour conclure, elle se concentre sur les autres titres visés et sur les passages en master.

Cette publication est complétée par une annexe qui traite des aspects méthodologiques et de la présentation des résultats de l'enquête, ainsi que des définitions et des nomenclatures utilisées dans le rapport.

Remerciements

Cette enquête sur la situation sociale et économique des étudiant·e·s est cofinancée par le Secrétariat d'Etat à l'éducation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) et par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

L'OFS remercie tous les participants, notamment les étudiant·e·s interrogés, les hautes écoles suisses et le SEFRI de cette coopération fructueuse.

L'essentiel en bref

L'enquête sur la situation sociale et économique analyse les conditions d'études et de vie des étudiant-e-s dans les hautes écoles suisses. Celles-ci englobent les hautes écoles universitaires HEU, les hautes écoles spécialisées HES et les hautes écoles pédagogiques HEP. L'enquête porte sur les étudiant-e-s inscrits au semestre d'automne 2012/2013 pour suivre des études les menant à un bachelor, un master, une licence ou un diplôme. Les personnes étudiant en doctorat ou suivant des cours de formation continue sont exclues de l'enquête.

Profil des étudiant-e-s

Pendant l'année académique 2012/2013, 185'687 personnes suivent des études dans une haute école suisse aux niveaux bachelor, master ou diplôme. Parmi elles, 59% étudient dans une haute école universitaire HEU, 32% dans une haute école spécialisée HES et 9% dans une haute école pédagogique HEP. La proportion de femmes est de 51% dans les HEU, 47% dans les HES et 75% dans les HEP. Dans les HES, le nombre de femmes n'a cessé d'augmenter avec la création de cursus supplémentaires.

- Etant donné les différentes voies d'accès institutionnelles au système des hautes écoles, le déroulement de la formation avant l'admission dans le cursus varie suivant le type de haute école. Dans les HES, 59% des étudiant-e-s en bachelor ont suivi une formation professionnelle ou ont étudié dans une haute école avant de commencer leur cursus actuel. Dans les HEU, cette proportion est de 11% et de 25% dans les HEP. De plus, ces pourcentages fluctuent fortement en fonction du domaine d'études, notamment en HES.
- L'âge moyen des étudiant-e-s est de 25,1 ans en HEU, de 26,1 en HES et de 28,7 en HEP. Ces différences ne sont pas dues à une durée d'études plus longue mais à un âge plus élevé au démarrage des études. Ce phénomène s'explique par des cursus d'études en cours

d'emploi dans les HES et les HEP, ainsi que par les formations professionnelles et les études suivies en haute école avant de commencer les études actuelles.

- 43% des étudiant-e-s viennent de familles dans lesquelles au moins un des parents est titulaire d'un diplôme d'une haute école. Cette proportion est plus faible en HES (32%) et en HEP (29%) qu'en HEU (52%). La part des étudiant-e-s dont le niveau de formation le plus élevé des parents est une formation professionnelle initiale est de 35% en HEP, 33% en HES et 23% en HEU. Dans l'ensemble, on constate une hétérogénéité des origines sociales nettement plus importante parmi les étudiant-e-s des HES et des HEP, que parmi ceux des HEU.
- Au total, la proportion d'étudiant-e-s issus de la migration est de 28%. Près de la moitié d'entre eux (13%) ont obtenu un certificat d'accès aux hautes écoles avant d'arriver en Suisse. 6% sont des migrants de première génération, déjà arrivés en Suisse avant d'obtenir leur certificat d'accès aux études. 8% sont nés en Suisse et appartenant à la deuxième génération. L'origine sociale des étudiant-e-s issus de la migration varie beaucoup suivant le pays d'origine.

Conditions de vie des étudiant-e-s

39% des étudiant-e-s vivent encore chez leurs parents, 23% en colocation, 19% avec un ou une partenaire et/ou des enfants, 11% seuls dans un appartement en location et 8% dans un foyer ou un autre type de logement destiné spécialement aux étudiant-e-s. Par rapport à 2009, la proportion d'étudiant-e-s vivant en foyer a doublé. Pendant la même période, le nombre d'étudiant-e-s vivant avec un/une partenaire et/ou des enfants a légèrement augmenté, tandis que le nombre d'étudiant-e-s en colocation et le nombre d'étudiant-e-s vivant seuls ont baissé. La part des étudiant-e-s vivant chez leurs parents n'a pas changé.

- Le mode de logement dépend en grande partie de l'âge. La proportion d'étudiant-e-s vivant chez leurs parents diminue au fur et à mesure de l'âge (58% jusqu'à 20 ans, 2% pour les plus de 35 ans), tandis que la part de ceux/celles qui vivent avec un ou une partenaire et/ou leurs enfants augmente (2% jusqu'à 20 ans, 71% pour les plus de 35 ans). Jusqu'à 30 ans, les colocations représentent entre un cinquième et un quart des modes de logement. Après cet âge, cette proportion diminue très fortement. Suivant les hautes écoles, la part des étudiant-e-s vivant dans des foyers d'étudiants oscille entre 0 et 21%, en fonction de l'offre locale.
- Au total, 5,2% des étudiant-e-s ont des enfants. Ils sont 3,7% dans ce cas en HEU, 5,0% en HES et 15,3% en HEP. Ces différences sont avant tout liées à l'âge des étudiant-e-s dans les trois types de hautes écoles. Entre 2005 et 2009, le nombre d'étudiant-e-s ayant des enfants est resté stable (2005: 5,8%, 2009: 5,5%).
- La plupart des étudiant-e-s estiment que leur état de santé général est bon, voire très bon (81%). 16% évaluent leur santé comme moyenne et 3% comme mauvaise, voire très mauvaise. 30% des étudiant-e-s déclarent au moins un problème de santé durable; mais ils signalent rarement une forte incidence sur leurs études ou leur quotidien. Les troubles les plus souvent cités par les étudiant-e-s sont les problèmes psychiques et les maladies chroniques.
- Un peu plus de la moitié des étudiant-e-s (53%) affichent un taux d'occupation annuel moyen allant jusqu'à 40%. L'activité rémunérée ne couvre pas seulement la période hors cours (vacances semestrielles). Près de 80% des étudiant-e-s exerçant une activité rémunérée travaillent aussi pendant le semestre.
- Beaucoup d'étudiant-e-s exercent des activités ne requérant aucune formation spécifique (HEU: 46%, HES: 25%, HEP: 41%). Cependant, 26% des étudiant-e-s en HEU exercent une activité requérant une formation spécifique, 52% en HES et 46% en HEP. Les stages obligatoires et facultatifs sont aussi très importants (HEU: 12%, HES: 15%, HEP: 9%). Les activités d'assistant étudiant sont essentiellement accessibles aux étudiant-e-s des HEU (HEU: 10%, HES: 2%, HEP: 2%). Mais le type d'activité exercée dépend aussi de l'âge des étudiant-e-s. Plus ils sont âgés, plus rarement ils exercent une activité ne requérant aucune formation spécifique.
- 72% des étudiant-e-s n'exerçant pas d'activité rémunérée justifient cette situation par la charge de travail liée aux études. La deuxième raison invoquée par 38% d'entre eux est l'absence de nécessité financière. 18% avancent l'échec de leurs recherches d'emploi. La justification par la charge de travail varie suivant le domaine d'études.

Activité rémunérée

La plupart des étudiant-e-s déclarent exercer une activité rémunérée en plus de leurs études (75%). Cela concerne 72% des étudiant-e-s en HEU, 79% en HES et 84% en HEP. En outre, le taux d'actifs occupés varie considérablement suivant le domaine d'études. Dans les domaines moins réglementés ou structurés, ce chiffre est plus élevé, car il est plus facile de combiner études et activité rémunérée. Outre le domaine d'études, de nombreux autres facteurs ont une influence sur l'exercice éventuel d'une activité rémunérée en plus des études. L'âge, le mode de logement, l'existence d'enfants, l'origine sociale, le soutien financier des parents ou le versement d'une bourse jouent aussi un rôle.

Budget-temps

Le temps nécessaire aux étudiant-e-s pour leurs études, leur activité rémunérée, les tâches domestiques et familiales et les activités bénévoles tourne en moyenne autour de 50,4 heures par semaine. La répartition est la suivante: 34,4 heures pour les études, 9,3 heures pour l'activité rémunérée, 5,4 pour le foyer (y compris la garde des enfants) et 1,5 heure pour les activités bénévoles. Plus ils avancent en âge, plus les étudiant-e-s ont un budget-temps global chargé: le temps consacré à l'activité rémunérée et aux tâches domestiques et familiales augmente tandis que celui consacré aux études diminue.

- Pendant une semaine typique du semestre, 34,4 heures sont en moyenne réservées aux études, dont 19 au suivi du programme d'études, 15,6 à la préparation des cours et à leur étude ultérieure, à la rédaction de travaux écrits, aux recherches

bibliographiques ou aux rencontres avec les enseignants. Quel que soit le type de haute école, cette répartition du temps change beaucoup suivant le domaine d'études. Elle dépend essentiellement du degré de structuration du domaine, de l'organisation des études ou du partage de la charge de travail entre le semestre et les vacances semestrielles.

- Les résultats laissent supposer un processus d'équilibre du temps à consacrer à l'activité rémunérée et aux études. Dans les domaines d'études dans lesquels la charge de travail liée aux études est plus faible, en général le nombre d'heures consacrées à l'activité rémunérée est plus élevé. D'un côté les cursus qui proposent une organisation plus souple des études laissent plus de temps pour une activité rémunérée. De l'autre, l'activité rémunérée est liée à des cursus de formation en cours d'emploi ou à des stages obligatoires.

Ressources financières des étudiant-e-s

Si l'on considère la totalité des étudiant-e-s, les ressources financières moyennes s'élèvent à 2000 francs par mois pendant le semestre de printemps 2013. Elles ont donc légèrement augmenté par rapport à 2005 (CHF 1867 à prix constants, référence 2013). Le quartile inférieur des étudiant-e- touche au maximum 1485 francs par mois. Les étudiant-e-s du quartile supérieur vivent avec plus de 2850 francs par mois. Les ressources financières mensuelles des étudiant-e-s augmentent avec l'âge.

- 83% des étudiant-e-s déclarent qu'une de leurs sources de ressources financières est le soutien financier familial. Pour 14% d'entre eux, ce soutien financier de la famille est la seule source de ressources. Les trois quarts (75%) touchent les gains de leur activité rémunérée. 11% des étudiant-e-s se financent entièrement grâce à leur propre activité rémunérée. 14% déclarent que l'une de leur source de ressources sont les subsides d'études provenant de bourses et de prêts. Pour 1% d'entre eux, ces subsides sont la seule source de ressources.
- Au moment de l'enquête, 14% des étudiant-e-s perçoivent des subsides d'études. 84% touchent une bourse, 7% ont contracté un emprunt et 9% utilisent les deux à la fois. Près des trois quarts des destinataires des subsides touchent une aide financière publique (bourse 77%, prêt 79%). La plupart du

temps, les subsides publics de formation dépendent du revenu de la famille. Mais pour les hautes écoles et les organisations privées, c'est beaucoup moins le cas.

- Les étudiant-e-s bénéficiant d'une bourse d'études touchent en moyenne 583 francs par mois. Les prêts se montent en moyenne à 200 francs par mois. Le montant des bourses d'études augmente avec l'âge des bénéficiaires et est supérieur chez ceux qui vivent en dehors du foyer parental.

Dépenses des étudiant-e-s

Si l'on considère l'ensemble des étudiants et étudiantes, les dépenses totales moyennes s'élèvent à 1734 francs par mois pendant le semestre de printemps 2013. Le quartile inférieur des étudiant-e-s affiche un montant de dépenses de 1268 francs, contre 2312 francs pour le quartile supérieur. Entre les enquêtes de 2005 et de 2013, la moyenne des dépenses totales des étudiant-e-s est restée stable si l'on considère les dépenses 2005 à prix constants par rapport à 2013.

- Les dépenses augmentent avec l'âge des étudiant-e-s. Elles varient aussi en fonction du mode de logement, à cause du coût du logement. Les étudiant-e-s ne vivant pas chez leurs parents dépensent en moyenne 735 francs de plus que ceux qui vivent encore chez leurs parents.
- Pour les étudiant-e-s ne vivant pas chez leurs parents, le coût du loyer équivaut à 33% des dépenses mensuelles totales (valeur moyenne des dépenses totales: 2300 francs). Les postes de dépenses nourriture et habits représentent 22% des dépenses totales mensuelles, le coût des études 10%, la santé 9%, les transports 7%, les télécommunications 3% et le reste (loisirs et autres dépenses) 15%. Pour les étudiant-e-s vivant chez leurs parents, la structure des dépenses est la suivante: coût de logement 3%, nourriture et habits 30%, coût des études 15%, santé 16%, transports 12%, télécommunications 4% et le reste (loisirs et autres dépenses) 20% des dépenses totales mensuelles (valeur moyenne des dépenses totales: 1378 francs).

- Les étudiant·e·s des groupes d'âge entre 26 et 30 ans et entre 31 et 35 ans déclarent plus souvent (24% et 23%) que la moyenne de tous les étudiant·e·s (17%) avoir d'importantes, voire de très importantes difficultés financières. Pour les deux groupes d'âge plus jeunes (jusqu'à 20 ans et de 21 à 25 ans), ce chiffre est inférieur à la moyenne (9% et 15%). De plus, la fréquence des difficultés financières est étroitement liée à l'origine sociale. Les étudiant·e·s issus de la migration indiquent plus souvent que les autres avoir des difficultés financières.
- 40% des étudiant·e·s affirment ne pas pouvoir faire face dans le mois à une facture inattendue d'un montant de 2000 francs. Près d'un cinquième des étudiant·e·s (18%) indique de plus ne pas pouvoir s'offrir une semaine de vacances par an en dehors de chez eux, pour des raisons financières. Ces deux indicateurs de privation matérielle varient en fonction de l'origine sociale et sont plus élevés que dans l'ensemble de la population du même âge.
- 13% des étudiant·e·s déclarent avoir des dettes dues à leur situation d'étudiant·e·s. 51% de ces dettes sont liées à des emprunts faits à des membres de leur famille, 32% à des factures en attente de règlement, 23% à des emprunts contractés auprès des amis, 21% à des emprunts contractés auprès des pouvoirs publics, de la haute école ou d'une fondation. 13% des dettes sont uniquement issues d'emprunts bancaires privés. Par rapport à l'enquête de 2009, la part des étudiant·e·s endettés a diminué de 2 points de pourcentage.
- Au semestre de printemps 2013, 94% des personnes inscrites dans une haute école suisse au semestre d'automne 2012 déclarent qu'ils continueront d'étudier au semestre de printemps 2013. 3% ont pris un semestre ou deux de congés (avec ou sans autorisation officielle de la haute école). 2% ont interrompu leurs études, mais souhaitent les reprendre plus tard. 1% déclarent avoir définitivement interrompu leurs études. Parmi les étudiant·e·s ayant définitivement abandonné leurs études, 56% justifient cette décision par les doutes qu'ils ont sur l'intérêt de ces études. 35% se sentent stressés ou surmenés. 25% n'ont pas réussi leurs examens et 24% sont obligés d'exercer une activité rémunérée.
- 67% des étudiant·e·s en bachelor d'une HEU prévoient de poursuivre leurs études au niveau master après avoir obtenu leur titre. En HES 26% des étudiant·e·s en bachelor sont dans cette perspective et en HEP 23%. Dans ce groupe, les deux tiers des étudiant·e·s en HEU (70%) et en HEP (62%) déclarent vouloir commencer les études de master le plus rapidement possible après avoir obtenu leur bachelor. Les étudiant·e·s en HES prévoient plus rarement un passage le plus rapide possible en cursus de master (46%). Un nombre d'entre eux supérieur à la moyenne programme de ne reprendre les études de master qu'après une période d'activité rémunérée.
- En moyenne, un tiers (33%) des étudiant·e·s en bachelor ayant l'intention de préparer un master déclare vouloir changer de haute école pour le faire. Cette proportion est beaucoup plus élevée en HES (57%) qu'en HEU (26%) ou en HEP (26%). La raison la plus souvent invoquée pour le changement de haute école est l'absence d'offre dans la haute école actuelle pour le master souhaité. C'est le cas pour 44% des étudiant·e·s en bachelor souhaitant préparer un master. Les autres raisons fréquemment citées sont l'excellente réputation des études de master dans la nouvelle haute école (35%), l'envie de découvrir une autre région (30%) ou le souhait de préparer le master dans une autre langue (31%).

Déroulement des études

Pour le choix du domaine d'études, l'intérêt porté à la discipline joue le rôle le plus important, suivi d'autres considérations liées à la spécialité. Sont ensuite avancés des arguments sociaux et économiques concernant l'obtention du titre. Les critères les plus importants pour le choix de la haute école sont sa réputation, la branche d'études et la proximité par rapport au logement. La qualité de l'encadrement, la langue d'enseignement et l'offre de spécialités sont moins importantes. Le poids des motivations varie en fonction du type de haute école et du domaine d'études.

Séjours d'études

On entend par séjours d'études des séjours dans une autre haute école, durant au moins un semestre. Le suivi parallèle des cours dans plusieurs hautes écoles ou la validation des cursus entiers ne sont pas comptabilisés. Au moment de l'enquête, 10% des étudiant-e-s sont déjà mobiles. Ce chiffre comprend aussi les étudiant-e-s qui font déjà un séjour à ce moment-là. 4% d'entre eux préparent un séjour, 18% s'intéressent à un séjour d'études et 17% sont encore indécis. Près de la moitié des étudiant-e-s (51%) n'envisagent pas vraiment un séjour d'études.

- Dans les HEU, une minorité des étudiant-e-s (43%) exclut (non et plutôt non) tout séjour d'études et une majorité des étudiant-e-s en HEP (74%) et en HES (59%) ne l'envisage pas (non et plutôt non). Ces divergences se justifient en partie par la variété des populations estudiantines dans les divers types de hautes écoles. Les intentions de séjours des étudiant-e-s diminuent avec l'âge. Ce phénomène s'explique d'une part par la proportion assez importante d'étudiants et d'étudiantes ayant déjà été mobiles. D'autre part, le poids des différents obstacles à la mobilité varie avec l'âge.
- 71% des étudiant-e-s mobiles ont fait un séjour d'études à l'étranger. Dans ce groupe, 57% sont partis dans le cadre d'Erasmus ou d'un autre programme de l'UE et 23% dans le cadre d'un accord de la haute école, tandis que 16% ont organisé leur séjour eux-mêmes. 3% sont partis dans le cadre d'un programme conjoint. 26% des étudiant-e-s ont effectué leur séjour d'études dans une autre haute école suisse. Une proportion d'un tiers à chaque fois déclare avoir organisé le séjour en autonomie (33%), être parti dans le cadre d'un accord bi- ou trilatéral (32%), avoir participé à un programme conjoint (31%). Une faible proportion d'étudiant-e-s (3%) a effectué des séjours à la fois en Suisse et à l'étranger.
- Les étudiant-e-s n'ayant effectué aucun séjour d'études à l'étranger déclarent que la charge financière supplémentaire est le principal obstacle à ce projet. Les autres raisons avancées sont le manque de temps pour l'organisation, la prolongation de la durée des études, un faible intérêt pour ce type de séjour et l'incompatibilité avec l'exercice d'une activité rémunérée.

1 Profil des étudiant·e·s

1.1 Nombre d'étudiant·e·s

1.1.1 Présentation du système des hautes écoles

En Suisse, le système des hautes écoles comprend les universités cantonales, les écoles polytechniques fédérales, les hautes écoles spécialisées et les hautes écoles pédagogiques.¹ Pendant l'année académique 2012/2013, au total 185'687 personnes sont inscrites dans les hautes écoles suisses pour préparer un bachelor, un master ou un diplôme. 109'334 d'entre elles (59%) étudient dans les hautes écoles universitaires (HEU), dont font partie les universités cantonales, les deux écoles polytechniques fédérales et les autres institutions universitaires.² 59'521 personnes sont inscrites dans une haute école spécialisée HES (32%) et 16'832 étudient dans une haute école pédagogique HEP (9%). Par rapport à l'enquête 2008/2009, le nombre total d'étudiant·e·s inscrits dans les trois types de hautes écoles a augmenté de 32'736 personnes (+21%), dont 14% pour les étudiant·e·s en HEU, 31% en HES et 41% en HEP.³

L'enquête sur la situation sociale et économique des étudiant·e·s ne prend en compte que les personnes immatriculées dans une haute école suisse (HEU, HES et HEP) aux niveaux d'études ci-après:

- bachelor
- master
- licence/diplôme

Les personnes étudiant en doctorat ou suivant des cours de formation continue sont exclues de l'enquête.

1.1.2 Les étudiant·e·s des hautes écoles suisses

La plupart des universités cantonales proposent une large gamme d'orientations. Seules les universités de Saint-Gall UNISG, Lucerne UNILU et Università della Svizzera italiana USI ont une offre de domaines d'études plus limitée. Dans les deux écoles polytechniques fédérales EPFL et ETHZ, l'accent de l'offre de formations est mis sur les Sciences exactes et naturelles et sur les Sciences techniques. Pendant l'année académique 2012/2013, la plupart des étudiant·e·s des HEU sont

T.1.1 Nombre d'étudiants selon le groupe de domaines d'études HEU et le niveau des études

	Total	Bachelor	Master	Licence/Diplôme
Sciences humaines et sociales	36 245	23 216	10 199	2 830
Sciences économiques	17 815	11 444	6 201	170
Sciences exactes et naturelles	16 789	10 801	5 404	584
Droit	12 870	8 934	3 908	28
Sciences techniques	12 421	8 157	4 070	194
Médecine et pharmacie	9 765	5 935	3 779	51
Interdisciplinaire et autres	3 429	2 087	1 246	96
Total HEU	109 334	70 574	34 807	3 953

Source: SIUS – Année académique 2012/2013

© OFS, Neuchâtel 2015

¹ Consulter la description détaillée de la situation des hautes écoles dans OFS (2013): Personnes en formation: OFS. Pages 38 sqq.

² Le groupe des autres institutions universitaires comprend l'institut universitaire Kurt Bösch IUKB et la Formation universitaire à distance Suisse FS-CH. Voir aussi la nomenclature en annexe.

³ Vous trouverez des données détaillées sur l'évolution du nombre d'étudiant·e·s sur www.statistique.admin.ch → Thèmes → 15 – Education, science → Degré tertiaire: hautes écoles.

inscrits dans les groupes de domaines d'études Sciences humaines et sociales (33%). Suivent, par ordre décroissant, les Sciences économiques (16%), les Sciences exactes et naturelles (15%), le Droit (12%), les Sciences techniques (12%), la Médecine et pharmacie (9%), enfin le domaine Interdisciplinaire et autres (3%).

La plupart des HES proposent aussi un large éventail de formations.⁴ Elles se distinguent cependant des HEU par une orientation plus marquée sur la pratique. Seules les deux hautes écoles spécialisées Kalaidos KAL et Les Roches-Gruyère LRG proposent une offre plus restreinte.⁵ La formation des enseignants incombe aux hautes écoles pédagogiques.⁶ La formation des enseignants dans les HEP constituant un domaine d'études propre dans la typologie commune des domaines des HEP et des HES, elle est intégrée au tableau des domaines d'études des HES. Le domaine d'études le plus suivi dans les HES/HEP pendant l'année académique 2012/2013 est le domaine Economie et services (25% des étudiant·e·s en HES). Viennent en deuxième et en troisième place les domaines Formation des enseignants (22%) et Technique et IT (14%). Les autres domaines d'études concernent moins de 10% des étudiant·e·s.

Pendant l'année académique 2012/2013, 65% des étudiant·e·s des HEU sont inscrits en bachelor et 32% en master. Seulement 4% se trouvent encore en train de passer une licence/un diplôme de l'ancien système d'études. La différence de proportion d'étudiant·e·s entre les cursus bachelor et master tient d'une part au fait que les études en bachelor ne sont pas toujours poursuivies par des études en master.⁷ L'étudiant·e peut par exemple entrer directement sur le marché du travail après avoir obtenu son bachelor, interrompre ses études au niveau bachelor ou opter pour un autre type de haute école. D'autre part, certains cursus de master existent depuis moins longtemps que les cursus de bachelor. C'est pourquoi les admissions dans ces cursus de master sont encore limitées, ce qui se répercute sur le nombre actuel d'étudiant·e·s en niveau master. De plus, les cursus de master sont en général plus courts que les cursus de bachelor. Cela influe aussi sur le nombre d'étudiant·e·s en niveau master. En niveau bachelor comme en niveau master, la plupart des étudiant·e·s sont inscrits dans le groupe de domaines d'études Sciences humaines et sociales (bachelor 33%, master 25%).

T 1.2 Nombre d'étudiants selon le domaine d'études HES/HEP et le niveau des études

	Total	Bachelor	Master	Diplôme
Economie et services	19 334	18 033	1 301	0
Formation des enseignants	16 832	10 937	3 380	2 515
Technique et IT	10 323	9 795	528	0
Travail social	7 001	6 638	352	11
Santé	6 216	6 003	212	1
Musique, arts de la scène et autres arts	5 816	2 767	3 048	1
Architecture, construction et planification	3 974	3 596	378	0
Design	2 909	2 460	449	0
Chimie et sciences de la vie	2 300	2 068	232	0
Psychologie appliquée	680	536	144	0
Agriculture et économie forestière	441	441	0	0
Linguistique appliquée	364	334	30	0
Sport	163	111	52	0
Total HES/HEP	76 353	63 719	10 106	2 528

Source: SIUS – Année académique 2012/2013

© OFS, Neuchâtel 2015

⁴ Domaines: technique/sciences de l'ingénieur, management/économie d'entreprise/services/administration, sciences de la vie, architecture, musique, création/art, psychologie appliquée, santé, linguistique appliquée, tourisme.

⁵ La HES Kalaidos KAL propose surtout des formations dans les domaines d'études Economie et services ou Santé. La HES Les Roches-Gruyère LRG est concentrée sur le management d'hôtel et le tourisme.

⁶ Voir à ce sujet: OFS (2013): Personnes en formation. Neuchâtel: OFS. Pages 38 et 54.

⁷ Voir à ce sujet: OFS (2011): Mobilité des étudiant·e·s 2009. Neuchâtel: OFS. Page 11 et OFS (2010): Baromètre de Bologne 2010. Neuchâtel: OFS. Pages 12 et 13.

En HES/HEP, 83% des étudiant-e-s suivent des cours au niveau bachelor, 13% au niveau master et 3% au niveau diplôme⁸. Si l'on compare avec les HEU, les étudiant-e-s des HES et des HEP poursuivent plus rarement un cursus niveau master après avoir obtenu leur bachelor. Diverses raisons expliquent ce phénomène: D'abord, dans les HES, le bachelor est le niveau de diplôme standard. Ensuite, les personnes ayant obtenu un bachelor en HES sont en général mieux adaptées au marché du travail que celles qui sont titulaires d'un bachelor HEU⁹. Les domaines d'études HES proposant un cursus master sont restreints (ex.: Musique, arts de la scène et autres arts ou Formation des enseignants). Enfin en HES, les admissions en niveau master sont plus limitées qu'en HEU. Dans les HES/HEP, au niveau bachelor, la plupart des étudiant-e-s sont inscrits dans le groupe d'études Economie et services (28%). Au niveau master, les groupes d'études Formation des enseignants (33%) et Musique, arts de la scène et autres arts (30%) sont les plus demandés. Au total, près des deux tiers des étudiant-e-s en master HES sont issus de ces groupes d'études.

1.2 Age et sexe

1.2.1 Age

Au fil du temps, l'âge moyen des étudiant-e-s a changé dans les trois types de hautes écoles.

Dans les HEU, l'âge moyen a légèrement baissé, tandis que dans les HEP il a nettement augmenté. D'une part, dans les HEP, la proportion de personnes de plus 30 ans est plus importante, d'autre part le groupe d'âge allant de 21 à 25 ans s'est rétréci de façon frappante. Aucun report aussi marquant des structures d'âge n'est observé dans les HEU ou les HES. Dans l'année académique en cours, comme dans les autres, les étudiant-e-s des HES comme ceux des HEP sont en moyenne plus âgés que ceux des HEU. Ces différences ne sont pas dues à une durée d'études plus longue mais à un âge plus élevé au démarrage des études.

Pour l'année académique 2012/2013, l'âge moyen¹⁰ des étudiant-e-s en HEU est de 21,6 ans au moment de commencer les études de bachelor et de 25,9 ans quand

T 1.3 Age des étudiant-e-s selon le type de haute école, moyenne en années

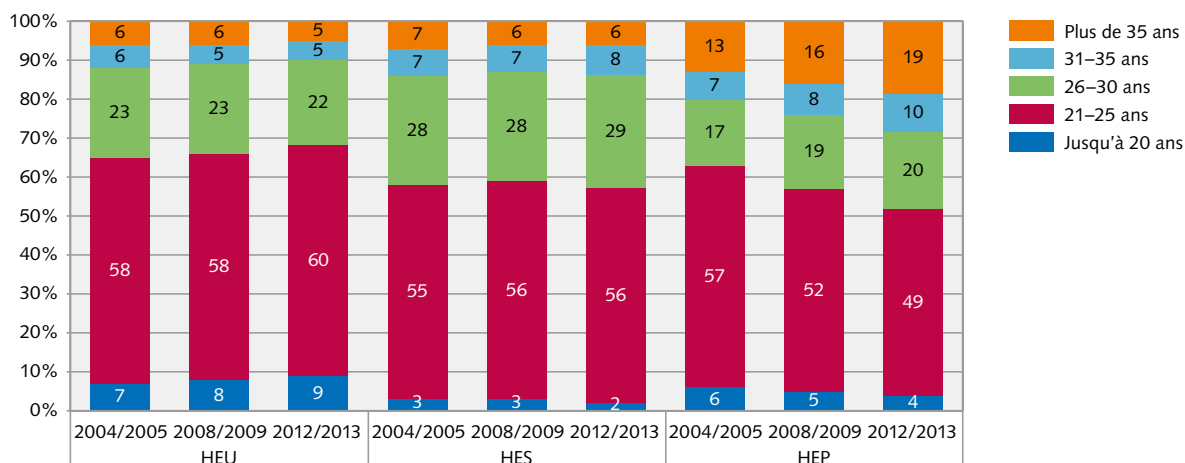
	Total	HEU	HES	HEP
Age moyen 2004/2005	25,8	25,5	26,2	26,8
Age moyen 2008/2009	25,8	25,4	26,2	27,9
Age moyen 2012/2013	25,8	25,1	26,1	28,7

Source: SIUS – Année académique 2004/2005, 2008/2009, 2012/2013

© OFS, Neuchâtel 2015

Age des étudiant-e-s selon le type de haute école, en %

G 1.1



Source: SIUS – Année académique 2004/2005, 2008/2009, 2012/2013

© OFS, Neuchâtel 2015

⁸ Le niveau diplôme comprend le diplôme pédagogique de la formation des enseignants pour le degré secondaire II.

⁹ Voir à ce sujet: OFS (2013): De la haute école à la vie active. Neuchâtel: OFS. Page 29.

¹⁰ Pour calculer l'âge moyen au début des études, sont seulement pris-e-s en compte les étudiant-e-s des niveaux bachelor et master. Les étudiant-e-s démarrant un cursus de diplôme ne sont pas intégré-e-s dans le calcul. Le diplôme pédagogique des HEP qui permet aux étudiant-e-s d'enseigner en degré secondaire II constitue la seule exception. Le diplôme d'enseignant est considéré par les HEP comme un niveau d'études supplémentaire (diplôme).

ils entrent en master. En HES/HEP, l'âge d'entrée en niveau bachelor est de 24,4 ans et de 30,0 ans en niveau master. La différence au niveau bachelor s'explique par deux facteurs: d'une part, plus souvent qu'en HEU, les étudiant·e·s en HES/HEP sont diplômés d'une formation professionnelle ou d'une formation en haute école. D'autre part, dans les HES de nombreux cursus offrent la possibilité de mener à bien des études en cours d'emploi. Cette opportunité est souvent saisie par des étudiant·e·s plus âgés, qui disposent déjà d'une formation professionnelle et de plusieurs années d'expérience professionnelle. La différence d'âge constatée entre les HEU et les HES/HEP au niveau master est directement liée à la variation des âges d'entrée dans les cursus de bachelor.

L'âge moyen de démarrage des études au niveau diplôme (formation des enseignants) est de 35,5 ans. Ces étudiant·e·s sont en fait les enseignants arrivant du degré secondaire II, qui ont en général déjà terminé des études de master quand ils commencent leurs études.¹¹

Par rapport aux HES/HEP, la moyenne d'âge dans les différents groupes de domaines d'études des HEU est moins éloignée de la moyenne globale en HEU. De plus, la fourchette des âges au sein des groupes de domaines d'études des HEU est moins étendue dans la plupart des cas que dans les HES/HEP, tous niveaux d'études confondus. Par conséquent, la répartition des âges des étudiant·e·s est plus homogène dans les domaines d'études des HEU que dans ceux des HES/HEP. Si l'on

T 1.4 Age au début des études de niveau bachelor et master selon le groupe de domaines d'études HEU, moyenne en années

	Bachelor	Master
Sciences humaines et sociales	22,5	27,3
Droit	22,1	25,9
Interdisciplinaire et autres	21,9	26,2
Sciences économiques	21,3	25,4
Sciences exactes et naturelles	21,1	25,5
Médecine et pharmacie	20,9	25,1
Sciences techniques	20,7	24,7
Total HEU	21,6	25,9

Source: SIUS – Année académique 2012/13

© OFS, Neuchâtel 2015

T 1.5 Age au début des études de niveau bachelor, master et diplôme selon le domaine d'études HES/HEP, moyenne en années

	Bachelor	Master	Diplôme
Psychologie appliquée	29,6	34,0	-
Travail social	26,0	33,0	-
Formation des enseignants	25,6	32,8	35,5
Linguistique appliquée	24,6	**	-
Technique et IT	24,2	26,9	-
Chimie et sciences de la vie	24,2	27,5	-
Design	24,1	28,7	-
Architecture, construction et planification	23,8	28,1	-
Agriculture et économie forestière	23,7	-	-
Economie et services	23,7	28,8	-
Sport	23,7	28,2	-
Santé	23,6	35,9	-
Musique, arts de la scène et autres arts	23,4	27,8	-
Total HES/HEP	24,4	30,0	35,5

** Moins de 25 cas

Source: SIUS – Année académique 2012/13

© OFS, Neuchâtel 2015

¹¹ OFS (2013): Personnes en formation. Neuchâtel. OFS. Page 54.

considère l'âge moyen par domaine d'étude, sans se limiter au démarrage des études, la conclusion est la même. La structure par âge est plus homogène dans les groupes des domaines d'études des HEU que dans ceux des HES.

1.2.2 Le sexe

Dans les années académiques 2012/2013 et 2008/2009, la participation des femmes à une formation (52%) est légèrement supérieure à celle des hommes (48%), alors qu'en 2004/2005 les hommes étaient encore légèrement plus nombreux (51%). En revanche, au niveau du sexe, la formation affiche des différences plus marquées suivant le type de haute école. Pendant ces trois années académiques, les femmes sont nettement plus nombreuses que les hommes en HEP (2004/2005: 79%, 2008/2009: 77%, 2012/2013: 75%). Pour les HES, c'est l'inverse: aux trois dates d'enquête on constate une proportion plus élevée d'hommes (62%, 55%, 53%), qui diminue cependant constamment. La proportion de femmes a augmenté au fur et à mesure que les cursus

des domaines Santé, Travail social, Psychologie appliquée et Linguistique appliquée étaient introduits.¹² Dans les HEU, les femmes sont en nombre légèrement supérieur, aux trois dates d'enquête (51%, 52%, 51%).

Dans les HEU, la proportion par sexe dépend fortement du domaine d'études, aux trois dates d'enquête. Dans les groupes de domaines d'études Sciences humaines et sociales, Médecine et pharmacie ou Droit, la proportion d'étudiantes est supérieure à la moyenne. Le nombre de femmes est inférieur à la moyenne en Sciences exactes et naturelles, Sciences économiques, Sciences techniques et dans le domaine Interdisciplinaire et autres. Dans les HES, les domaines d'études conditionnent aussi la répartition des sexes. Par exemple, pour les trois années d'enquête, le nombre de femmes est supérieur à la moyenne dans les domaines Santé, Linguistique appliquée, Travail social ou Formation des enseignants. Dans les autres disciplines, comme Architecture, construction et planification ou Technique et IT, la proportion de femmes est nettement inférieure à la moyenne.

T 1.6 Sexe des étudiant·e·s selon le moment de l'enquête et le type de haute école, en %

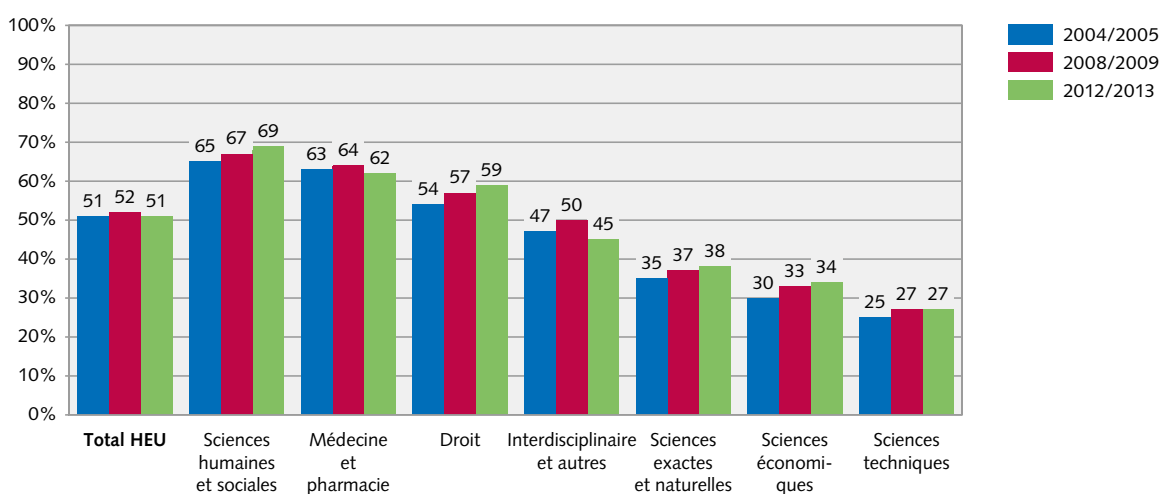
	2004/2005				2008/2009				2012/2013			
	Total	HEU	HES	HEP	Total	HEU	HES	HEP	Total	HEU	HES	HEP
Hommes	51	49	62	21	48	48	55	23	48	49	53	25
Femmes	49	51	38	79	52	52	45	77	52	51	47	75

Source: SIUS – Année académique 2004/2005, 2008/2009, 2012/2013

© OFS, Neuchâtel 2015

Proportion des femmes selon le groupe de domaines d'études HEU, en %

G 1.2



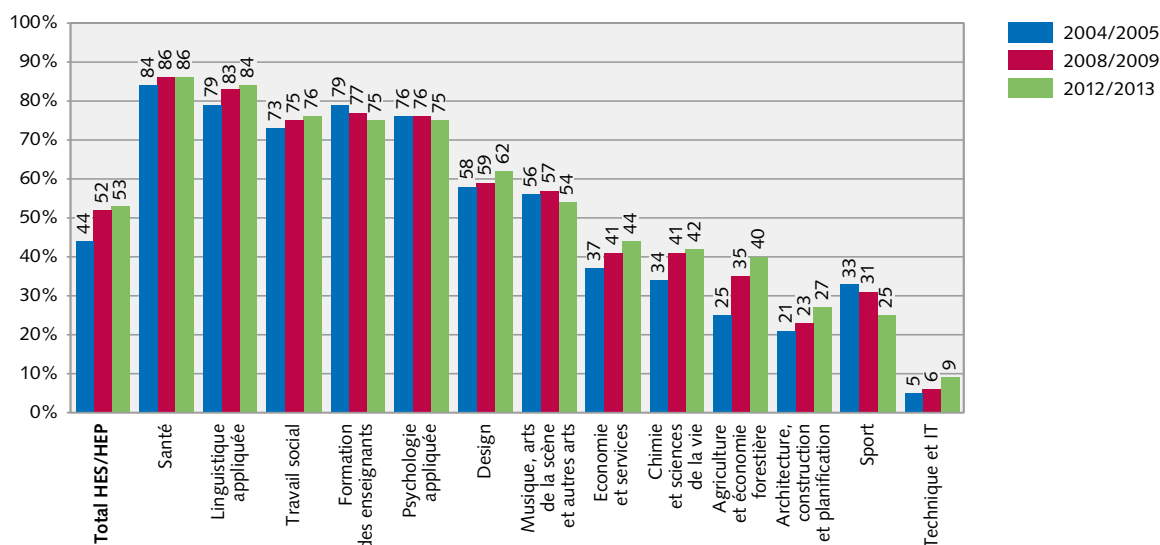
Source: SIUS – Année académique 2004/2005, 2008/2009, 2012/2013

© OFS, Neuchâtel 2015

¹² OFS (2013): Personnes en formation. Neuchâtel. OFS. Page 51.

Proportion des femmes selon le domaine d'études HES/HEP, en %

G 1.3



Source: SIUS – Année académique 2004/2005, 2008/2009, 2012/2013

© OFS, Neuchâtel 2015

1.3 Accès aux hautes écoles et formation professionnelle préalable

1.3.1 Accès aux hautes écoles

L'analyse des voies d'accès aux hautes écoles ne porte que sur les étudiant·e·s en bachelor.

L'accès «traditionnel» aux études en HEU passe par une maturité gymnasiale ou par un examen final étranger équivalent reconnu. Il existe également des voies d'accès «non traditionnelles», telles que les examens d'admission ou la passerelle proposée aux titulaires d'une maturité professionnelle. Pour l'année académique 2012/2013, près de 95% des étudiant·e·s inscrits en HEU pour un bachelor sont passés par la voie d'accès «traditionnelle» aux hautes écoles (79% avec une maturité gymnasiale, 16% avec un certificat de formation étranger équivalent). Seulement 4% des étudiant·e·s sont passés par la voie d'accès «non traditionnelle».

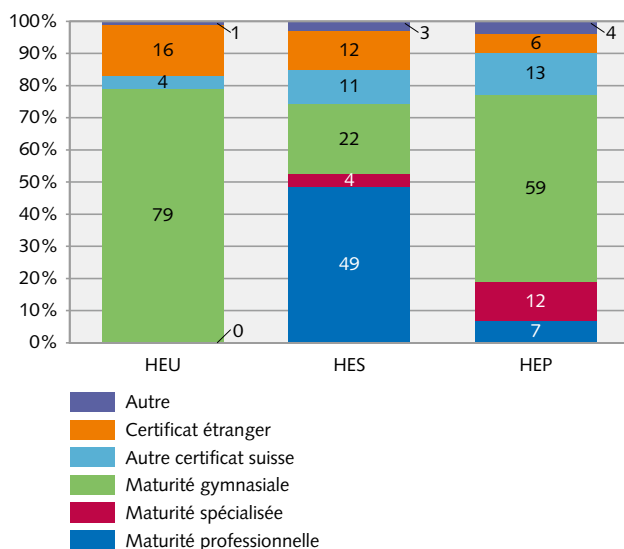
En HES, la maturité professionnelle, qui peut être obtenue dans le cadre d'une formation professionnelle initiale, est la voie d'accès classique (49% des étudiant·e·s en bachelor). Mais les personnes titulaires d'une maturité gymnasiale (22%) ou d'une maturité spécialisée (4%) entreprennent aussi des études en HES. Elles doivent en règle générale apporter la preuve d'un stage professionnel ou d'une formation professionnelle initiale dans le domaine correspondant à la filière. D'autres voies d'accès sont par exemple le certificat fédéral de capacité avec

examen d'admission ou un titre d'une école de degré diplôme ou d'une école de culture générale avec une expérience pratique spécifique, ou une formation professionnelle supérieure (au total 11%). Tout comme pour les HEU, pour le HES l'accès est possible avec un certificat de formation étranger reconnu (12%).

Les HEP proposent des cursus pour les enseignants des degrés préscolaire et primaire, des degrés secondaires I et II, mais aussi du domaine de la pédagogie spécialisée. Les voies d'accès sont variables suivant le type de formation des enseignants. L'accès à la formation des enseignants du degré primaire et des degrés secondaires I et II passe en général par la maturité gymnasiale.¹³ Pour les degrés préscolaire et primaire, il est aussi possible d'arriver en HEP en passant par la voie de l'école de culture générale sanctionnée par une maturité spécialisée. Pour les personnes qui souhaitent se réorienter, alors qu'elles sont déjà en activité professionnelle ou qu'elles ont déjà achevé une formation professionnelle ou en haute école, les HEP offrent la possibilité d'une reconversion professionnelle. La plupart des accès en HEP se font par la maturité gymnasiale (59%), la maturité spécialisée (12%) ou d'autres diplômes suisses (13%), comme celui d'une école de degré diplôme ou d'une école de culture générale, ou par passerelle. 6% des étudiant·e·s en HEP présentent un certificat d'accès d'un établissement de formation étranger et 7% une maturité professionnelle.

¹³ La formation pour devenir enseignant en degré secondaire II exige d'avoir validé des études en haute école (master HEU), donc d'avoir une maturité gymnasiale.

Étudiant·e·s au niveau du bachelor selon le certificat d'accès et le type de haute école, en % **G 1.4**



Source: SIUS – Année académique 2012/2013

© OFS, Neuchâtel 2015

1.3.2 Formation professionnelle ou d'une haute école achevée avant de commencer les études

Cette analyse est limitée aux personnes étudiant en bachelor. Sont considérées comme des étudiant·e·s ayant achevé une formation professionnelle ou en haute école, les personnes indiquant avoir suivi avec succès l'une des formations ci-après:

- formation professionnelle initiale (apprentissage CFC ou équivalent, attestation fédérale de formation professionnelle AFP, école professionnelle à plein temps),
- séminaire d'enseignant (formation des enseignants jusqu'en 2006),
- formation professionnelle supérieure (brevet fédéral, examen professionnel supérieur, diplôme de maîtrise, école technique ET, école supérieure de communication et de gestion ESCG, école professionnelle supérieure p. ex. HESCA, ESAA, ESTS, ETS),
- haute école (université, EPF, haute école spécialisée, haute école pédagogique avec formation des enseignants à partir de 2007).

Les formations en haute école prévoient des titres au niveau bachelor, master, diplôme/licence ou diplôme postgrade.

Étant donné les variations institutionnelles en matière de voies et de conditions d'accès au système des hautes écoles, le déroulement de la formation avant de commencer des études dans l'un des trois types de hautes écoles n'est pas homogène. C'est surtout au niveau de la formation préalable que les étudiant·e·s sont différents. Dans les HEU, 11% des étudiant·e·s en bachelor ont achevé une formation professionnelle ou en haute école avant de commencer leur cursus actuel. La ventilation par titre obtenu montre que 51% des personnes de

ce groupe ont une première validation de formation tertiaire (haute école, formation professionnelle supérieure) et 46% une formation professionnelle initiale. Comparé aux HEU, les étudiant·e·s en HES ont validé près de cinq fois plus souvent une formation professionnelle ou tertiaire (59%) avant de démarrer leur cursus. La plupart de ces personnes ont déjà suivi une formation professionnelle initiale (82%) et 16% présentent un titre de formation tertiaire. La situation des HEP est entre celle des HEU et celle des HES: 25% des étudiant·e·s en bachelor ont achevé une formation professionnelle ou tertiaire. La ventilation par titre de formation est globalement équivalente à celle des HEU, même si les étudiant·e·s en HEP ont un peu plus souvent suivi un séminaire d'enseignant (formation des enseignants jusqu'en 2006) avant de commencer leur cursus actuel.

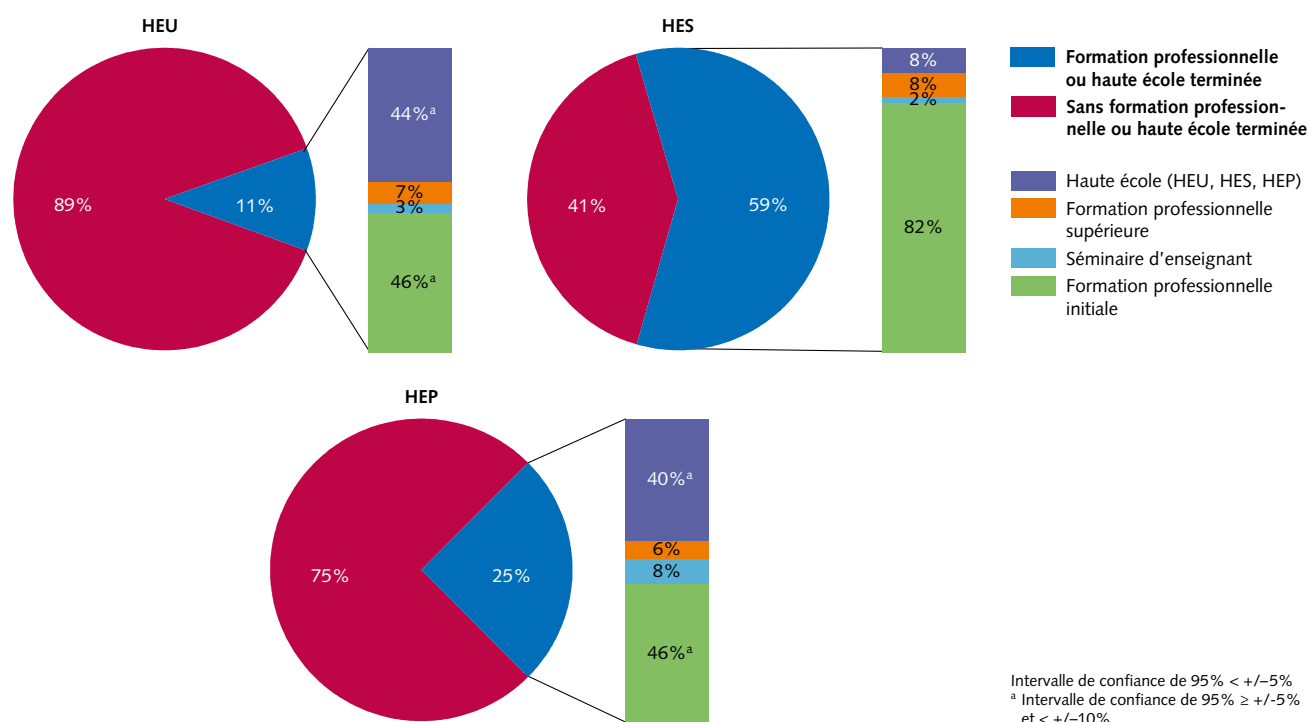
Les étudiant·e·s ayant achevé une formation professionnelle ou en haute école se répartissent différemment suivant les domaines d'études. En HEU, dans le domaine d'études Sciences humaines et sociales, leur nombre est supérieur à la moyenne (16%), alors qu'en Médecine et pharmacie ou dans les Sciences techniques, cette proportion est inférieure à la moyenne (respectivement 7% et 5%). Les autres groupes de domaines d'études n'affichent pas de différence marquante par rapport à la moyenne enregistrée en HEU.

Dans les HES/HEP, les différences entre les domaines d'études sont plus marquées que dans les HEU. La proportion d'étudiant·e·s ayant validé une formation professionnelle ou en haute école va de 25% dans la formation des enseignants à 88% en Psychologie appliquée. Des chiffres supérieurs à la moyenne sont aussi observés dans les domaines Technique et IT, Sport, Chimie et sciences de la vie, Architecture, construction et planification ou Economie et services. Dans tous ces domaines d'études, plus de la moitié des étudiant·e·s sont titulaires d'une maturité professionnelle comme certificat d'accès.

Outre dans le domaine Formation des enseignants, en Musique, arts de la scène et autres arts la proportion d'étudiant·e·s ayant déjà validé une formation professionnelle ou en haute école est bien inférieure à la moyenne enregistrée en HES/HEP. Pour le premier domaine d'études mentionné, cela s'explique par les conditions d'accès aux études. L'accès à la formation des enseignants du degré primaire et des degrés secondaires I et II passe en général par la maturité gymnasiale. Donc, pour commencer dans le domaine Formation des enseignants, les deux tiers des étudiant·e·s en bachelor présentent une maturité gymnasiale comme certificat d'accès en haute école. Dans le domaine d'études Musique, arts de la scène et autres

Étudiant·e·s au niveau du bachelor selon la formation antérieure et le type de haute école, en % des étudiant·e·s au niveau du bachelor

G 1.5

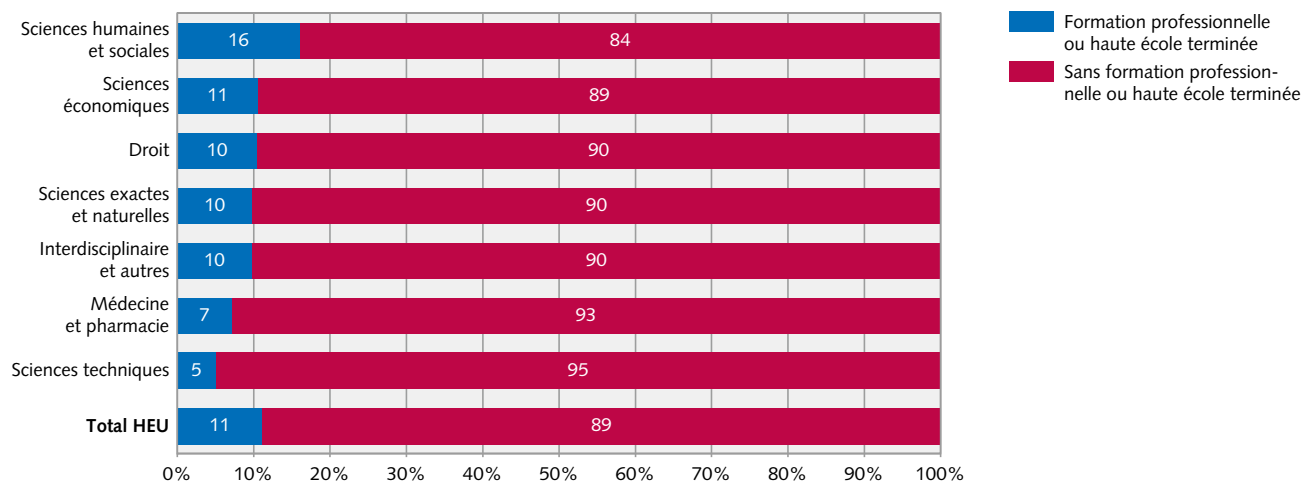


Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

Étudiant·e·s au niveau du Bachelor selon la formation antérieure et le groupe de domaines d'études HEU, en % des étudiant·e·s au niveau du bachelor

G 1.6



Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

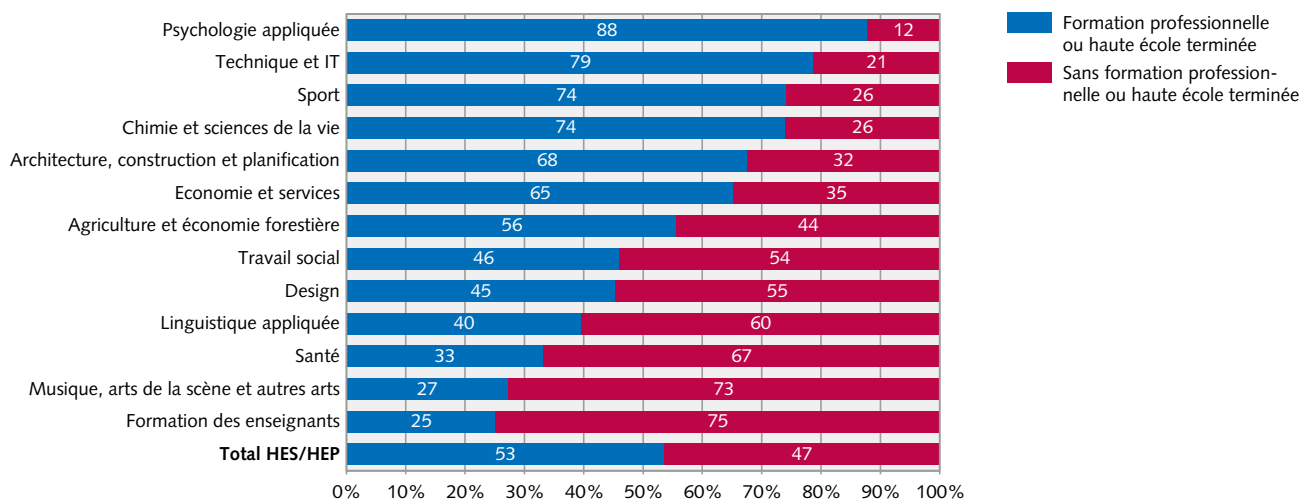
arts, des raisons différentes expliquent une proportion comparablement faible d'étudiant·e·s ayant déjà achevé une formation professionnelle ou en haute école. D'une part les possibilités d'une formation professionnelle initiale dans le domaine des métiers musicaux et artistiques sont limitées, d'autre part il semblerait que le biais d'autosélection en fonction des origines et des centres d'intérêt joue

un grand rôle dans ce domaine d'études. Près de 40% des étudiant·e·s en bachelor de ce domaine d'études sont arrivés en HES avec une maturité gymnasiale. Un autre tiers est titulaire d'un certificat d'accès étranger équivalent.

Seul le domaine Agriculture et économie forestière ne se distingue pas fondamentalement de la moyenne observée en HES/HEP.

Étudiant·e·s au niveau du Bachelor selon la formation antérieure et le domaine d'études HES/HEP, en % des étudiant·e·s au niveau du bachelor

G 1.7



Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

1.4 Origine sociale

Des critères comme la formation accomplie, le métier exercé et la situation dans la profession au niveau des parents permettent de décrire l'origine sociale des étudiant·e·s. Les personnes interrogées fournissent des informations sur le parent avec lequel ils ont grandi. Des données tirées de l'enquête suisse sur la population active (ESPA) ont été utilisées pour établir des comparaisons avec la population résidente permanente. Les analyses portent sur le groupe d'âge compris entre 45 et 64 ans, soit à peu près la génération des parents des étudiant·e·s au moment de l'enquête. Le niveau de formation et la situation professionnelle variant beaucoup entre les femmes et les hommes, la comparaison avec la population résidente a été faite séparément suivant les sexes.

1.4.1 Niveau de formation des parents

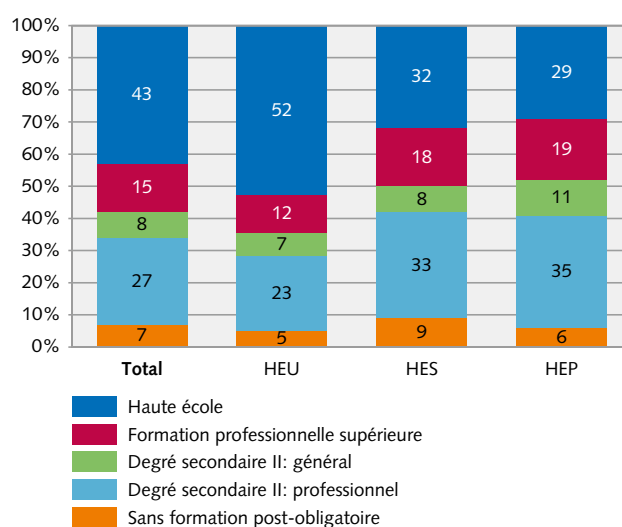
43% des étudiant·e·s sont issus de familles dans lesquelles au moins l'un des deux parents est diplômé d'une haute école. 15% ont au moins un des deux parents ayant une formation professionnelle supérieure comme niveau de formation le plus haut. La proportion d'étudiant·e·s, dont au moins l'un des deux parents est titulaire d'un diplôme au niveau tertiaire s'élève donc au total à 58%. 35% des étudiant·e·s sont issus d'un foyer dans lequel il existe un diplôme du degré secondaire II, tandis que pour 27%, le niveau de formation le plus

haut des parents est une formation professionnelle initiale et pour 8% le diplôme d'une école de formation générale. Enfin, dans 7% des cas, ni le père ni la mère n'a achevé de formation post-obligatoire.

La répartition selon le diplôme des parents met en évidence d'importantes différences suivant le type de haute école. Alors qu'à peu près la moitié des étudiant·e·s en HEP et en HES sont issus de foyers dans lesquels aucun des parents n'a de diplôme de formation tertiaire (resp. 50% et 52%), cette proportion est singulièrement plus basse en HEU (36%). La majorité des étudiant·e·s en

Plus haut niveau de formation des parents selon le type de haute école, en %

G 1.8



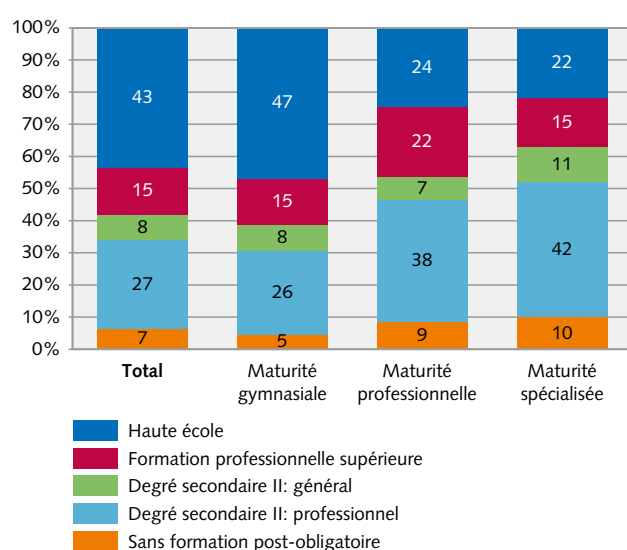
Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

HEU (52%) sont issus de familles dans lesquelles au moins un des deux parents est titulaire d'un diplôme de haute école.

L'accès aux HES et aux HEP est ouvert à tous les types de maturités, alors que l'admission à l'université ou dans une EPF nécessite en règle générale une maturité gymnasiale. La moitié (47%) des étudiant·e·s titulaires d'une maturité gymnasiale ont au moins un parent titulaire d'un diplôme d'une haute école tandis que pour un quart d'entre eux, le plus haut niveau de formation des parents est une formation professionnelle (26%). En revanche,

Plus haut niveau de formation des parents selon le type de maturité des étudiant·e·s, en % G 1.9



Source: SSEE 2013

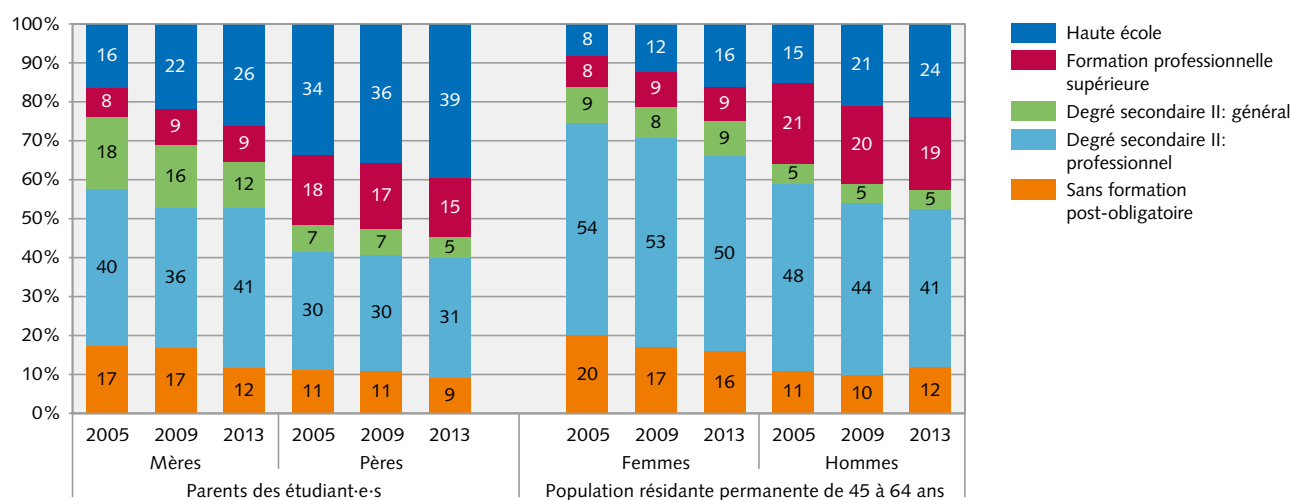
© OFS, Neuchâtel 2015

les étudiant·e·s titulaires d'une maturité professionnelle ou spécialisée sont plus nombreux à avoir des parents ayant suivi une formation professionnelle initiale (resp. 38% et 42%) et plus rares à être issus de familles où les parents sont titulaires d'un diplôme d'une haute école. Les différents profils de formation des parents selon le type de haute école fréquentée par leurs enfants sont observables bien avant l'entrée dans la haute école (24% et 22%). On les retrouve en amont dans le choix de formation effectué par les élèves en vue de l'acquisition d'une maturité professionnelle, d'une maturité spécialisée ou d'une maturité gymnasiale, laquelle déterminera l'accès à un type de haute école donné.

Entre 2005 et 2013, la part des étudiant·e·s dont les parents ont pour niveau de formation le plus haut une formation professionnelle (degré secondaire II) est restée plutôt stable, alors que la part des étudiant·e·s dont un des parents est titulaire d'un diplôme d'une haute école n'a cessé d'augmenter. Cette évolution est plus marquée chez les mères (de 16% à 26%) que chez les pères (de 34% à 39%). Si l'on compare, selon le sexe, l'évolution des personnes âgées de 45 à 64 ans (à peu près la génération des parents) dans la population résidente permanente de la Suisse, on observe le même phénomène. Les différences entre pères et mères peuvent donc s'expliquer par l'effet de rattrapage du niveau de formation de la population résidente féminine.

D'une façon générale, les parents des étudiant·e·s ont un niveau de formation plus élevé que la population résidente permanente de la Suisse au même âge. La part des étudiant·e·s issus de foyers où les parents ont suivi

Plus haut niveau de formation des parents et de la population résidente suisse âgée de 45 à 64 ans, en % G 1.10



Source: SSEE 2013 et ESPA 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

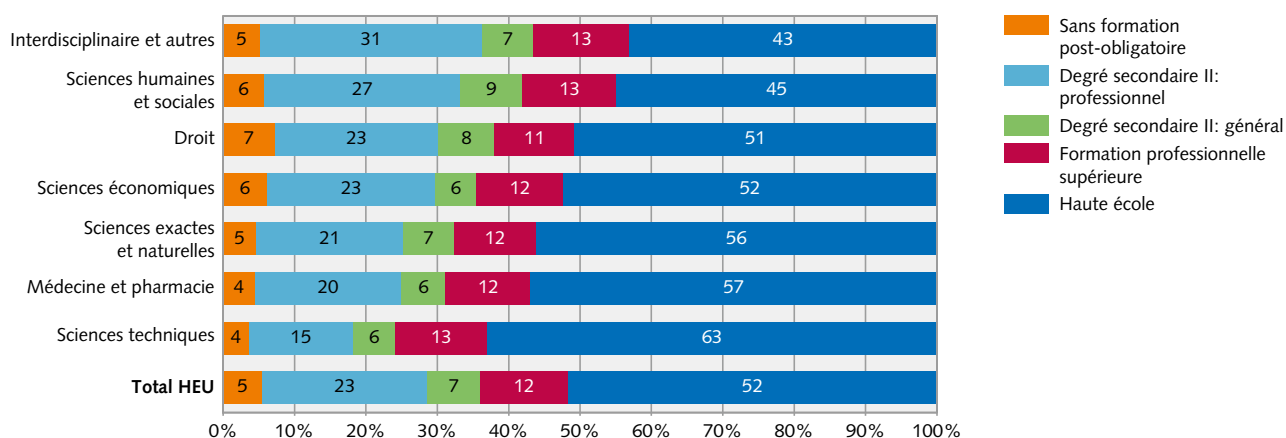
une formation plus élevée est supérieure à la moyenne. L'augmentation générale du nombre d'étudiant·e·s ayant des parents titulaires d'un diplôme de formation professionnelle supérieure ou d'une haute école suit donc l'évolution du niveau de formation du groupe de la même tranche d'âge (les 45 à 64 ans) de la population résidente suisse. Par rapport à la population résidente, cette hausse est cependant plus lente chez les parents des étudiant·e·s, ce qui reflète le développement du brassage social dans les hautes écoles spécialisées et les hautes écoles pédagogiques. Cette modification s'explique principalement par l'extension de l'offre des HES et des HEP, p. ex. dans les domaines d'études Santé et Pédagogie.

L'origine sociale est aussi liée au choix du domaine d'études. Le taux d'étudiant·e·s HEU des groupes de domaines d'études Interdisciplinaire et autres ou Sciences humaines et sociales, dont les parents ont comme plus haut niveau de formation un diplôme du degré secondaire, est supérieur à la moyenne (resp. 43% et 42%). Dans les Sciences techniques (24%) en revanche, ce taux se situe en dessous de la valeur moyenne de 36% pour la totalité des étudiant·e·s en HEU.

Dans les HES et les HEP, les différences sont moins fortement marquées. La proportion d'étudiant·e·s dont les parents ont tout au plus un diplôme du degré secondaire est plus élevée parmi ceux des domaines d'études Sport (58%), Travail social et Santé (55% chacun) que dans la

Plus haut niveau de formation des parents selon le groupe de domaines d'études HEU, en %

G 1.11

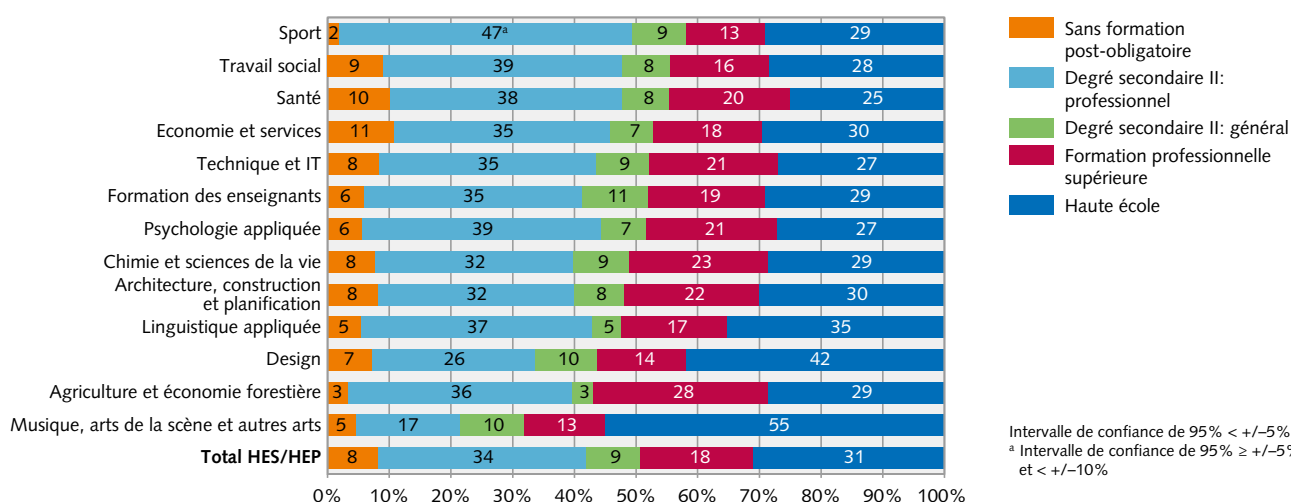


Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

Plus haut niveau de formation des parents selon le domaine d'études HES/HEP, en %

G 1.12



Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

Intervalle de confiance de 95% < +/-5%
^a Intervalle de confiance de 95% ≥ +/-5%
 et < +/-10%

moyenne des étudiant·e·s HES (50%). A l'inverse, la proportion des étudiant·e·s dont les parents sont titulaires d'un diplôme du degré tertiaire est supérieure à la moyenne des HES/HEP dans les domaines d'études Design (56%), Agriculture et économie forestière (57%) et surtout Musique, arts de la scène et autres arts (68%).

1.4.2 Catégories socioprofessionnelles et métiers

Exemples de catégories socioprofessionnelles (CSP)

1 Dirigeants

Entrepreneurs, activité indépendante, 20 employés ou plus

2 Professions libérales et assimilées

Médecin, activité indépendante, moins de 20 employés
Professeur de musique, activité indépendante, moins de 20 employés

3 Autres indépendants

Agriculteur, activité indépendante, moins de 20 employés
Libraire, activité indépendante, moins de 20 employés

4 Professions intellectuelles et d'encadrement

Architecte, sans fonction dirigeante, haute école
Ingénieur du bâtiment, avec fonction dirigeante, école supérieure
Agent de police, avec fonction dirigeante, haute école

5 Professions intermédiaires

Ingénieur du bâtiment, sans fonction dirigeante, haute école
Agent de police, avec fonction dirigeante, apprentissage
Programmeur, sans fonction dirigeante, école supérieure
Menuisier en bâtiment, avec fonction dirigeante, apprentissage

6 Non-manuels qualifiés

Comptable, sans fonction dirigeante, apprentissage
Programmeur, sans fonction dirigeante, maturité
Coiffeur, sans fonction dirigeante, apprentissage
Acteur, sans fonction dirigeante, école obligatoire

7 Manuels qualifiés

Menuisier en bâtiment, sans fonction dirigeante, apprentissage
Agriculteur, sans fonction dirigeante, apprentissage
Chauffeur poids lourds, sans fonction dirigeante, école obligatoire

8 Travailleurs non qualifiés

Programmeur, sans fonction dirigeante, école obligatoire
Confiseur-pâtissier, sans fonction dirigeante, école obligatoire

Le niveau de formation le plus élevé n'est qu'une façon parmi d'autres de décrire l'origine sociale. Les catégories socioprofessionnelles (CSP), établies pour la Suisse en coopération avec l'EPFL et l'OFS, sont elles aussi utilisées. Huit catégories sont distinguées pour les parents des étudiant·e·s. Chacune correspond à la combinaison du niveau de formation le plus élevé, du métier exercé et de la situation dans la profession.

Les différences de catégories socioprofessionnelles entre les mères et les pères des étudiant·e·s reflètent aussi les différences de niveau de formation et de choix de métier ou de carrière. Les pères des étudiant·e·s des hautes écoles suisses font majoritairement partie du groupe des professions intellectuelles et d'encadrement (29%) ou des professions intermédiaires (26%). Avec un taux de 15%, les pères font relativement souvent partie de la catégorie Autres indépendants. Pour les mères, le groupe le plus important est celui de la catégorie des non-manuels qualifiés (30%). Vient ensuite la catégorie des professions intermédiaires (27% des mères), suivie du groupe des professions intellectuelles et d'encadrement (19%).

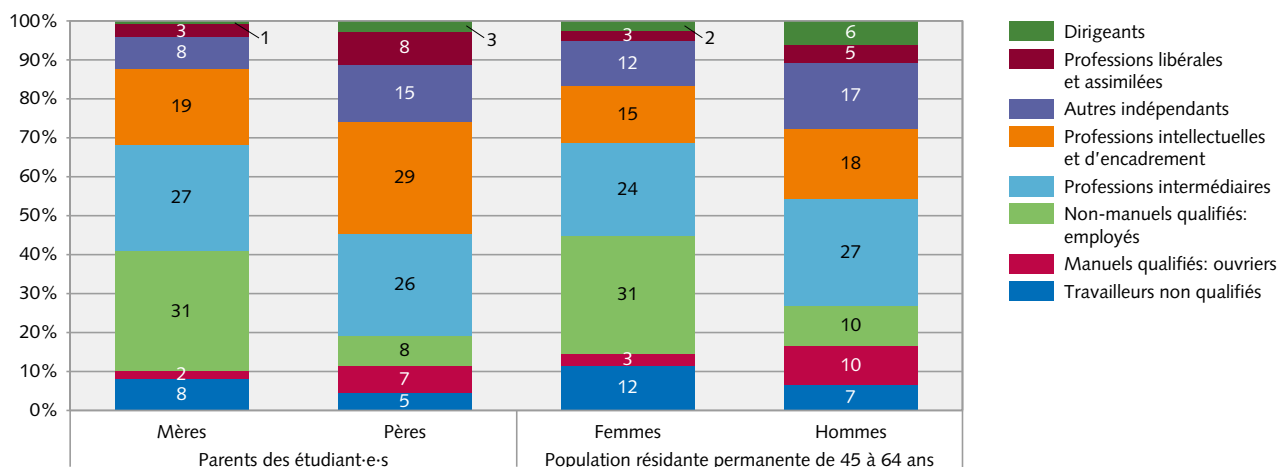
Si l'on compare les parents des étudiant·e·s avec la population résidente permanente de la Suisse du même groupe d'âge (les 45 à 64 ans), on constate pour les pères (29%) comme pour les mères (19%) que la proportion de membres du groupe Professions intellectuelles et d'encadrement est plus élevée chez les parents de ces étudiant·e·s que dans l'ensemble de la population (resp. 18% et 15%). Le groupe des manuels qualifiés ou des travailleurs non qualifiés est en revanche moins bien représenté parmi les parents des étudiant·e·s que dans l'ensemble de la population.

Suivant le type de haute école, il s'avère que, pour les mères comme pour les pères, la proportion des personnes du groupe Professions intellectuelles et d'encadrement est nettement plus élevée chez les étudiant·e·s des HEU que chez ceux des HES et des HEP (écart d'environ 10%). Pour le reste, les différences constatées entre les types de hautes écoles sont faibles. Les catégories socioprofessionnelles des parents des étudiant·e·s HEU ne varient également que de manière ponctuelle entre les groupes de domaines d'études (pour des raisons de place, elles ne sont ici représentées que pour les pères). Ainsi, les pères des étudiant·e·s en Médecine et pharmacie appartiennent nettement plus souvent que la moyenne des parents des étudiant·e·s HEU à la catégorie des professions libérales et assimilées (17%), dont font aussi partie la plupart des médecins indépendants. Dans le groupe de domaines d'études Sciences exactes et naturelles, la part des pères de la catégorie Professions intellectuelles et d'encadrement est supérieure à la moyenne (42%).

Dans les HES, les différences entre certains domaines d'études sont intéressantes. Par exemple, les étudiant·e·s en Agriculture et économie forestière sont issus, pour une grande partie (43%), du côté de leur père, de la catégorie socioprofessionnelle Autres indépendants,

**Catégorie socioprofessionnelle des parents et population résidente suisse
âgée de 45 à 64 ans, en %**

G 1.13

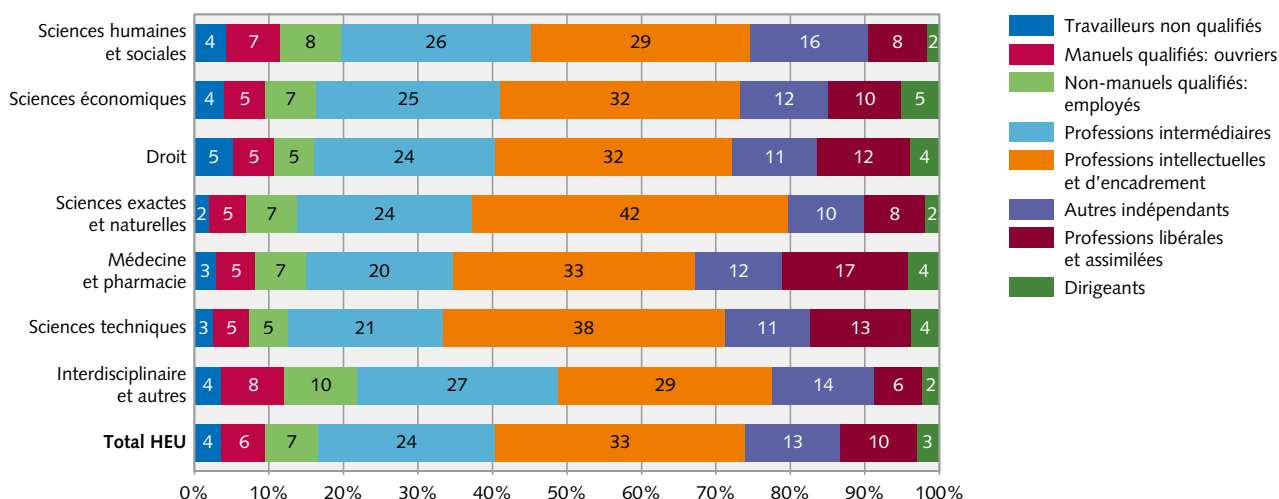


Source: SSEE 2013 et ESPA 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

**Catégorie socioprofessionnelle du père selon le groupe de domaines
d'études HEU, en %**

G 1.14



Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

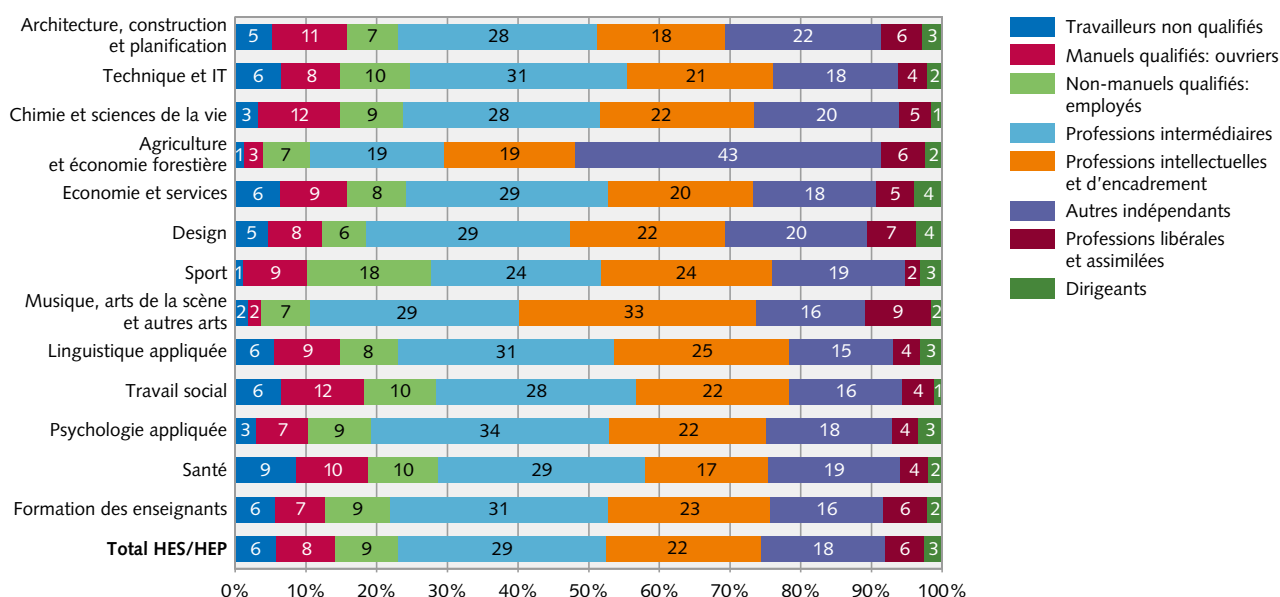
dont font notamment partie les agriculteurs indépendants. Parallèlement, dans le domaine d'études Agriculture et économie forestière, on trouve plus rarement des étudiant·e·s dont le père exerce un métier exigeant un niveau de formation plus bas (manuels ou non-manuels qualifiés, professions intermédiaires ou travailleurs non qualifiés). Les étudiant·e·s en sport affichent une proportion importante de pères de la catégorie des non-manuels qualifiés (18%), alors que dans le domaine d'études Musique, arts de la scène et autres arts, les pères font plus souvent partie de la catégorie des professions intellectuelles et d'encadrement (33%) ou des professions libérales (9%). La proportion d'étudiant·e·s dont le père

fait partie des manuels qualifiés ou des travailleurs non qualifiés est plus faible dans les filières artistiques que dans la moyenne des étudiant·e·s HES. Les résultats confirment donc les conclusions précédentes qui portaient sur le niveau de formation des parents.

Le rapport entre le domaine d'activité des parents et le choix du domaine d'études des étudiant·e·s ressort également clairement si l'on met en relation le domaine d'étude des étudiant·e·s HEU et le métier des parents, pour autant qu'ils aient également un diplôme du degré tertiaire. Prenons les mères et les pères exerçant une profession technique et étant titulaires d'un diplôme du degré tertiaire: on constate qu'un nombre

Catégorie socioprofessionnelle du père selon le groupe de domaines d'études HES/HEP, en %

G 1.15

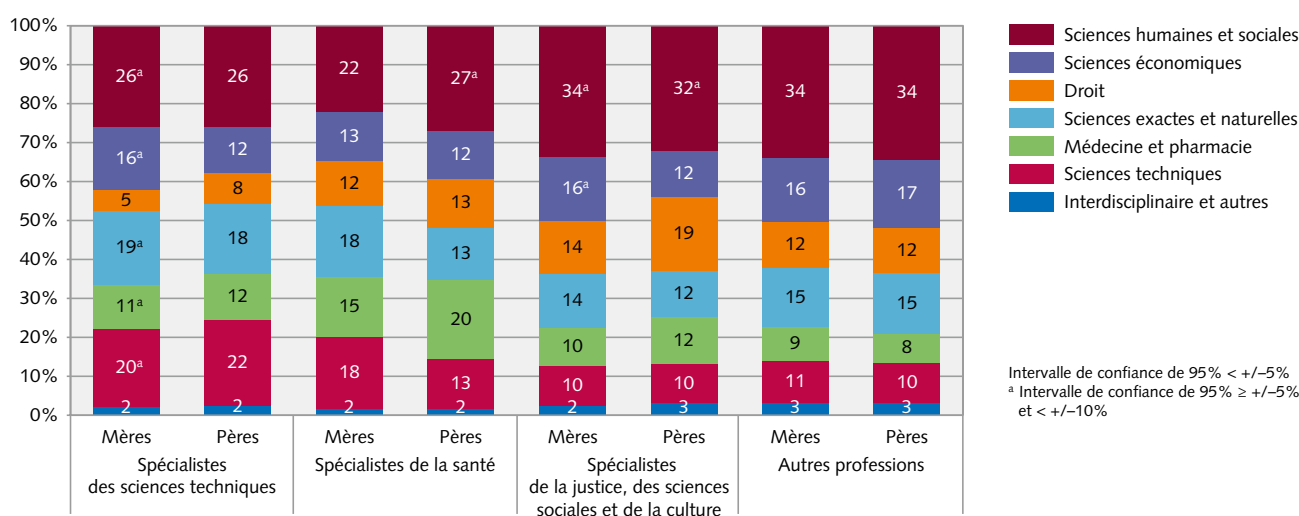


Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

Parents des étudiant·e·s diplômés d'un degré tertiaire selon le groupe de domaines d'études HEU et groupe de profession des parents, en %

G 1.16



Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

important d'étudiant·e·s se retrouvent en Sciences techniques, dans le groupe de domaines d'études correspondant (pères 22%, mères 20%). Le même constat vaut pour les étudiant·e·s des parents travaillant dans le secteur de la santé et titulaires d'un diplôme du degré tertiaire: là encore, les filières Médecine et pharmacie sont plus souvent représentées (pères 20%, mères 15%).

Les étudiant·e·s dont le père exerce dans la justice, les sciences sociales et la culture et est titulaire d'un diplôme du degré tertiaire se retrouvent plus souvent dans le groupe de domaines d'études Droit. Aucun lien ne peut être mis en évidence par contre pour ce qui est du métier exercé par la mère.

1.5 Statut migratoire

Classification des étudiant·e·s suivant le statut migratoire (simplifiée)¹⁴:

- Étudiant·e·s non issus de la migration
→ parents et étudiant·e·s nés en Suisse, et enfants revenus en Suisse dont les parents avaient émigré
- Étudiant·e·s issus de la migration, de deuxième génération
→ personnes nées en Suisse, parents nés à l'étranger
- Étudiant·e·s issus de la migration de première génération, scolarisés en Suisse
→ personnes nées à l'étranger ayant suivi en partie le système scolaire suisse
- Étudiant·e·s issus de la migration, de première génération, scolarisés à l'étranger
→ personnes nées à l'étranger venues en Suisse pour étudier ou avec un statut de frontalier

En 2013, les étudiant·e·s de nationalité étrangère représentent 20% de la population des hautes écoles suisses. Cependant, la nationalité en tant qu'indicateur du statut migratoire dépend fortement de la probabilité de naturalisation. Pour l'observation de l'intégration de la population issue de la migration, que ce soit au niveau de l'OFS ou au niveau international, une typologie du statut migratoire est utilisée, prenant avant tout en compte le pays de naissance des parents et des étudiant·e·s, mais aussi la nationalité des étudiant·e·s.

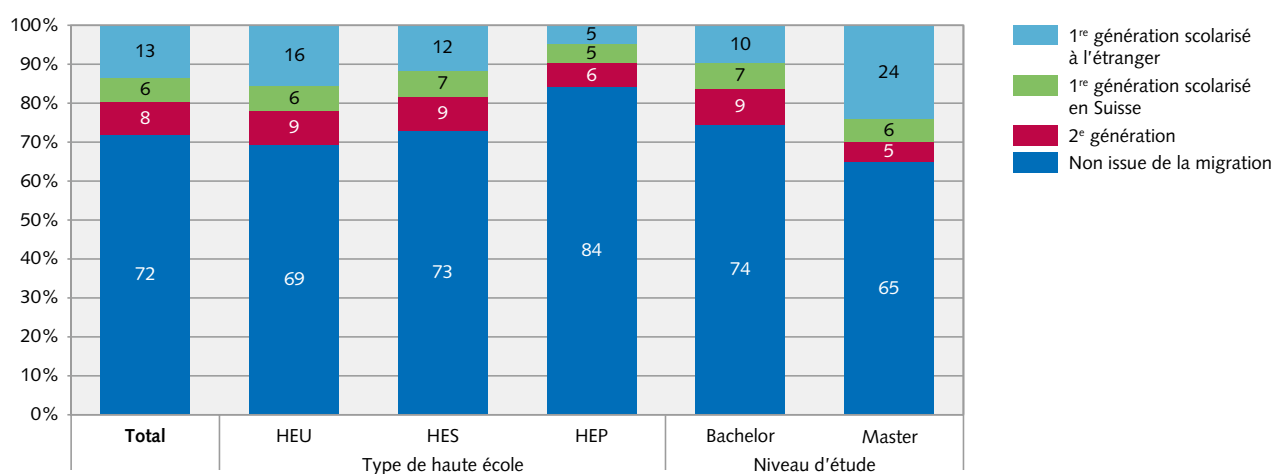
Les étudiant·e·s issus de la migration sont classés par génération d'immigration. Les étudiant·e·s issus de la migration de première génération sont nés à l'étranger. Font partie de la deuxième génération les étudiant·e·s

dont les parents étaient déjà arrivés en Suisse à leur naissance, et qui sont donc nés sur le territoire, mais dont les parents sont nés à l'étranger.

Pour mesurer l'attractivité et l'excellence des formations des hautes écoles en Suisse, il est notamment intéressant de recenser, dans la statistique de la formation, les étudiant·e·s étrangers scolarisés à l'étranger, soit les étudiant·e·s de nationalité étrangère ayant obtenu à l'étranger leur certificat d'accès à une haute école. Afin d'identifier ce groupe dans la classification en fonction du statut migratoire, les étudiant·e·s issus de la migration de première génération sont répartis ci-après en deux groupes: celui des personnes qui ont obtenu leur certificat d'accès en Suisse, donc qui ont en partie suivi le système scolaire suisse, et celui des personnes qui ont obtenu leur certificat d'accès à l'étranger et ne sont arrivées en Suisse qu'après (en général pour les études) ou qui étudient en Suisse mais vivent à l'étranger (frontaliers).

En 2013, la proportion d'étudiant·e·s issus de la migration est de 28%, soit inférieure aux 41% enregistrés chez les 18–34 ans dans la population résidente permanente de la Suisse (source de données: ESPA, 2^e trimestre 2013). Presque la moitié de ces étudiant·e·s sont des migrant·e·s de la première génération, qui sont arrivés en Suisse après avoir obtenu leur certificat d'accès (13%). 6% sont des migrant·e·s de la première génération, déjà en Suisse avant d'obtenir leur certificat d'accès. Le reste comprend des étudiant·e·s nés en Suisse et appartenant donc à la deuxième génération (8%).

Statut migratoire selon le type de haute école et le niveau des études, en % **G 1.17**



Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

¹⁴ Vous trouverez en annexe (voir annexe A.2) une représentation détaillée de la classification suivant le statut migratoire.

La part la plus faible des étudiant-e-s issus de la migration est observée dans les HEP (16%). Les proportions des groupes de migrants sont les mêmes dans les HEU et les HES, mais la part des migrants de première génération est plus élevée dans les HEU que dans les HES. Les étudiant-e-s de première génération, qui ont obtenu leur certificat d'accès à l'étranger arrivent le plus souvent en Suisse après, pour suivre leurs études en HEU.

Si l'on suit la répartition par niveau d'études, il s'avère que la proportion d'étudiant-e-s en master issus de la migration, de première génération, et ayant acquis leur certificat d'accès à l'étranger est nettement plus élevée qu'au niveau bachelor (24% contre 10%).

La part des étudiant-e-s issus de la migration varie suivant les hautes écoles. Dans le domaine universitaire, on trouve un nombre particulièrement important de migrants de première génération avec un certificat d'accès étranger, à l'Università della Svizzera italiana USI (59%), à l'EPFL (31%) et à l'Université de Genève UNIGE (26%). La proportion très élevée constatée à l'USI s'explique par une zone de recrutement de l'université qui s'étend jusqu'aux régions d'Italie du Nord. Le nombre d'étudiant-e-s issus de la migration, de première génération, avec un certificat d'accès étranger, est inférieur à la moyenne dans certaines universités de Suisse alémanique (Berne UNIBE, Zurich UZH, Lucerne UNILU et Fribourg UNIFR) (6% à 11%). Les étudiant-e-s en HEU issus de la migration, et ayant obtenu leur certificat d'accès en Suisse (première et deuxième génération) sont proportionnellement plus nombreux dans les universités de Genève UNIGE (24%) et Lausanne UNIL (20%), alors que dans les universités de Fribourg UNIFR, Lucerne UNILU et Berne UNIBE, ou à l'ETHZ, leur nombre (8% à 11%) est inférieur à la moyenne observée dans les HEU (15%).

Dans les HES et les HEP, la situation est la même que dans les HEU. Dans les établissements de Suisse romande (HES-SO, HES Les Roches Gruyère LRG) et du Tessin (SUPSI), la part des étudiant-e-s issus de la migration est plus élevée que la moyenne enregistrée dans les HES/HEP. La HES privée Les Roches Gruyère LRG fait exception: étant donné son orientation internationale dans le domaine de la gestion hôtelière, plus des trois quarts de ses étudiant-e-s viennent de l'étranger pour étudier en Suisse. A la Kalaidos Fachhochschule KAL, également un établissement privé, les étudiant-e-s issus de la migration qui ont acquis un certificat d'accès en Suisse (deuxième ou première génération) sont relativement plus nombreux que la moyenne observée dans les HES/HEP. En comparaison, la proportion d'étudiant-e-s issus de la migration est inférieure à la moyenne à la Berner Fachhochschule BFH, à la Fachhochschule Ostschweiz FHO et à la Fachhochschule Zentralschweiz FHZ. Mais pour l'interprétation, il faut prendre en compte la distance de la haute école avec le pays voisin le plus proche ainsi que le niveau, variable suivant les régions, du taux de personnes issues de la migration dans la population.¹⁵

Si l'on considère la répartition entre les groupes de domaines d'études HEU, il s'avère que les domaines Sciences techniques et Sciences économiques comptent un nombre de migrants de première génération avec un certificat d'accès étranger qui est supérieur à la moyenne. En revanche, ces personnes sont en nombre inférieur à la moyenne dans les domaines Médecine et pharmacie ou Droit, ainsi que dans le domaine Interdisciplinaire et autres. Le nombre d'étudiant-e-s ayant un certificat d'accès suisse (première et deuxième génération) est un peu plus élevé que la moyenne enregistrée en HEU dans le domaine Droit (20% contre 15%).

T 1.7 Statut migratoire selon la haute école HEU, en %

	USI	UNIGE	EPFL	Autres UI	UNIBAS	UNISG	UNIL	ETHZ	UNINE	UZH	UNIFR	UNILU	UNIBE	Total HEU
Non issue de la migration	27	50	52	59	68	69	70	70	73	75	78	79	87	69
2 ^e génération	9	16	10	6	7	8	13	5	9	9	6	5	5	9
1 ^{re} génération scolarisé en Suisse	5	8	7	12	7	5	7	5	6	8	5	6	2	6
1 ^{re} génération scolarisé à l'étranger	59	26	31	22	17	17	10	19	13	8	11	10	6	16

Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

¹⁵ En 2008, la fourchette des taux de personnes (de 15 ans et plus) avec un statut migratoire dans la population résidente permanente de la Suisse allait de 18% dans le canton de Berne à 56% dans celui de Genève (enquête suisse sur la population active ESPA).

T 1.8 Statut migratoire selon la haute école HES/HEP, en %

	LRG	SUPSI	HES-SO	FHNW	KAL	ZFH	FHZ	FHO	BFH	Autres HEP-I	Total HES/HEP
Non issue de la migration	14	54	64	74	77	78	81	84	85	87	75
2 ^e génération	7	10	12	8	10	9	5	4	4	6	8
1 ^{re} génération scolarisé en Suisse	1	9	9	5	11	7	5	6	3	4	6
1 ^{re} génération scolarisé à l'étranger	79 ^a	26	15	13	3	6	9	6	9	3	10

Intervalle de confiance de 95% < +/-5%

^a Intervalle de confiance de 95% ≥ +/-5% et < +/-10%

Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

T 1.9 Statut migratoire selon le groupe de domaines d'études HEU, en %

	Sciences économiques	Sciences techniques	Sciences exactes et naturelles	Sciences humaines et sociales	Droit	Médecine et pharmacie	Interdisciplinaire et autres	Total HEU
Non issue de la migration	62	63	69	71	72	77	81	69
2 ^e génération	9	6	7	9	12	10	6	9
1 ^{re} génération scolarisé en Suisse	7	6	5	7	7	8	3	6
1 ^{re} génération scolarisé à l'étranger	23	25	19	13	8	5	9	16

Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

T 1.10 Statut migratoire selon le domaine d'études HES/HEP, en %

	Musique, arts de la scène et autres arts	Design	Architecture, construction et planification	Economie et services	Santé	Technique et IT	Chimie et sciences de la vie	Linguistique appliquée	Travail social	Psychologie appliquée	Formation des enseignants	Sport	Agriculture et économie forestière	Total HES/HEP
Non issue de la migration	52	65	71	71	76	79	80	81	82	84	84	91	93	75
2 ^e génération	4	6	5	13	9	8	5	9	8	5	6	6	3	8
1 ^{re} génération scolarisé en Suisse	2	4	7	9	8	6	4	7	6	5	5	0	3	6
1 ^{re} génération scolarisé à l'étranger	42	25	17	6	7	8	11	3	4	7	5	3	2	10

Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

Dans les HES et les HEP, les étudiant·e·s venant en Suisse pour leurs études se retrouvent notamment dans les domaines d'études Musique, arts de la scène et autres arts, Design ou Architecture, construction et planification, tandis que leur nombre est inférieur à la moyenne dans tous les autres domaines d'études (sauf en Chimie et sciences de la vie). La proportion d'étudiant·e·s disposant d'un certificat d'accès suisse (première et deuxième génération) n'est supérieure à la moyenne enregistrée dans les HES/HEP que dans le domaine d'études Economie et services. En revanche, ces étudiant·e·s sont plus rares dans les domaines d'études Agriculture et économie forestière, Sport, Chimie et sciences de la vie ou Psychologie appliquée.

La répartition par pays d'origine varie selon la génération de migrants.¹⁶ Les étudiant·e·s vivant en Suisse issus de la migration de deuxième génération viennent soit de pays de la première vague d'immigration comme l'Italie (19%), le Portugal (10%) et l'Espagne (5%), soit des pays de l'ex-Yougoslavie (18%), qui font partie de la deuxième vague d'immigration. En outre, un nombre

¹⁶ Le pays de naissance est décisif pour la détermination du pays d'origine. Les étudiant·e·s ne pouvant pas clairement être attribué·e·s à un pays d'origine ont été exclu·e·s de l'analyse. Le pays d'origine d'une étudiante née en Italie, avec l'un des parents né en Italie et l'autre en Espagne, serait l'Italie. En revanche, aucun pays d'origine ne pourrait être attribué à un étudiant né en Suisse, dont l'un des parents serait d'origine française et l'autre d'origine allemande.

relativement important d'étudiant·e·s issus de la migration, de deuxième génération, viennent de Turquie (10%) et d'Allemagne (7%).

Les étudiant·e·s issus de la migration, de première génération, qui ont obtenu leur certificat d'accès aux hautes écoles en Suisse et qui sont donc pour la plupart arrivés en Suisse pendant l'enfance, sont les plus nombreux en termes relatifs (22%) à être originaires d'un pays de l'ex-Yougoslavie. Vient ensuite, comme groupe le plus important, celui des pays voisins, comme l'Allemagne (18%) et la France (8%). Les proportions sont plus faibles dans le cas des étudiant·e·s ayant un pays d'origine de la première vague d'immigration

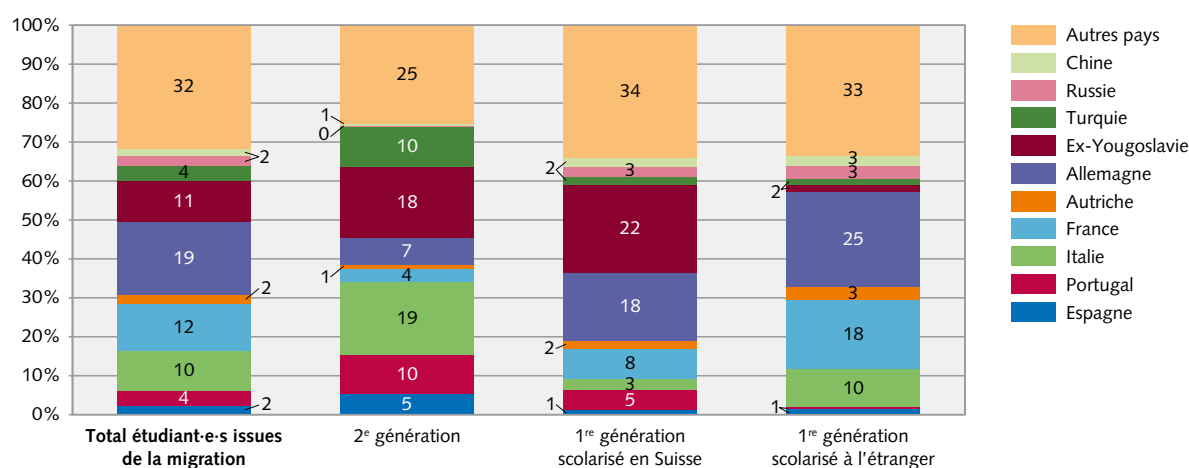
comme le Portugal (5%), l'Italie (3%) ou l'Espagne (2%).

Enfin, les étudiant·e·s issus de la migration qui ont obtenu leur certificat d'accès à l'étranger viennent en majorité (55%) des pays limitrophes, comme l'Allemagne (25%), la France (18%), l'Italie (10%) et l'Autriche (3%). Même si leur nombre est plus faible, dans ce même groupe, la part des étudiant·e·s venant de Russie (3%) ou de Chine (3%) n'est pas négligeable.

L'origine sociale (ici évaluée en fonction du niveau de formation le plus élevé des parents) des étudiant·e·s issus de la migration varie suivant leur pays d'origine.

Pays d'origine selon le statut migratoire, en %

G 1.18



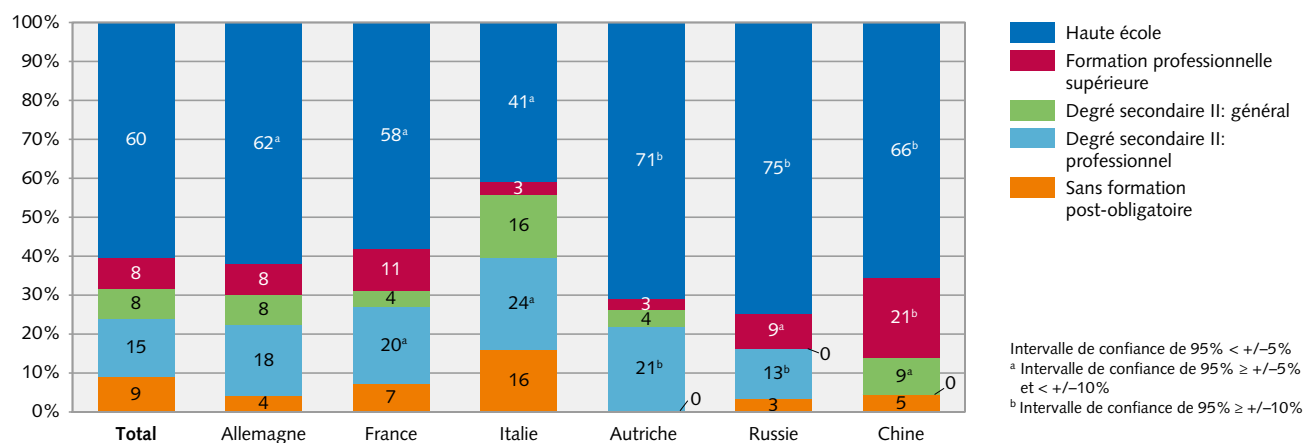
Remarque: les étudiant·e·s qui ne peuvent pas explicitement être attribués à un pays d'origine sont exclus de l'analyse. Le graphique présente les dix pays d'origine les plus fréquents.

Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

Plus haut niveau de formation des parents selon le pays d'origine, en % des étudiant·e·s issues de la migration, 1^{re} génération scolarisé à l'étranger

G 1.19



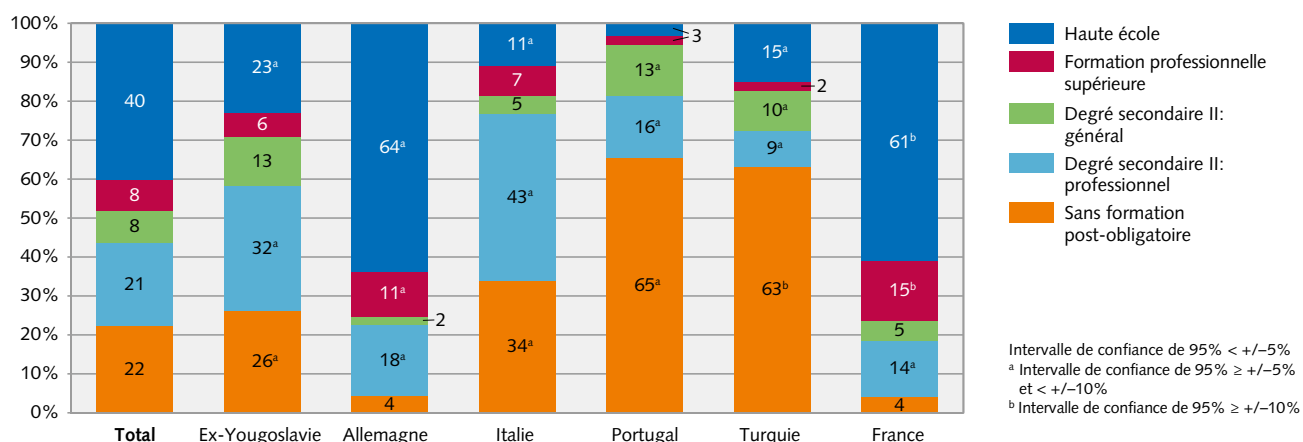
Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

Intervalle de confiance de 95% < +/-5%
^a Intervalle de confiance de 95% ≥ +/-5% et < +/-10%
^b Intervalle de confiance de 95% ≥ +/-10%

Plus haut niveau de formation des parents selon le pays d'origine, trié selon la proportion des étudiant·e·s par pays, en % des étudiant·e·s issues de la migration (1^{re} et 2^e génération) et scolarisés en Suisse

G 1.20



Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

Les étudiant·e·s issus de la migration de première génération, et ayant obtenu leur certificat d'accès à l'étranger, viennent en majorité de foyers dans lesquels au moins un parent a passé un diplôme de haute école (60%) ou validé une formation professionnelle supérieure (8%). Pour les étudiant·e·s originaires de Chine et de Russie le taux de parents ayant un diplôme de niveau tertiaire (formation professionnelle supérieure ou haute école) est supérieur à la moyenne (resp. 87% et 84%). Les parents des étudiant·e·s venant d'Autriche sont plus rares que la moyenne à s'être arrêtés à l'école obligatoire (resp. 0,4% et 2%). La répartition des étudiant·e·s dont le pays d'origine est l'Italie est différente: la proportion des parents s'étant arrêtés à l'école obligatoire (16%), comme celle des parents ayant un niveau de formation du degré secondaire (40%) ou tertiaire (44%) s'écarte de la moyenne enregistrée pour les étudiant·e·s de première génération avec un certificat d'accès étranger. Notamment la diversité des systèmes de formation des pays d'origine explique les différences de répartition des niveaux de formation des parents.

La répartition est nettement moins homogène si l'on considère l'origine sociale des étudiant·e·s issus de la migration qui ont obtenu un certificat d'accès à une haute école suisse, qu'ils soient de deuxième ou de première génération. Aucune distinction n'est faite par rapport à la génération dans la représentation, les dispersions étant similaires et le nombre de cas limité. Dans le cas de près des deux tiers de ceux originaires du Portugal ou de Turquie, aucun des parents n'a achevé une formation post-obligatoire. La proportion de personnes dont les parents n'ont pas de formation post-obligatoire

est également supérieure à la moyenne parmi ceux originaires d'Italie (34%). Ils sont également les plus nombreux (43%) à avoir des parents dont le plus haut niveau de formation est une formation professionnelle initiale. Cette proportion est également supérieure à la moyenne chez les étudiant·e·s issus des pays de l'ex-Yougoslavie (32%). Par conséquent, la proportion de parents ayant un diplôme du degré tertiaire est faible (entre 6% et 29%) dans les pays que nous venons de citer. A l'inverse, les étudiant·e·s issus de la migration originaires d'Allemagne et de France sont souvent issus de foyers dans lesquels au moins l'un des deux parents a obtenu un diplôme d'une haute école (resp. 64% et 61%) ou un diplôme d'une école professionnelle supérieure (resp. 11% et 15%). La proportion de ceux qui viennent de familles où le niveau de formation est bas est inférieure à la moyenne des étudiant·e·s issus de la migration scolarisés en Suisse. Pour ce groupe d'étudiant·e·s également, les différences de niveaux de formation des parents sont liées en grande partie au système de formation dans le pays d'origine.

2 Conditions de vie des étudiant·e·s

2.1 Mode de logement

Les indications sur les modes de logement correspondent aux conditions de logement des étudiant·e·s en semaine pendant le semestre.

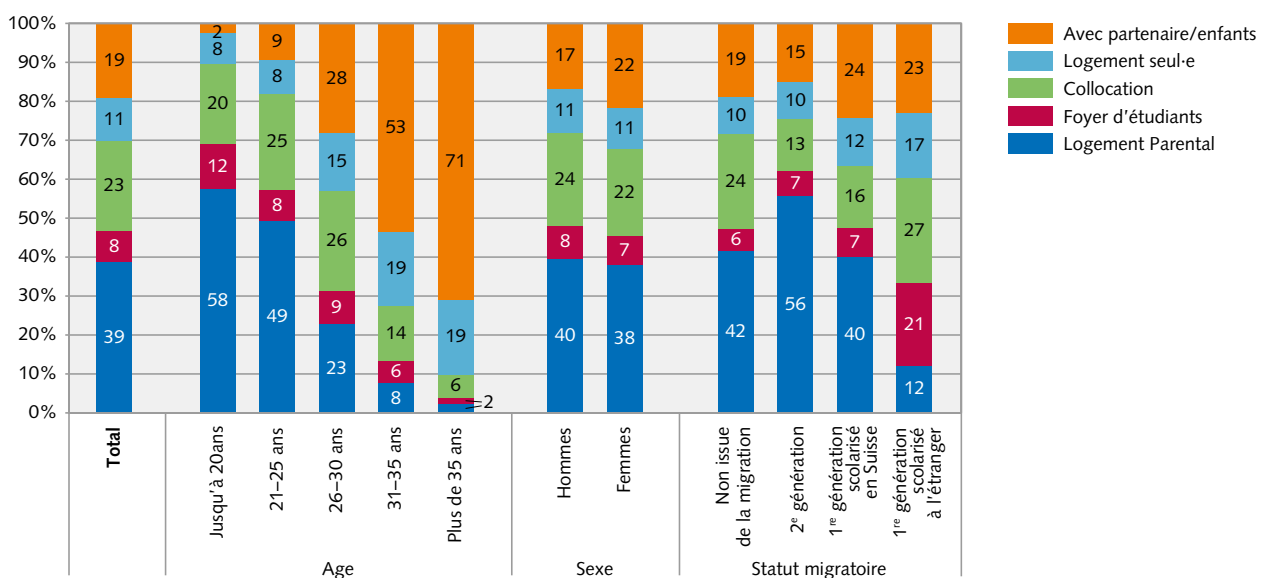
Au moins pendant le semestre, la plupart des étudiant·e·s ne vivent plus chez leurs parents. 8% vivent dans un foyer d'étudiants ou un autre type de logement destiné spécialement aux étudiant·e·s, 19% vivent avec un ou une partenaire et/ou des enfants, 23% vivent avec d'autres personnes dans un même logement (ex.: colocation) et 11% vivent seuls. La proportion d'étudiant·e·s vivant chez leurs parents est de 39%.

Le mode de logement dépend en grande partie de l'âge. Comme le montre la recherche sur la mobilité en matière de logement, les exigences concernant le mode

de logement, les conditions de logement et la qualité du lieu de logement sont liées au cycle de vie et aux ressources financières.¹⁷ La part des étudiant·e·s habitant chez leurs parents diminue avec l'âge, passant de 58% pour le groupe d'âge le plus bas à 2% pour les plus de 35 ans. La proportion d'étudiant·e·s vivant avec un ou une partenaire et/ou des enfants augmente régulièrement avec l'âge (groupe d'âge le plus bas: 2%, plus de 35 ans: 71%). Jusqu'à 30 ans, les colocations représentent entre un cinquième et un quart des modes de logement. Après cet âge, cette proportion diminue très fortement. Pour les étudiant·e·s les plus âgés, ce mode de logement reste très marginal. Dans le groupe d'âge le plus jeune (jusqu'à 20 ans) le nombre d'étudiant·e·s vivant en foyer est supérieur à la moyenne.

Mode de logement selon les caractéristiques socio-démographiques sélectionnées, en %

G 2.1



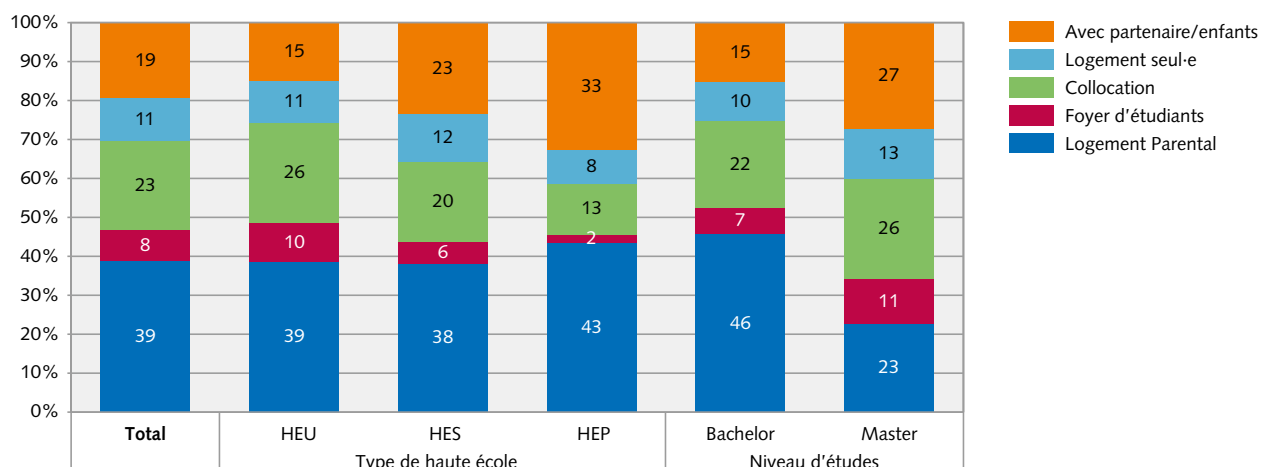
Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

¹⁷ Voir à ce sujet: Rossi (1955): Why Families Move. Kemper (1985): Die Bedeutung des Lebenszyklus-Konzepts für die Analyse intraregionaler Wanderungen. Huinink/Kley (2008): Regionaler Kontext und Migrationsentscheidungen im Lebensverlauf.

Mode de logement selon le type de haute école et le niveau d'études, en %

G 2.2



Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

Les femmes (22%) vivent nettement plus souvent avec un partenaire et/ou avec des enfants que les hommes (17%). Pour les autres modes de logement, il n'existe pas de différence significative entre les sexes.

Le mode de logement varie suivant le statut migratoire. Pour les étudiant·e·s issus de la migration de première génération, ayant obtenu leur certificat d'accès à l'étranger et suivant leurs études dans une haute école suisse, en général, le début des études coïncide avec un changement de lieu de domicile les amenant à traverser les frontières et avec un déménagement (temporaire) du foyer parental. Par conséquent, ces étudiant·e·s vivent d'une part beaucoup plus rarement chez leurs parents (12%)¹⁸ que ceux non issus de la migration (42%); d'autre part, ils habitent nettement plus souvent en foyer d'étudiants (21%) que les étudiant·e·s suisses (6%). Les étudiant·e·s issus de la migration, de deuxième génération (56%) sont en revanche nettement plus souvent logés chez leurs parents que les étudiant·e·s suisses (42%).

Les étudiant·e·s du niveau bachelor (46%) vivent deux fois plus souvent chez leurs parents que ceux/celles qui étudient en master (23%) mais moins souvent en foyer d'étudiants (7%) et moitié moins souvent avec un ou une partenaire et/ou des enfants (15%). Ces différences sont essentiellement liées à l'âge. Le phénomène

des foyers d'étudiants s'explique notamment par les étudiant·e·s issus de la migration de première génération (avec ou sans certificat d'accès suisse). Les étudiant·e·s en bachelor, issus de la migration de deuxième génération et ceux non issus de la migration vivent en revanche aussi souvent dans un foyer d'étudiants que leurs camarades du niveau master.

La répartition des modes de logement diffère suivant le type de haute école. Les étudiant·e·s en HEP vivent plus souvent que la moyenne chez leurs parents (43%). Par rapport à la totalité des étudiant·e·s, les étudiant·e·s en HEU vivent plus souvent en foyer (10%) ou en collocation (26%) et plus rarement avec un ou une partenaire et/ou des enfants (15%). A l'inverse, par rapport à la totalité des étudiant·e·s, les étudiant·e·s en HES et en HEP vivent moins souvent en foyer (6%, 2%) et en collocation (20%, 13%), mais plus souvent avec un ou une partenaire et/ou des enfants (23%, 33%). Les différences dans la structure par âge entre le type de haute école joue ici un rôle important (voir chapitre 1.2.1).

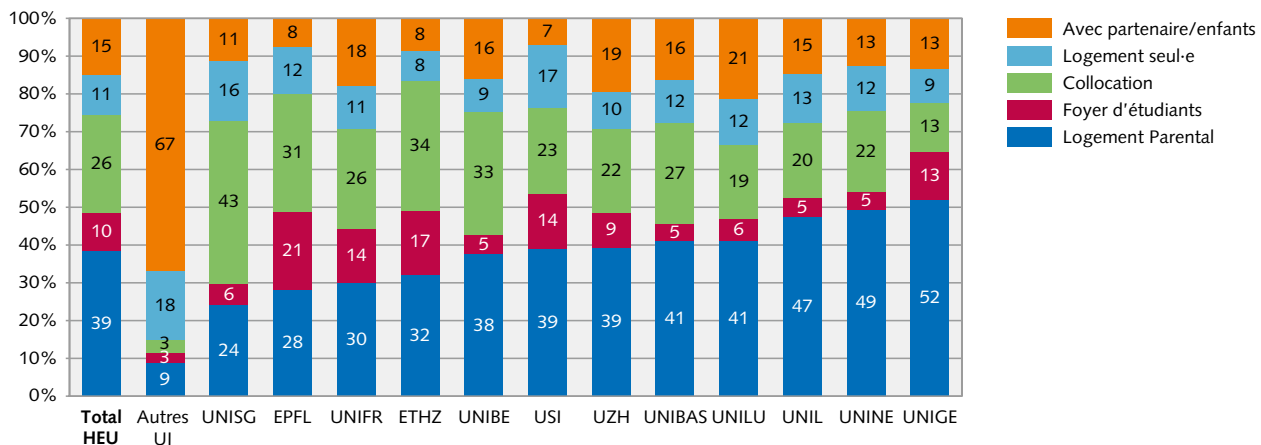
La proportion des modes de logement varie suivant la haute école concernée. Dans les universités de Genève UNIGE (52%), Neuchâtel UNINE (49%) et Lausanne UNIL (47%), la proportion d'étudiant·e·s vivant chez leurs parents est supérieure à la moyenne enregistrée en HEU (39%). Les universités de Fribourg UNIFR (30%) et de Saint-Gall UNISG (24%), ainsi que les deux EPF (ETHZ: 32%, EPFL: 28%) et les autres institutions universitaires (9%) affichent eux un taux inférieur à la moyenne.

Par rapport à la moyenne enregistrée en HES/HEP (39%), un nombre supérieur d'étudiant·e·s vivant chez leurs parents est observé à la SUPSI (45%), à la HES-SO

¹⁸ Ce groupe est composé d'étudiant·e·s vivant à l'étranger chez leurs parents, et faisant la navette tous les jours entre leur domicile et la haute école suisse (on les nomme les frontaliers/frontalières). Cela concerne avant tout les hautes écoles situées à proximité d'une frontière (ex.: les universités de Bâle UNIBAS, de Genève UNIGE ou l'Uni Svizzera italiana USI, ainsi que la Fachhochschule Ostschweiz FHO, la Fachhochschule Nordwestschweiz FHNW ou la Scuola Universitaria Professionale della Svizzera Italiana SUPSI).

Mode de logement selon la haute école HEU, en %

G 2.3

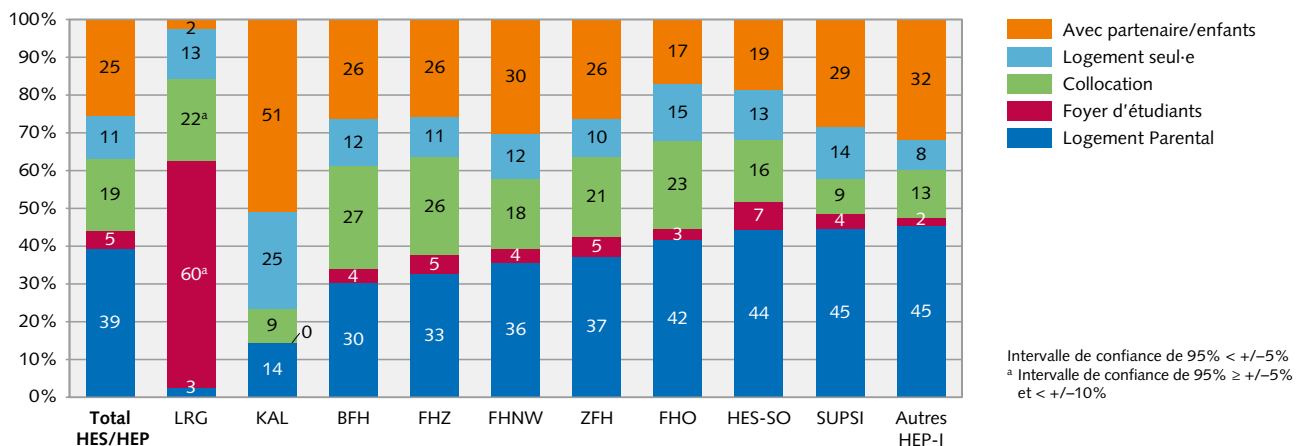


Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

Mode de logement selon la haute école HES/HEP, en %

G 2.4



Source: SSEE 2013

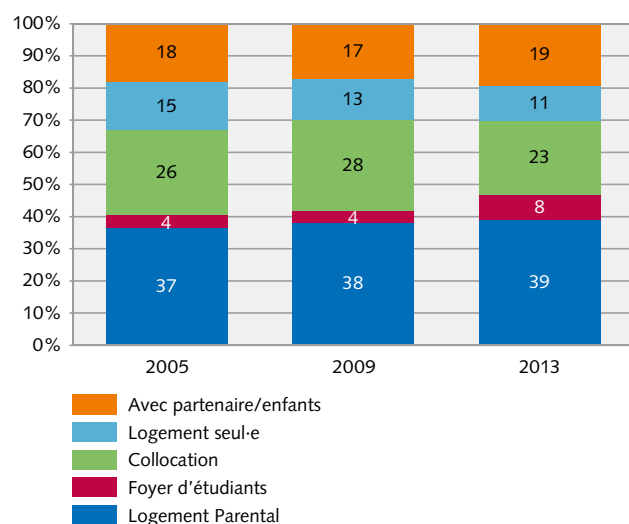
© OFS, Neuchâtel 2015

(45%) ainsi que dans les autres HEP et institutions de la formation des enseignants HEP-I (45%). La Fachhochschule Zentralschweiz FHZ (33%), la Berner Fachhochschule BFH (30%), la Kalaidos Fachhochschule KAL (14%) et la HES Les Roches-Gruyère LRG (3%) affichent, elles, des pourcentages inférieurs à la moyenne. Ce dernier établissement de formation constitue un cas à part, car la majorité de ses étudiant·e·s vivent en foyer sur le campus pendant le semestre. Pour ce qui est du logement chez les parents, les autres hautes écoles spécialisées ont des taux proches de la moyenne.

La proportion varie en partie en fonction des branches enseignées dans la haute école et des différences de structure par âge entre les domaines d'études. Par exemple, les étudiant·e·s en Sciences humaines et sociales ou en Travail social sont en général plus âgés que les étudiant·e·s dans les autres domaines d'études.

Mode de logement au cours du temps, en %

G 2.5



Source: SSEE 2005, 2009, 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

Il existe d'autres facteurs d'explication: une attractivité de la haute école allant au-delà de la région, le marché du logement dans les différentes régions des hautes écoles, l'offre de places en foyers sur le site de la haute école ou les proportions variables d'étudiant·e·s ayant un statut migratoire de première génération, avec un certificat d'accès étranger (voir chapitre 1.5).

Au fil du temps, on peut constater différentes tendances dans les modes de logement. La part des étudiant·e·s habitant seuls diminue constamment (de 15% à 11%) entre la première et la troisième date d'enquête. Pour ce qui est de la colocation, entre 2005 et 2009 elle enregistre une légère augmentation (de 26% à 28%) pour ensuite baisser à 23% lors de la dernière enquête. Entre 2009 et 2013 la proportion d'étudiant·e·s vivant en foyer a doublé (4%, 8%).¹⁹ Sur cette période de temps, la part de ceux/celles vivant avec un ou une partenaire et/ou des enfants a légèrement augmenté (de 17% à 19%). Entre la première et la troisième date d'enquête, la proportion d'étudiant·e·s vivant chez leurs parents est restée stable.

2.2 Durée du trajet et satisfaction par rapport au logement

2.2.1 Durée du trajet pour atteindre la haute école

La durée du trajet entre le logement et la haute école est évaluée en minutes. Est enregistrée le temps nécessaire aux étudiant·e·s pour se rendre à la haute école, un jour typique pendant le semestre.

Environ la moitié (54%) des étudiant·e·s n'ont pas besoin de plus de 30 minutes pour se rendre de leur logement à la haute école. Un tiers doit compter entre 31 et 60 minutes. Près d'un sixième des étudiant·e·s (16%) mettent plus d'une heure.

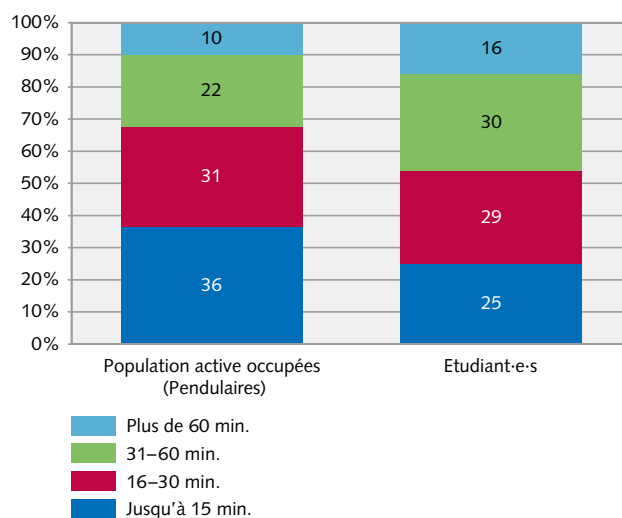
Par rapport à la durée du trajet de la population active occupée (pendulaires)²⁰, il s'avère que le trajet des étudiant·e·s est en général plus long. L'une des explications de ce constat est la concentration géographique plus forte des hautes écoles par rapport aux lieux de travail.²¹

¹⁹ Cette augmentation s'explique en partie par le fait que la question de l'enquête 2013 sur ce mode de logement a été légèrement modifiée, en incluant, en plus des foyers, les autres offres de logement existantes et spécialement destinées aux étudiant·e·s.

²⁰ Sont considérées comme pendulaires les personnes actives occupées à partir de 15 ans, qui se consacrent au moins une heure par semaine à un travail productif et dont le lieu de travail fixe se trouve en dehors de leur bâtiment d'habitation.

²¹ OFS (2014): La pendularité en Suisse 2012. Neuchâtel: OFS. Page 7.

Durée du trajet entre le logement et la haute école, respectivement jusqu'au lieu de travail, selon les étudiant·e·s et la population active occupée, en % G 2.6



Sources: SSEE 2013, RS 2012

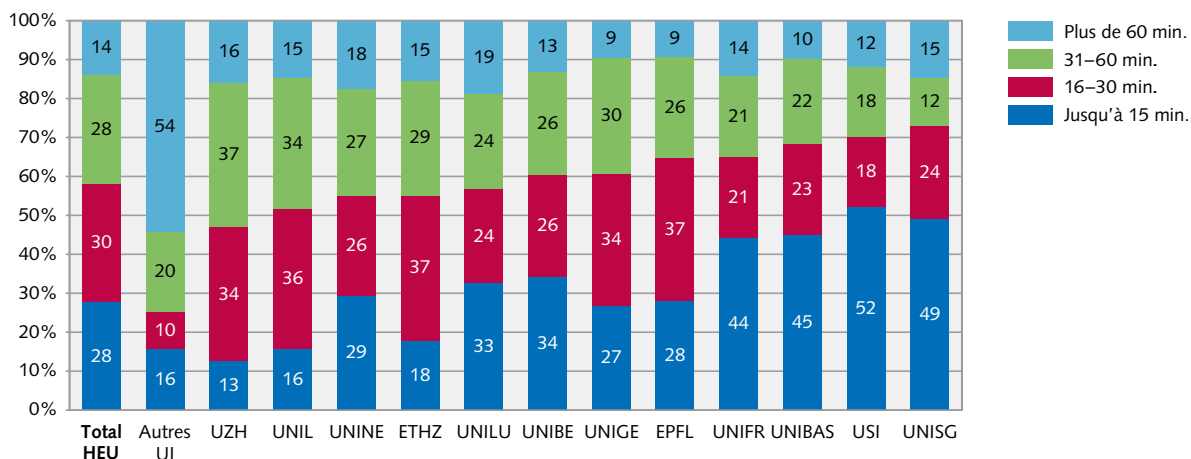
© OFS, Neuchâtel 2015

La durée du trajet varie suivant la haute école. Dans les universités de Saint-Gall UNISG (73%), l'Uni Svizzera italiana USI (70%), Bâle UNIBAS (68%), Fribourg UNIFR (65%) et l'EPFL (65%), la part des étudiant·e·s habitant au maximum à 30 minutes de la haute école est supérieure à la moyenne de 58% observée dans les HEU. Les universités de Lausanne UNIL (52%), l'Uni Zurich UZH (47%) et les autres institutions universitaires (26%)²² affichent des taux inférieurs à la moyenne. Pour les étudiant·e·s des autres hautes écoles universitaires, la durée du trajet reste proche de la moyenne.

Dans la HES Les Roches-Gruyère LRG (96%), la Fachhochschule Ostschweiz FHO (56%) et la HES-SO (54%), la part des étudiant·e·s vivant au maximum à 30 minutes de la haute école est supérieure à la moyenne enregistrée dans les HES/HEP (47%). Seule la Kalaidos Fachhochschule KAL (41%) affiche à ce sujet un taux inférieur à la moyenne, mais les temps de trajet des autres hautes écoles supérieures ne diffèrent pas statistiquement de la moyenne des HES/HEP.

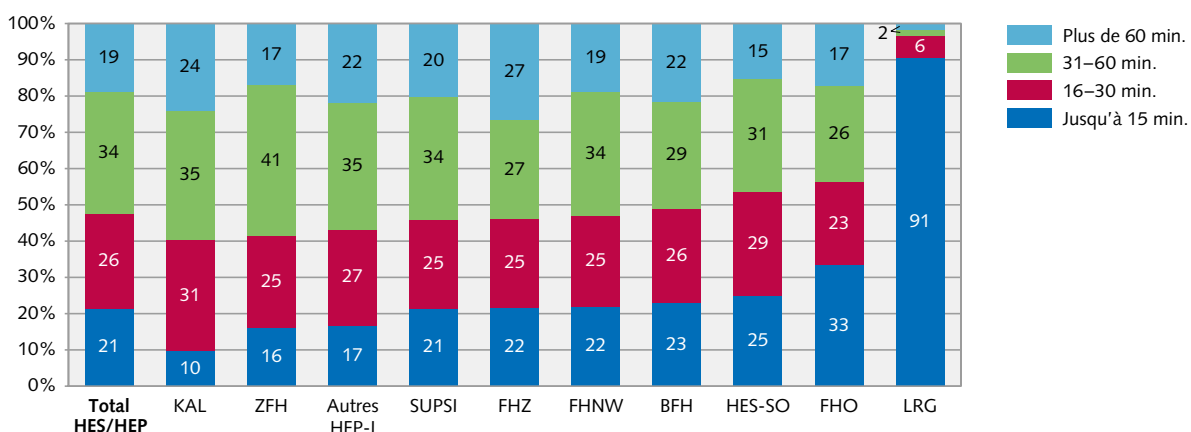
Les différences constatées en termes de temps de trajet s'expliquent entre autres par les caractéristiques du site de la haute école (étendue du rayon d'attraction, situation centrale en zone urbaine, desserte par les transports publics ou foyers disponibles), mais aussi par celles des étudiant·e·s eux-mêmes (mode de logement ou lieu d'habitation et transports utilisés).

²² Il s'agit notamment de la formation universitaire à distance Fernstudien Schweiz FS-CH, pour laquelle les étudiant·e·s assurent peu d'heures de présence sur place mais ont des temps de trajet longs.

Durée du trajet entre le logement et la haute école selon la haute école HEU, en % G 2.7

Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

Durée du trajet entre le logement et la haute école selon la haute école HES/HEP, en %**G 2.8**

Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

Les étudiant·e·s en foyer vivent généralement plus proches de leur haute école. Ainsi, près de 90% d'entre eux ont besoin de 30 minutes au maximum pour se rendre à la haute école. Pour les autres modes de logement, cette proportion varie entre 34% et 76%. Les étudiant·e·s vivant chez leurs parents sont les plus éloignés du site de la haute école. 65% d'entre eux ont un trajet de plus de 30 minutes, tandis que pour les autres modes de logement, la proportion va de 13% à 53%. Il faut noter que la durée du trajet ne dépend pas directement du mode de logement. Elle est plutôt déterminée par la position spécifique des modes de logement.

Il est clair que les foyers sont en général construits à proximité des sites des hautes écoles, tandis que les logements parentaux se trouvent à une plus grande distance.²³

La majorité des étudiant·e·s (69%) utilisent surtout les transports publics (bus, tram, train). 20% des étudiant·e·s parcourent la distance qui les sépare de la haute école principalement à pied, ou à vélo et seulement 11% prennent le plus souvent la voiture, le motorcycle ou le cyclomoteur. A titre de comparaison, 55% des pendulaires de la population active occupée vont travailler avec leur véhicule privé tandis que 30% utilisent essentiellement les transports publics.²⁴

²³ OFS (2010): Etudier sous Bologne. Rapport principal de l'enquête sur la situation sociale et économique des étudiant·e·s des hautes écoles suisses 2009 Neuchâtel: OFS. Page 114.

²⁴ OFS (2014): La pendularité en Suisse 2012. Neuchâtel: OFS. Page 4.

2.2.2 Satisfaction par rapport aux conditions de logement

Sur une échelle de 0 (pas du tout satisfait) à 10 (entièrement satisfait), les étudiant·e·s évaluent en moyenne leur satisfaction par rapport aux conditions de logement à 7,4, donc de façon nettement positive. Si l'on répartit les réponses suivant l'éloignement du logement par rapport à la haute école, on observe quelques différences, quoique mineures. Les étudiant·e·s n'ayant pas besoin de plus d'un quart d'heure pour atteindre leur haute école affichent une note de satisfaction supérieure à la moyenne par rapport à leurs conditions de logement (7,7). Les étudiant·e·s qui mettent plus d'une heure à se rendre à la haute école enregistrent une note de satisfaction inférieure à la moyenne (6,7).

2.3 Etudiant·e·s ayant des enfants

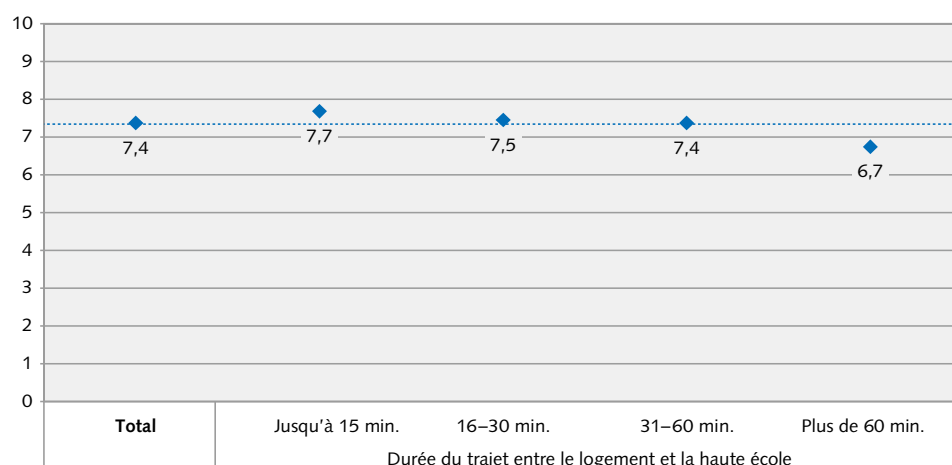
2.3.1 Proportion d'étudiant·e·s ayant des enfants

Au total, 5,2% des étudiant·e·s ont des enfants, et cette proportion reste stable (2005: 5,8%, 2009: 5,5%). La part des étudiant·e·s ayant des enfants dépend beaucoup de l'âge: rares sont les étudiants et étudiantes de moins de 25 ans qui ont des enfants. Les étudiant·e·s âgés de 26 à 30 ans sont 2,8% à en avoir. Un sixième (17,8%) des étudiant·e·s de 31 à 35 ans sont parents, comme plus de la moitié (55,8%) des étudiant·e·s de plus de 35 ans.

En comparaison, ce sont les étudiant·e·s en HEP qui ont le plus souvent des enfants (15,3%). La part des étudiant·e·s en HES ayant des enfants (5,0%) est

Satisfaction par rapport aux conditions de logement selon la durée du trajet,
moyenne (échelle de 0 = pas du tout satisfait à 10 = entièrement satisfait)

G 2.9

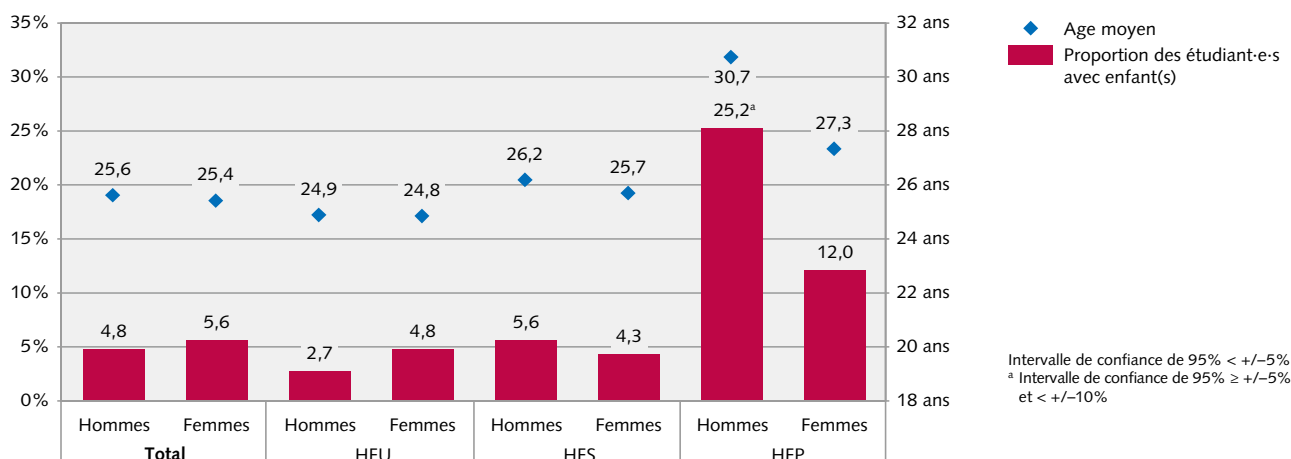


Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

Proportion des étudiant·e·s avec enfants et âge moyen selon le type de haute école et le sexe, en % et en années

G 2.10



Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

Intervalle de confiance de 95% < +/-5%
^a Intervalle de confiance de 95% ≥ +/-5%
 et < +/-10%

nettement supérieure à celle des étudiant·e·s en HEU dans la même situation (3,7%). Les différences entre les types de haute école s'expliquent principalement par l'âge moyen des étudiant·e·s.

Globalement, hommes et femmes sont aussi nombreux à avoir des enfants, bien qu'on enregistre quelques différences suivant les types de hautes écoles: dans les HEP, près d'un quart (25,2%) des étudiants ont des enfants, alors que pour les étudiantes, cette proportion passe à peine à un huitième (12,0%). A l'inverse, les étudiantes en HEU ont un peu plus souvent des enfants (4,8%) que les étudiants (2,7%).

47% des étudiant·e·s ayant des enfants en ont un, un tiers en a deux (37%) et 12% en ont trois. 4% ont plus de trois enfants. Pour 59% des étudiant·e·s ayant des enfants, le plus jeune n'a pas six ans, et pour 13% il a au moins 16 ans. Les (plus jeunes) enfants des pères étudiants sont plus jeunes que les (plus jeunes) enfants des mères étudiantes. 70% des étudiants qui ont des enfants en ont un qui n'a pas encore 6 ans. Pour les étudiantes, cette proportion passe à 50%.

T2.1 Age du plus jeune enfant selon le sexe, en % des étudiant·e·s avec enfants

	Total	Mères	Pères
Jusqu'à 6 ans	59	50 ^a	70 ^a
7-15 ans	28	34	20 ^a
Plus de 15 ans	13	16	10

Intervalle de confiance de 95% < +/-5%

^a Intervalle de confiance de 95% ≥ +/-5% et < +/-10%

Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

2.3.2 Garde des enfants

Les étudiant·e·s ayant des enfants chez eux, dont le plus jeune avait 12 ans au maximum, ont été interrogés sur la manière dont la garde externe du plus jeune enfant était organisée pendant le temps consacré à leurs études. Ils étaient priés d'indiquer le nombre d'heures par semaine pour les différentes formes de garde.

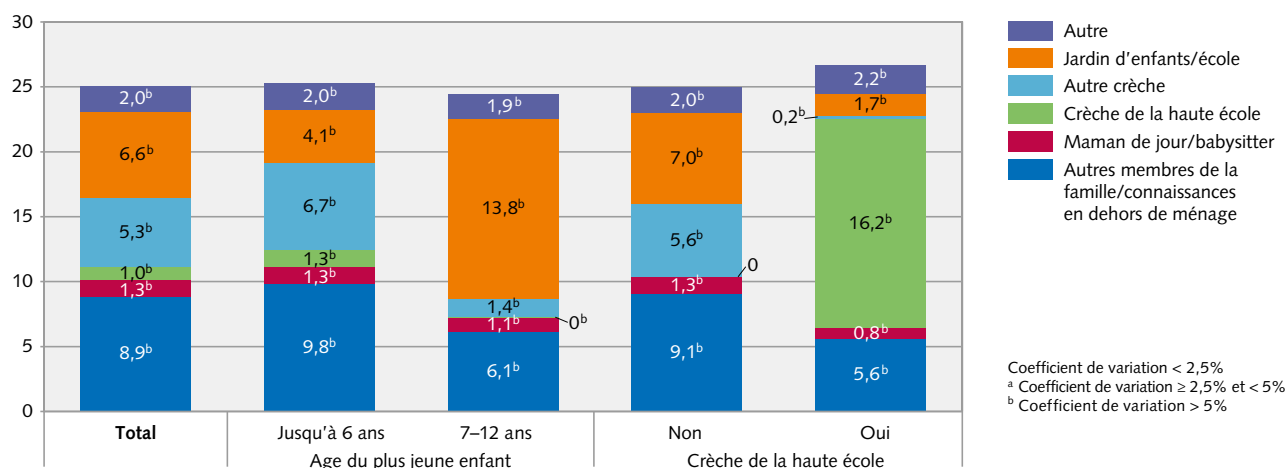
En moyenne, l'enfant (le plus jeune) est gardé pendant 25 heures par semaine en dehors du foyer. La plupart des heures se répartissent comme suit: 9 heures de garde par des membres de la famille extérieurs au foyer ou des connaissances, 7 heures en jardin d'enfant et à l'école, 6 heures en crèche, à la haute école ou ailleurs. Si l'on considère les parents étudiants, dont l'enfant (le plus jeune) va à la crèche de la haute école, l'importance des solutions de garde d'enfants proposées par les hautes écoles aux parents concernés devient plus claire. 16 heures, soit plus de la moitié de la garde extérieure à la famille, sont couvertes par cette forme de garde.

2.3.3 Conséquences de la garde des enfants sur les études

Les étudiant·e·s ayant des enfants dans le même foyer ont été interrogés sur les conséquences que la garde des enfants avait sur leurs études. Ils ont été priés d'évaluer différentes assertions, sur une échelle de 1 = «plutôt pas du tout» à 5 = «plutôt entièrement». Les catégories 1 et 2 d'une part, et 4 et 5 d'autre part, ont été regroupées pour la présentation ci-après.

Prise en charge de l'enfant (le plus jeune) en dehors du foyer durant le temps consacré aux études, en heure par semaine

G 2.11



Source: SSEE 2013

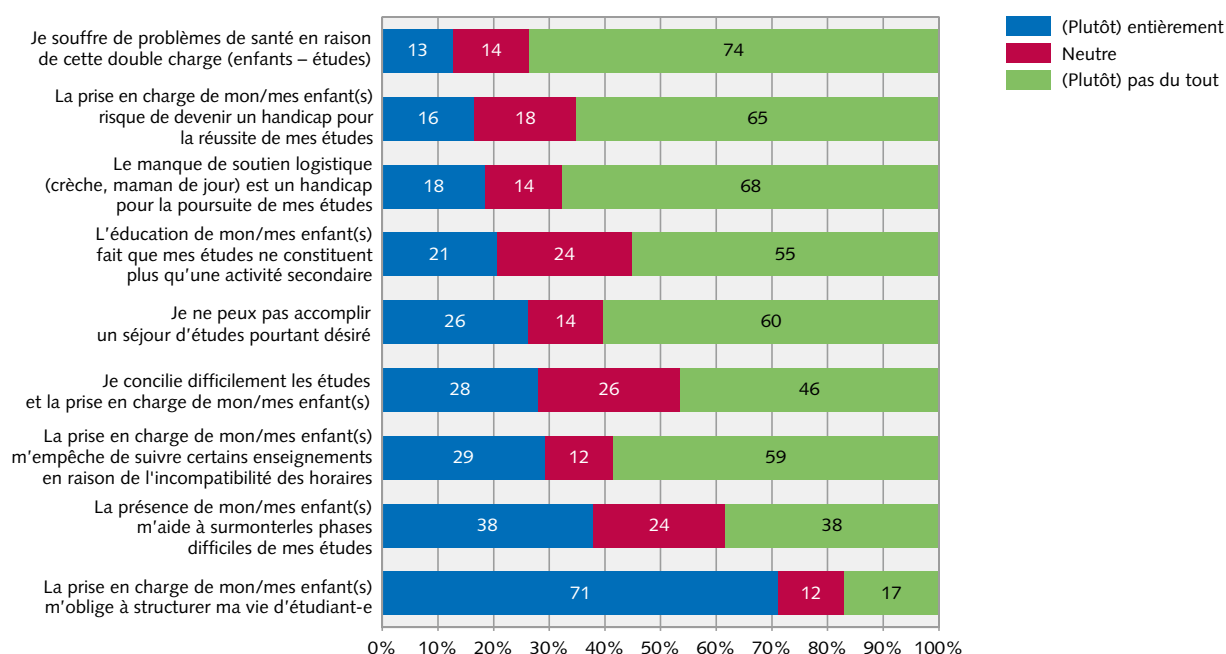
© OFS, Neuchâtel 2015

Près des trois quarts (71%) trouvent plutôt pertinente l'assertion selon laquelle la garde de leurs enfants les oblige à structurer leur vie d'étudiant·e·s. 38% estiment que leurs enfants les aident à surmonter les phases difficiles de leurs études. A peine un tiers affirment que la prise en charge de leurs enfants les empêche de suivre certains enseignements (29%) ou trouvent qu'il est (plutôt) difficile de concilier études et garde des enfants (28%). Pour un cinquième (18%) de ces étudiant·e·s, le manque de soutien logistique est un handicap pour la poursuite de leurs études. Un sixième (16%) envisagent la garde des enfants comme un obstacle à la réussite de leurs études.

Les conséquences de la garde des enfants sur les études dépendent aussi du sexe et du type de haute école. L'obligation de structuration de la vie d'étudiant est plus souvent (plutôt) validée par les femmes que par les hommes. Les mères déclarent aussi plus souvent que la garde des enfants les empêche de suivre certains enseignements. Cela s'explique peut-être par la formulation de l'assertion et le fort taux de participation à l'apport d'un revenu enregistré par les pères étudiants (voir ch. 3.1.2). Il est possible que pour les pères le suivi des enseignements soit moins en concurrence avec la garde des enfants qu'avec une activité rémunérée.

Conséquence de la garde des enfants sur les études, en % des étudiant·e·s avec enfants

G 2.12



Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

T2.2 Conséquence de la garde des enfants sur les études selon le sexe et le type de haute école, moyenne (échelle de 1 = pas du tout à 5 = entièrement)

	Total	Sexe		Type de haute école		
		Hommes	Femmes	HEU	HES	HEP
La prise en charge de mon/mes enfant(s) m'oblige à structurer ma vie d'étudiant·e	3,9	3,6 ^a	4,1	4,1	3,9	3,7 ^a
Je ne peux pas accomplir un séjour d'études pourtant désiré	2,3 ^a	2,1 ^b	2,5 ^a	2,5 ^b	2,5 ^a	1,8 ^b
La prise en charge de mon/mes enfant(s) m'empêche de suivre certains enseignements en raison de l'incompatibilité des horaires	2,4 ^a	2,1 ^a	2,7 ^a	2,9 ^a	2,3 ^a	2,0 ^b
Le manque de soutien logistique (crèche, maman de jour) est un handicap pour la poursuite de mes études	2,1 ^a	2,0 ^a	2,2 ^a	2,3 ^b	2,1 ^a	1,7 ^b

Coefficient de variation < 2,5%

^a Coefficient de variation ≥ 2,5% et < 5%^b Coefficient de variation > 5%

Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

Par rapport aux parents qui étudient en HES et HEP, les parents qui étudient en HEU valident plus souvent l'assertion selon laquelle la garde des enfants rend le suivi des enseignements difficile. Les étudiant-e-s en HEP qui ont des enfants affirment plus rarement que la garde des enfants empêche séjour d'études ou présence aux enseignements. De plus, ils valident plus rarement l'assertion selon laquelle le manque de soutien logistique est un handicap pour leurs études.

2.4 Santé

Pour la première fois dans l'enquête 2013, les étudiant-e-s ont été interrogés sur le thème de la santé. L'intérêt était surtout de recenser la perception personnelle de leur propre état de santé, les problèmes de santé durables, les handicaps dus à la santé (au quotidien et pendant les études), ainsi que le soutien apporté par la haute école.

2.4.1 Autoévaluation de la santé

Dans le cadre de l'enquête, les étudiant-e-s ont été priés d'évaluer leur état de santé général. Ils disposaient pour cela de cinq réponses au choix: très bon, bon, moyen, mauvais, très mauvais. Les catégories bon et très bon ont été regroupées pour l'analyse, de même que les catégories mauvais et très mauvais.

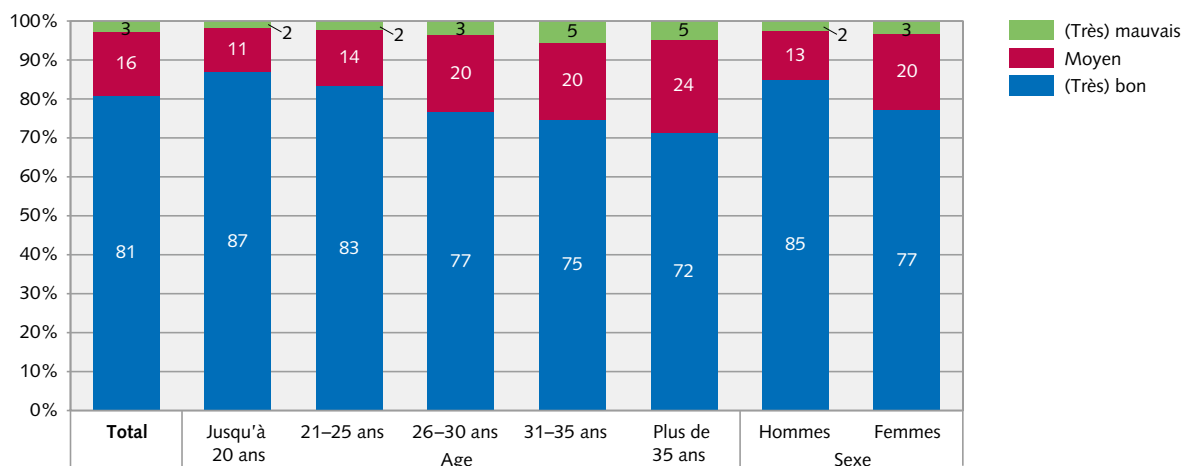
81% des étudiant-e-s estiment que leur état de santé est bon, voire très bon. 16% d'entre eux l'évaluent comme moyen et 3% comme mauvais, voire très mauvais. A titre de comparaison, en 2012 dans la population résidente permanente, 93% des personnes entre

15 et 24 ans, et 92% des 25–34 ans estimaient que leur état de santé était bon voire très bon, resp. 6% et 7% le trouvaient moyen et pour les deux catégories d'âge, 1% le trouvaient mauvais voire très mauvais (source de données: ESS 2012).

L'état de santé autoévalué est moins bon chez les étudiant-e-s que dans la population résidente permanente dans son ensemble. Cela s'explique par le cumul de plusieurs facteurs. En plus des charges de travail incombant aux études que supportent tous les étudiant-e-s, ceux qui financent complètement ou en grande partie leurs études par une activité rémunérée ou qui ont des enfants subissent une charge double (voire chapitre 3.2.4 et 3.3.4.2), voire triple (voir chapitre 3.1.2). De plus, par rapport au reste de la population résidente permanente du même âge, les étudiant-e-s sont plus souvent touchés par des privations matérielles (voire chapitre 5.4) et déclarent un revenu plutôt bas en moyenne (voire chapitre 4.1). Ces facteurs se répercutent en outre aussi sur la santé.

Les différences qui apparaissent dans l'autoévaluation de l'état de santé sont liées à l'âge et au sexe. Au fur et à mesure de l'âge, la part des étudiant-e-s estimant que leur état de santé est bon, voire très bon, diminue. Les femmes sont moins nombreuses que les hommes à trouver leur état de santé bon, voire très bon et l'évaluent plus souvent comme moyen. Il existe aussi des différences suivant les types de hautes écoles. Par exemple, les étudiant-e-s en HES sont plus nombreux que la moyenne à évaluer leur état de santé au mieux comme moyen (23%), tandis que les étudiant-e-s en HEU sont un peu plus nombreux que la moyenne à estimer que leur état de santé est (très) bon (83%).

Etat de santé autoévalué par les étudiant-e-s selon l'âge et le sexe, en % **G 2.13**



Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

Les étudiant·e·s ayant un statut migratoire de deuxième ou de première génération, avec un certificat d'accès suisse (évaluation de l'état de santé comme bon ou très bon pour 76%, pour les deux catégories) perçoivent leur état de santé comme un peu moins bon que les étudiant·e·s n'ayant pas de statut migratoire (évaluation de l'état de santé comme bon ou très bon pour 82%). Des différences apparaissent aussi selon le plus haut niveau de formation des parents des étudiant·e·s: plus le niveau de formation des parents est élevé, plus les étudiant·e·s évaluent leur niveau de santé de manière positive. Les écarts observés sont en partie dus aux différences d'âge entre les groupes.

2.4.2 Problèmes de santé durables

Les étudiant·e·s ont été priés d'indiquer s'ils avaient des problèmes de santé durables tels que difficultés à marcher, difficultés à voir et à entendre, problèmes psychiques, maladies chroniques, difficultés à apprendre ou autres problèmes de santé. Les étudiant·e·s pouvaient déclarer plusieurs problèmes de santé.

30% des étudiant·e·s indiquent souffrir d'au moins un problème de santé durable. Sont le plus souvent cités les problèmes psychiques (8%) et les maladies chroniques (7%). Les difficultés à voir et à entendre (3%), les difficultés à apprendre (2%) et les difficultés à marcher (1%) sont plus rarement mentionnées. 16% des étudiant·e·s indiquent d'autres problèmes de santé.

2.4.3 Limitations provoquées par la santé dans les activités quotidiennes et durant les études

Les étudiant·e·s ont été priés d'indiquer dans quelle mesure ils avaient été entravés dans leurs activités quotidiennes ou dans leurs études, depuis au moins six mois. Les réponses possibles étaient: «fortement limité·e», «limité·e mais pas fortement» et «pas du tout limité·e».

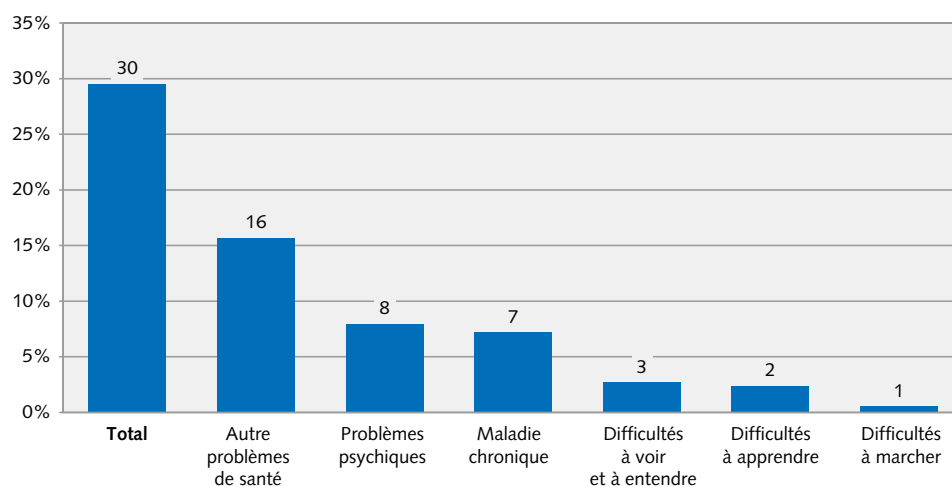
24% des étudiant·e·s ont déclaré être limités au quotidien depuis six mois, soit fortement (3%) soit pas fortement (21%). De même, 22% ont déclaré être limités dans leurs études (fortement: 3%; pas fortement: 19%).

Pour ce qui est des limitations liées à la santé, les différences dépendent, là aussi, du groupe d'âge et du sexe. Les femmes (25%) indiquent plus souvent être limitées dans leurs études que les hommes (19%). Alors qu'il n'existe aucune différence dans les proportions de ceux qui déclarent être fortement limités dans leurs études, la catégorie des réponses «limité·e mais pas fortement» révèle de nettes variations.

Les limitations dans le quotidien et dans les études ont tendance à augmenter avec l'âge, puis se stabilisent à partir de 30 ans. Jusqu'à 20 ans, 16% déclarent que la santé ralentit leurs études. Pour les étudiant·e·s entre 21 et 25 ans, cette proportion passe à 20%, pour les 26–30 ans à 27% et pour les étudiant·e·s plus âgés, il passe à 30% ou 29%. Cette augmentation est liée aux limitations mineures. En revanche, la proportion de ceux/celles qui sont fortement handicapés au quotidien et dans les études reste à peu près stable.

Étudiant·e·s avec des problèmes de santé permanents, en %
(plusieurs réponses possibles)

G 2.14

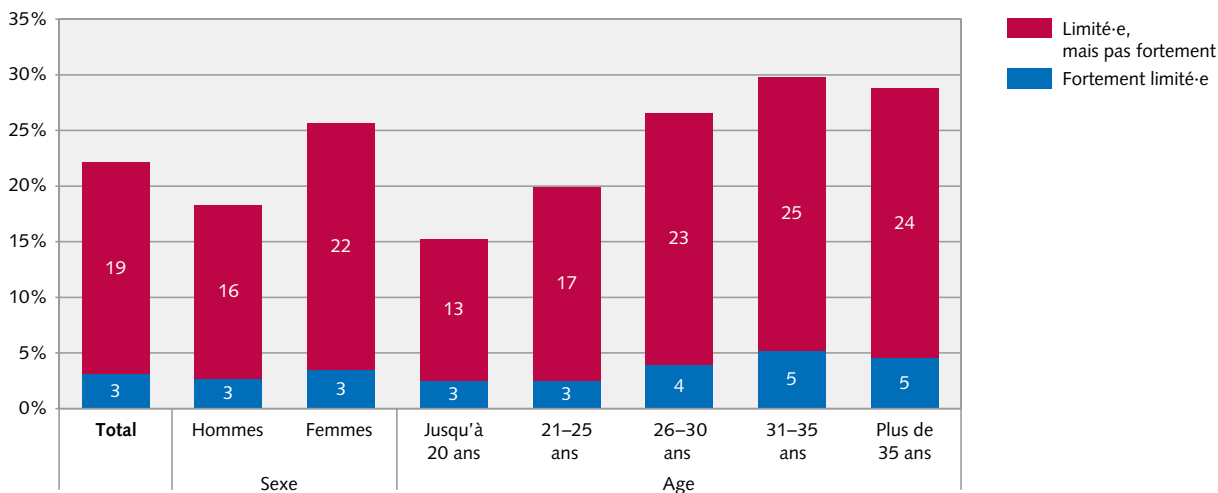


Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

Limitations durant les études dues aux problèmes de santé, selon le sexe et l'âge, en % des étudiant·e·s

G 2.15

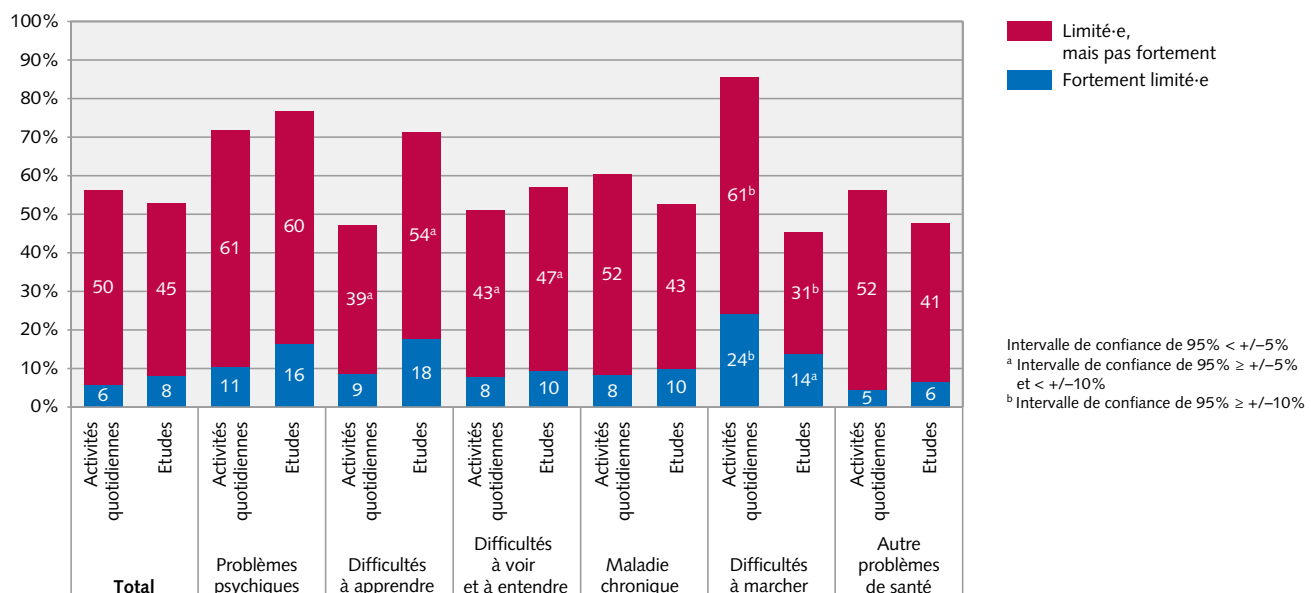


Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

Limitation de l'état de santé dans la vie quotidienne et durant les études selon le type de problème de santé, en % des étudiant·e·s ayant des problèmes de santé

G 2.16



Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

La majorité des étudiant·e·s ayant des problèmes de santé sont donc limités au quotidien (56%) et/ou dans leurs études (53%). La fréquence des limitations liées à la santé dépend aussi du problème de santé. Les étudiant·e·s souffrant de problèmes psychiques énoncent particulièrement souvent des limitations au quotidien (72%) et dans les études (76%). Les étudiant·e·s ayant des difficultés à marcher déclarent souvent avoir des difficultés au quotidien (85%) mais pas dans leurs études (45%). Des difficultés d'apprentissage entraînent en revanche une limitation plus importante dans les études (72%) qu'au quotidien (48%).

2.4.4 Soutien de la haute école

61% des étudiant·e·s souffrant de limitations liées à la santé indiquent qu'ils/elles n'ont besoin d'aucun soutien de la haute école. 7% sont soutenus par leur haute école, le reste (32%) ne recevant aucun soutien. Les étudiant·e·s qui sont soutenus par leur haute école par rapport à des limitations liées à la santé disent être plutôt satisfaits par cette aide. En moyenne, ils évaluent cette satisfaction à 7,1 sur une échelle allant de 0 (pas du tout satisfait·e) à 10 (totalement satisfait·e).

3 Activité rémunérée et budget-temps

3.1 Taux d'actifs occupés et taux d'occupation

Le taux d'actifs occupés indique combien d'étudiant-e-s exercent une activité professionnelle en plus de leurs études. Il correspond au pourcentage d'étudiant-e-s exerçant une activité rémunérée, par rapport à la totalité des étudiant-e-s.

Sont prises en considération les activités rémunérées (y compris les stages rémunérés et l'assistantat) exercées pendant les 12 mois précédant l'enquête. Cela comprend les activités rémunérées exercées pendant le semestre (période des cours), pendant les vacances semestrielles ou pendant les deux. Les activités rémunérées qui ont précédé le début des études n'ont pas été intégrées.

Le taux d'occupation indique le temps correspondant à l'activité rémunérée et permet d'analyser de plus près la vie professionnelle des étudiant-e-s.

Le taux d'occupation est évalué par rapport au taux d'occupation moyen les 12 mois précédant la date de l'enquête et fait référence à l'activité rémunérée telle que définie ci-dessus.

Au total, pendant l'année académique 2012/13, la majorité des personnes interrogées (75%) exerçaient une activité rémunérée en plus de leurs études et un quart

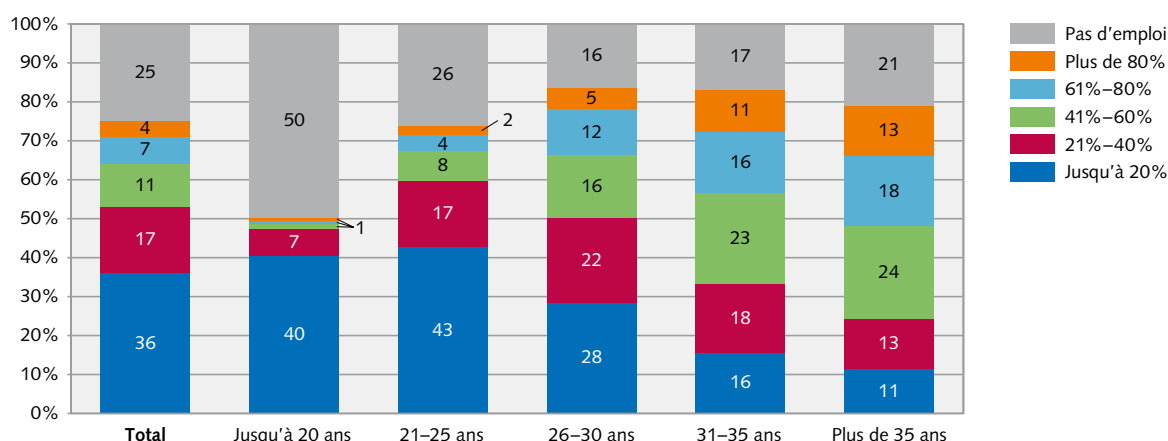
des étudiant-e-s n'en exerçaient pas. L'analyse du volume horaire de l'activité professionnelle montre que plus de la moitié des étudiant-e-s (53%) affichent un taux d'occupation annuel pouvant aller jusqu'à 40%. Environ une personne étudiante sur dix (11%) exerce une activité avec un taux d'occupation compris entre 41% et 60%. Plus d'un autre dixième (11%) enregistrent même un taux d'occupation de plus de 60%.

3.1.1 Age et mode de logement

Pour les étudiant-e-s de moins de 30 ans, le taux d'actifs occupés augmente avec l'âge (50%, 74%, 84%). Mais à partir du groupe d'âge supérieur (31-35 ans), la hausse s'arrête (83%, 79%). Le temps consacré à cette activité professionnelle dépend en grande partie de l'âge des étudiants-e-s: le taux d'occupation a tendance à augmenter avec l'âge. Le taux d'occupation des étudiant-e-s les plus jeunes (jusqu'à 20 ans) qui exercent une activité rémunérée dépasse rarement les 40%. Plus les étudiant-e-s sont âgés, plus ils ont un taux d'occupation annuel moyen supérieur à 40% et plus les activités représentant jusqu'à 20% sont rares. Ce phénomène est lié au fait que les étudiants-e-s les plus âgés font plus souvent des études en cours d'emploi que les plus jeunes.

Taux d'actifs occupés et taux d'occupation selon l'âge, en %

G 3.1



Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

De plus, les besoins de revenus augmentent avec l'âge (par exemple quand on quitte le foyer parental ou quand on fonde une famille/à la naissance d'un enfant).

Les étudiant-e-s ne vivant pas chez leurs parents sont un peu plus nombreux (77%) à exercer une activité rémunérée que ceux qui habitent encore chez leurs parents (73%). De même, ceux qui vivent en dehors du foyer parental affichent en moyenne un taux d'occupation plus élevé.

3.1.2 Sexe et situation parentale

Globalement, les femmes (78%) exercent plus souvent une activité rémunérée que les hommes (72%). Le taux d'activité en fonction du sexe dépend notamment du fait que les femmes suivent plus souvent des cursus dans lesquels les étudiant-e-s exercent plus fréquemment une activité rémunérée. Chez les femmes, un taux d'occupation pouvant aller jusqu'à 60% est plus fréquent que chez les hommes, alors qu'on observe plus souvent chez les étudiants que chez les étudiantes un taux d'occupation de plus de 80%.

Une analyse en fonction du sexe et de la situation parentale montre clairement que la vie professionnelle des étudiant-e-s ayant des enfants se distingue nettement, à deux égards, de celle des étudiant-e-s sans enfants (proportion des étudiant-e-s avec enfants, voir chapitre 2.3.1). Parmi les étudiant-e-s avec enfants, il est notable que ce sont les hommes (90%) qui exercent plus souvent que les femmes (70%) une activité rémunérée. De plus, les taux d'occupation supérieurs à 60% sont bien plus fréquents chez les hommes étudiants avec enfants que chez les étudiants sans enfant. A l'inverse,

des taux d'occupation jusqu'à 40% sont moins souvent observés chez les hommes étudiants avec enfants.

Les étudiants qui ont des enfants travaillent donc nettement plus souvent et beaucoup plus que ceux qui n'ont pas d'enfant. De même, on constate chez les femmes étudiantes avec enfants une plus grande fréquence de taux d'occupation élevés et plus rarement des taux d'occupation parmi les plus bas. En général, elles enregistrent un taux d'occupation plus élevé que les femmes sans enfant, mais exercent aussi un peu plus rarement une activité rémunérée. En conclusion, lorsque leur taux d'occupation augmente, les femmes ont tendance à s'investir encore plus dans la garde des enfants et les hommes dans la sécurité financière de la famille.

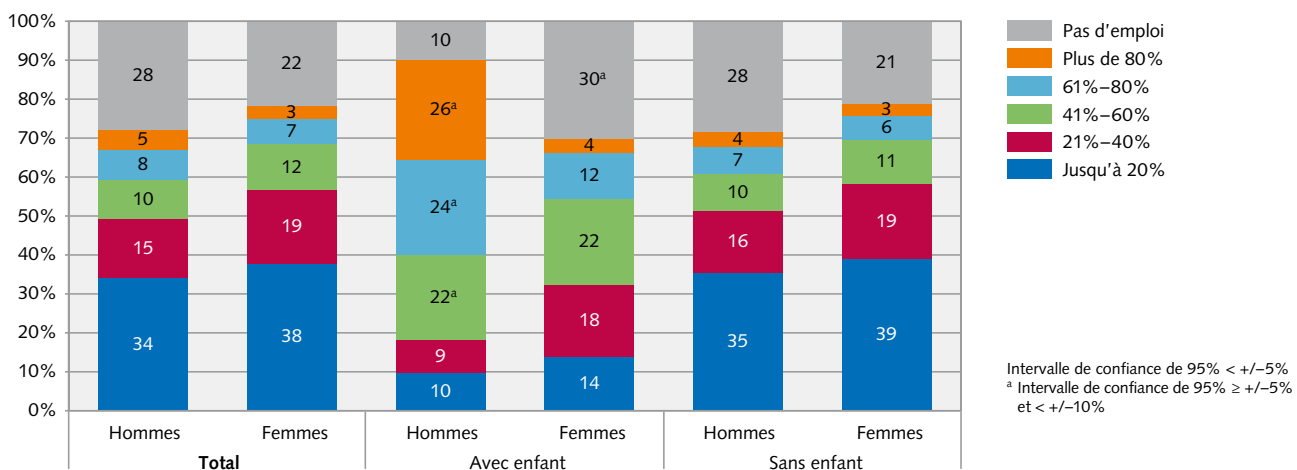
3.1.3 Origine sociale

Par rapport au taux obtenu pour tous les étudiant-e-s interrogés (75%), ceux dont au moins un parent est diplômé d'une haute école exercent un peu plus rarement une activité rémunérée (71%). Par rapport à l'ensemble des étudiant-e-s (75%), ceux dont les parents ont suivi une formation professionnelle de degré secondaire II ou une formation professionnelle supérieure, exercent plus souvent une activité rémunérée en plus de leurs études (81%). Pour ce qui est de l'activité rémunérée, statistiquement les autres groupes ne se distinguent pas de l'ensemble des personnes interrogées.

Le volume horaire travaillé varie aussi en fonction de l'origine sociale. Par rapport à l'ensemble des étudiant-e-s, ceux dont les parents sont diplômés d'une haute école enregistrent plus rarement un taux d'occupation supérieur à 40%. En revanche, ils sont plus souvent représentés

Taux d'actifs occupés et taux d'occupation selon le sexe et la situation parentale, en %

G 3.2

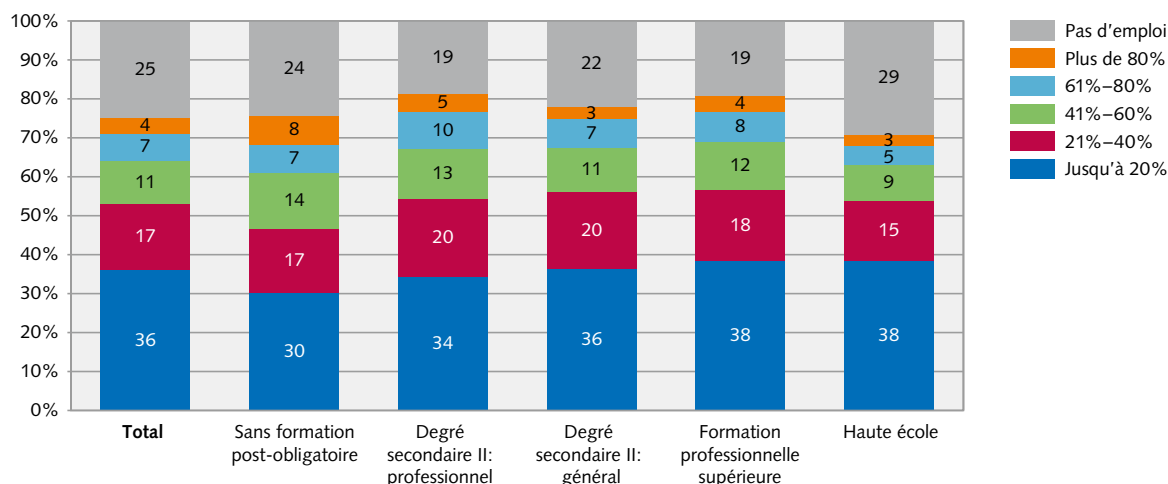


Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

Taux d'actifs occupés et taux d'occupation selon le plus haut niveau de formation des parents, en %

G 3.3



Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

parmi ceux exerçant une activité avec un volume de travail ne dépassant pas 20%. La répartition est différente pour les étudiant-e-s dont les parents ont une formation professionnelle de degré secondaire II. En comparaison avec l'ensemble des étudiant-e-s, ces personnes affichent une proportion plus élevée de taux d'occupation compris entre 21% et 80%. Pour ce qui est du volume de travail le plus faible (jusqu'à 20%), ce groupe n'est pas différent des autres étudiant-e-s. Dans l'ensemble, on observe une faible tendance statistique suivant laquelle plus le niveau de formation des parents est élevé, plus le taux d'occupation des étudiant-e-s exerçant une activité rémunérée est faible.

Ces différences constatées dans le taux d'occupation suivant l'origine sociale s'expliquent en partie par le montant du soutien financier parental. Les étudiant-e-s dont les parents sont diplômés d'une haute école reçoivent un soutien financier plus important que l'ensemble des étudiant-e-s. Les parents sans formation post-obligatoire mais aussi ceux ayant une formation professionnelle de degré secondaire II fournissent à leurs enfants un soutien financier plus faible que celui dont bénéficient l'ensemble des personnes interrogées.

3.1.4 Le statut migratoire

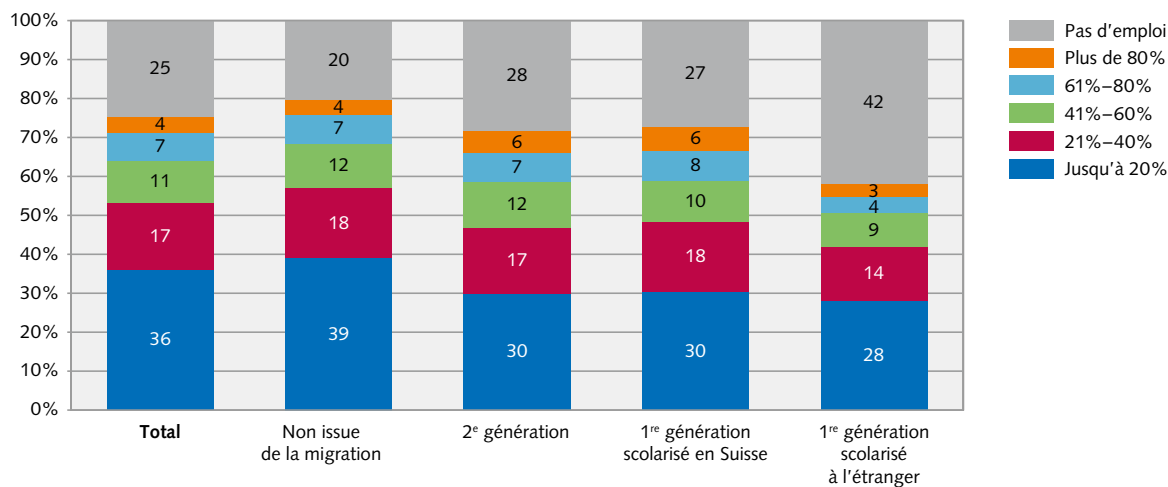
C'est chez les étudiant-e-s non issus de la migration que l'on constate le taux d'actifs occupés le plus élevé (80%). Le taux d'activité des migrants de deuxième génération (72%) et des migrants de première génération (donc ayant suivi le système de formation suisse) (73%) est plus faible. Le taux d'actifs occupés le plus

faible est celui des migrants de première génération scolarisés à l'étranger (58%). Ce taux comparativement bas s'explique avant tout par la législation du travail applicable aux étudiant-e-s étrangers ne venant pas de l'Union Européenne, qui leur laisse un accès au marché du travail plus limité qu'aux étudiant-e-s non issus de la migration. De plus, indépendamment de leur appartenance à l'Union Européenne, avant de commencer leurs études les étudiant-e-s étrangers doivent apporter la preuve qu'ils ont les moyens de les financer. Etant donné cette réglementation, il paraît logique que, justement pour ces étudiant-e-s étrangers, qui viennent faire leurs études dans une haute école suisse (migrants de première génération scolarisés à l'étranger), les moyens de subsistance ne passent pas essentiellement par une activité rémunérée exercée en plus des études. De plus, dans ce groupe, environ les deux tiers des personnes viennent d'un foyer ayant un niveau de formation tertiaire (voir chapitre 1.5).

3.1.5 Type de haute école

Le taux d'actifs occupés diffère suivant le type de haute école. Par rapport à l'ensemble des personnes interrogées (75%), les étudiant-e-s en HEU exercent un peu moins souvent une activité rémunérée (72%), ceux des HES (79%) ou des HEP (84%) le font plus souvent. Cela s'explique dans une certaine mesure par les cursus d'études en cours d'emploi proposés dans les HEP et les HES.

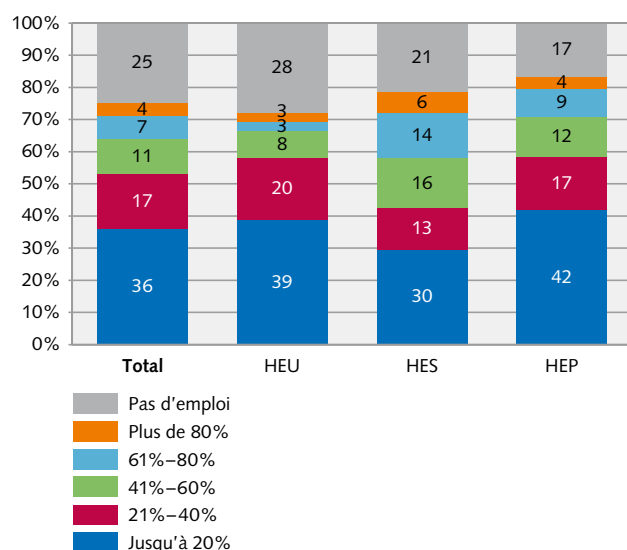
Mais la répartition du taux d'occupation suivant le type de haute école révèle une autre situation. Les taux d'occupation faibles sont supérieurs à la moyenne dans les HEU

Taux d'actifs occupés et taux d'occupation selon le statut migratoire, en % **G 3.4**


Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

et les HEP. Dans ces deux types de hautes écoles, à peine les deux tiers des étudiant-e-s exercent une activité rémunérée avec un taux d'occupation pouvant aller jusqu'à 40%. En revanche, par rapport à ceux des HEP, et surtout des HEU, on observe plus souvent chez les étudiant-e-s des HES un taux d'occupation de plus de 40%. Ces différences s'expliquent par deux facteurs: d'une part les cursus en cours d'emploi proposés dans les HES, d'autre part le grand nombre d'étudiants en HES déjà diplômés d'une formation professionnelle ou d'une haute école, qui leur fournit d'autres opportunités d'emploi.

Taux d'actifs occupés et taux d'occupation selon le type de haute école, en % **G 3.5**


Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

3.1.6 Domaine d'études

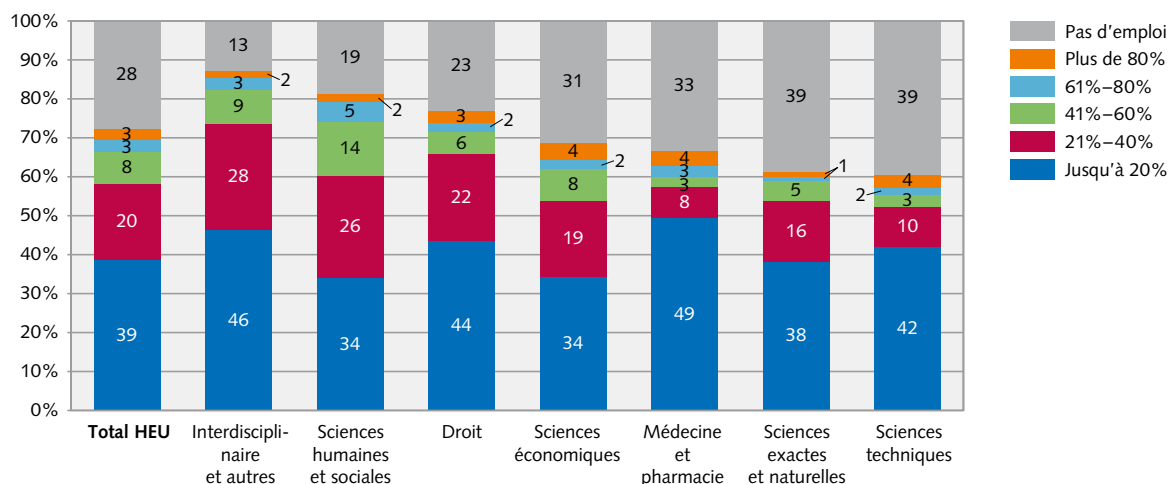
Dans les hautes écoles universitaires, le taux d'actifs occupés parmi les étudiant-e-s varie fortement en fonction des groupes de domaines d'études. Par rapport à l'ensemble des étudiant-e-s en HEU (72%), ceux qui étudient dans les domaines Interdisciplinaire et autres (87%), Sciences humaines et sociales (81%) ou Droit (77%) exercent plus souvent une activité rémunérée. Les étudiant-e-s des groupes de domaines d'études Médecine et pharmacie (67%), Sciences exactes et naturelles (61%) ou Sciences techniques (61%) enregistrent un taux d'actifs occupés inférieur à la moyenne. Le domaine Sciences économiques n'affiche pas de différence notable par rapport à la moyenne enregistrée en HEU. Ces résultats indiquent que le taux d'actifs occupés parmi les étudiant-e-s dépend du degré de réglementation du domaine d'études. Dans les domaines moins réglementés/structurés, le taux d'actifs est plus élevé, car il est plus facile de combiner études et activité rémunérée.

Comme le montre le graphique, dans tous les groupes de domaines d'études des HEU, la vie professionnelle des étudiant-e-s est essentiellement caractérisée par un faible taux d'occupation. Les taux d'occupation supérieurs à 40% sont les moins fréquents.

Dans les HES/HEP aussi, le taux d'actifs occupés oscille fortement autour de la moyenne de tous les domaines d'études. Les taux d'actifs occupés enregistrés dans les domaines Travail social (90%), Psychologie appliquée (89%), Economie et services (85%) ou Formation des enseignants (83%) sont supérieurs à la moyenne de 80% enregistrée dans les HES/HEP. En revanche, les

Taux d'actifs occupés et taux d'occupation selon le groupe de domaines d'études HEU, en %

G 3.6



Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

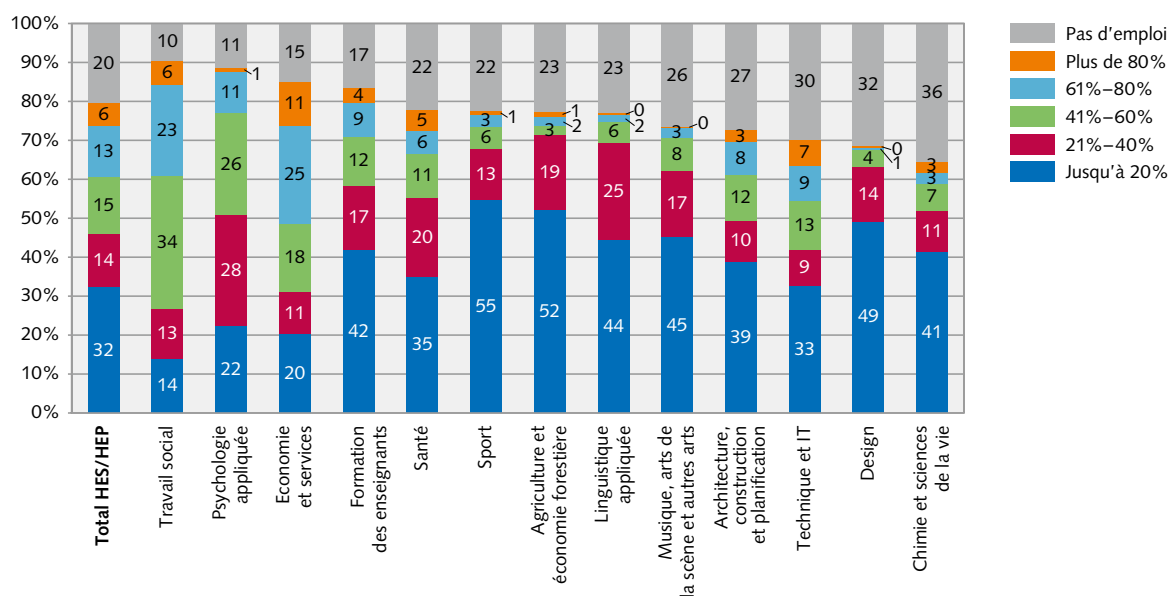
étudiant-e-s des domaines d'études Musique, arts de la scène et autres arts (74%), Architecture, construction et planification (73%), Technique et IT (70%), Design (68%) ou Chimie et sciences de la vie (64%) exercent plus rarement une activité rémunérée que l'ensemble des étudiant-e-s en HES/HEP. Les autres domaines d'études ne se distinguent pas statistiquement de la moyenne.

Contrairement aux HEU, aucune homogénéité n'est constatée dans les domaines d'études des HES/HEP en matière de taux d'occupation. Les domaines

Sport, Agriculture et économie forestière, Musique, arts de la scène et autres arts ou Design sont essentiellement caractérisés par des taux d'occupation faibles, tandis que dans les domaines Travail social ou Économie et services les taux d'occupation supérieurs à 40% dominent. En même temps, il existe des domaines d'études dans lesquels la répartition entre les taux d'occupation faibles et les taux d'occupation élevés est un peu plus équilibrée (ex.: Psychologie appliquée ou Technique et IT).

Taux d'actifs occupés et taux d'occupation selon le domaine d'études HES/HEP, en %

G 3.7



Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

3.1.7 Haute école

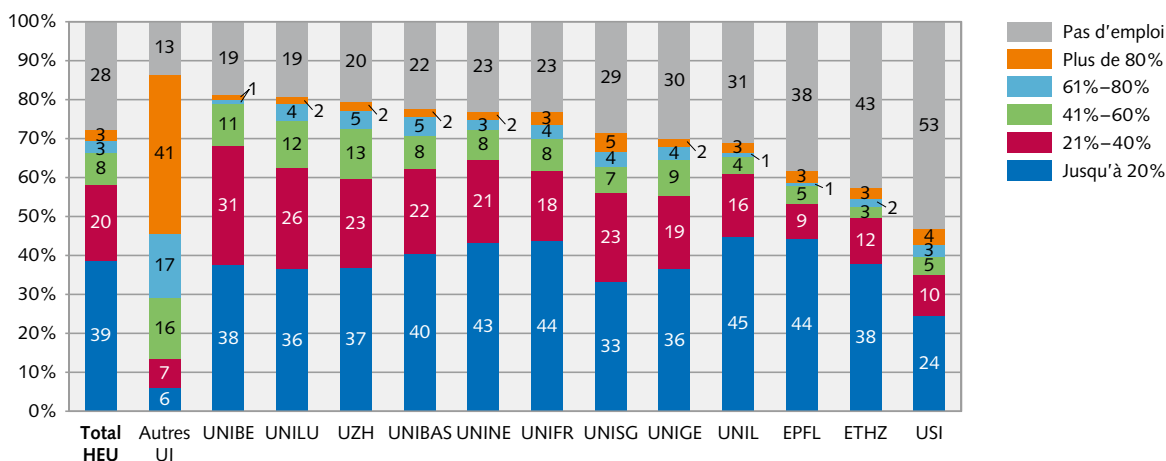
Les taux d'étudiant-e-s actifs occupés varient suivant les différentes hautes écoles universitaires. Les étudiant-e-s de l'université de Berne UNIBE (81%), de Lucerne UNILU (81%), de Zurich UZH (80%), de Bâle UNIBAS (78%) et du groupe des autres institutions universitaires (87%) enregistrent des taux d'actifs occupés supérieurs à la moyenne de 72%. L'Università della Svizzera italiana USI (47%) ou les deux écoles polytechniques fédérales (EPFL: 62%, ETHZ: 57%) affichent des taux inférieurs à la moyenne. En termes statistiques, les autres universités ne se distinguent pas de l'ensemble des hautes écoles universitaires.

Pour ce qui est des taux d'occupation des étudiant-e-s, on observe des chiffres très différents pour les autres hautes écoles dans le groupe des autres institutions

universitaires (Autres IU), composé de l'institut universitaire Kurt Bösch à Sion et de la formation universitaire à distance Fernstudien Schweiz Brig. La plupart des étudiant-e-s de ces deux institutions enregistrent un taux d'occupation supérieur à 40%.

Même dans les hautes écoles spécialisées, les taux d'actifs occupés tournent autour de la moyenne enregistrée dans les HES (80%). La HES Les Roches-Gruyère LRG (60%), la SUPSI (67%) ou la HES-SO (75%) affichent des taux inférieurs à la moyenne. On constate des taux d'actifs occupés supérieurs à la moyenne dans le groupe des autres hautes écoles pédagogiques (Autres HEP) (85%) et à la Kalaidos Fachhochschule KAL (99%). Cet institut de formation est un cas particulier dans les hautes écoles spécialisées. A quelques exceptions près, tous les étudiant-e-s de cette haute école spécialisée privée suivent

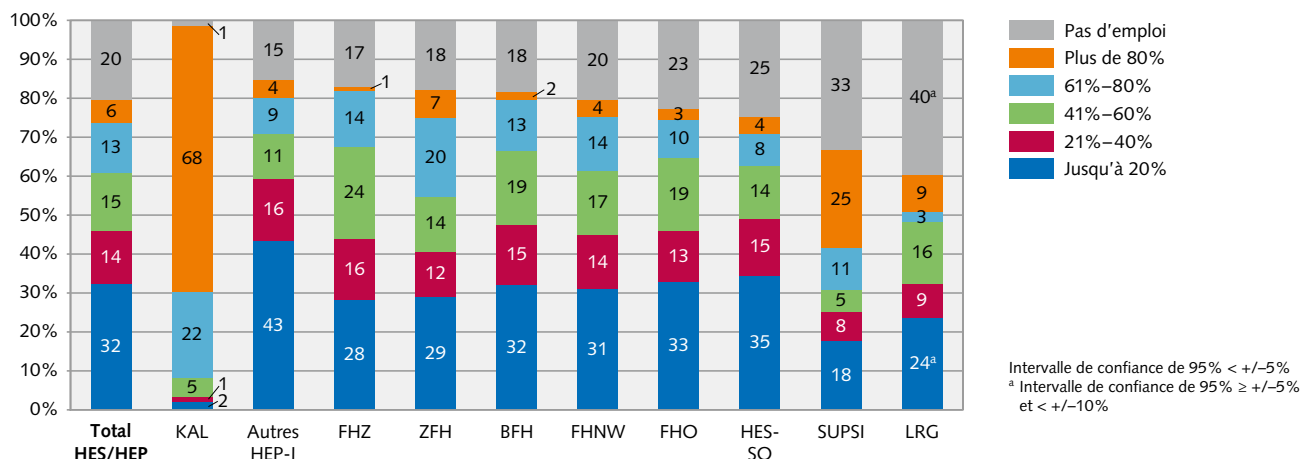
Taux d'actifs occupés et taux d'occupation selon la haute école HEU, en % **G 3.8**



Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

Taux d'actifs occupés et taux d'occupation selon la haute école HES/HEP, en % **G 3.9**



Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

Intervalle de confiance de 95% < +/-5%
^a Intervalle de confiance de 95% ≥ +/-5%
 et < +/-10%

des études en cours d'emploi, avec un taux d'occupation supérieur à 60%. Pour ce qui est du taux d'actifs occupés, les autres hautes écoles spécialisées ne se distinguent pas significativement de l'ensemble des HES.

Que ce soit dans les HEU ou dans les HES, les différences décrites s'expliquent entre autres par des facteurs institutionnels, comme l'éventail des branches propre aux sites, par la réglementation des domaines d'études ou par les conditions d'accès. Les caractéristiques des étudiant-e-s (âge, sexe, origine sociale, statut migratoire) sont aussi une explication. La population des étudiant-e-s d'une haute école procédant à une certaine autosélection (en ce sens que certains étudiant-e-s choisissent une orientation proposée au sein d'un type de haute école, pour un site déterminé) des différences s'ensuivent dans la composition des étudiant-e-s, qui se reflètent finalement dans les taux d'actifs occupés propres à chaque haute école. Sans compter que le taux d'étudiants actifs occupés dépend aussi de la structure de l'offre du marché régional du travail.

3.1.8 Ressources des étudiant-e-s

Comme l'a montré le chapitre ci-dessus, l'exercice d'une activité rémunérée par les étudiant-e-s en plus de leurs études, dépend de nombreux facteurs. Une analyse statistique plus fine (analyse de la régression), contrôlant, en plus de l'âge, le sexe, la parentalité, le mode de logement, l'origine sociale, le statut migratoire, le niveau d'études et le domaine d'études, montre que l'exercice d'une activité professionnelle dépend aussi des ressources

des étudiant-e-s. Plus le soutien financier des parents, du/de la partenaire ou des proches est faible, plus les étudiant-e-s ont besoin d'exercer une activité rémunérée (voir aussi chapitre 4.2). Le constat est le même par rapport aux bourses. Les étudiant-e-s qui touchent une bourse exercent plus rarement une activité rémunérée. Les emprunts en revanche n'ont pas cet effet.

Les résultats sont les mêmes quand nous cherchons à expliquer le temps consacré à l'activité rémunérée. Plus le soutien financier des parents, du/de la partenaire ou des proches est important, moins le temps consacré à une activité rémunérée en plus des études est important. De plus, les étudiant-e-s bénéficiant d'une bourse ou d'un prêt travaillent à des taux d'occupation plus faibles que ceux qui ne bénéficient pas de ces formes de soutien.

3.1.9 Evolution de l'activité rémunérée des étudiant-e-s au fil du temps

Depuis 2005, le taux d'étudiant-e-s actifs occupés a baissé de 78% à 75%. En 2005, 42% des étudiant-e-s exerçaient une activité rémunérée avec un taux d'occupation maximum de 20%. En 2013, ils ne sont plus que 36%. A l'inverse, la part des deux taux d'occupation les plus élevés (61% à 80%, plus de 80%) a augmenté entre 2005 et 2013 (resp. de 5% à 7% et de 3% à 4%).

La répartition des taux d'actifs occupés selon l'âge est stable aux trois dates d'enquêtes. Des évolutions au fil du temps ne sont constatées que pour les deux groupes d'âge les plus bas. En 2013, le taux d'actifs a baissé par

T3.1 Taux d'actifs occupés au cours du temps, en %

Caractères	2005	2009	2013
Taux d'actifs occupés			
Activité rémunérée au cours des 12 derniers mois	78	77	75
Age			
Jusqu'à 20 ans	59	51	51
21–25 ans	77	76	74
26–30 ans	85	85	84
31–35 ans	85	84	83
Plus de 35 ans	80	79	79
Sexe			
Hommes	77	74	72
Femmes	80	79	78
Type de haute école			
HEU	78	75	72
HES	79	79	79
HEP	78	79	84
Niveau d'études			
Bachelor	71	74	74
Master	77	80	80

Source: SSEE 2005, 2009, 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

rapport à l'enquête 2005 (de 59% à 51% pour personnes de 20 ans ou moins, de 77% à 74% pour les 21–25 ans). Les évolutions des autres groupes d'âge ne sont pas statistiquement significatives.

On constate, aux trois dates d'enquêtes, un taux de femmes actives occupées généralement plus élevé. Mais il ne change pas de façon marquante au fil du temps. En revanche, le taux d'hommes actifs occupés perd cinq points de pourcentage entre 2005 et 2013.

Au fil du temps, on observe des tendances différentes suivant les types de hautes écoles pour ce qui est du taux d'actifs occupés. Dans les HEU, ce chiffre diminue à chaque date d'enquête (2005: 78%, 2009: 75%, 2013: 72%). Il reste stable dans les HES. Dans les HEP, on observe, entre 2005 et 2013, une augmentation du taux d'actifs occupés, qui passe de 78% à 84%. Pour ce qui est du taux d'occupation, pour les trois types de hautes écoles on constate simplement un léger transfert des taux d'occupation les plus bas vers un engagement professionnel plus intensif.

Pour ce qui est du niveau d'études, aux trois dates d'enquêtes, les étudiant-e-s en master travaillent plus souvent que les étudiant-e-s en bachelor. Mais les évolutions au fil du temps ne sont pas statistiquement significatives.

3.1.10 Raisons de ne pas exercer une activité rémunérée

Lors de l'enquête 2013, une personne étudiante sur quatre n'exerce pas d'activité professionnelle. Les deux principales raisons invoquées pour justifier cette situation sont la charge d'études (72%) et le fait qu'une activité rémunérée n'est pas financièrement nécessaire (38%).

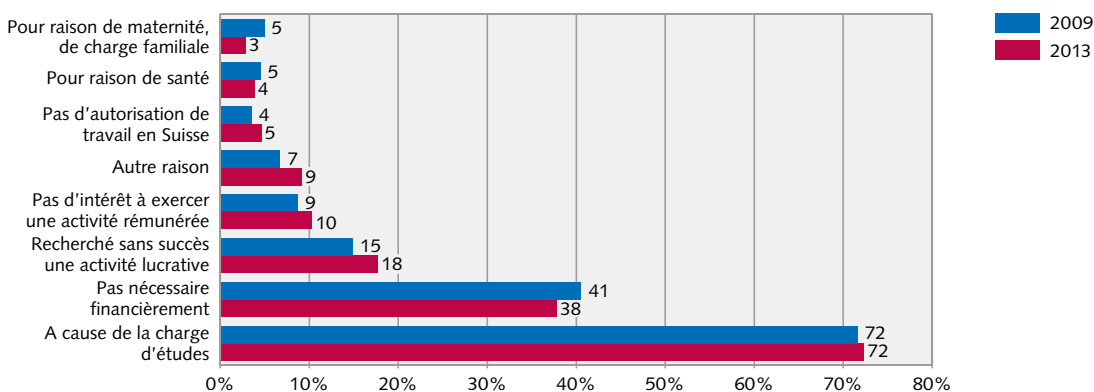
Près d'un cinquième des étudiant-e-s n'exerçant pas d'activité rémunérée indiquent qu'ils ont cherché une activité ou un travail sans succès. Par rapport à l'enquête 2009, aucune modification statistiquement significative n'a été observée concernant les trois raisons mentionnées ci-dessus.

La charge d'études semble être le principal obstacle à l'exercice d'une activité rémunérée pendant les études. Cependant, cette raison est invoquée à une fréquence variable suivant le groupe de domaines d'études du système des hautes écoles (HE)²⁵. Les étudiant-e-s des domaines Médecine et pharmacie, Santé ou Sciences techniques, Agriculture et économie forestière avancent cet argument plus souvent que la moyenne. Dans les groupes de domaines d'études Sciences économiques, Sciences sociales et de l'éducation ou Interdisciplinaire et autres, la charge d'études est plus rarement invoquée comme raison de ne pas exercer une activité rémunérée. Là encore, ces différences sont entre autres générées par le degré de structuration des domaines d'études.

L'origine sociale notamment a une influence sur les cas dans lesquels une activité rémunérée n'est pas exercée en plus des études parce que la situation financière ne le nécessite pas. Les étudiant-e-s n'exerçant pas d'activité rémunérée, dont les parents sont diplômés d'une haute école, indiquent plus souvent que la moyenne (46%) que leur situation financière n'appelle pas l'exercice d'une activité rémunérée. A l'inverse, cette position est beaucoup plus rare pour les étudiant-e-s dont les parents n'ont pas suivi de formation post-obligatoire ou ont suivi une formation professionnelle de degré secondaire II (21% et 28%).

Raisons pour lesquelles l'étudiant-e n'exerce pas d'activité rémunérée, en %
des étudiant-e-s qui ne sont pas actifs/actives occupé-e-s
(plusieurs réponses possibles)

G 3.10



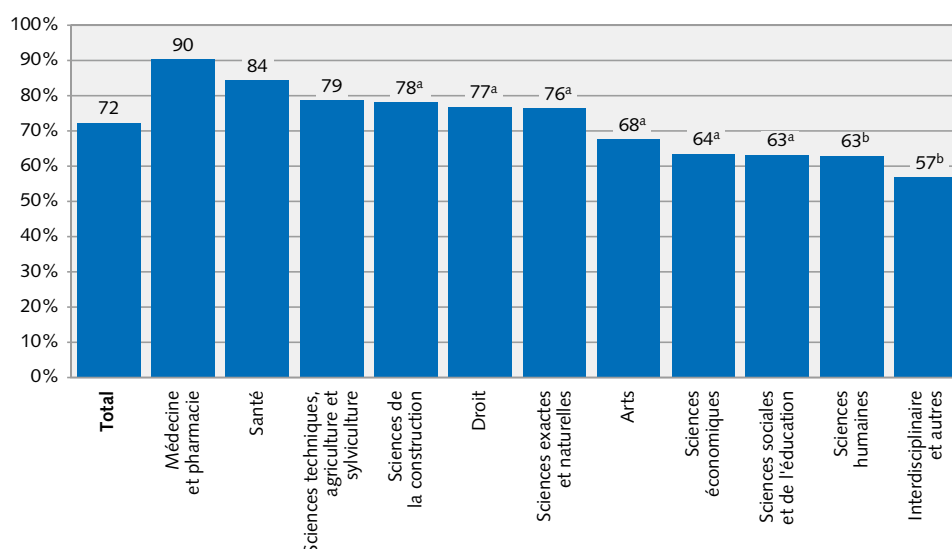
Source: SSEE 2009, 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

²⁵ En raison du faible nombre d'observations, les domaines d'études des HEU, des HES et des HEP ont été regroupés (voir chapitre A.2 en annexe).

Motif: «Pas d'activité rémunérée à cause de la charge d'études», selon le groupe de domaines d'études HE, en % des étudiant·e·s qui ne sont pas actifs/actives occupé·e·s

G 3.11



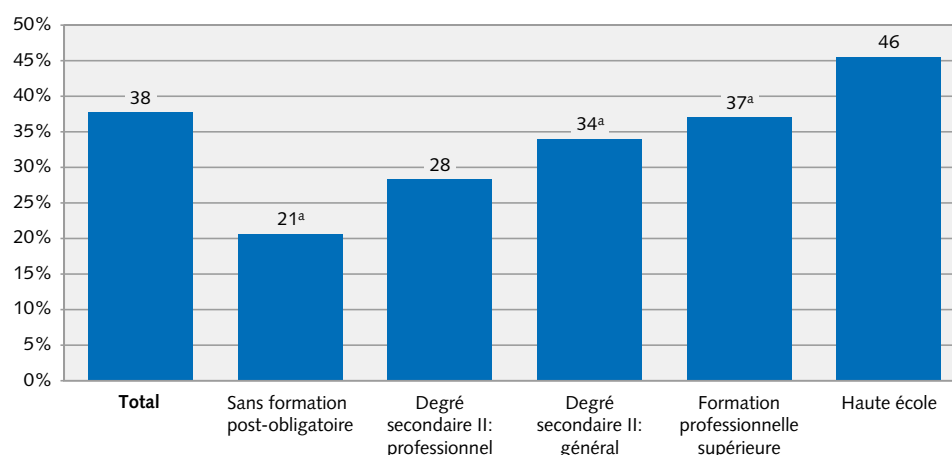
Intervalle de confiance de 95% < +/-5%
^a Intervalle de confiance de 95% ≥ +/-5%
 et < +/-10%
^b Intervalle de confiance de 95% ≥ +/-10%

Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

Motif: «Pas nécessaire financièrement» selon le plus haut niveau de formation des parents, en % des étudiant·e·s qui ne sont pas actifs/actives occupé·e·s

G 3.12



Intervalle de confiance de 95% < +/-5%
^a Intervalle de confiance de 95% ≥ +/-5%
 et < +/-10%

Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

3.2 Caractéristiques, motifs et conséquences d'une activité rémunérée

3.2.1 Continuité de l'activité rémunérée

En plus du taux d'occupation, le comportement des étudiant·e·s par rapport à une activité rémunérée peut être décrit d'un autre point de vue temporel, à savoir la continuité. On entend par là le fait que les étudiant·e·s exercent une activité rémunérée seulement pendant les vacances semestrielles ou aussi pendant le semestre.

Les 12 mois précédant l'enquête, la plupart des étudiant·e·s (78%) travaillaient pendant le semestre et pendant les vacances semestrielles. 15% d'entre eux n'exerçaient une activité rémunérée que pendant les vacances et 8% que pendant le semestre.

Les étudiant·e·s en HEP exercent plus souvent (83%) que la moyenne (78%) une activité rémunérée pendant le semestre et pendant les vacances. A l'inverse, par rapport à la moyenne, ils sont plus rares à ne travailler que pendant les vacances (10%). Pour ce qui est de la continuité, les étudiant·e·s en HEU et en HES ne se distinguent pas statistiquement de la moyenne.

La proportion d'étudiant-e-s qui exercent une activité rémunérée pendant l'ensemble de l'année académique varie suivant les groupes de domaines d'études. Dans les HEU, les domaines Interdisciplinaire et autres (87%) ainsi que Sciences humaines et sociales (85%) enregistrent des pourcentages supérieurs à la moyenne. On observe des valeurs inférieures à la moyenne dans les groupes de domaines d'études ayant un degré de structuration élevé et une population d'étudiant-e-s jeunes (Sciences exactes et naturelles 68%, Sciences techniques 57%). Dans les domaines d'études des HES, la proportion d'étudiant-e-s exerçant une activité rémunérée pendant le semestre et les vacances oscille entre 57% (Architecture, construction et planification) et 94% (Psychologie appliquée).

En termes d'activité rémunérée, le comportement des étudiant-e-s en master affiche une continuité légèrement supérieure à celle des étudiant-e-s en bachelor. Ils travaillent plus souvent à la fois pendant le semestre et les vacances (master: 83%, bachelor: 75%) alors qu'ils sont deux fois moins nombreux à ne travailler que pendant les vacances (master: 9%, bachelor: 17%).

La continuité de l'activité rémunérée a tendance à augmenter régulièrement avec l'âge des étudiant-e-s. Ainsi, pour le groupe d'âge le plus bas (jusqu'à 20 ans) 62% des étudiant-e-s travaillent pendant le semestre et pendant les vacances. Ce chiffre ne cesse d'augmenter pour passer à 93% pour le groupe d'âge le plus élevé (plus de 35 ans). Les résultats correspondent à l'augmentation du taux d'occupation propre à l'âge.

Par rapport aux hommes (74%), les femmes exercent plus souvent (81%) une activité rémunérée pendant le semestre et les vacances. Elles sont plus rares (12%) que les hommes (18%) à ne travailler que pendant les vacances.

La constance du comportement par rapport à une activité rémunérée ne dépend pas entièrement de l'origine sociale. Seuls les étudiant-e-s dont les parents sont diplômés d'une haute école (75%) semblent être moins dépendants d'une activité rémunérée continue que la moyenne (78%).

3.2.2 Type d'activité rémunérée et lien entre l'activité rémunérée et les études

Les indications sur le type d'activité rémunérée portent sur l'activité principale. On entend par là celle qui est exercée la plus grande partie du temps.

Les étudiant-e-s exercent des activités professionnelles variées en plus de leurs études. Beaucoup d'étudiant-e-s exercent des activités ne nécessitant pas de connaissances préalables particulières (38%). Les étudiant-e-s exerçant dans des domaines exigeant des compétences spécifiques sont dans les mêmes proportions (37%). Un peu plus d'un sur dix fait un stage, avec 5% qui le font de façon facultative et 7% faisant un stage obligatoire. De plus, 7% des étudiant-e-s sont employés comme assistants étudiants ou assistants académiques dans les hautes écoles. Les étudiant-e-s exerçant une activité indépendante font plutôt exception (3%). Par rapport à 2009, en 2013 la répartition des types d'activités n'a pas changé.

La principale activité rémunérée exercée varie suivant le type de haute école. Par rapport à l'ensemble des étudiant-e-s, ceux des HEU font plus souvent un stage volontaire (7%), exercent plus souvent un emploi d'assistant étudiant ou d'assistant académique (10%) ou des activités rémunérées qui ne nécessitent pas de formation préalable (46%). Les stages volontaires se rencontrent le plus souvent dans le groupe de domaines

T3.2 Continuité de l'activité rémunérée selon divers caractéristiques, en % des étudiant-e-s qui sont actifs/actives occupé-e-s

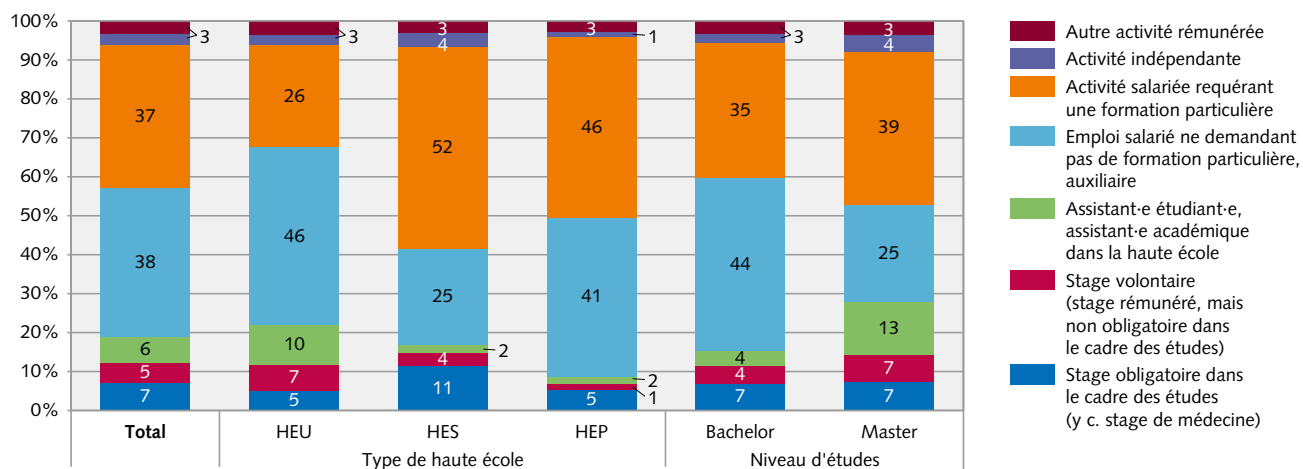
	Total	Type de haute école			Niveau d'études		Age						Sexe		Plus haut niveau de formation des parents				
		HEU	HES	HEP	Bachelor	Master	Jusqu'à 20 ans	21–25 ans	26–30 ans	31–35 ans	Plus de 35 ans	Hommes	Femmes	Sans formation post-obligatoire	Degré secondaire II: professionnel	Degré secondaire II: général	Formation professionnelle supérieure	Haute école	
Durant les semestres et les périodes sans cours	78	76	79	83	75	83	62	73	86	90	93	74	81	80	79	80	81	75	
Durant le semestre uniquement	8	8	7	6	8	8	12	9	6	4	4	8	7	8	7	5	5	9	
Durant les périodes sans cours uniquement	15	16	14	10	17	9	26	19	8	6	3	18	12	13	14	15	15	15	

Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

Type d'activité rémunérée selon le type de haute école et le niveau d'études,
 en % des étudiant-e-s qui sont actifs/actives occupé-e-s

G 3.13

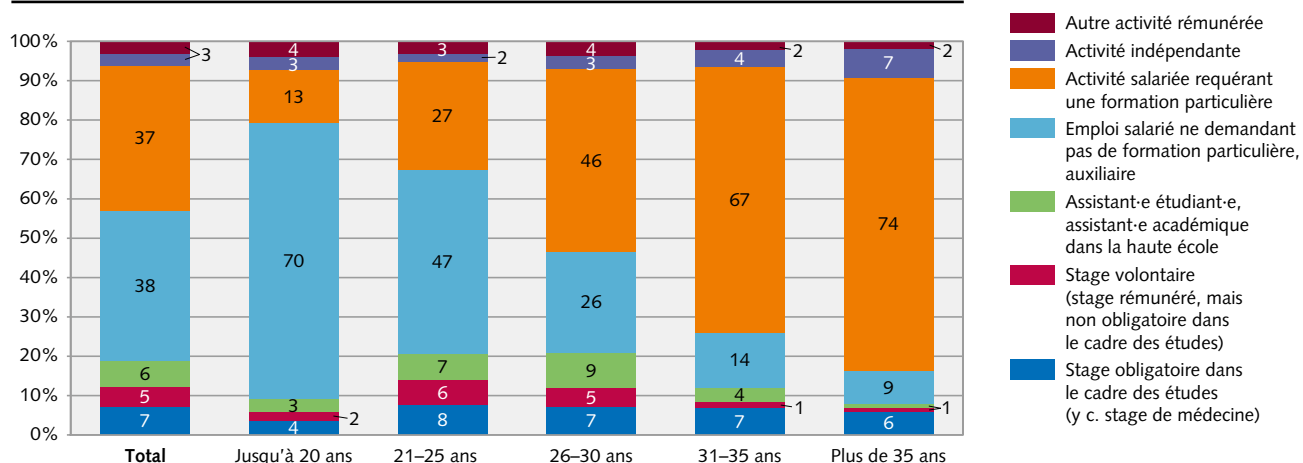


Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

Type d'activité rémunérée selon l'âge, en % des étudiant-e-s
 qui sont actifs/actives occupé-e-s

G 3.14



Source: SSEE 2013

© BFS, Neuchâtel 2015

d'études Sciences économiques (15%), alors que les stages obligatoires sont plus courants que la moyenne en Sciences techniques (17%) ou en Médecine et pharmacie (15%). Ce dernier chiffre s'explique essentiellement par le stage de médecine obligatoire. Les étudiant-e-s des domaines Sciences techniques (22%) ou Sciences exactes et naturelles (18%) sont plus souvent que la moyenne employés comme assistants étudiants.

La situation est différente dans les HES. Un nombre d'étudiant-e-s supérieur à la moyenne (52%) exercent une activité exigeant des compétences spécifiques. Ce phénomène est lié au fait que la majorité des étudiant-e-s des HES sont déjà diplômés d'une formation professionnelle ou d'une haute école quand ils arrivent et que l'accès à ce type d'activités leur est donc plus facile. Par rapport à l'ensemble des étudiant-e-s, ceux des HES font plus souvent

un stage obligatoire (11%). Notamment dans les domaines d'études Travail social et Santé, ces stages sont un élément déterminant des études. C'est pourquoi les étudiant-e-s de ces domaines d'études affichent des taux supérieurs à la moyenne pour ce qui est des stages obligatoires (resp. 34% et 38%). Même si les étudiant-e-s en HES sont tout aussi rares à exercer une activité indépendante que l'ensemble des étudiant-e-s, il faut noter que dans les domaines d'études Design (15%) ou Musique, arts de la scène et autres arts (15%), on observe un grand nombre d'activités indépendantes. Il s'agit surtout d'étudiant-e-s en master, qui exercent par exemple comme professeur de musique ou pratiquent des métiers créatifs. En HES, les activités comme assistant étudiant/assistant académique jouent un rôle marginal car l'offre d'activités rémunérées au niveau institutionnel est plus limitée que dans les HEU.

Les étudiant-e-s en HEP exercent plus souvent que la moyenne des activités requérant une formation particulière (46%). En revanche, ils effectuent plus rarement des stages volontaires (1%) et sont plus rarement employés comme assistants étudiants/assistants académiques (2%).

Pour résumer, les activités rémunérées des étudiant-t-es en HEU sont essentiellement des activités simples ou requérant des compétences, et des emplois comme assistants académiques. Dans les HES, les activités requérant des compétences ont une place importante. Mais les activités simples et les stages obligatoires font aussi partie des activités rémunérées exercées par les étudiant-e-s. Dans les HEP, les activités dominantes sont celles qui exigent une formation, mais aussi les activités simples. Par rapport aux étudiant-e-s du niveau bachelor, les étudiant-e-s en master exercent plus fréquemment les activités ci-après: stage volontaire, assistants étudiants/assistants académiques, activité rémunérée requérant des compétences ou activité indépendante. En revanche, ils exercent plus rarement des activités simples. Ces différences s'expliquent en partie par le haut niveau de connaissances et de qualifications spécifiques, mais aussi par la préparation de l'entrée sur le marché du travail (ex.: stage volontaire).

Le type d'activité exercée dépend aussi de l'âge des étudiant-e-s. Par rapport à l'ensemble des étudiant-e-s, ceux des deux groupes d'âge les plus bas (jusqu'à 20 ans et de 21 à 25 ans) exercent plus souvent des activités rémunérées ne requérant aucune formation spécifique, alors qu'ils exercent nettement plus rarement des activités rémunérées exigeant des compétences. Pour les groupes d'âge à partir de 26 ans, c'est exactement l'inverse. Tous groupes d'âge confondus, on constate même qu'avec l'âge, la proportion d'étudiant-e-s exerçant des activités professionnelles qui exigent des compétences a tendance à augmenter tandis que les activités rémunérées simples baissent régulièrement. En outre, par rapport à l'ensemble des étudiant-e-s, dans les deux groupes d'âge les plus hauts on observe nettement plus rarement des stages volontaires et des emplois comme assistants étudiants/assistants académiques. Cette situation par rapport à l'emploi, différenciée suivant l'âge, dépend d'une part du fait que les étudiant-e-s les plus âgés ont des connaissances, des qualifications et des compétences qui leur permettent d'exercer des activités professionnelles différentes de celles des étudiant-e-s plus jeunes. D'autre part, les besoins de revenus augmentent au fur et à mesure de l'âge, ce qui amène à exercer d'autres activités.

T3.3 Motifs pour l'activité rémunérée selon le type de haute école, moyenne (échelle de 1 = pas du tout à 5 = entièrement)

	Total	HEU	HES	HEP
Motif économique				
Car cela me permet d'être plus à l'aise financièrement	3,8	3,8	3,7	3,6
Parce que cela m'assure l'indépendance à l'égard de mes parents	3,4	3,4	3,5	3,2
Pour pouvoir conserver mon niveau de vie	3,4	3,3	3,5	3,4
Car le revenu que j'en tire m'est indispensable pour vivre	3,3	3,0	3,6	3,5
Parce que je ne reçois pas de bourse/prêt ou une bourse/un prêt insuffisant-e	2,9	2,7	3,1	2,9
Parce que je dois subvenir aux besoins d'autres personnes (partenaire, enfants)	1,4	1,3	1,5	1,7 ^a
Motif professionnelle				
Car cette activité me permet d'acquérir une expérience pratique utile dans ma vie professionnelle future	3,3	3,2	3,5	3,1
Parce que j'espère augmenter mes chances sur le marché du travail	2,9	2,9	3,2	2,4
Afin de nouer des relations en vue d'une possible insertion professionnelle future	2,6	2,5	2,8	2,3
Car mon principal centre d'intérêt réside dans l'activité rémunérée; les études ne viennent qu'au deuxième rang	1,7	1,5	1,9	1,9
Autre motif				
Pour élargir mon horizon personnel	2,7	2,8	2,7	2,4
Car l'activité rémunérée me permet de me sentir mieux intégré-e socialement	2,4	2,5	2,4	2,3
Parce que mes études me laissent du temps libre	1,9	1,9	1,8	1,8
Car l'activité rémunérée est obligatoire dans le cadre de mes études	1,6	1,3	2,0	1,8 ^a

Coefficient de variation < 2,5%

^a Coefficient de variation ≥ 2,5% et < 5%

Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

3.2.3 Motifs poussant les étudiants à exercer une activité rémunérée

Afin d'obtenir des informations plus précises sur les motifs poussant les étudiant·e·s à exercer une activité rémunérée, il a été présenté à ceux qui travaillent une série d'assertions, qu'ils devaient évaluer sur une échelle de 1 = «pas du tout» à 5 = «entièrement»). Outre les motifs économiques, la palette des motivations couvre aussi des raisons liées à la future activité professionnelle. Sont aussi ajoutés des motifs sociaux ou liés aux études (autres motifs). Pour chaque motif, une moyenne a été calculée. Plus la moyenne est élevée, plus le motif justifie l'exercice d'une activité rémunérée.

Les motifs économiques et professionnels s'avèrent être statistiquement bien distincts les uns des autres. Dans l'ensemble, les motifs économiques atteignent des valeurs moyennes un peu plus élevées que les motifs professionnels ou que ceux du groupe des autres motivations. On peut interpréter ce phénomène dans le sens où les motifs économiques sont en moyenne plus importants pour les étudiant·e·s que les motifs professionnels ou ceux qui sont liés à des considérations sociales ou

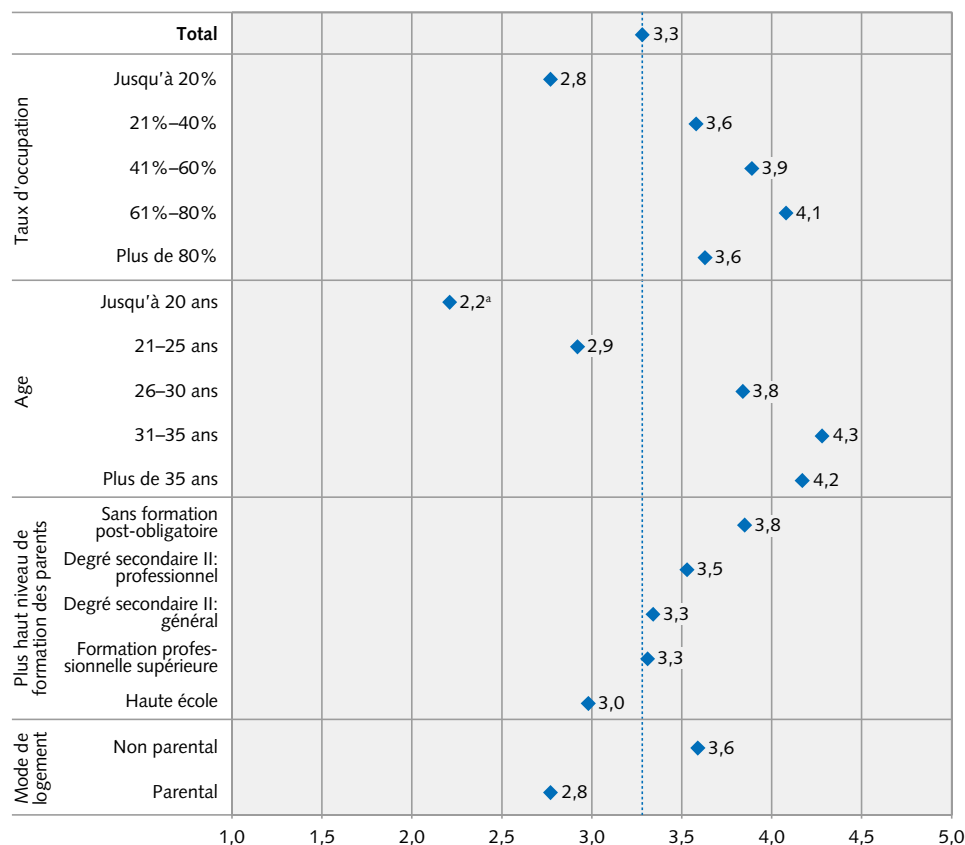
aux études. Globalement, cela concerne aussi bien les étudiant·e·s des HEU que ceux des HES et des HEP. Entre les trois dates d'enquêtes, la situation est restée stable pour chacun des motifs. Aucun changement marquant n'a été observé, pour aucun des motifs.

L'analyse détaillée ci-après porte sur une sélection de motifs.

Un des motifs économiques importants est la nécessité d'exercer une activité rémunérée pour couvrir les frais de subsistance. Le poids de ce motif varie suivant les caractéristiques des étudiant·e·s. Pour les étudiant·e·s exerçant une activité rémunérée et appartenant aux deux groupes d'âge les moins élevés (jusqu'à 20 ans, de 21 à 25 ans), il joue un rôle moindre, si l'on compare à la situation des étudiant·e·s plus âgés. De même, pour les sondés vivant chez leurs parents, l'exercice d'une activité rémunérée semble moins essentiel pour couvrir leurs besoins de subsistance qu'à ceux ayant quitté le foyer parental. Des différences apparaissent aussi en fonction de l'origine sociale. Les étudiant·e·s exerçant une activité rémunérée, dont l'un au moins des parents

Motif économique: «Parce que cela est indispensable pour couvrir les frais de subsistance» selon divers caractéristiques, moyenne
(échelle de 1 = pas du tout à 5 = entièrement)

G 3.15



Coefficient de variation < 2,5%

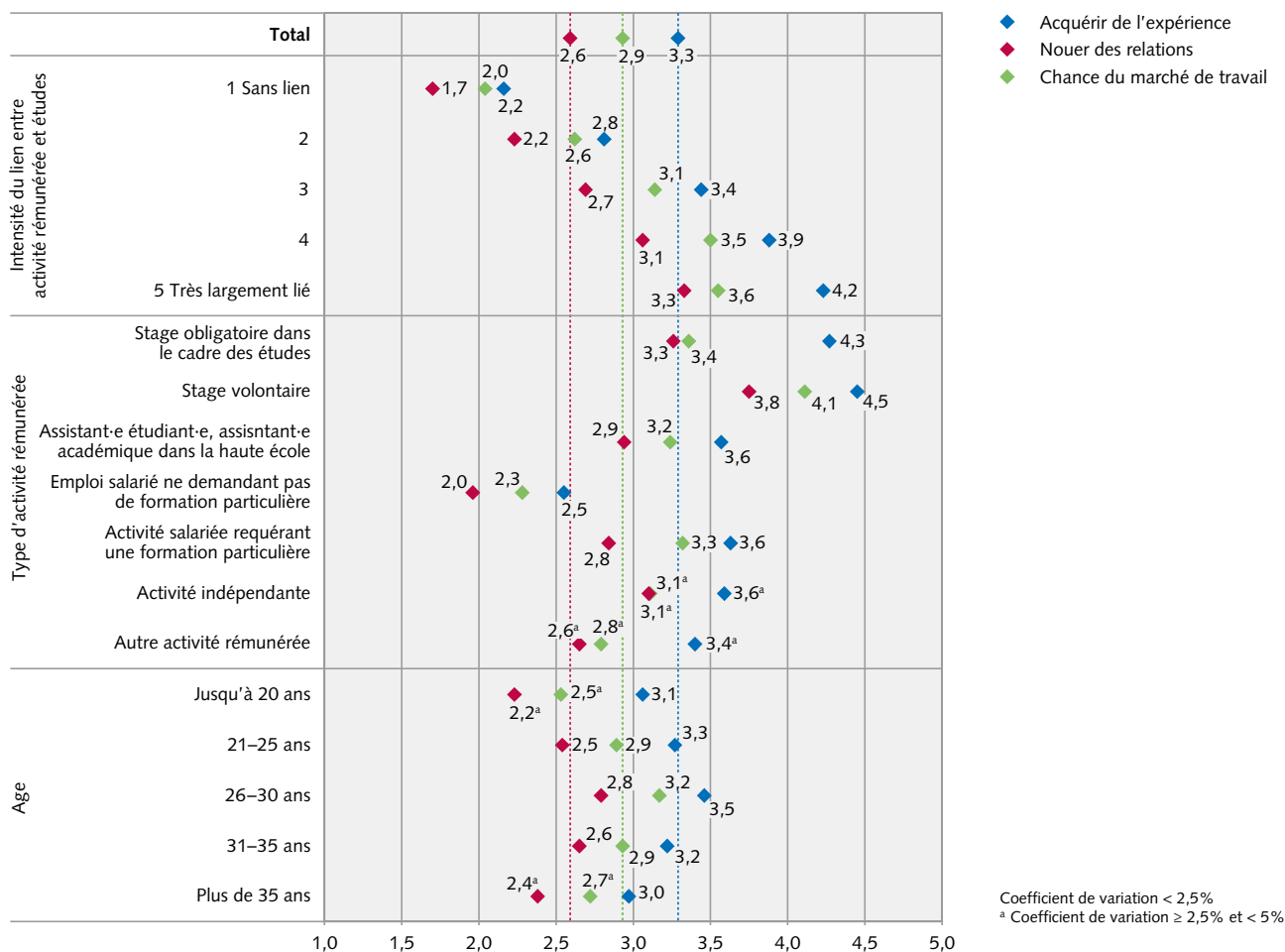
^a Coefficient de variation ≥ 2,5% et < 5%

Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

Motifs professionnelles selon divers caractéristiques, moyenne
 (échelle de 1 = pas du tout à 5 = entièrement)

G 3.16



Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

est diplômé d'une haute école, accordent à ce motif une importance inférieure à la moyenne. À l'inverse, les étudiant-e-s dont les parents appartiennent aux deux catégories de formation les moins élevées (pas de formation post-obligatoire, degré secondaire II: formation professionnelle) accordent une importance supérieure à la moyenne à la nécessité d'exercer cette activité rémunérée. Au niveau statistique, pour ce qui est du motif économique, on ne constate aucune différence entre les hommes et les femmes. À part pour le plus haut taux d'occupation (plus de 80%), l'importance de ce motif augmente régulièrement avec le volume de l'activité rémunérée. Dans les HES et les HEP, la justification économique de l'exercice d'une activité rémunérée joue un plus grand rôle que dans les HEU. C'est aussi le cas pour les étudiant-e-s en master (3,4) si on compare leurs réponses à celles des étudiant-e-s en bachelor (3,2).

Pour les motifs professionnels aussi, l'importance varie suivant les caractéristiques des étudiant-e-s et le type d'activité rémunérée. Pour les 26 à 30 ans, l'acquisition d'une expérience pratique joue un rôle plus important que pour les groupes d'âge au-dessus et en dessous, car les étudiant-e-s de ce groupe sont en général proches de la fin de leurs études. Ces résultats s'appliquent aussi au motif «Nouer des relations pour une future activité professionnelle» et «Augmenter mes chances sur le marché du travail». En effet, si l'on compare aux étudiant-e-s plus âgés, les 26–30 ans ont moins eu le temps d'acquérir l'expérience professionnelle correspondante et de créer des réseaux.

On observe aussi des particularités en fonction du type d'activité rémunérée exercée. Pour les étudiant-e-s exerçant une activité professionnelle simple, la nécessité d'acquérir une expérience professionnelle est moins mise au premier plan que pour ceux des autres domaines

T3.4 Impacte de l'activité rémunérée selon le moment de l'enquête et le type de haute école, moyenne (échelle de 1 = pas du tout à 5 = entièrement)

	2005	2009	2013			
			Total	HEU	HES	HEP
Impact négatif sur les études						
Je travaillerais volontiers moins pour avoir davantage de temps pour étudier, mais je ne peux pas me le permettre financièrement	2,6	2,6	2,5	2,3	2,7	2,5
Je concilie difficilement les deux (activité rémunérée et études)	2,7	2,7	2,4	2,3	2,5	2,5
Je ne peux suivre certains cours en raison de l'incompatibilité des horaires	2,1	2,0	2,1	2,2	2,0	1,8
Mon travail risque de devenir un handicap pour la réussite de mes études	2,0	2,1	2,0	2,0	2,1	1,8
Je souffre de problèmes de santé à cause de la double charge études et activité rémunérée	1,8	1,9	2,0	1,9	2,1	2,1
Je ne peux envisager un séjour d'études, pourtant désiré, dans une autre haute école	1,9	1,9	1,7	1,7	1,9	1,6
Les études ne constituent plus qu'une activité secondaire	1,5	1,6	1,6	1,5	1,6	1,7
Impact positif sur les études						
J'étudie de manière plus ciblée car je perçois ce qui est important	2,6	2,6	2,7	2,5	2,9	2,8
Mon activité rémunérée me stimule dans mes études	2,6	2,7	2,6	2,5	2,8	2,8

Source: SSEE 2005, 2009, 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

professionnels. Les évaluations s'écartent le plus de celles de la moyenne pour le stage obligatoire mais surtout pour le stage volontaire. Justement pour les étudiant-e-s qui font un stage, le motif «Acquérir de l'expérience» est donc central. Ces conclusions sont aussi applicables aux deux motifs «Nouer des relations» et «Augmenter mes chances».

Pour les activités rémunérées dont le contenu a un rapport important²⁶ avec les études, l'acquisition d'expérience est plus importante que pour les activités ayant un lien moins marqué avec les études. De même, les étudiant-e-s qui reconnaissent une relation importante entre leur activité et le contenu de leur formation mettent plutôt au premier plan les motifs «Nouer des relations» et «Augmenter mes chances», tandis que ces motivations sont bien moindres pour les étudiant-e-s exerçant une activité sans lien direct avec leurs études.

Sauf pour le plus haut taux d'occupation (plus de 80%), l'importance des trois motifs professionnels a tendance à augmenter avec le taux d'occupation.

Des différences apparaissent aussi en fonction du type de haute école. Pour les étudiant-e-s des HES, les motivations à exercer une activité rémunérée «Acquérir de

l'expérience», «Nouer des relations» et «Augmenter mes chances» sont plus importantes que pour les étudiant-e-s des HEU et des HEP. La configuration est la même si l'on compare les étudiant-e-s en master et ceux en bachelor.

Parmi les trois motifs professionnels, «Acquérir une expérience pratique» est celui auquel les étudiant-e-s accordent en moyenne la plus grande importance. Suivent ensuite «Augmenter mes chances sur le marché du travail», puis «Nouer des relations pour une future activité professionnelle».

3.2.4 Impact de l'activité rémunérée exercée par les étudiant-e-s

Les chapitres précédents montrent que les aspects financiers et professionnels jouent un grand rôle dans l'exercice d'une activité rémunérée par les étudiant-e-s. Désormais, il s'agit de décrire l'impact de cette activité sur les études.

Afin de mieux analyser dans quels domaines et avec quelle intensité l'activité rémunérée exercée par les étudiant-e-s a un impact sur les études, il a été présenté à ceux qui travaillent une série d'assertions, qu'ils devaient évaluer sur une échelle de 1 = «pas du tout» à 5 = «entièrement». Les domaines sur lesquels portaient les questions couvrent les impacts positifs sur les études, comme les négatifs, ceux qui rendent les études plus difficiles. Pour chaque assertion, une moyenne a ensuite été calculée. Plus la valeur moyenne est élevée, plus l'impact sur les études est significatif.

Les impacts positifs et négatifs s'avèrent être des dimensions statistiquement bien distinctes les unes des autres.

²⁶ Pour définir dans quelle mesure il existe un lien entre le contenu de l'activité rémunérée exercée et celui de la formation suivie, les étudiant-e-s pouvaient évaluer leur situation professionnelle sur une échelle de 1 = «pas de lien du tout» à 5 = «lien très important en termes de contenu». Les indications concernent l'activité rémunérée principale. Pour chaque type d'activité, une moyenne a ensuite été calculée. Plus la valeur moyenne était élevée, plus le contenu de l'activité rémunérée avait un lien avec celui des études.

T3.5 Impacte de l'activité rémunérée selon le taux d'occupation, moyenne (échelle de 1 = pas du tout à 5 = entièrement)

	Je travaillerais volontiers moins pour avoir davantage de temps pour étudier, mais je ne peux pas me le permettre financièrement	Je concilie difficilement les deux (activité rémunérée et études)	Je ne peux suivre certains cours en raison de l'incompatibilité des horaires	Mon travail risque de devenir un handicap pour la réussite de mes études	Je souffre de problèmes de santé à cause de la double charge études et activité rémunérée	J'étudie de manière plus ciblée car je perçois ce qui est important	Mon activité rémunérée me stimule dans mes études
Total	2,5	2,4	2,1	2,0	2,0	2,7	2,6
Taux d'occupation							
Jusqu'à 20%	2,0	2,1	1,7	1,7	1,6	2,3	2,3
21-40%	2,8	2,6	2,3	2,2	2,1	2,8	2,7
41-60%	3,0	2,8	2,6	2,3	2,4	3,1	3,0
61-80%	3,2	2,9	2,6	2,4	2,5	3,3	3,2
Plus de 80%	2,7 ^a	2,6	2,4 ^a	2,4 ^a	2,2 ^a	3,1	3,1
Type d'activité rémunérée							
Stage obligatoire dans le cadre des études (y.c stage de médecine)	2,0	2,2	1,7 ^a	1,7	1,8	2,9	3,2
Stage volontaire (stage rémunéré, mais non obligatoire dans le cadre des études)	1,9 ^a	2,2 ^a	2,0 ^a	1,8 ^a	1,8 ^a	2,9	3,4
Assistant·e étudiant·e, assistant·e académique dans la haute école	2,1 ^a	2,3 ^a	2,2 ^a	1,8 ^a	1,8 ^a	2,6	3,1
Emploi salarié ne demandant pas de formation particulière, auxiliaire	2,4	2,3	1,8	1,9	1,8	2,3	2,0
Activité salariée requérant une formation particulière	2,8	2,7	2,4	2,2	2,2	3,1	3,0
Activité indépendante	2,4 ^a	2,5 ^a	2,3 ^a	2,1 ^a	2,1 ^a	2,8 ^a	2,9 ^a
Autre activité rémunérée	2,1 ^a	2,3 ^a	2,0 ^a	1,9 ^a	1,8 ^a	2,4 ^a	2,6 ^a

Coefficient de variation < 2,5%

^a Coefficient de variation ≥ 2,5% et < 5%

Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

La double charge études/travail, et le fait que les conditions financières ne laissent pas assez de temps pour les études sont les deux aspects évalués par les étudiant·e·s comme ceux qui compliquent le plus les études. Mais les étudiant·e·s voient aussi les impacts positifs de l'exercice d'une activité rémunérée. Ils attribuent aux deux assertions «Mon activité rémunérée me stimule dans mes études» et «J'étudie de manière plus ciblée car je perçois ce qui est important» la même évaluation qu'aux problèmes posés par l'exercice d'une activité rémunérée pendant les études. Cela concerne aussi bien les étudiant·e·s des HEU que ceux des HES et des HEP.

L'évaluation des impacts reste majoritairement stable entre les trois dates d'enquêtes. On observe cependant des variations statistiquement significatives en ce qui concerne l'état de santé. Si l'on compare aux deux enquêtes précédentes, les étudiant·e·s estiment en 2013 que la double charge études/activité rémunérée a des conséquences plus importantes sur leur santé. On constate

aussi des variations dans la coexistence organisationnelle des études et du travail. En 2013, les étudiant·e·s indiquent à ce sujet moins de problèmes qu'en 2009.

L'intensité de l'impact de la double charge études/travail sur les études dépend bien sûr du volume horaire de l'activité rémunérée. Par rapport aux autres (taux d'occupation inférieur à 20%), les étudiant·e·s dont le taux d'occupation est supérieur à 20% trouvent plus problématique la double charge études/travail. Les conclusions sur les aspects positifs de l'activité rémunérée sont inverses. Par rapport aux personnes interrogées qui travaillent tout au plus à 20%, ceux enregistrant un taux d'occupation supérieur pensent plutôt qu'ils étudient de façon plus ciblée grâce à l'exercice de cette activité rémunérée et que cette activité professionnelle les stimule dans leurs études.

Le type d'activité professionnelle a aussi une influence sur l'évaluation des impacts. Les étudiant·e·s exerçant une activité qui fait appel à des compétences spécifiques perçoivent la double charge de façon plus importante

que ceux qui exercent une activité simple, ne requérant aucune formation, ou qui font un stage. En même temps, les étudiant-e-s estiment que, par rapport aux activités simples, ce sont justement les stages et les activités nécessitant des compétences qui ont un impact positif sur les études («motivation pour les études», «façon d'étudier plus ciblée»).

Globalement, on peut interpréter les résultats de la façon suivante: les activités rémunérées des étudiant-e-s dont le taux d'occupation élevé, avec un contenu ayant un lien fort avec les études et exigeant des compétences spécifiques ont certes un impact négatif sur la gestion du temps mais c'est de ces activités dont les étudiant-e-s profitent le plus pour leurs études.

3.3 Budget-temps

Il a été demandé aux étudiant-e-s d'indiquer un volume horaire pour les différentes activités, pendant une semaine type du semestre. Outre le temps consacré aux études (suivi des cours, préparation des cours, rédaction des travaux pendant les études et pour le diplôme, recherches bibliographiques, etc.), ont aussi été intégrés le temps consacré à une activité rémunérée, celui dédié aux activités bénévoles (travail bénévole pour la haute école, des associations et organisations, etc.), ainsi que le temps passé à la gestion du foyer et à la garde des enfants. Les activités de loisirs ne sont pas comptées. La charge temporelle est évaluée en heures par semaine. Une valeur zéro est enregistrée pour les activités qui ne sont pas exercées. Ces indications présentent le temps moyen hebdomadaire consacré aux différentes activités.

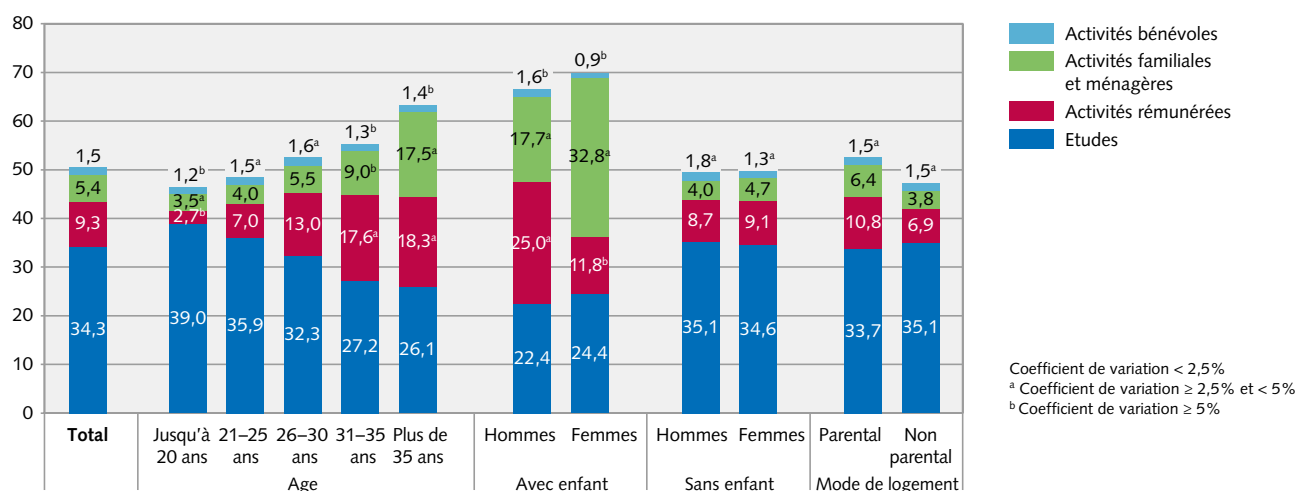
3.3.1 Présentation générale du budget-temps

Globalement, le temps nécessaire aux étudiant-e-s pour leurs études, leur activité rémunérée, les tâches domestiques et familiales et les activités bénévoles représente en moyenne 50,4 heures par semaine. Les étudiant-e-s consacrent en moyenne 34,3 heures aux études, 9,3 heures à l'activité rémunérée, 5,4 heures au foyer (y compris la garde des enfants) et 1,5 heure aux activités bénévoles.

Au fur et à mesure que les étudiant-e-s vieillissent, la charge globale temporelle augmente: elle passe d'une moyenne de 46,5 heures pour les groupes d'âge les plus bas à 63,3 heures pour les étudiant-e-s les plus âgés. Le temps consacré aux études diminue certes avec l'âge (de 39,0 à 26,1 heures), mais en même temps le temps consacré à l'activité rémunérée passe d'une moyenne de 2,7 à 18,3 heures. Il en va de même pour le temps consacré au foyer et à la garde des enfants. Alors que les plus jeunes étudiant-e-s consacrent 3,5 heures par semaine à la gestion du foyer et à la famille, les plus âgés y passent en moyenne 17,3 heures. Ces écarts en fonction de l'âge s'expliquent notamment par le fait que les étudiant-e-s les plus âgés vivent souvent en dehors du foyer parental et ont plus souvent des enfants que ceux qui sont plus jeunes. Et cela se répercute sur le temps consacré au foyer et à la famille. Les besoins de revenus augmentent aussi avec l'âge. Davantage de temps est donc investi dans une activité rémunérée, au détriment des études.

Budget-temps selon les caractéristiques socio-démographiques sélectionnées, moyenne en heures par semaine

G 3.17



Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

Si l'on analyse en fonction de la situation parentale et du sexe, il s'avère que les mères et les pères consacrent nettement plus de temps au foyer et à la famille que les étudiant·e·s sans enfant. Les mères affectent 32,8 heures à la gestion du foyer et à la garde des enfants, soit près du double du temps que les pères y consacrent (17,7 heures). En contrepartie, le temps consacré par les mères à une activité rémunérée, soit 11,8 heures, est plus de deux fois moins important que le temps qu'y passent les pères (25,0 heures). Globalement, la conclusion est que les mères et les pères ayant des enfants ont une charge temporelle totale nettement plus élevée (69,9 heures, 66,6 heures) et investissent de ce fait moins de temps dans leurs études (22,4 et 24,4 heures) que les étudiant·e·s sans enfant (35,1 et 34,6 pour une charge totale de 49,6 heures).

Les étudiant·e·s vivant en dehors du foyer parental enregistrent une charge temporelle globale légèrement plus importante que ceux qui vivent encore chez leurs parents (52,4 contre 47,3 heures). En moyenne, les étudiant·e·s vivant hors du foyer parental investissent plus de temps dans l'activité rémunérée (10,8 heures) et les tâches domestiques et familiales (6,4 heures).

En moyenne, le budget-temps des étudiant·e·s exerçant une activité rémunérée est de 51,1 heures pour les quatre activités. Il est donc un peu supérieur à celui de ceux sans activité rémunérée (48,5 heures). En revanche, les étudiant·e·s exerçant une activité rémunérée consacrent nettement moins de temps à leurs études (32,1 heures) que ceux sans activité rémunérée (40,9 heures). Dans une certaine mesure, le temps

consacré à l'activité rémunérée l'est au détriment des études, puisque les deux groupes n'affichent pas des chiffres très différents pour ce qui est des activités bénévoles (environ 1,5 heure) et des tâches domestiques et familiales (environ 5,5 heures).

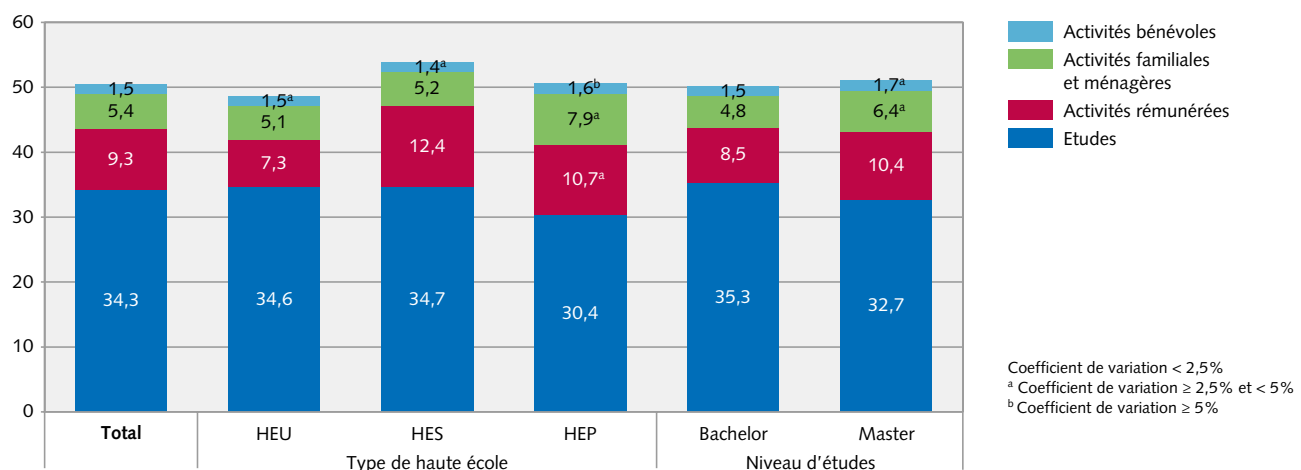
Si l'on compare à l'ensemble des étudiant·e·s (50,4 heures), ceux de la HEU (48,6 heures) ont un budget-temps global légèrement inférieur et ceux des HES (53,8 heures) légèrement supérieur. Les étudiant·e·s des HEP n'affichent pas de différence notable à ce sujet.

Le temps hebdomadaire consacré en moyenne aux études par les étudiant·e·s en HEP (30,4 heures) est inférieur à celui qu'y passent les étudiant·e·s en HEU et en HES (resp. 34,6 et 34,7 heures). Que ce soit en HES (12,4 heures) ou en HEP (10,7 heures), le temps affecté par les étudiant·e·s à l'exercice d'une activité rémunérée est supérieur à la moyenne, alors qu'il est inférieur pour les étudiant·e·s en HEU (7,3 heures). Cela corrobore le résultat selon lequel les étudiant·e·s en HEP et en HES exercent plus souvent une activité rémunérée que l'ensemble des étudiant·e·s, et ceux étudiant en HEU plus rarement. De plus, les étudiant·e·s en HES affichent plus souvent que l'ensemble des sondés un taux d'occupation de plus de 40% (voir chapitre 3.1.7).

Le budget-temps des étudiant·e·s de niveau bachelor ne se distingue pas significativement de celui des étudiant·e·s de niveau master. C'est dans l'usage du temps que l'on observe des différences. En moyenne, le temps consacré aux études en bachelor est de 35,3 heures par semaine, soit plus qu'en master (32,7 heures). A l'inverse,

Budget-temps selon le type de haute école et le niveau d'études,
moyenne en heures par semaine

G 3.18



Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

les étudiant-e-s en bachelor consacrent moins de temps à une activité rémunérée (8,5 heures) que les étudiant-e-s en master (10,4 heures).

3.3.2 Evolution du budget-temps au fil du temps

Le temps nécessaire aux étudiant-e-s pour leurs études, leur activité rémunérée, les tâches domestiques et familiales et les activités bénévoles s'élevait à 52,3 heures par semaine au total lors de l'enquête de 2009. Par rapport à ce chiffre, dans l'enquête actuelle, la charge temporelle totale a diminué d'1,9 heure pour atteindre 50,4 heures. On observe une diminution dans les trois types de hautes écoles: de 50,4 à 48,6 heures dans les HEU, de 56,1 à 53,8 heures dans les HES et de 53,0 à 50,6 heures dans les HEP.

On constate les variations suivantes dans l'utilisation du temps: en moyenne, par rapport à 2009, tous les sondés de 2013 enregistrent une légère baisse du nombre d'heures consacrées aux études (34,3 heures au lieu de 35,3) et à l'activité rémunérée (9,3 heures au lieu de 9,7). Toujours par rapport à 2009, les étudiants-e-s en HEU affichent dans l'enquête actuelle une réduction du budget temps consacré à l'activité rémunérée (7,3 heures au lieu de 8,6). En revanche, le temps consacré aux études est resté stable. Dans les HES et dans les HEP, le nombre d'heures passées à étudier a diminué entre 2009 et 2013 (HES: de 36,8 à 34,7 heures, HEP: de 34,3 à 30,4 heures), sans que l'on observe pour autant une hausse significative du temps consacré à l'activité rémunérée. Sur la même période, la proportion d'étudiant-e-s à temps plein a reculé dans les HES et dans les HEP.

3.3.3 Temps consacré aux études

Le temps consacré aux études se répartit entre le programme d'études (suivi des cours, séminaires, stages et exercices) et les autres travaux induits par les études (préparation des cours, rédaction de travaux et de mémoires, recherches bibliographiques, rencontres avec les enseignants, etc.). Cette distinction permet d'analyser en détail l'utilisation du temps consacré aux études.

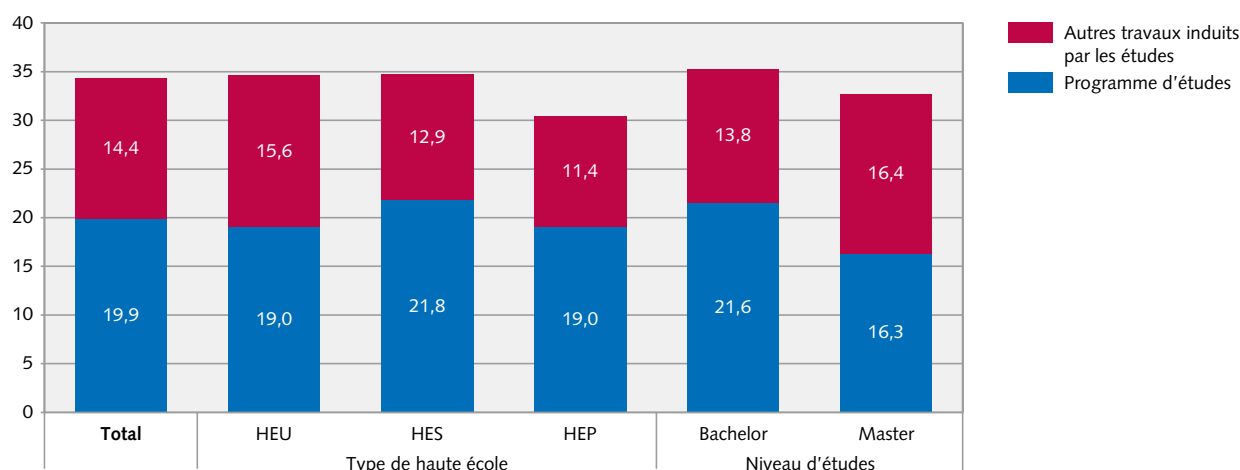
3.3.3.1 Type de haute école et niveau d'études

Pendant une semaine type du semestre, le temps consacré aux études s'élève en moyenne à 34,6 heures pour les étudiant-e-s en HEU. La répartition est la suivante: 19,0 heures pour le programme d'études et 15,6 heures pour la préparation et le suivi des cours, la rédaction de travaux écrits et les recherches bibliographiques. Dans les HES, les étudiant-e-s consacrent en moyenne 34,7 heures aux études. La répartition est la suivante: 21,8 heures pour le programme d'études et 12,9 heures pour les autres travaux induits par les études. Le temps plus important consacré au programme d'études en HES peut s'expliquer par le fait que la planification plus structurée des études augmente le nombre d'enseignements suivis par rapport aux HEU. Dans les HEP, le temps consacré aux études s'élève à 30,4 heures hebdomadaires en moyenne. Les étudiant-e-s passent 19,0 heures à suivre le programme d'études et consacrent 11,4 heures aux autres activités liées aux études.

La répartition du budget-temps varie au cours des études. Ainsi, les étudiant-e-s en master consacrent en moyenne moins de temps au programme d'études

Temps consacré aux études selon le type de haute école et le niveau d'étude, moyenne en heures par semaine

G 3.19



Source: SSEE 2009, 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

(16,3 heures) que ceux du niveau bachelor (21,6 heures). En revanche, les autres travaux induits par les études par les étudiant-e-s en master s'élève à 16,4 heures, tandis que les étudiant-e-s en bachelor y passent moins de temps (13,8 heures par semaine). Cette répartition variable du temps en fonction du niveau d'études s'explique entre autres par le fait qu'au cours des études de master, la rédaction du travail de master et la préparation aux examens finaux deviennent essentielles. Les étudiant-e-s du niveau master consacrent aussi plus de temps à l'activité rémunérée qu'au niveau bachelor. On peut donc supposer un transfert du temps qui devrait être consacré au programme d'études vers l'activité rémunérée.

Si l'on distingue le type de haute école dans le niveau d'étude, il s'avère qu'en HEU comme en HES, les étudiant-e-s en master passent en général plus de temps aux autres travaux induits par les études et moins de temps au programme d'études que les étudiant-e-s en bachelor. Il est vrai que dans HEP les étudiant-e-s en master passent aussi moins de temps sur le programme d'études que ceux qui sont en bachelor. Mais le temps consacré aux autres travaux induits par les études ne se distingue pas significativement d'un niveau d'étude à l'autre.

3.3.3.2 Domaine d'études

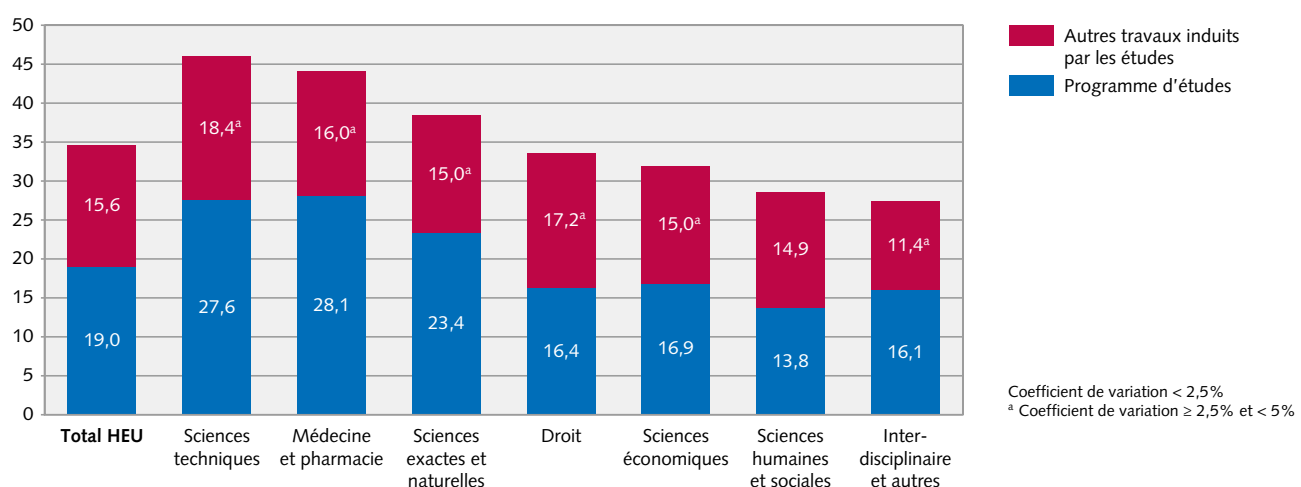
Dans chaque type de haute école, le temps hebdomadaire consacré aux études, notamment au programme d'études, varie suivant le domaine d'études. Dans les groupes de domaines d'études des HEU Sciences techniques (46,0), Médecine et pharmacie (44,1) ou Sciences exactes et naturelles (38,4), on enregistre un temps

consacré aux études supérieur à la moyenne globale de 34,6 heures. On observe des valeurs inférieures à la moyenne dans les domaines Sciences économiques (31,9), Sciences humaines et sociales (28,6) et Interdisciplinaire et autres (27,4). Les étudiant-e-s des domaines Sciences économiques, Droit et Sciences humaines et sociales passent à peu près autant d'heures par semaine à assister au programme d'études et à effectuer les autres travaux induits par les études. En revanche, les étudiant-e-s en Sciences techniques, Médecine et pharmacie et Sciences exactes et naturelles consacrent plus de la moitié des heures au programme d'études. Dans le domaine Interdisciplinaire et autres, le suivi du programme d'études prend à peine plus de la moitié du temps consacré aux études.

En HES, dans les domaines d'études Design (45,5), Architecture, construction et planification (44,8), Chimie et sciences de la vie (41,0), Santé (40,3), Agriculture et économie forestière (38,2), Technique et IT (38,1) ou Musique, arts de la scène et autres arts (37,0) le temps hebdomadaire consacré aux études est supérieur à la moyenne de 33,8 heures enregistrée en HES/HEP. Dans les domaines Psychologie appliquée (31,1), Economie et services (29,0), Travail social (26,2) et dans la formation des enseignants en HEP (30,4), les valeurs sont inférieures à la moyenne. Dans la majorité des domaines d'études des HES, le suivi du programme d'études prend un peu plus de la moitié du temps consacré aux études. Les étudiant-e-s des domaines Chimie et sciences de la vie, Sport, Travail social et Santé consacrent nettement plus de la moitié de leurs heures au programme d'études.

Temps consacré aux études selon le groupe de domaines d'études HEU, moyenne en heures par semaine

G 3.20

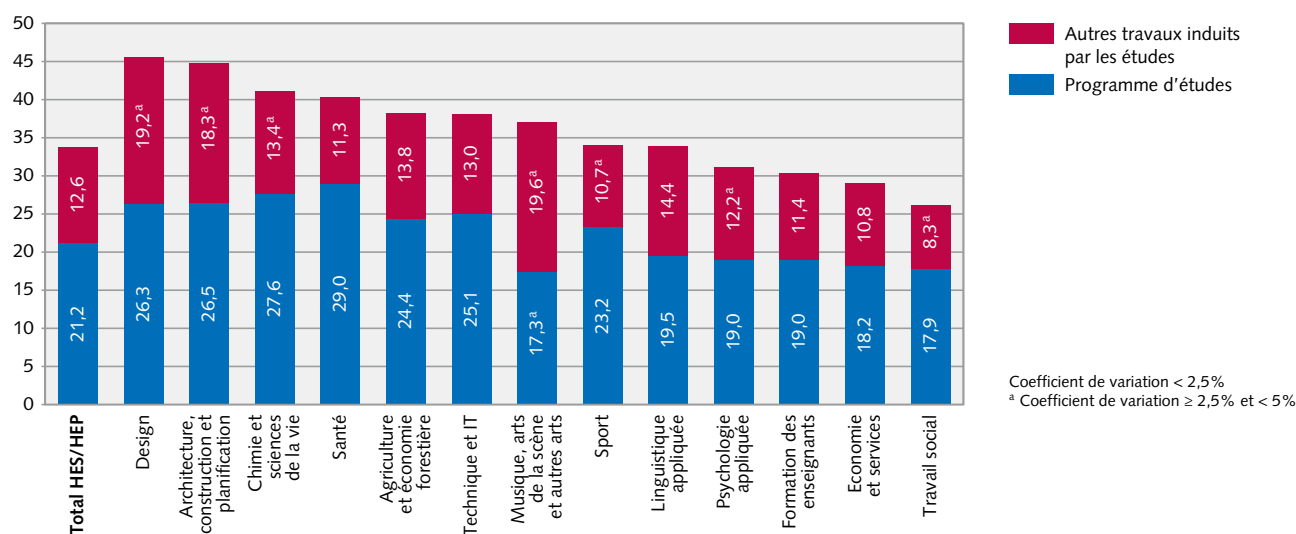


Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

Temps consacré aux études selon le domaine d'études HES/HEP, moyenne en heures par semaine

G 3.21



Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

Ce n'est que dans les domaines Musique, arts de la scène et autres arts que les étudiant-e-s passent un peu moins de temps sur le programme d'études que sur les autres travaux induits par les études.

Les différences constatées entre les domaines d'études dans le budget-temps alloué aux études et dans la répartition de ce temps s'expliquent par divers facteurs. Elles dépendent par exemple beaucoup du degré de structuration de la filière, de l'organisation des études ou de la répartition de la charge de travail sur le semestre et sur les vacances semestrielles.

3.3.4 Temps consacré aux études et à l'activité rémunérée

3.3.4.1 Domaines d'études

Dans les HEU, le temps consacré aux études et à l'activité rémunérée est en moyenne de 41,9 heures. 34,6 heures sont dédiées aux études (programme d'études et autres travaux induits par les études) et 7,3 heures sont consacrées à l'activité rémunérée. Dans les HES/HEP, le budget-temps moyen, soit 45,8 heures hebdomadaires, est un peu plus élevé que dans les HEU, avec 33,8 heures consacrées aux études et 12,0 heures dédiées à une activité rémunérée.

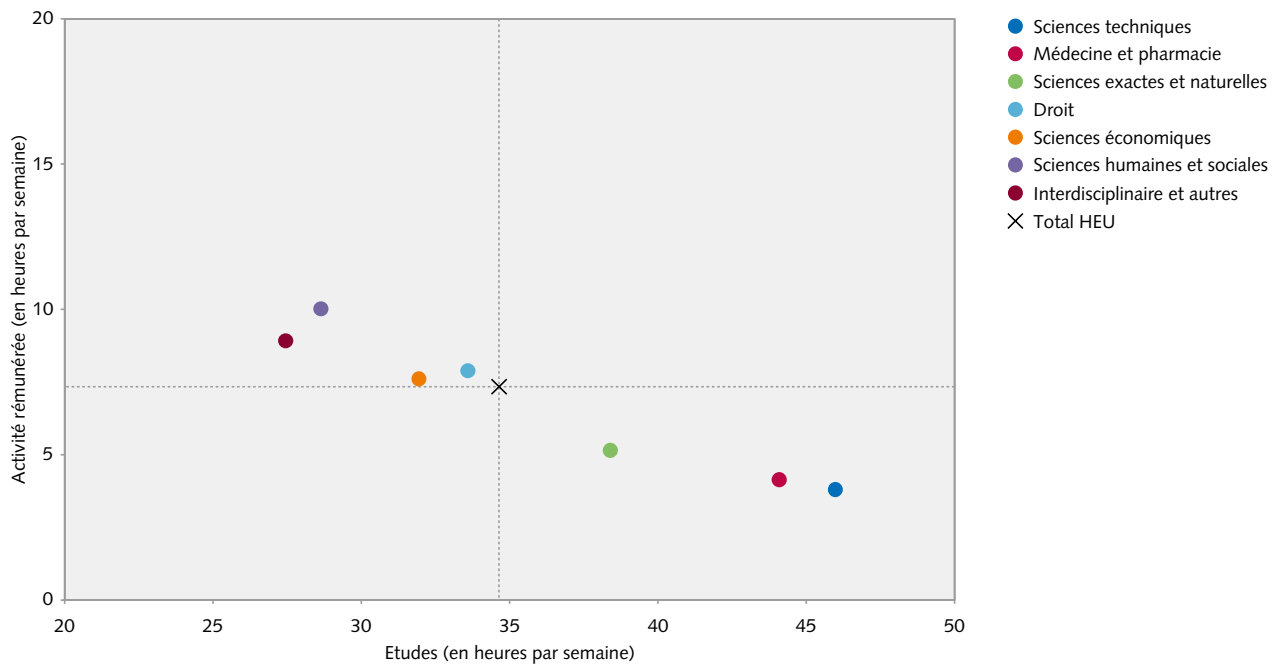
Les résultats laissent supposer un processus d'équilibre du temps entre activité rémunérée et études. Dans les domaines d'études dans lesquels on observe un temps un peu plus limité consacré aux études, en

général le nombre d'heures attribuées à l'exercice d'une activité rémunérée est plus élevé. Par exemple, dans les HEU, les groupes de domaines d'études Interdisciplinaire et autres ou Sciences humaines et sociales affichent un nombre d'heures allouées aux études inférieur à la moyenne mais un temps supérieur à la moyenne consacré à une activité rémunérée. A l'inverse, par rapport à l'ensemble des étudiant-e-s en HEU, ceux des domaines Médecine et pharmacie, Sciences exactes et naturelles et Sciences techniques consacrent plus d'heures par semaine aux études et moins de temps à l'activité rémunérée. Les domaines d'études Droit et Sciences économiques affichent des valeurs comparables à celles enregistrées en moyenne dans les HEU.

Dans les HES/HEP, les domaines d'études Design, Architecture, construction et planification, Chimie et sciences de la vie, Santé, Agriculture et économie forestière, Musique, arts de la scène et autres arts et Technique et IT affichent eux aussi un temps consacré aux études supérieur à la moyenne et un temps alloué à une activité rémunérée inférieur à la moyenne. A l'inverse, par rapport à la moyenne enregistrée pour les étudiant-e-s en HES, ceux des domaines Travail social, Economie et services et Psychologie appliquée consacrent moins d'heures par semaine aux études et plus de temps à l'activité rémunérée. Pour ce qui est de la formation des enseignants en HEP, le temps consacré aux études et le nombre d'heures hebdomadaires dédiées à une activité rémunérée sont inférieurs à la moyenne.

Temps consacré aux études et à l'activité rémunérée selon le groupe de domaines d'études HEU, moyenne en heures par semaine

G 3.22

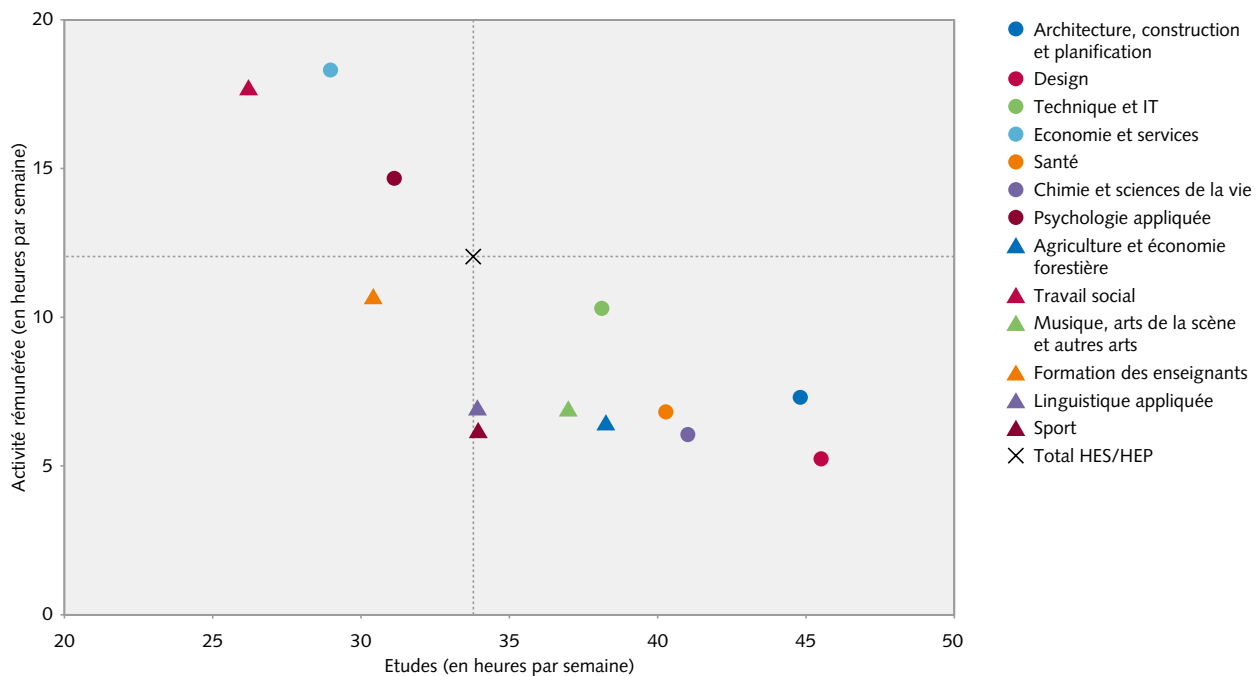


Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

Temps consacré aux études et à l'activité rémunérée selon le domaine d'études HES/HEP, moyenne en heures par semaine

G 3.23



Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

Les différences de répartition du temps entre études et activité rémunérée en fonction des domaines d'études ont deux explications: d'un côté les domaines d'études dans lesquels le programme d'études est moins structuré laissent plus le temps pour exercer une activité rémunérée, et les étudiant-e-s profitent de ces opportunités. D'un autre côté, l'exercice d'une activité rémunérée est aussi lié à la possibilité de suivre des études en cours d'emploi ou de faire des stages obligatoires, comme c'est par exemple le cas en HES et en HEP. Dans une moindre mesure la composition de la population estudiantine en fonction des caractéristiques sociodémographiques (ex.: âge, situation parentale, mode de logement) joue aussi un rôle.

3.3.4.2 Lien entre activité rémunérée et études

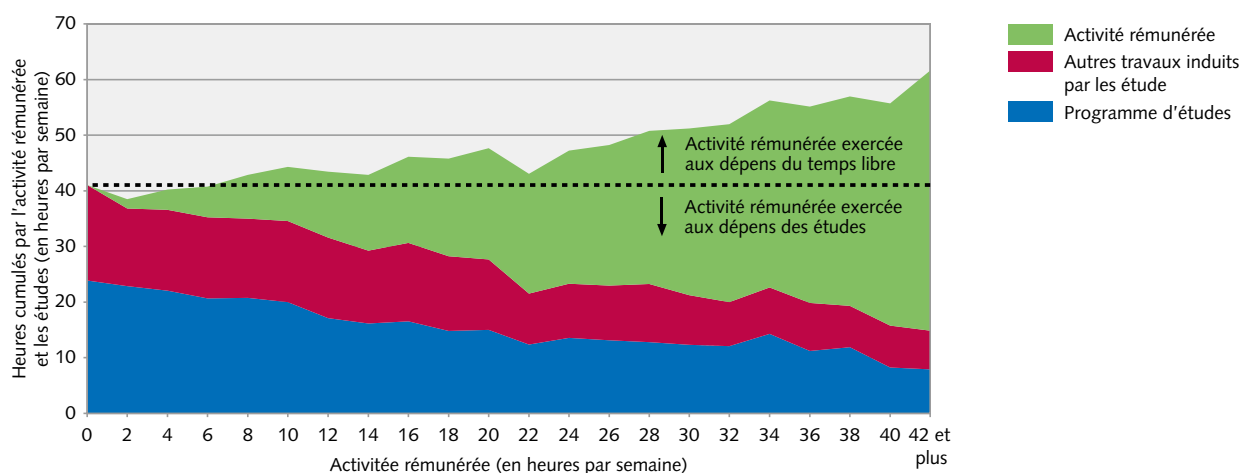
Les étudiant-e-s n'exerçant pas d'activité rémunérée consacrent en moyenne 41,0 heures aux études (programme d'études et autres travaux induits par les études). Pour les étudiant-e-s exerçant une activité rémunérée, le temps consacré aux études diminue au fur et à mesure que le taux d'occupation et le nombre d'heures de travail augmentent. Mais la question des raisons doit être laissée ouverte, car il est clair qu'à l'inverse, un volume de travail moins important dans les études laisse plus de temps pour exercer une activité rémunérée. La double charge études/activité rémunérée augmente le volume de travail total des étudiant-e-s. Cette double charge s'accompagne d'une diminution du temps « libre » pour les étudiant-e-s exerçant une activité rémunérée.

Une analyse de la régression permet d'évaluer la relation linéaire entre activité rémunérée et temps consacré aux études, pour l'ensemble des étudiant-e-s. Le temps consacré aux études variant suivant les domaines d'études, ces influences sont contrôlées. Les résultats montrent qu'à chaque heure supplémentaire consacrée à l'activité rémunérée, le temps dédié aux études diminue en moyenne de 30 minutes ($\beta = -0,54$, $R^2 = 0,28$). A l'inverse, si l'on considère l'activité rémunérée comme une donnée influencée par le temps consacré aux études, pour toute heure consacrée en moins aux études, le temps dédié à l'activité rémunérée augmente en moyenne de 20 minutes ($\beta = 0,29$, $R^2 = 0,27$). Par rapport à l'enquête de 2009, les tendances de ces relations n'ont pas changé.

Il ne faut pas non plus oublier que le budget-temps des étudiant-e-s est caractérisé par l'interdépendance entre études, activité rémunérée, tâches domestiques et familiales et activité bénévole, à savoir que la configuration du temps dépend de chacune des activités. Le temps total hebdomadaire à la disposition des étudiant-e-s est limité. Par conséquent, cela peut entraîner des conflits au niveau de la gestion du temps consacré aux diverses activités, et le compromis choisi a ensuite une influence sur l'utilisation du temps par les étudiant-e-s. Par exemple, si un temps plus important est dédié à l'activité rémunérée, et que les tâches domestiques et familiales sont incompressibles, il reste forcément moins de temps à disposition pour les études. Le budget-temps et l'utilisation de ce temps sont donc régis par de nombreuses interactions.

Relation entre l'activité rémunérée et les études,
moyenne en heures par semaine

G 3.24



Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

4 Ressources financières des étudiant·e·s

4.1 Ressources totales

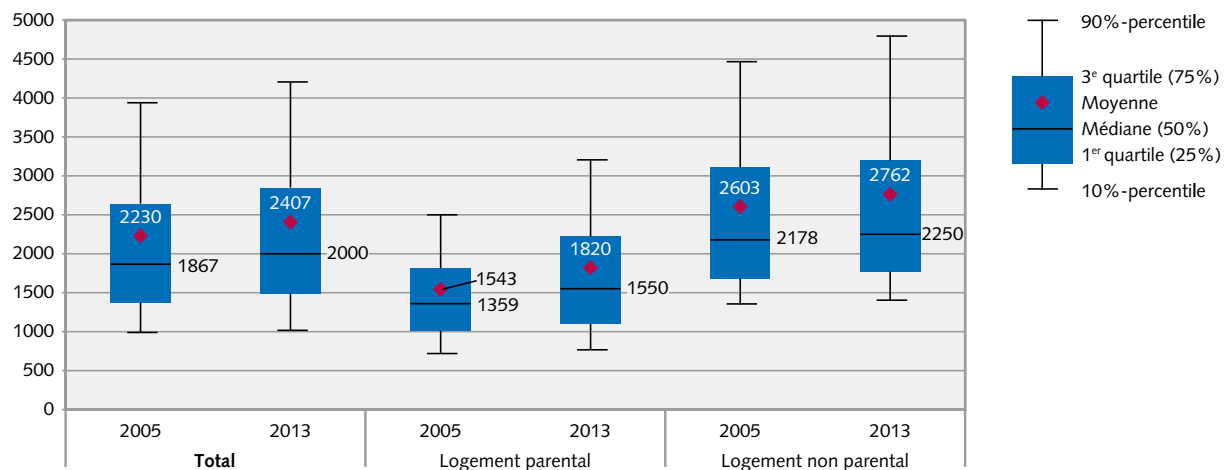
L'enquête porte sur les ressources mensuelles disponibles en moyenne pendant le semestre. La structure des ressources des étudiant·e·s pouvant varier fortement entre le semestre et les vacances semestrielles, ces indications ne peuvent pas être extrapolées sur une année.

Pendant le semestre de printemps 2013, les ressources médianes mensuelles s'élèvent à 2000 francs. Un quart des étudiant·e·s disposent au maximum de 1485 francs par mois (1^{er} quartile), tandis qu'un autre quart dispose d'au moins 2850 francs par mois (3^e quartile). Les étudiant·e·s vivant chez leurs parents disposent de ressources médianes de 1550 francs, soit inférieures à celles des étudiant·e·s vivant en dehors du foyer parental,

qui disposent de 2250 francs par mois (médiane). L'âge des étudiant·e·s joue également un rôle, le montant disponible augmentant avec l'âge. L'influence du mode de logement et de l'âge se retrouvent également dans le montant et la structure des dépenses (voir chapitre 5.1).

Par rapport à l'enquête 2005, en 2013 les ressources financières des étudiant·e·s sont un peu plus élevées. Compte tenu du renchérissement, les ressources médianes étaient de 1867 francs en 2005 et se montent à 2000 francs en 2013²⁷. Si l'on considère le mode de logement, il s'avère notamment pour les étudiant·e·s habitant chez leurs parents que les ressources disponibles en 2013 sont supérieures à celles de 2005, avec une plus grande étendue statistique.

Ressources des étudiant·e·s selon le mode de logement, en francs par mois **G 4.1**



Remarque: valeurs 2005 aux prix de 2013.

Source: SSEE 2005, 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

²⁷ Aucune comparaison directe n'est possible avec l'enquête 2009 lors de laquelle les étudiant·e·s ayant un ou une partenaire et/ou des enfants chez eux n'avaient pas été interrogés sur leurs revenus.

4.2 Composition des ressources financières

Pour l'analyse ci-après, les ressources financières sont considérées selon leurs sources, selon les catégories suivantes:

Parenté: soutien des parents, du/de la partenaire ou d'autres membres de la famille.

Activité rémunérée: revenus issus d'une activité rémunérée, en cours ou passée, et soutien financier de l'employeur (actuel ou ancien).

Bourses et prêts: bourses et prêts des pouvoirs publics (suisses ou étrangers), des hautes écoles ou d'organisations privées.

Autres: emprunt auprès de la famille, crédit bancaire, autres revenus issus d'une source publique ou privée.

Cinq sixièmes (83%) des étudiant·e·s déclarent bénéficier entre autres d'un soutien financier familial. Pour 14% d'entre eux, ce soutien financier de la famille est la seule source de ressources. Les trois quarts (75%) disposent du revenu de leur activité rémunérée. 11% des étudiant·e·s se financent entièrement grâce à leur propre activité rémunérée. Les bourses et prêts représentent une partie des ressources financières pour 14% des étudiant·e·s et la totalité de celles-ci pour 1% des étudiant·e·s.

27% des étudiant·e·s subviennent à leurs besoins quotidiens avec des ressources financières provenant d'une source unique. La majorité (55%) des étudiant·e·s disposent de deux sources de ressources, 18% d'au moins trois sources différentes.

Les analyses consacrées aux ressources financières des étudiant·e·s présentent la part moyenne des quatre types de sources par rapport aux ressources totales.

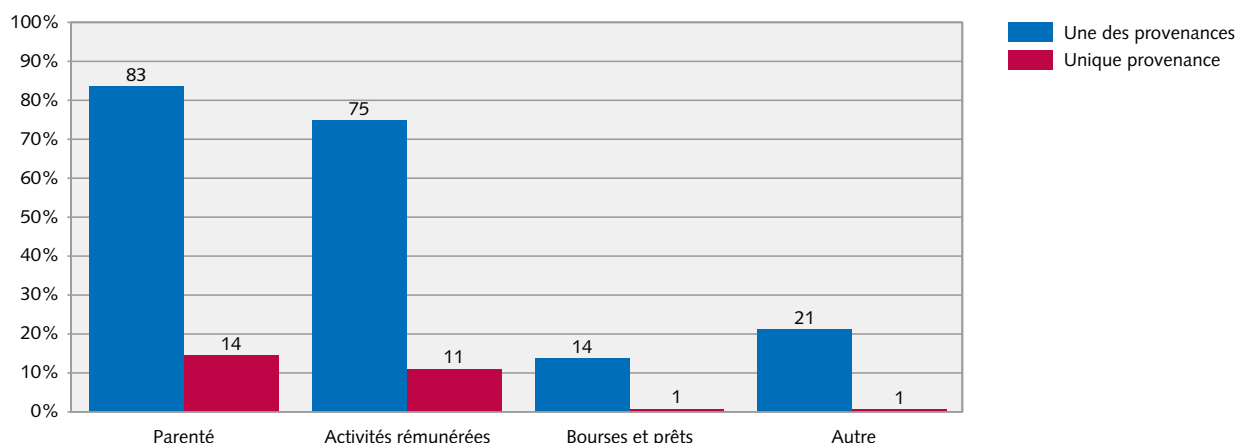
En moyenne, le soutien financier de la famille représente près de la moitié (51%) des ressources financières des étudiant·e·s. Mais la part des propres, issus d'une activité rémunérée, n'est pas négligeable non plus (39%). Les bourses et prêts correspondent en moyenne à 5% des ressources disponibles. Il s'agit cependant d'une ressource très importante pour les personnes qui en sont bénéficiaires. 5% sont des ressources financières provenant d'autres sources.

La principale source de ressources financières varie selon l'âge des étudiant·e·s: il s'agit du soutien financier de la famille pour plus de la moitié des étudiant·e·s qui n'ont pas plus de 25 ans et mais du revenu de leur activité rémunérée pour la plupart des étudiant·e·s de 26 ans et plus.

L'importance des sources de ressources financières varie selon le mode de logement. La part du soutien familial des étudiant·e·s vivant seuls ou avec leur partenaire et/ou des enfants est nettement inférieure à la moyenne, alors qu'elle est supérieure à celle-ci pour les autres modes de logement. La part des revenus issus de leur propre activité rémunérée (24% à 35%) est nettement inférieure à la moyenne pour les étudiant·e·s vivant chez leurs parents, en foyer d'étudiants ou en colocation. En revanche, pour les étudiant·e·s vivant avec un ou une partenaire et/ou des enfants, elle représente plus de la moitié des revenus (54%). Les bourses et prêts constituent une faible part (3%) des ressources des étudiant·e·s qui habitent chez leurs parents. Par contre, pour les étudiant·e·s vivant en foyer d'étudiants, seuls ou en colocation, ce chiffre oscille entre 7% et 11%, à un niveau supérieur à la moyenne.

Provenance des ressources des étudiant·e·s, en %

G 4.2

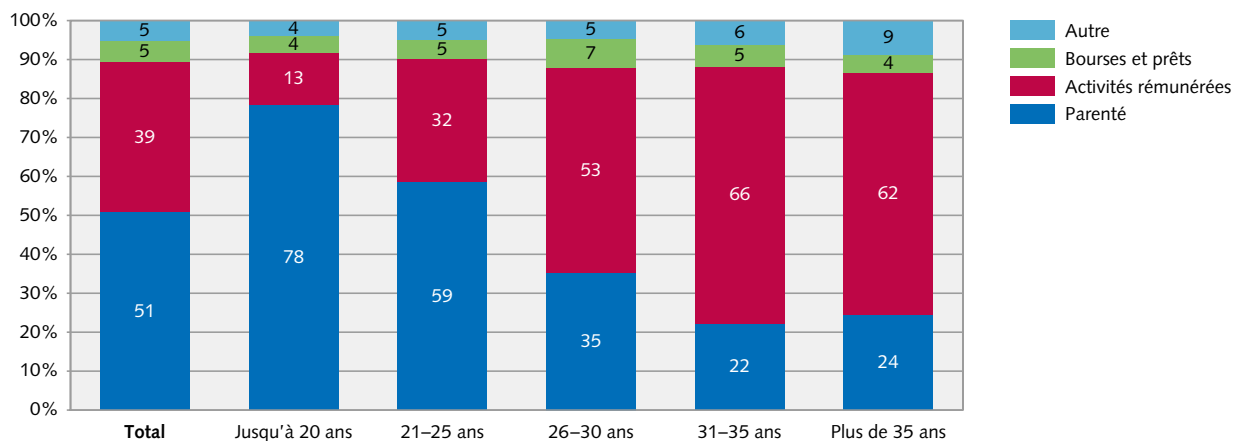


Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

Provenance des ressources des étudiant·e·s selon l'âge, en %

G 4.3



Source: SSEE 2013

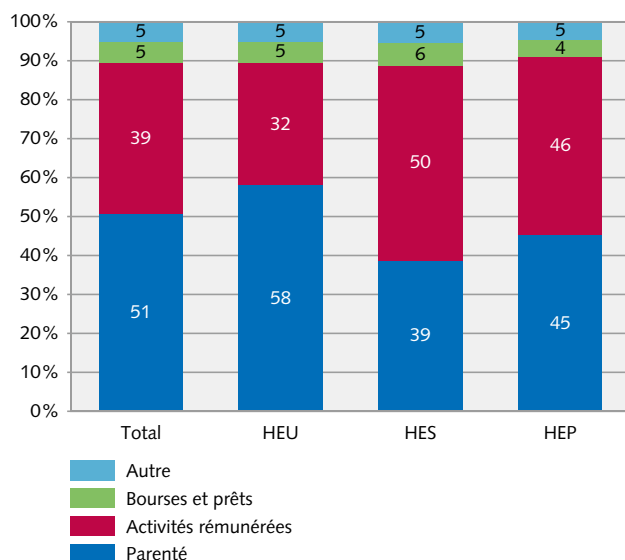
© OFS, Neuchâtel 2015

Ces différences s'expliquent en partie par l'hétérogénéité des groupes d'âge dans les modes de logement. De plus, la structure des dépenses dépend du mode de logement et influence donc le montant nécessaire pour couvrir ces dépenses.

La principale source de ressources financières varie suivant le type de haute école. Alors que les ressources des étudiant·e·s en HEU proviennent en majorité de la famille, les étudiant·e·s en HES gagnent eux la moitié de leurs ressources grâce à leur propre activité rémunérée. En HEP, ces deux sources sont équilibrées (famille: 45%; activité rémunérée: 46%). Ces différences ne s'expliquent que partiellement par les différences de structure par âge

Provenance des ressources des étudiant·e·s selon le type de haute école, en %

G 4.4



Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

entre les types de haute école. Les cursus en cours d'emploi en HES et le fait que les étudiant·e·s en HES démarrent plus souvent leurs études en ayant déjà une expérience professionnelle sont deux autres raisons.

On n'observe aucune différence entre les types de hautes écoles quant à la proportion des bourses et prêts ou des autres sources de ressources.

L'importance de chaque source de ressources financières varie parfois de façon marquée d'une haute école à l'autre. Dans les hautes écoles universitaires, par rapport à la moyenne de toutes les HEU, à l'USI, à l'EPFL, à l'ETHZ et à l'université de Lausanne UNIL, le soutien financier de la famille joue un rôle plus important. De même, dans ces HEU, la part de l'activité rémunérée est inférieure à la moyenne enregistrée dans les HEU.

Dans les universités de Zurich UZH, Fribourg UNIFR, Berne UNIBE et Lucerne UNILU ainsi que dans les autres institutions universitaires, la part de l'activité rémunérée est supérieure à la moyenne observée dans les HEU, et la part du soutien financier de la famille inférieure à la moyenne. Ces différences reflètent la structure d'âge des étudiant·e·s et leur répartition dans les groupes de domaines d'études des différentes hautes écoles. A l'université de Lausanne UNIL, la part des subsides d'études (8%) est nettement supérieure à la moyenne. A l'université de Zurich UZH et dans les autres institutions universitaires elle est en revanche nettement inférieure.

Dans les hautes écoles spécialisées, les deux HES privées reconnues enregistrent le modèle de financement le plus hétérogène. Alors que les étudiant·e·s de la HES Les Roches-Gruyère LRG sont essentiellement financés par leur famille (soutien financier de la famille 90%), la part des étudiant·e·s de la Kalaidos Fachhochschule KAL

T.4.1 Provenance des ressources des étudiant·e·s selon la haute école HEU, en %

	USI	EPFL	ETHZ	UNIL	UNISG	UNIGE	UNIBAS	UNINE	UZH	UNIFR	UNIBE	UNILU	Autres UI	Total HEU
Parenté	74	71	69	63	60	55	55	55	53	53	53	51	22	58
Activités rémunérées	16	17	22	24	29	34	35	31	39	36	38	39	72	32
Bourses et prêts	6	8	6	8	6	5	6	5	3	6	4	5	1	5
Autre	4	4	4	5	5	7	4	8	5	5	5	5	5	5

Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

exerçant une activité rémunérée s'élève à 92%. Les ressources financières des étudiant·e·s des hautes écoles spécialisées alémaniques proviennent en majeure partie de leur activité rémunérée alors que dans la HES-SO et la SUPSI, cette proportion est inférieure au soutien financier de la famille. En outre, la proportion des bourses et prêts (8%) est supérieure à la moyenne pour les étudiant·e·s de la HES-SO. Dans les hautes écoles spécialisées privées (Kalaidos KAL et HES Les Roches-Gruyères LRG) et à la SUPSI, en revanche, la proportion des subsides d'études est inférieure à la moyenne.

Dans les HEU, la proportion du soutien financier de la famille dans les domaines d'études Sciences techniques, Médecine et pharmacie et Sciences exactes et naturelles est supérieure à la moyenne enregistrée dans ce type de haute école. En contrepartie, dans ce groupe de domaines d'études, la part de l'activité rémunérée est nettement inférieure à la moyenne observée en HEU. En Sciences humaines et sociales, ainsi que dans le groupe de domaines d'études Interdisciplinaire et autres, la part de l'activité rémunérée est supérieure à la moyenne enregistrée en HEU tandis que celle du soutien financier de la famille est inférieure.

T.4.2 Provenance des ressources des étudiant·e·s selon la haute école HES/HEP, en %

	LRG	HES-SO	SUPSI	Autres HEP-I	FHO	BFH	ZFH	FHNW	FHZ	KAL	Total HES/HEP
Parenté	90	47	47	45	40	37	35	35	34	7	40
Activités rémunérées	4	38	45	46	50	52	55	55	58	92	49
Bourses et prêts	1	8	3	4	5	6	4	6	4	0	5
Autre	5	7	5	5	5	5	5	4	4	1	5

Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

T.4.3 Provenance des ressources des étudiant·e·s selon le groupe de domaines d'études HEU, en %

	Sciences techniques	Médecine et pharmacie	Sciences exactes et naturelles	Droit	Sciences économiques	Interdisciplinaire et autres	Sciences humaines et sociales	Total HEU
Parenté	71	69	63	58	58	50	49	58
Activités rémunérées	19	21	26	32	32	41	40	32
Bourses et prêts	5	5	6	4	7	4	6	5
Autre	4	5	5	5	4	5	5	5

Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

Même dans les hautes écoles spécialisées, il existe d'importants écarts suivant les domaines d'études: alors que dans les domaines d'études Psychologie appliquée, Travail social et Economie et services plus de 60% des ressources financières proviennent de l'activité rémunérée, cette proportion passe à 30% environ dans les domaines d'études Design, Agriculture et économie forestière ou Santé. Cette tendance est à rapprocher du taux variable d'activité rémunérée suivant les domaines d'études (voir chapitre 3.1.8). En outre, certains domaines d'études affichent des proportions plus élevées de bourses et de prêts: en Musique, arts de la scène et autres arts ou en Sport, leur proportion est de 10% minimum.

Les parts varient selon les sources de ressources financières à disposition des étudiant·e·s. Les étudiant·e·s ne bénéficiant d'aucun soutien financier de la famille gagnent 80% de leurs ressources financières par leur propre activité rémunérée. La proportion des subsides d'études et des autres ressources est aussi plus élevée pour ce groupe que pour les étudiant·e·s recevant un soutien financier de leur famille.

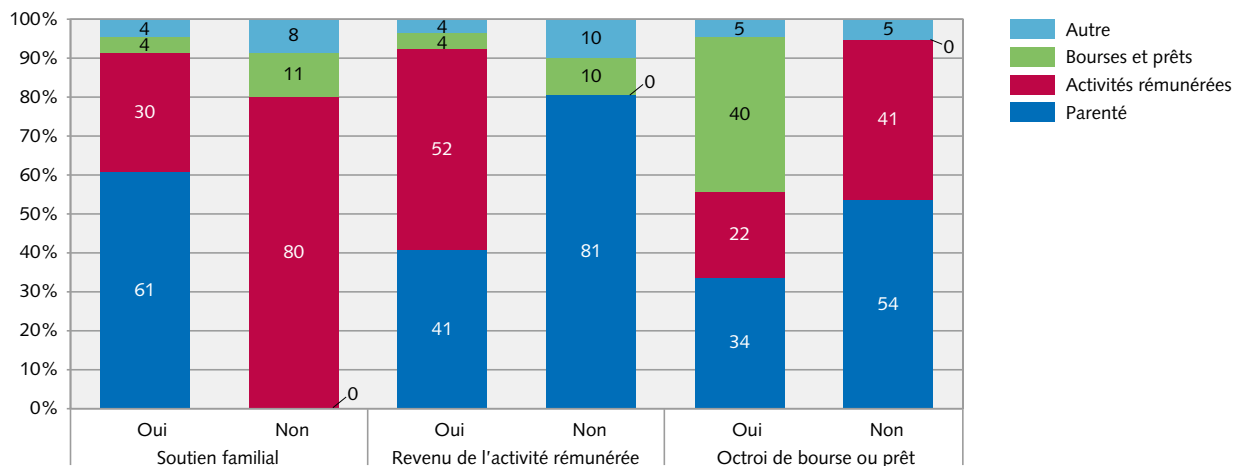
Pour les étudiant·e·s ne percevant aucuns revenus d'une activité rémunérée, le soutien financier de la famille représente 81% des ressources financières. La proportion des subsides d'études et des autres ressources est aussi plus importante pour ce groupe que pour les étudiant·e·s exerçant une activité rémunérée.

T 4.4 Provenance des ressources des étudiant·e·s selon le domaine d'études HES/HEP, en %

	Design	Agriculture et économie forestière	Santé	Musique, arts de la scène et autres arts	Chimie et sciences de la vie	Architecture, construction et planification	Linguistique appliquée	Formation des enseignants	Sport	Technique et IT	Economie et services	Travail social	Psychologie appliquée	Total HES/HEP
Parenté	56	51	50	49	48	46	46	45	41	41	30	29	26	40
Activités rémunérées	28	31	32	35	36	42	37	46	41	49	63	62	64	49
Bourses et prêts	8	9	9	11	9	5	8	4	10	5	3	4	5	5
Autre	8	8	9	5	7	7	9	5	8	5	4	5	5	5

Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

Provenance des ressources des étudiant·e·s selon l'utilisation, en %**G 4.5**

Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

La part des subsides d'études dans les ressources financières disponibles est de 5% si l'on prend l'ensemble des étudiant·e·s, mais elle est plus importante si l'on considère uniquement ceux qui bénéficient de tels subsides: elle représente 40%, soit la part la plus importante des ressources financières de ce groupe d'étudiant·e·s. Par rapport aux étudiant·e·s qui ne perçoivent pas de subsides d'études, la part qui représente le soutien financier de la famille est nettement plus faible (34% contre 54% pour les étudiant·e·s sans subsides), de même que celle de l'activité rémunérée (22% contre 41% pour les étudiant·e·s ne touchant pas de subsides).

Que ce soit en montant absolu ou en proportion, le soutien financier de la famille dépend du statut socio-professionnel du père.²⁸ Chez les étudiant·e·s dont le père appartient aux catégories Dirigeants, Professions libérales et assimilées ou Professions intellectuelles et

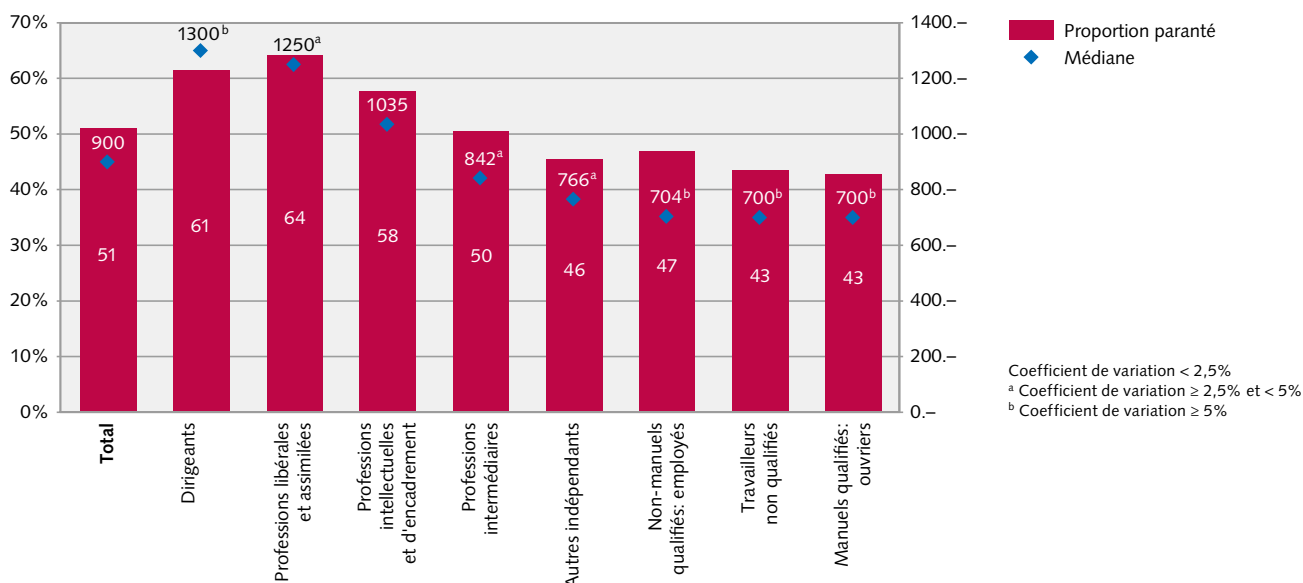
d'encadrement, la part du soutien familial dans les ressources financières disponibles est supérieure à la moyenne de 51% (entre 58% et 61%). En revanche, si le père appartient aux catégories Autres indépendants, Travailleurs non qualifiés, Manuels qualifiés: ouvriers ou Non-manuels qualifiés: employés, la part du soutien financier de la famille est inférieure à cette moyenne.

Les étudiant·e·s issus de la migration, de première génération, scolarisés à l'étranger, se démarquent nettement de la moyenne des étudiant·e·s. Pour eux, la part du soutien financier de la famille (56%) est supérieure à celle enregistrée pour les autres étudiant·e·s et la part de l'activité rémunérée (29%) inférieure. L'origine sociale de ces étudiant·e·s (voir chapitre 1.5) peut expliquer ces différences, de même que les possibilités restreintes d'exercer une activité rémunérée, notamment pour les étudiant·e·s venant d'un pays hors de l'UE/AELE.

²⁸ Voir le chapitre 2.4 sur les catégories socioprofessionnelles des parents.

Soutien familial et sa proportion aux ressources totales selon la catégorie socioprofessionnelle du père, médiane en francs et proportion en %

G 4.6

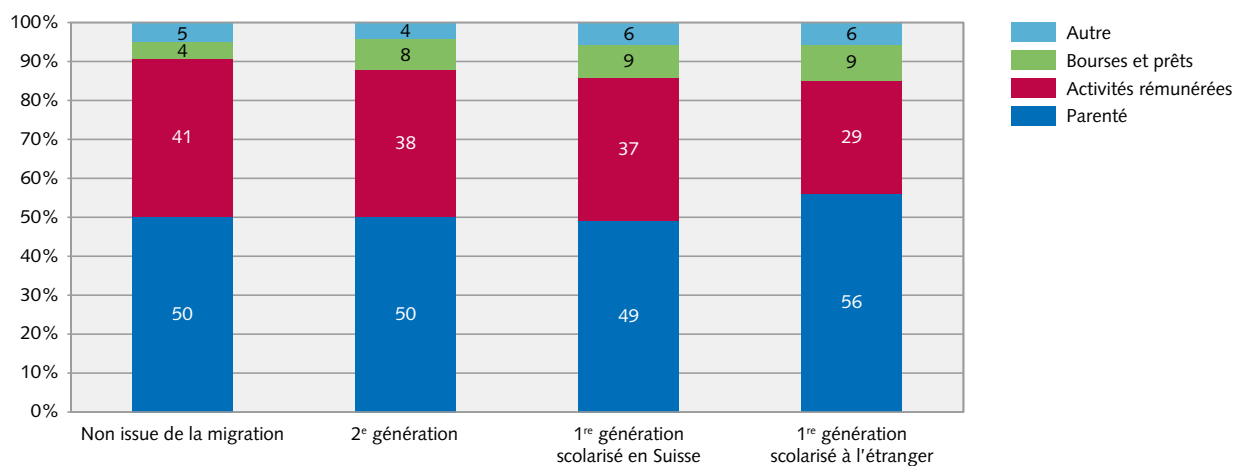


Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

Provenance des ressources des étudiant·e·s selon le statut migratoire, en %

G 4.7



Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

4.3 Bourses et prêts

Les subsides d'études couvrent les bourses et les prêts. Les prêts doivent être remboursés à la fin des études, ce qui n'est pas le cas des bourses.

Dans le présent chapitre, on entend par subsides d'études toutes les bourses et tous les prêts accordés par les pouvoirs publics (Confédération, canton, communes ou instances étrangères), les hautes écoles ou des organisations privées. Ne sont pas pris en compte les bourses de mobilité (ex.: bourses Erasmus) ni les crédits bancaires privés, auxquels un petit paragraphe est consacré au chapitre 5.5.

L'attribution de subsides d'études des pouvoirs publics est régie au niveau cantonal. La publication «Bourses et prêts d'études cantonaux» de l'OFS présente les bourses et prêts accordés tous les ans.²⁹ Contrairement à la statistique cantonale des bourses, les subsides d'études exposés dans le présent rapport principal comprennent les contributions à la formation des hautes écoles, des organisations privées et d'autres acteurs des pouvoirs publics (confédération, communes, instances étrangères).

4.3.1 Demandes

Au semestre de printemps 2013, 14% des étudiant·e·s ont reçu des subsides d'études. 3% ont reçu des subsides pour l'année académique 2012/2013, qui n'ont ensuite pas été renouvelés, et 2% attendaient encore une décision suite à leur demande. 13% ont déposé une demande de subsides qui a été rejetée. Près des deux tiers (68%) des étudiant·e·s n'ont déposé aucune demande de subsides d'études.

Si l'on compare les trois années d'enquêtes, on constate que la part des étudiant·e·s qui n'ont déposé aucune demande a augmenté depuis 2005 de 63% à 68%. En conséquence, depuis 2005, la proportion d'étudiant·e·s ayant reçu des subsides, dont la demande

T4.5 Demande de subside, en %

	2005	2009	2013
Au bénéfice de subside	16	15	14
En attente de réponse	3	2	2
Demande rejetée	16	15	13
Subside échu	3	3	3
Pas de demande	63	65	68

Source: SSEE 2005, 2009, 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

²⁹ OFS (2014): Bourses et prêts d'études cantonaux 2013, Neuchâtel.

T4.6 Demande de subside selon le plus haut niveau de formation des parents, en %

	Sans formation post-obligatoire	Degré secondaire II: professionnel	Degré secondaire II: général	Formation professionnelle supérieure	Haute école
Au bénéfice de subside	25	18	17	13	10
En attente de réponse	3	2	2	2	1
Demande rejetée	20	19	16	13	9
Subside échu	6	3	5	2	2
Pas de demande	47	58	60	70	78

Source: SSEE 2013

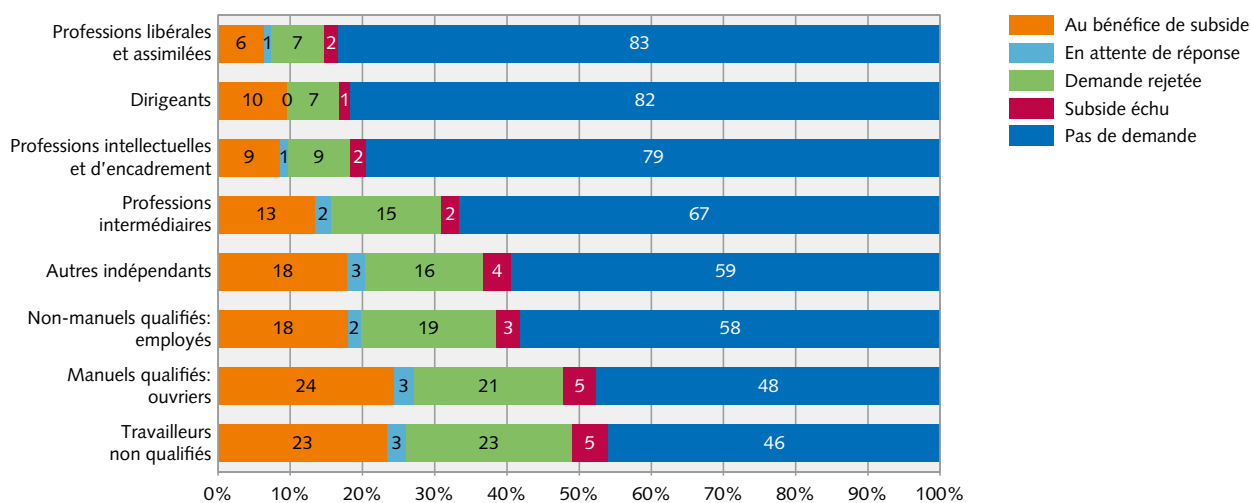
© OFS, Neuchâtel 2015

est en cours de traitement ou qui ont essuyé un refus a légèrement diminué. Le rapport entre la part des étudiant·e·s dont la demande a été rejetée et la proportion de ceux qui ont reçu des subsides d'études n'a pas changé au fil du temps.

Le comportement des étudiant·e·s en matière de demande de bourses ou de prêts varie considérablement selon le niveau de formation des parents. 53% des étudiant·e·s dont les parents ne disposent d'aucune formation post-obligatoire ont déposé une demande de subsides d'études, contre 22% des étudiant·e·s dont les parents sont diplômés d'une haute école.

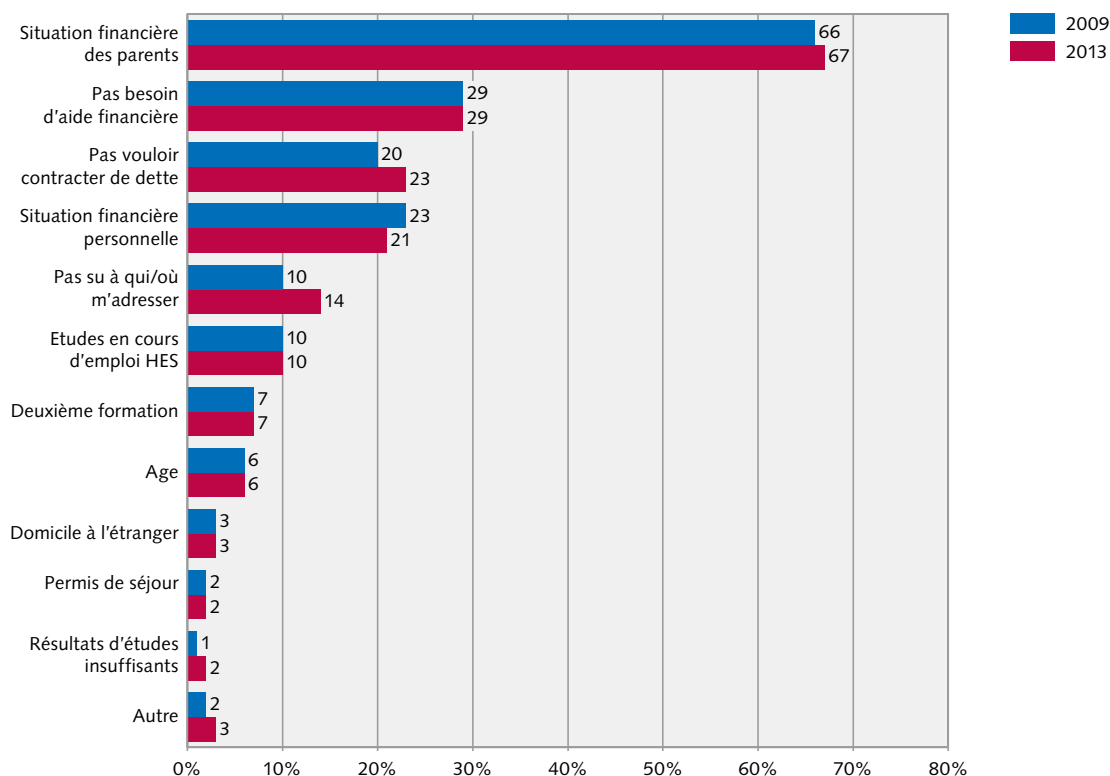
Le statut de la demande varie aussi en fonction de la catégorie socioprofessionnelle du père.³⁰ Ainsi, plus de la moitié (54% et 52%) des étudiant·e·s dont le père appartient à la catégorie Travailleurs non qualifiés ou Manuels qualifiés ouvriers ont déposé une demande de subsides d'études. Dans ces groupes, et dans celui des enfants dont le père fait partie des catégories Autres indépendants, ou Non manuels qualifiés, la proportion d'étudiant·e·s touchant des subsides est supérieure à la moyenne. A l'inverse, parmi les étudiant·e·s dont le père appartient à la catégorie Professions intellectuelles et d'encadrement, Dirigeants et Professions libérales et assimilées, quatre sur cinq n'ont pas déposé de demande (79%, 82% et 83%). De même, dans ces groupes, la proportion d'étudiant·e·s touchant des subsides d'études est inférieure à la moyenne de tous les étudiant·e·s. La proportion d'étudiant·e·s touchant des subsides par rapport à ceux dont la demande a été rejetée est pourtant identique dans tous les groupes.

³⁰ Voir le chapitre 1.4 sur les catégories socioprofessionnelles des parents.

Demande de subside selon la catégorie socioprofessionnelle du père, en %**G 4.8**

Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

Motifs des étudiant·e·s, qui n'ont pas déposés une demande, en % (réponses multiples possibles)**G 4.9**

Source: SSEE 2009, 2013

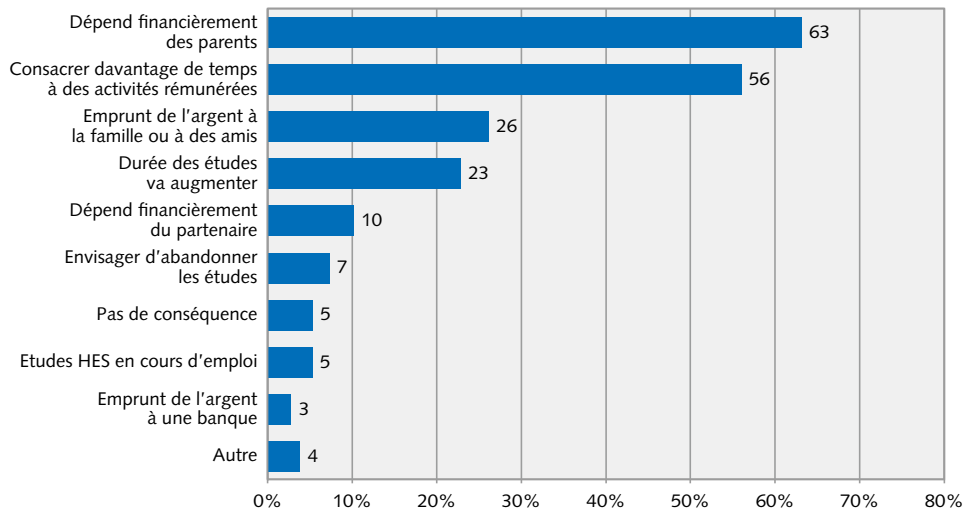
© OFS, Neuchâtel 2015

Les deux tiers (67%) des étudiant·e·s n'ayant pas déposé de demande de subsides d'études invoquent comme raison la situation financière de leurs parents. 29% déclarent n'avoir besoin d'aucun soutien financier. 23% souhaitent ne pas contracter de dettes et 21%

invoquent leur situation financière personnelle comme raison de ne pas faire de demande. 14% ne savaient pas à qui ils devaient s'adresser pour obtenir un soutien financier et 10% ont donné comme raison des études en cours d'emploi en HES.

**Conséquences d'un refus de subside, en % des étudiant·e·s
dont la demande de subsides a été rejetée (réponses multiples possibles)**

G 4.10



Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

Par rapport à l'enquête 2009, en 2013 les étudiant·e·s indiquent le plus souvent ne pas vouloir contracter de dettes (2013: 23%, 2009: 20%) ou ne pas savoir à qui ils doivent s'adresser (2013: 14%, 2009: 10%). En revanche, la situation financière personnelle est moins souvent invoquée pour justifier de ne pas avoir fait de demande (2013: 21%, 2009: 23%).

Les trois quarts des étudiant·e·s (75%) dont la demande de subsides d'études a été rejetée indiquent que la principale raison en est la situation financière des parents ou du/de la partenaire. Seulement 7% indiquent que leur situation financière a déterminé la décision.

Près des deux tiers (63%) des étudiant·e·s dont la demande a été rejetée indiquent qu'à la suite de ce refus, ils dépendent financièrement de leurs parents. Plus de la moitié (56%) expliquent que suite à ce refus, ils doivent dégager plus de temps pour une activité rémunérée. Un quart (26%) ont emprunté de l'argent aux parents ou aux amis. 23% s'attendent à ce que la durée des études en soit prolongée. 7% envisagent d'abandonner leurs études. 5% répondent que le rejet de leur demande n'a aucune conséquence sur la poursuite de leurs études.

4.3.2 Caractéristiques des subsides d'études

Les subsides d'études se distinguent par leur type, leur origine, le mode d'attribution et le montant. 84% des étudiant·e·s touchant des subsides bénéficient d'une bourse et 7% d'un prêt. Les autres 9% touchent à la fois une bourse et un prêt.

Par rapport à l'enquête 2005, la part des étudiant·e·s qui, parmi les bénéficiaires, ne touchent qu'une bourse, est passée de 76% à 84%. Ce résultat s'accompagne, sur la même période, d'un recul des bénéficiaires des deux types de subsides à la fois, de 16% à 9%. En revanche, la part des bénéficiaires ne bénéficiant que d'un prêt est restée stable. Par rapport à l'enquête 2009, les tendances restent les mêmes, ces différences ne sont cependant pas statistiquement significatives.

Depuis l'enquête 2005, peu de choses ont changé quant à l'origine des subsides d'études. Que ce soit pour les bourses ou pour les prêts, en 2013 la majorité des bénéficiaires touchent des subsides des pouvoirs publics (77% pour les bourses et 79% pour les prêts). La part des prêts octroyés par les hautes écoles et les organisations privées oscille entre 7% et 13%. Par rapport à l'enquête 2005, la part des bénéficiaires d'une bourse des pouvoirs publics a diminué à 77% (contre 86% en 2005). Mais en 2009, elle était déjà au même niveau, à savoir 76%.

T4.7 Type des subsides, en % des étudiant·e·s avec subside

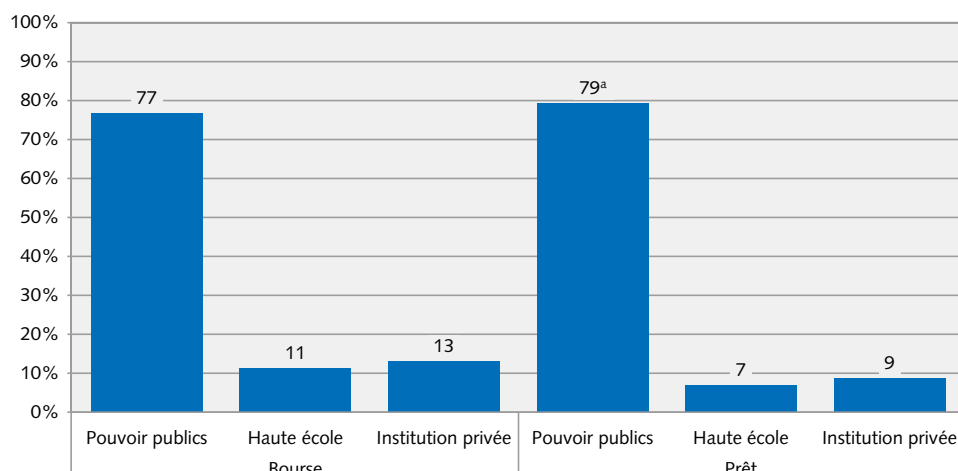
	2005	2009	2013
Uniquement bourse	76	81	84
Bourse et prêt	16	11	9
Uniquement prêt	8	8	7

Source: SSEE 2005, 2009, 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

Origine des subsides selon le type de subside, en % (réponses multiples possibles)

G 4.11



Remarque: lorsque l'origine est inconnue, les pourcentages ne sont pas représentés.

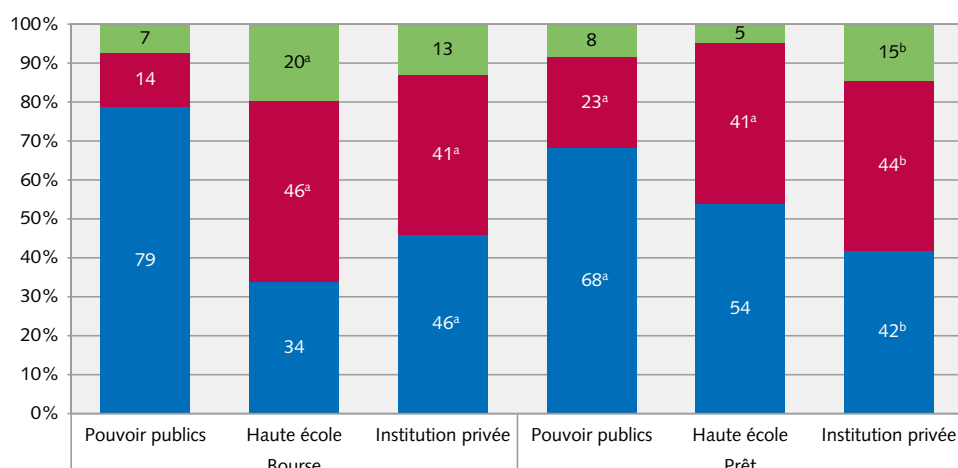
Intervalle de confiance de 95% < +/-5%
^a Intervalle de confiance de 95% ≥ +/-5% et < +/-10%

Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

Mode d'attribution des subsides selon leur type et origine, en % des étudiant·e·s avec subside

G 4.12



Inconnu
 Indépendante du revenu et du patrimoine des parents ou partenaire
 Dépendante du revenu et du patrimoine des parents ou partenaire

Intervalle de confiance de 95% < +/-5%
^a Intervalle de confiance de 95% ≥ +/-5% et < +/-10%
^b Intervalle de confiance de 95% ≥ +/-10%

Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

Le mode d'attribution des subsides d'études dépend de leur type et de leur origine: les bourses comme les prêts accordés par les pouvoirs publics dépendent dans 79% et 68% des cas des revenus de la famille (parents ou partenaire). Pour les bourses et les prêts accordés par les hautes écoles ou les organisations privées, c'est moins souvent le cas.

Les étudiant·e·s bénéficiant d'une bourse d'études touchent en moyenne 583 francs par mois (médiane). Ceux qui ont contracté un prêt disposent d'un montant de 200 francs par mois (médiane).

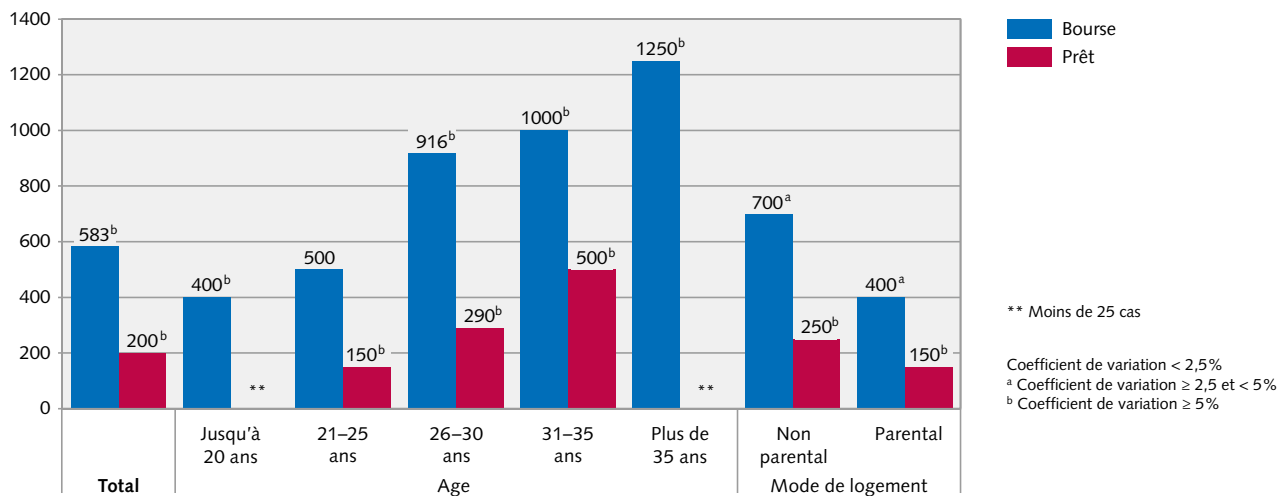
Le montant des bourses dépend de l'âge des étudiant·e·s et de leur mode de logement. Il tend à augmenter avec l'âge des bénéficiaires. Par ailleurs, le montant

moyen des bourses d'études est supérieur chez les bénéficiaires qui vivent hors de foyer parental. Le montant des prêts par contre ne varie pas statistiquement en fonction de l'âge ni du mode de logement des bénéficiaires.

En 2013, le montant total des subsides d'études représentait en moyenne 600 francs par mois (médiane). Il est resté pratiquement stable tout au long des trois enquêtes. Si l'on considère séparément l'évolution des montants moyens des prêts et des bourses d'études, on ne constate pas non plus de variation statistiquement significative pour la période considérée.

Montant des subsides selon l'âge et le mode de logement, médiane en francs par mois pour les étudiant·e·s avec subsides

G 4.13

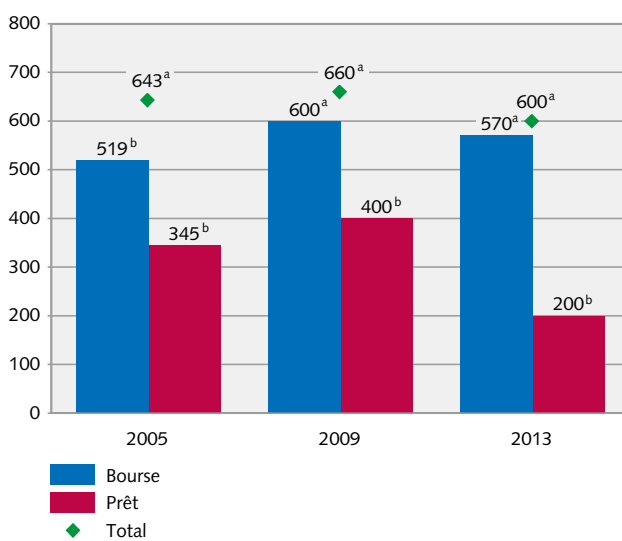


Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

Montant des subsides, médiane en francs par mois pour les étudiant·e·s avec subsides

G 4.14



Coefficient de variation < 2,5%

^a Coefficient de variation ≥ 2,5 et < 5%^b Coefficient de variation ≥ 5%

Remarque: valeurs 2005 et 2009 au prix de 2013. Seules les étudiant·e·s qui n'habitent pas avec partenaire/enfants.

Source: SSEE 2005, 2009, 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

4.3.3 Bourses d'excellence

Les bourses d'excellence ont pour objectif de récompenser par un soutien financier des prestations d'études particulièrement brillantes. Au total en 2013, 0,9% des étudiant·e·s ont touché une bourse d'excellence. Si l'on compare les types de hautes écoles, il s'avère que ce chiffre est de 0,0% dans les HEP, tandis qu'il atteint 0,9% dans les HEU et 1,0% dans les HES. Parmi les hautes écoles, seule l'Università della Svizzera italiana USI affiche un taux de 7,0% nettement supérieur à la moyenne. On retrouve aussi ce chiffre de 7,0%, supérieur à la moyenne dans le domaine d'études Musique, arts de la scène et autres arts des hautes écoles spécialisées.

Les étudiant·e·s issus de la migration, de première génération, scolarisés à l'étranger, sont plus nombreux que la moyenne à toucher une bourse d'excellence (4,8%), ce qui est probablement lié au mode d'attribution de ces bourses. De plus, la part des étudiant·e·s touchant une bourse d'excellence en master (2,3%) est supérieure à celle des étudiant·e·s en bachelor (0,4%).

5 Dépenses des étudiant·e·s

5.1 Dépenses totales

L'enquête porte sur les dépenses mensuelles moyennes pendant le semestre.

Les dépenses des étudiant·e·s varient suivant l'âge et le mode de logement, dans une moindre mesure suivant la haute école. L'objet de cette partie est d'analyser l'influence de ces trois facteurs sur les dépenses.

La médiane des dépenses totales mensuelles pour tous les étudiant·e·s est de 1734 francs. Un quart des étudiant·e·s dépensent 1268 francs maximum (1^{er} quartile) tandis qu'un autre quart dépensent au moins 2312 francs (3^e quartile).

La médiane des dépenses des étudiant·e·s vivant hors du foyer parental s'élève à 1991 francs, un quart de ces étudiant·e·s dépensant au maximum 1598 francs (1^{er} quartile), tandis qu'un autre quart dépensent au moins 2629 francs (3^e quartile).

La plupart des étudiant·e·s qui vivent chez leurs parents n'assument pas de frais de logement. La médiane des dépenses de ces étudiant·e·s est donc inférieure et s'élève à 1256 francs par mois. Parmi les étudiant·e·s

vivant chez leurs parents, 25% dépensent au maximum 918 francs par mois (1^{er} quartile) et 25% dépensent au moins 1660 francs (3^e quartile).

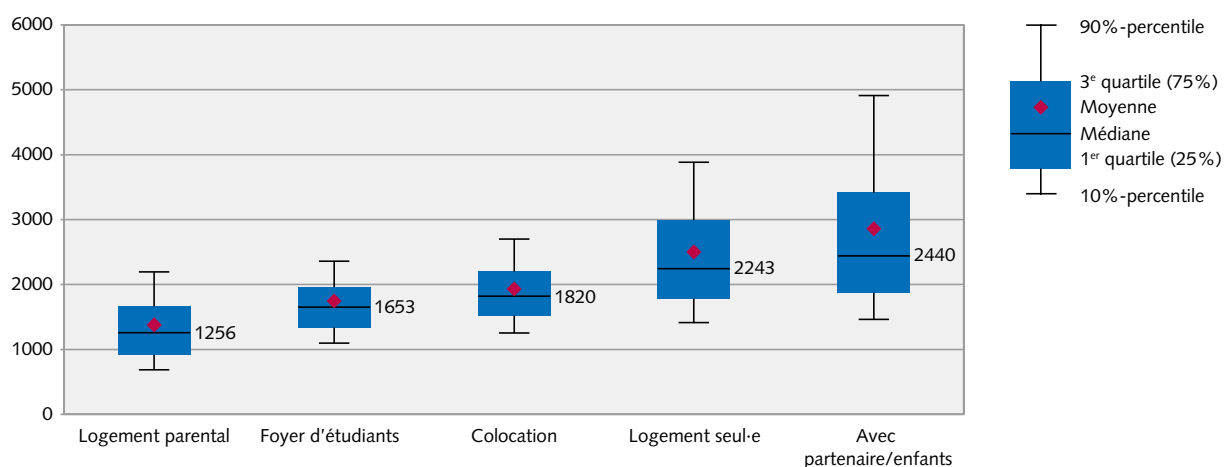
Pour les étudiant·e·s vivant en dehors du foyer parental, le type de ménage a en plus une incidence sur le montant des dépenses. Les étudiant·e·s vivant dans des foyers d'étudiants ou en colocation ont ainsi des dépenses légèrement plus faibles que les étudiant·e·s vivant en dehors du foyer parental. En revanche, les étudiant·e·s vivant seuls ou avec un ou une partenaire et/ou des enfants dépensent plus.

Outre le mode de logement, l'âge des étudiant·e·s a aussi une influence sur le montant des dépenses, ces dernières augmentant avec l'âge. Ce phénomène s'explique par le déménagement hors du foyer parental et par l'augmentation des coûts liés à quelques postes à partir d'un certain âge (ex.: caisse maladie, abonnements aux transports publics, offres de télécommunication avec limite d'âge).

La médiane des dépenses des étudiant·e·s en HEU s'élève à 1667 francs, soit un montant inférieur à la médiane de l'ensemble des étudiants. En revanche la médiane des dépenses des étudiant·e·s en HES est

Dépenses des étudiant·e·s selon le mode de logement, en francs par mois

G 5.1

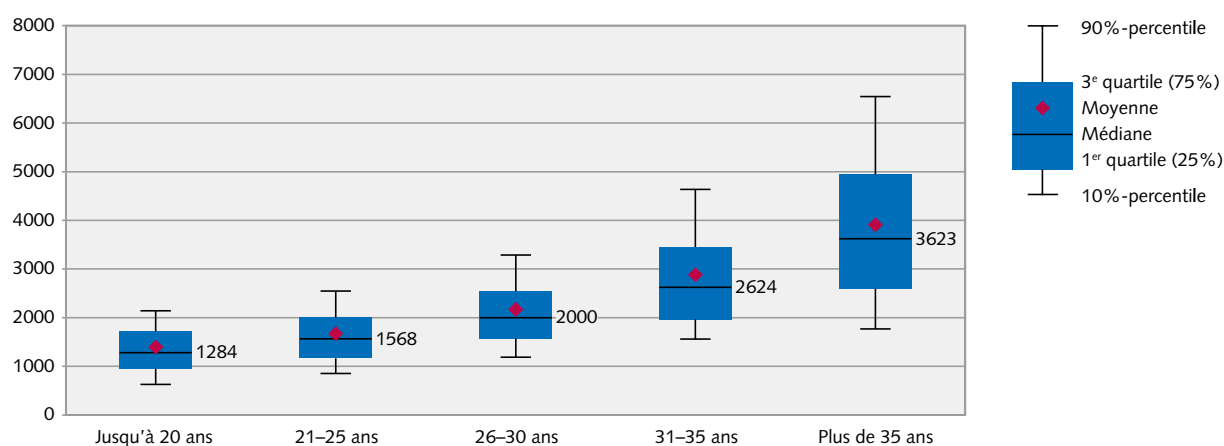


Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

Dépenses des étudiant·e·s selon l'âge, en francs par mois

G 5.2

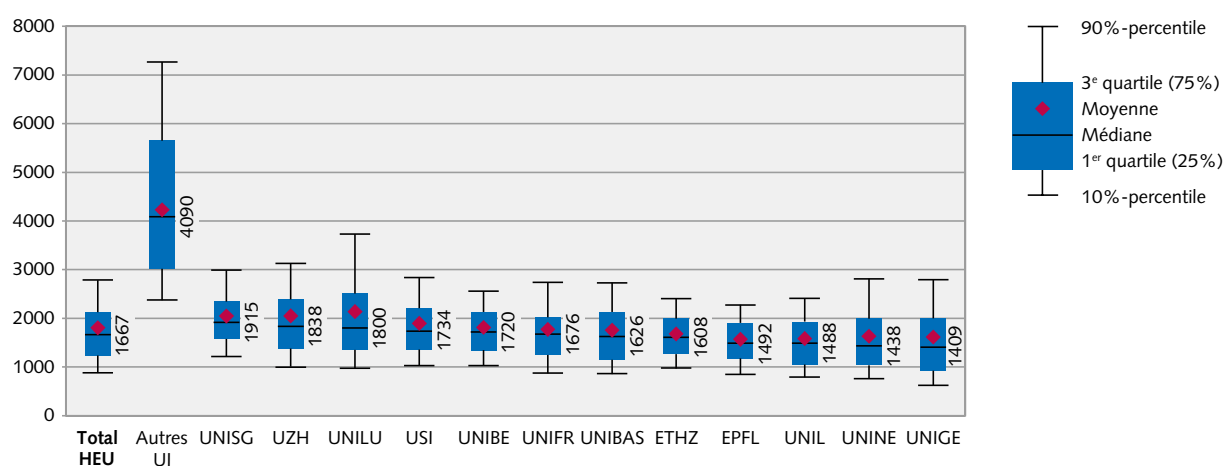


Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

Dépenses des étudiant·e·s selon la haute école HEU, en francs par mois

G 5.3

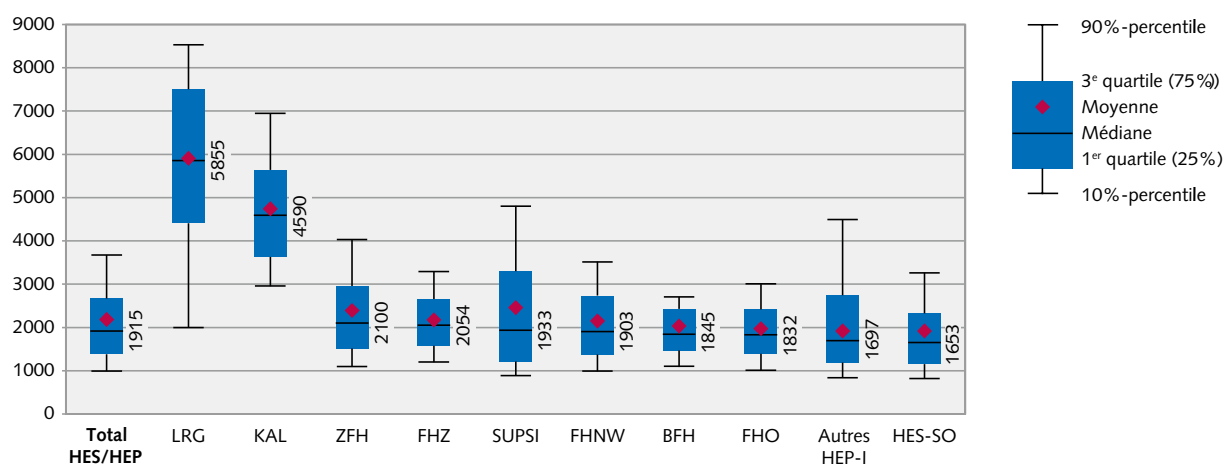


Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

Dépenses des étudiant·e·s selon la haute école HES/HEP, en francs par mois

G 5.4

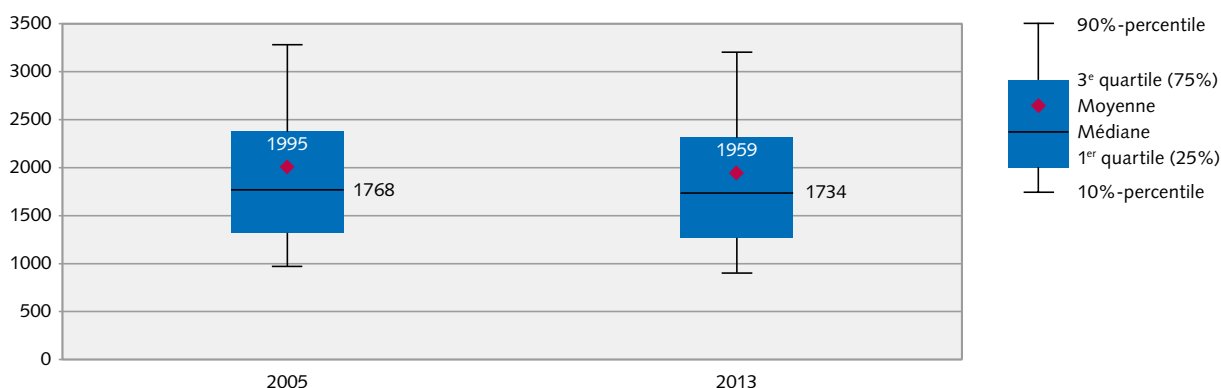


Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

Dépenses des étudiant·e·s, en francs par mois

G 5.5



Remarque: valeurs 2005 aux prix de 2013.

Source: SSEE 2005, 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

nettement supérieure (1915 francs). Celle des étudiant·e·s en HEP (1760 francs) n'est pas très différente de celle de l'ensemble des étudiant·e·s (1734 francs). Pour les dépenses, on ne constate aucune différence liée au sexe.

On explique la légère hausse de la médiane des dépenses en master (1853 francs) par rapport à celle des dépenses en bachelor (1665 francs) par l'âge plus élevé des étudiant·e·s de ce niveau d'études. De plus, les étudiant·e·s en master vivent plus souvent en dehors du foyer parental et ont donc des frais de logement plus élevés.

On observe des différences très nettes en fonction des hautes écoles universitaires HEU. Dans les universités de Saint-Gall UNISG (1915 francs), Zurich UZH (1838 francs) et Lucerne UNILU (1800 francs), la médiane des dépenses totales est supérieure à celle enregistrée dans les HEU (1667 francs). Dans les autres institutions universitaires (institut universitaire Kurt Bösch et Fernstudien Schweiz Brig), elle est même de 4090 francs. Dans les universités de Genève UNIGE (1409 francs), Neuchâtel UNINE (1438 francs) et Lausanne UNIL (1488 francs) ainsi qu'à l'EPFL (1492 francs) la médiane des dépenses totales est inférieure à la médiane enregistrée dans les HEU.

Dans les hautes écoles spécialisées il s'avère que la médiane des dépenses totales des institutions privées, à savoir la HES Les Roches-Gruyère LRG (5855 francs) et la Kalaidos Fachhochschule KAL (4590 francs) est beaucoup plus élevée que dans les hautes écoles spécialisées publiques. Ce phénomène s'explique par le montant exceptionnellement haut des taxes d'études dans ces institutions (voir chapitre 5.2.2). A la Zürcher Fachhochschule ZFH (2100 francs) et à la Fachhochschule Zentral-schweiz FHZ (2054 francs), la médiane des dépenses totales est aussi supérieure à celle enregistrée pour les

étudiant·e·s de HES/HEP (1915 francs). En revanche, la médiane de la HES-SO est nettement plus basse (1653 francs).

La médiane des dépenses des étudiant·e·s est restée stable entre 2005 et 2013 (en considérant les dépenses de 2005 ajustées sur les prix de 2013).

5.2 Structure des dépenses

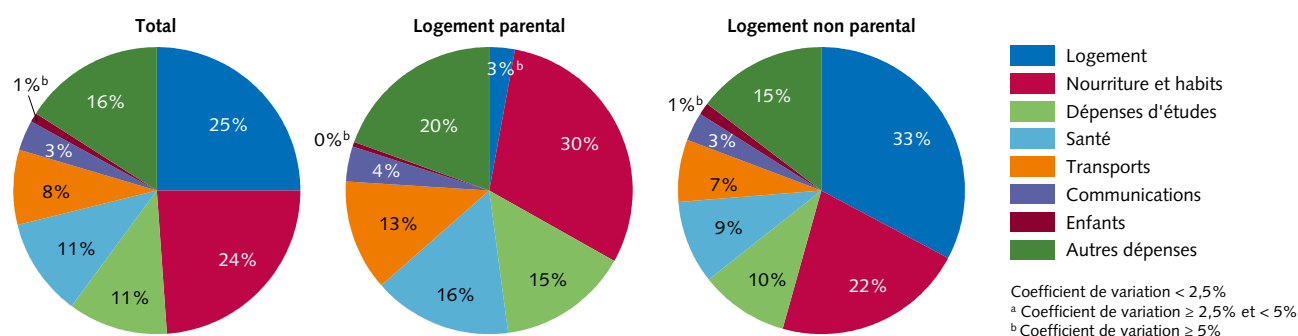
Les étudiant·e·s ont été invités à détailler leurs dépenses mensuelles pendant le semestre. Ont été pris en compte les dépenses des étudiant·e·s ainsi que les montants pris en charge par leurs parents/leur famille. Pour les analyses ci-après, les postes de dépenses ont été regroupés comme suit: les postes nourriture et habits sont réunis, tandis que les taxes d'études et autres dépenses d'études sont rassemblées sous Dépenses d'études. Les montants concernant les loisirs et autres frais sont regroupés sous le poste Autres dépenses.

En moyenne, les étudiant·e·s dépensent 1959 francs par mois pendant le semestre³¹. Les étudiant·e·s vivant chez leurs parents ont en moyenne des dépenses nettement inférieures (1378 francs) à gérer par rapport aux étudiant·e·s qui vivent en dehors du foyer parental (2300 francs). La raison en est notamment la part élevée des coûts du logement (33%) dans les dépenses totales des étudiant·e·s vivant en dehors de chez leurs parents. En conséquence, le poids relatif des autres postes de dépenses dans les dépenses totales a tendance à être inférieur à ce qui est enregistré pour les étudiant·e·s qui vivent chez leurs parents. Mais les étudiant·e·s ayant

³¹ Il s'agit ici d'une moyenne arithmétique, un peu supérieure à la médiane de 1734 francs interprétée dans les lignes précédentes.

Proportion des postes de dépenses des étudiant·e·s selon le mode de logement, en %

G 5.6



T5.1 Dépenses des étudiants·e·s selon le mode de logement, moyenne en francs par mois

Dépenses	Total		Logement parental		Logement non parental	
	2005	2013	2005	2013	2005	2013
Logement	498	490	24 ^b	40 ^b	761	754
Nourriture et habits	481	468	409	419	521	496
Dépenses d'études	216	220	213	204	218	230
Santé	204	216	191	216	211	216
Transports	146	165	149	173	144	161
Communications	94	67	76	55	104	74
Enfant	20 ^b	20 ^b	0 ^b	1 ^b	30 ^b	31 ^b
Autres dépenses	338	313	321	270	347	338
Total	1995	1959	1382	1378	2336	2300

Remarque: valeurs 2005 aux prix de 2013.

Coefficient de variation < 2,5%

^a Coefficient de variation ≥ 2,5% et < 5%^b Coefficient de variation > 5%

Source: SSEE 2005, 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

quitté le foyer parental enregistrent des montants plus élevés pour la nourriture et les habits, les télécommunications et les enfants. Les étudiant·e·s vivant chez leurs parents ont une marge de manœuvre budgétaire un peu plus grande, qui se reflète dans la part des Autres dépenses (20% contre 15% pour les étudiant·e·s vivant en dehors du foyer parental).

Si l'on compare les enquêtes de 2005 et 2013, les dépenses des étudiant·e·s ont à peine changé. Si l'on tient compte d'un renchérissement moyen de 3,7%, aucune différence significative n'est constatée dans le montant des dépenses totales, que ce soit dans l'ensemble ou suivant le mode de logement. Certes les coûts de la santé et des transports sont un peu plus élevés en 2013 et les dépenses de nourriture et d'habits, de télécommunications ou les autres dépenses sont un peu inférieures à 2005, mais la part des différents postes de dépenses dans les dépenses totales est restée stable.

5.2.1 Dépenses de logement

En moyenne (moyenne arithmétique) les étudiant·e·s indiquent des dépenses de logement de 490 francs, ce qui représente un quart (25%) des dépenses totales. Pour les étudiant·e·s vivant hors du foyer parental, les dépenses de logement s'élèvent à 754 francs, soit un tiers (33%) des dépenses, le plus gros poste des dépenses totales (voir graphique G 5.6). Les étudiantes ne vivant pas chez leurs parents dépensent un peu moins (736 francs) que les étudiants (775 francs) pour leur logement. Cette différence s'explique notamment par le mode de logement avec un ou une partenaire et/ou des enfants et avec d'autres personnes, domaine dans lequel on observe des variations significatives entre les sexes.

Suivant le mode de logement, les dépenses de logement des étudiant·e·s ne vivant pas chez leurs parents varient beaucoup. Si l'on compare à la moyenne enregistrée dans ce domaine pour tous les étudiant·e·s

T5.2 Dépenses de logement selon la grande région et le mode de logement, moyenne en francs par mois

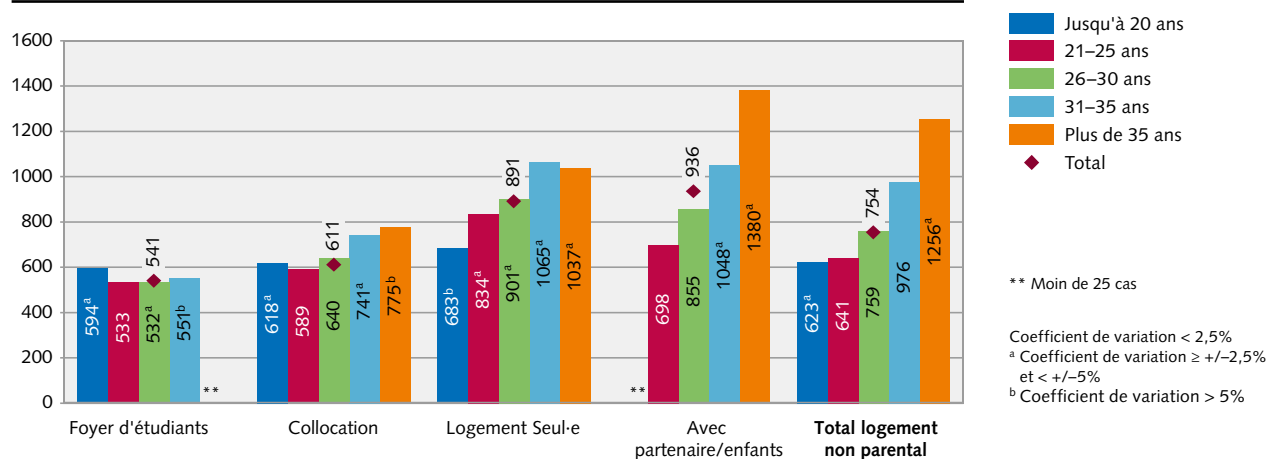
	Région lémanique	Espace Mittelland	Suisse du Nord-Ouest	Zurich	Suisse orientale	Suisse centrale	Tessin	Etranger	Total
Foyer d'étudiants	564	511 ^a	496 ^a	519 ^a	528 ^a	619 ^b	703 ^b	491 ^b	541
Collocation	633	577	573	668	563	630 ^a	538 ^a	483 ^b	611
Logement seul-e	877 ^a	825 ^a	893 ^a	1090 ^a	891 ^a	961 ^b	753 ^b	587 ^b	891
Avec partenaire/enfants	908 ^a	852	986 ^a	1019 ^a	912 ^a	1073 ^a	964 ^b	633 ^b	936
Total logement non parental	749	704	802	816	738	871^a	726^a	556^a	754

Coefficient de variation < 2,5%

^a Coefficient de variation ≥ 2,5% et < 5%^b Coefficient de variation > 5%

Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

Dépenses de logement selon l'âge et le mode de logement, moyenne en francs par mois**G 5.7**

Sources: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

vivant en dehors du foyer parental (754 francs), les étudiant·e·s habitant dans un foyer d'étudiants ou en collocation avec d'autres personnes dépensent respectivement 541 et 611 francs, donc moins, pour le logement. En revanche, les étudiant·e·s vivant seuls (891 francs) et ceux vivant avec un ou une partenaire et/ou des enfants dans le même foyer (936 francs) dépensent nettement plus que la moyenne enregistrée dans ce poste pour les étudiant·e·s vivant en dehors du foyer parental.

Le marché du logement régional a une influence importante sur les dépenses de logement. L'analyse des coûts de logement suivant les grandes régions montre que les étudiant·e·s habitant dans la grande région de Zurich ou en Suisse centrale dépensent plus que la moyenne pour le logement, alors que ceux qui habitent dans l'Espace Mittelland ou à l'étranger dépensent moins pour ce poste. Les différences suivant les grandes régions sont très marquées pour les collocations (de 538 francs au Tessin à 668 à Zurich). Parmi les étudiant·e·s vivant seuls, ceux de la grande région

de Zurich sont ceux qui dépensent le plus pour le logement (1090 francs). C'est en Suisse centrale que les étudiant·e·s vivant avec un ou une partenaire et/ou des enfants assument les dépenses de logement les plus élevées (1073 francs).

Au fur et à mesure de l'âge, les étudiant·e·s dépensent plus pour le logement. Cela s'explique car les étudiant·e·s plus âgés adoptent plus souvent un mode de logement plus onéreux (seuls ou avec un ou une partenaire et/ou des enfants). Mais même en tenant compte du mode de logement, les étudiant·e·s de plus de 30 ans dépensent plus et ceux jusqu'à 25 ans, moins que la moyenne enregistrée dans les modes de logement correspondants. Les exigences en termes de logement augmentent avec l'âge, ce qui génère de grandes variations au sein d'un même mode de logement. Les foyers d'étudiants font exception car les standards de logement y sont moins variables que dans les appartements en location.

T 5.3 Dépenses de logement selon l'octroi de subside et le mode de logement, moyenne en francs par mois

		Foyer d'étudiants	Collocation	Logement seul·e	Avec partenaire/enfants	Total logement non partental
Octroi de bourse ou prêt	Non	550	614	921	960	775
	Oui	516	587	734 ^a	738 ^a	635
Total		541	611	891	936	754

Coefficient de variation < 2,5%

^a Coefficient de variation ≥ 2,5% et < 5%

Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

Les étudiant·e·s touchant une bourse ou bénéficiant d'un prêt pendant le semestre de l'enquête dépensent moins pour le logement (635 francs) que les étudiant·e·s ne touchant aucuns subsides d'études (775 francs). Les différences entre les deux groupes sont surtout très marquées parmi les étudiant·e·s vivant seuls ou ceux vivant avec un ou une partenaire et/ou des enfants. Même avec une bourse ou un prêt, la marge de manœuvre financière des bénéficiaires restent inférieure à celle de leurs camarades.

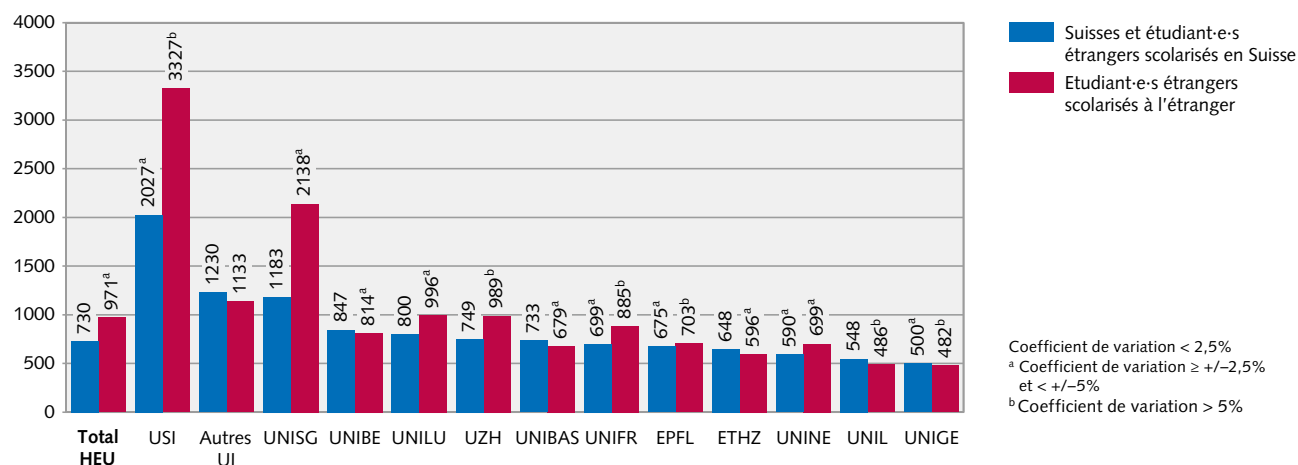
5.2.2 Taxes d'études

Dans le cadre de cette enquête, les étudiant·e·s ont été interrogés sur le montant des taxes d'études pour le semestre de printemps 2013. Il leur a été demandé de prendre en compte, en plus des taxes d'immatriculation, les taxes d'examen, les taxes pour le diplôme, etc.

En moyenne, au semestre de printemps 2013, les étudiant·e·s versent aux hautes écoles suisses 886 francs de taxes d'études. Ce qui représente 9% des dépenses totales des étudiant·e·s. Certaines écoles facturent des

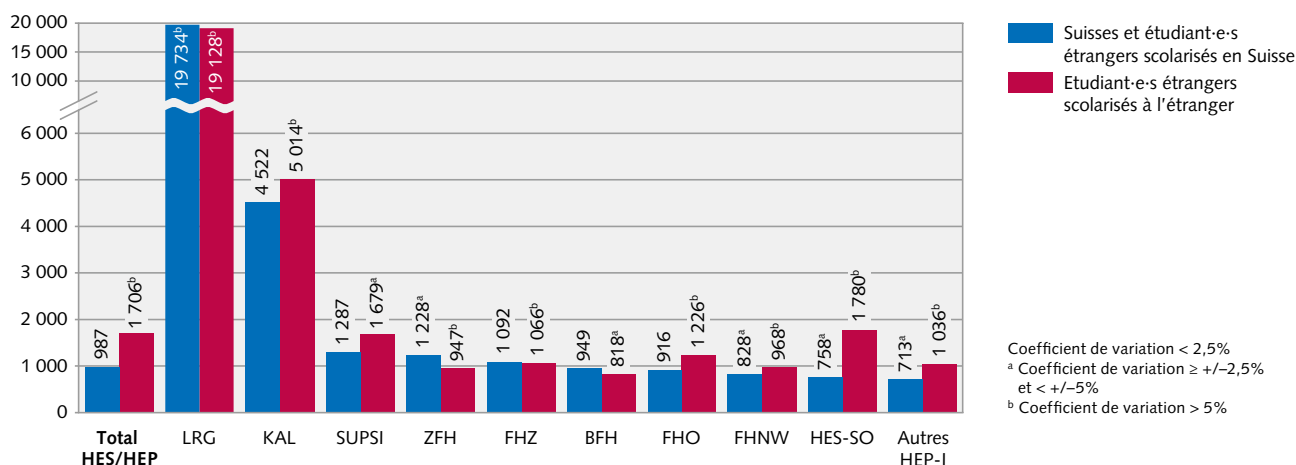
taxes différentes selon la nationalité et la domiciliation au moment de l'acquisition du certificat d'accès à la haute école: parfois, les étudiant·e·s étrangers domiciliés à l'étranger avant de commencer leurs études (scolarisés à l'étranger) versent des taxes beaucoup plus élevées que ceux ayant un passeport suisse ou scolarisés en Suisse (Suisse et étudiant·e·s étrangers scolarisés en Suisse). Les étrangers venus en Suisse pour faire des études versent en moyenne 1192 francs de taxes d'études par semestre, soit 11% de leurs dépenses totales. Les Suisses ou les étudiant·e·s domiciliés en Suisse avant de commencer leurs études règlent des taxes d'études beaucoup moins importantes (838 francs), qui représentent donc aussi un pourcentage moins conséquent de leurs dépenses totales (8%).

Pour les HES et les HEP, les taxes des institutions privées (HES Les Roches-Gruyères LRG et Kalaidos Fachhochschule KAL) représentent plusieurs fois le montant moyen des taxes d'études. Mais les taxes de la SUPSI, de la ZFH et de la FHZ sont aussi supérieures à la moyenne enregistrée dans les HES et les HEP. En revanche, à la FHNW et dans les autres HEP, les taxes sont inférieures à la

Taxes d'études selon la haute école HEU, moyenne en francs par semestre**G 5.8**

Sources: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

Taxes d'études selon la haute école HES/HEP, moyenne en francs par semestre G 5.9


Sources: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

moyenne enregistrée dans les HES et les HEP. Les différences entre les taxes facturées aux étrangers scolarisés en Suisse et celles facturées à ceux qui sont scolarisés à l'étranger sont particulièrement importantes à la Kalaidos Fachhochschule KAL et à la HES-SO.

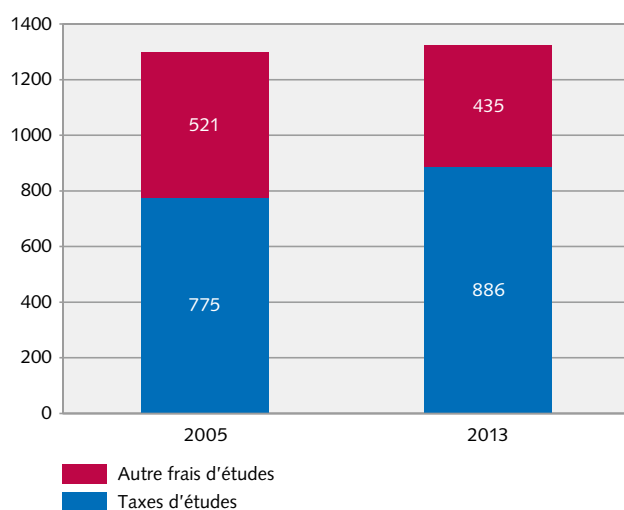
Si l'on compare à l'enquête 2005, les taxes d'études moyennes semestrielles sont nettement plus élevées en 2013 (886 francs contre 775 francs). Ce phénomène s'explique par la hausse des taxes dans différentes hautes écoles (UNIBE, UNILU, UNISG, UZH, EPFL, SUPSI et FHO) ainsi que par l'arrivée de nouvelles hautes écoles, dont la tendance est de facturer des taxes plus élevées (autres institutions universitaires, HES Les Roches-Gruyères, LRG et Kalaidos Fachhochschule KAL).

La hausse des dépenses d'études due à l'augmentation des taxes d'études est compensée, dans la structure des dépenses des étudiant·e·s, par une baisse des autres frais d'études (matériel, livres et copies, excursions, frais de stages). En 2005, les étudiant·e·s dépensaient en moyenne 521 francs pour les autres frais d'études. Ce poste représente encore 435 francs en 2013. Une explication possible: les ouvrages dont les étudiant·e·s ont besoin sont de plus en plus disponibles en ligne et ils peuvent donc dépenser moins pour acquérir des livres ou des photocopies.

Les dépenses d'études (taxes d'études et autres frais d'études) ne varient pas en fonction de l'âge des étudiant·e·s.

Dépenses d'études selon le type, moyenne en francs par semestre

G 5.10



Source: SSEE 2005, 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

Il a été demandé aux étudiant·e·s si leurs taxes d'études avaient été prises en charge (entièrement ou partiellement) et si c'était le cas, pourquoi. Les étudiant·e·s ont avancé, comme justifications de prise en charge, des raisons sociales ou financières, la réduction de la fréquentation ou d'autres raisons.

La plupart des hautes écoles connaissent aussi les possibilités de prise en charge des taxes d'études. En HEU, 7% des étudiant·e·s déclarent que leurs taxes d'études ont été entièrement ou partiellement prises en charge. Les universités de Genève UNIGE et Lausanne UNIL, ainsi que l'USI, prennent nettement plus souvent en charge les taxes d'études (de 15% à 18%). L'université de Saint-Gall UNISG, l'ETHZ et l'université de Bâle UNIBAS sont dans la moyenne, tandis que dans les autres hautes écoles universitaires, les étudiant·e·s déclarent plus rarement une prise en charge. Les motifs de prise en charge varient aussi suivant la haute école.

T 5.4 Prise en charge des taxes d'études et raison de la prise en charge selon la haute école HEU, en %

	UNIGE	UNIL	USI	UNISG	ETHZ	UNIBAS	EPFL	UNIFR	UNILU	UNINE	UZH	UNIBE	Autres UI	Total HEU
Aucune prise en charge	82,4 ^a	85,2 ^a	85,2 ^a	93,0	95,0	95,5	96,0	96,2	97,2	97,7	97,9	98,0	98,7	93,5
Exemption totale due aux raisons sociales/financières	4,0	0,7	1,7	0,7	0,0	1,9	0,7	0,1	0,6	0,2	0,5	0,4	0,0	1,0
Exemption partielle due aux raisons sociales/financières	8,8	9,2 ^a	2,2	1,5	1,6	1,7	0,7	3,0	1,6	1,1	1,0	1,1	0,0	3,1
Exemption totale due à la fréquentation réduite	0,0	0,2	0,2	0,3	0,4	0,2	0,2	0,0	0,1	0,0	0,2	0,0	0,0	0,2
Exemption partielle due à la fréquentation réduite	1,9	2,7	6,8	4,6	2,4	0,5	1,4	0,5	0,5	0,8	0,2	0,4	1,0	1,5
Autre raison (exemption totale ou partielle)	2,8	2,1	3,9	0,0	0,7	0,1	1,0	0,1	0,0	0,2	0,2	0,0	0,3	0,8

Intervalle de confiance de 95% < +/-5%

^a Intervalle de confiance de 95% ≥ +/-5% et < +/-10%

Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

T 5.5 Prise en charge des taxes d'études et raison de la prise en charge selon la haute école HES/HEP, en %

	Autres HEP-I	HES-SO	LRG	SUPSI	FHNW	FHZ	BFH	KAL	ZFH	FHO	Total HES/HEP
Aucune prise en charge	92,7	92,8	92,8 ^a	94,0	95,4	96,1	96,5	96,5	97,3	98,8	95,1
Exemption totale due aux raisons sociales/financières	0,9	1,4	1,0	0,5	0,7	0,9	0,3	1,2	0,7	0,2	0,8
Exemption partielle due aux raisons sociales/financières	5,1	1,9	4,4	1,5	1,7	2,3	1,9	1,5	1,5	0,8	2,2
Exemption totale due à la fréquentation réduite	0,0	0,3	0,9	0,2	0,4	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
Exemption partielle due à la fréquentation réduite	0,4	1,0	0,0	1,3	0,5	0,2	0,9	0,0	0,5	0,2	0,6
Autre raison (exemption totale ou partielle)	0,9	2,6	0,8	2,4	1,2	0,3	0,5	0,8	0,0	0,0	1,1

Intervalle de confiance de 95% < +/-5%

^a Intervalle de confiance de 95% ≥ +/-5% et < +/-10%

Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

Par exemple, dans les universités de Genève UNIGE et de Lausanne UNIL, les raisons sont majoritairement sociales et financières, tandis qu'à l'USI et à l'UNISG elles relèvent plus souvent d'une réduction de la fréquentation.

Dans les HES et les HEP, les taxes sont en général plus rarement (5%) prises en charge (entièrement ou partiellement) que dans les HEU. Par rapport à la moyenne observée dans les HES et les HEP, à la HES-SO, la prise en charge est un peu plus fréquente, à la ZFH et à la FHO un peu plus rare. Dans les HES et les HEP aussi, les raisons de la prise en charge varient suivant la haute école. Les raisons sociales et financières sont les plus fréquentes. A la HES-SO et à la SUPSI, une part notable des étudiant·e·s indiquent que d'autres facteurs ont été décisifs dans la prise en charge. A la HES-SO, les étudiant·e·s qui habitent dans le canton où se situe l'école bénéficient dans certains cas d'une prise en charge. A la SUPSI, les étudiant·e·s titulaires d'un abonnement aux transports publics bénéficient partiellement d'une taxe réduite, car parfois l'immatriculation comprend un abonnement régional.

5.3 Difficultés financières

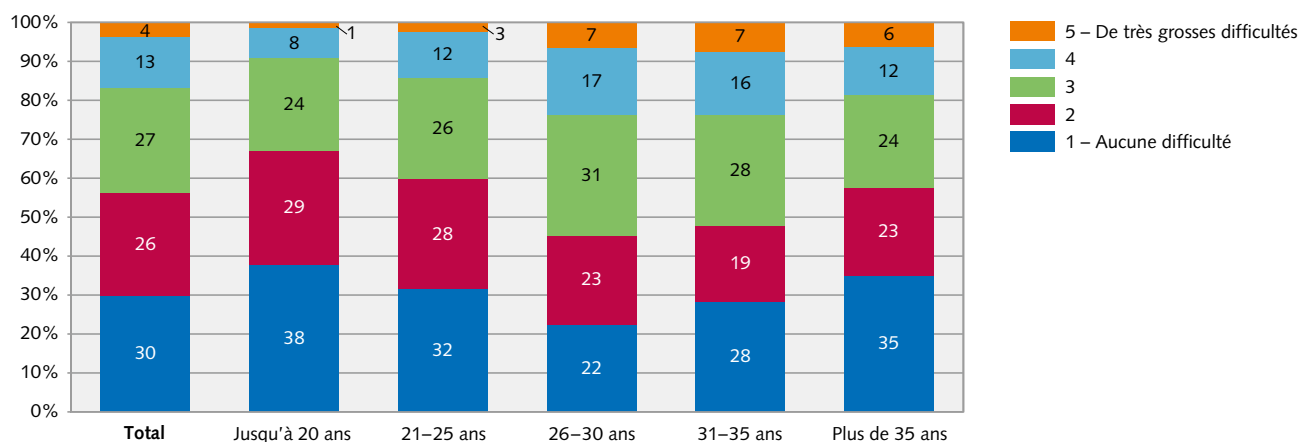
Dans le cadre de l'enquête, il a été demandé aux étudiant·e·s s'ils rencontraient actuellement des difficultés financières. Ils pouvaient évaluer leur situation sur une échelle de 1 = «aucune difficulté» à 5 = «de très grosses difficultés».

30% des étudiant·e·s ne rencontrent aucune difficulté financière. 53% ont des difficultés financières légères à moyennes (évaluées 2 et 3 sur l'échelle), tandis que 13% d'entre eux indiquent avoir de grosses difficultés et 4% de très grosses.

La fréquence des difficultés financières varie selon le groupe d'âge: alors que plus d'un tiers des étudiant·e·s ayant jusqu'à 20 ans (38%) et plus de 35 ans (35%) n'ont pas de difficultés financières, cette proportion est beaucoup plus basse pour le groupe d'âge moyen (22% pour les 26-30 ans). Les étudiant·e·s des groupes d'âges entre 26 et 30 ans et entre 31 et 35 ans déclarent plus souvent (24% et 23%) que la moyenne des étudiants avoir de grosses, voire de très grosses difficultés

Difficultés financières selon l'âge, en % (échelle de 1 = aucune difficulté à 5 = de très grosses difficultés)

G 5.11

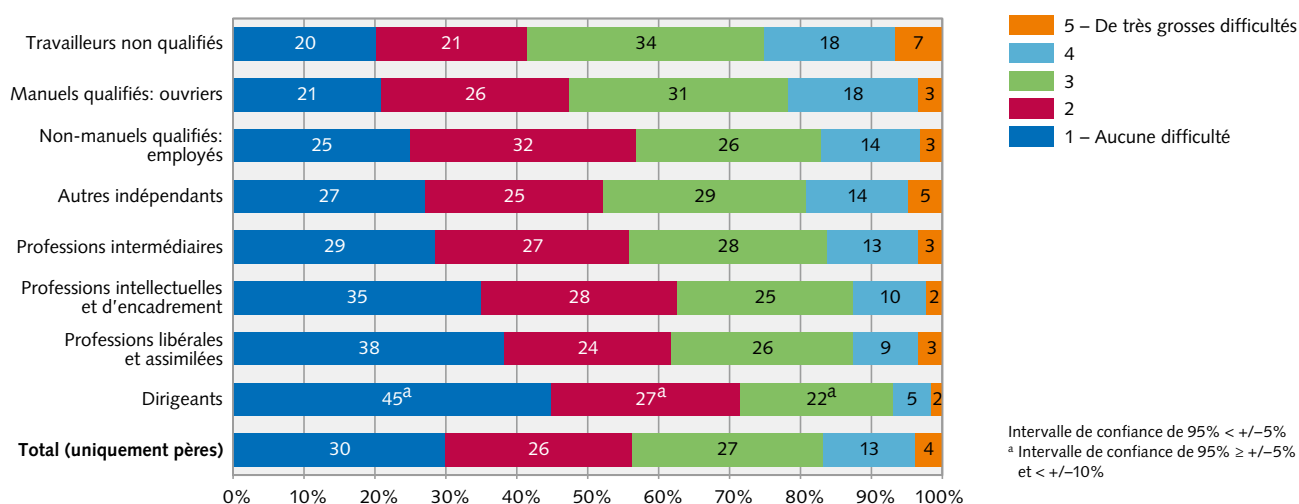


Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

Difficultés financières selon la catégorie socioprofessionnelle du père, en % (échelle de 1 = aucune difficulté à 5 = de très grosses difficultés)

G 5.12



Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

Intervalle de confiance de 95% < +/-5%
^a Intervalle de confiance de 95% ≥ +/-5%
 et < +/-10%

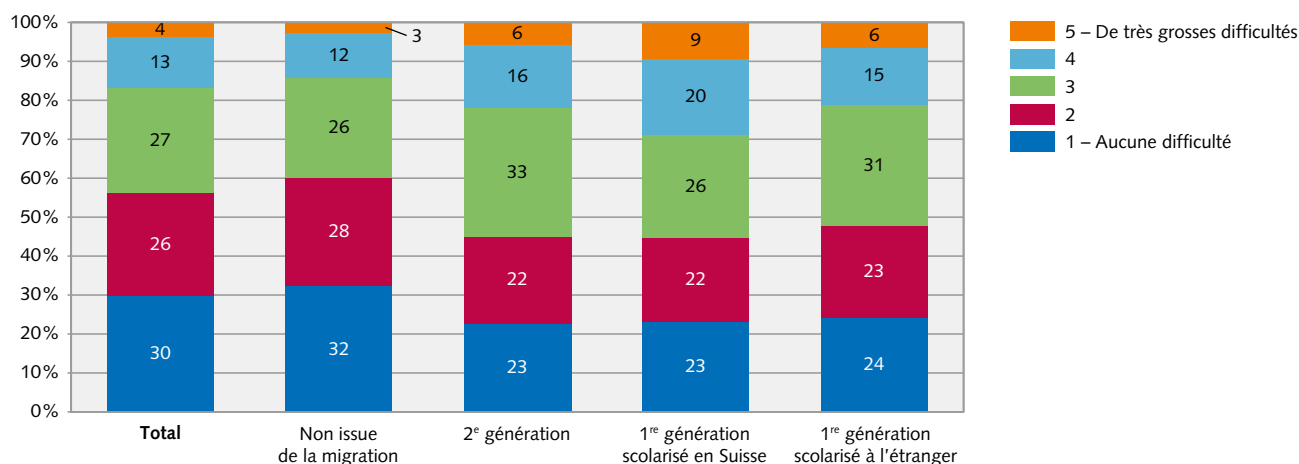
financières (positions 4 et 5 sur l'échelle). Chez les étudiant·e·s plus jeunes, cette proportion (9% et 15%) passe en dessous de la moyenne observée pour l'ensemble des étudiants.

Les étudiants en HES rencontrent plus souvent (21%) de (très) grosses difficultés financières (positions 4 et 5) et plus rarement (25%) aucunes difficultés financières (position 1). Le phénomène s'inverse chez les étudiant·e·s en HES: une proportion supérieure à la moyenne (33%) d'entre eux ne rencontrent aucune difficulté financière, alors qu'ils sont moins (14%) à en rencontrer de (très) grosses.

Les étudiant·e·s rencontrent plus ou moins souvent des difficultés financières en fonction du plus haut niveau de formation des parents. Plus d'un tiers (35%) des étudiant·e·s dont les parents sont diplômés d'une haute école déclarent ne rencontrer aucunes difficultés financières (position 1). En revanche cette proportion est inférieure à la moyenne, que ce soit pour les étudiant·e·s dont les parents ont suivi une formation professionnelle de degré secondaire (26%) ou pour les étudiant·e·s dont les parents n'ont suivi aucune formation post-obligatoire (18%).

Difficultés financières selon le statut migratoire, en % (échelle de 1 = aucune difficulté à 5 = de très grosses difficultés)

G 5.13



Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

Si l'on prend en compte les difficultés financières des étudiant-e-s en fonction de la catégorie socioprofessionnelle³² du père, on observe le même phénomène. Si le père appartient aux catégories Dirigeants, Professions libérales et assimilées ou Professions intellectuelles et d'encadrement, plus d'un tiers des étudiant-e-s ne rencontrent aucune difficultés financières. La proportion de ceux qui rencontrent de (très) grosses difficultés oscille entre 7% et 12%, à un niveau inférieur à la moyenne. En revanche, si le père fait partie des catégories Travailleurs non qualifiés ou Manuels qualifiés, les étudiant-e-s rencontrent plus souvent de (très) grosses difficultés financières (25% et 21%) et sont plus rares à n'en rencontrer aucune (20% et 21%).

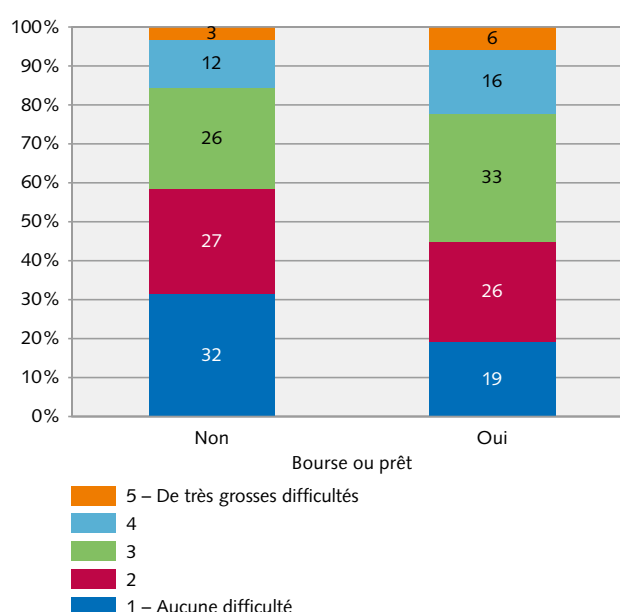
Les étudiant-e-s issus de la migration ont des difficultés financières plus souvent que les autres. Ainsi, dans les trois catégories d'étudiant-e-s issus de la migration, la part des étudiant-e-s qui ne rencontrent aucune difficultés financières est de 23% ou 24%, donc nettement inférieure aux chiffres enregistrés pour les étudiant-e-s non issus de la migration (32%). Notamment les étudiant-e-s migrants de première génération scolarisés en Suisse rencontrent souvent de (très) grosses difficultés financières (29%). La part des étudiant-e-s des deux autres catégories issus de la migration dépasse aussi les chiffres des étudiants non issus de la migration (21% et 22% contre 15%).

Les étudiant-e-s qui, ce semestre, tirent une partie de leurs ressources financières des subsides d'études déclarent plus souvent rencontrer des difficultés

financières, 22% en ayant de (très) grosses. Pour les étudiant-e-s qui ne tirent pas leurs ressources financières des subsides d'études, ce chiffre est de 15%. Seulement 19% des étudiant-e-s tirant leurs ressources financières des subsides d'études ne rencontrent aucune difficultés financières, contre 32% parmi ceux qui ne tirent leurs ressources financières ni des bourses ni des prêts. Les subsides d'études ne permettent donc pas à leurs

Difficultés financières selon le type de subsides en % (échelle de 1 = aucune difficulté à 5 = de très grosses difficultés)

G 5.14



Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

³² Voir le chapitre 1.4 sur les catégories socioprofessionnelles des parents.

bénéficiaires d'équilibrer complètement leur situation économique plus mauvaise au départ. Une partie d'entre eux étudient dans des conditions financières difficiles, malgré les subsides d'études.

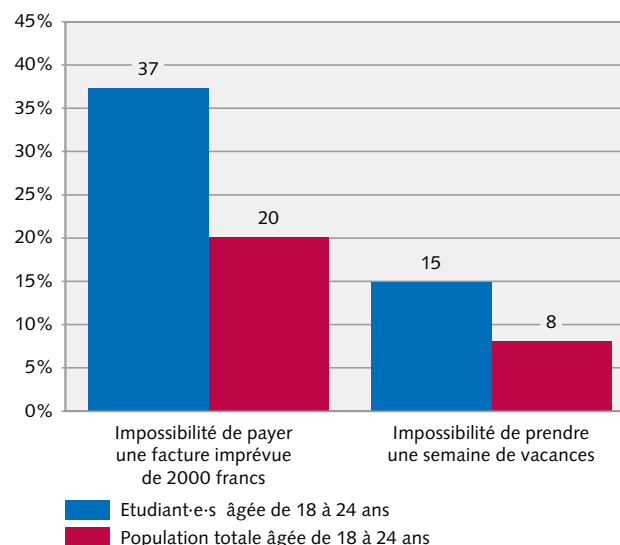
5.4 Privations matérielles

Les privations matérielles se caractérisent par l'absence de possession de biens de consommation ou par des carences dans les conditions de vie élémentaires, à cause d'un manque de ressources financières. L'enquête 2013 s'appuie sur des indicateurs définies au niveau européen³³, pour interroger tout d'abord les personnes sur deux points. Les deux indicateurs permettent de savoir si les étudiant·e·s sont dans l'une de ces deux situations:

- Impossibilité de payer par ses propres moyens une facture imprévue de 2000 francs dans un délai d'un mois.
- Impossibilité de financer une semaine de vacances par année hors du domicile.

40% des étudiant·e·s ne peuvent pas faire face par leurs propres moyens à une facture imprévue de 2000 francs et 18% n'ont pas les ressources financières de s'offrir une semaine de vacances par an en dehors de chez eux. Afin d'établir une comparaison avec la population totale, l'analyse se concentre sur les étudiant·e·s âgés de 18 à 24 ans et sur le groupe de même âge dans la population totale. Par rapport à la population résidente de 18 à 24 ans (20%), les étudiant·e·s du groupe d'âge correspondant déclarent nettement plus souvent (37%) qu'ils

Indicateur sur la privation matérielle, étudiant·e·s et population totale âgée de 18 à 24 ans, en % **G 5.15**



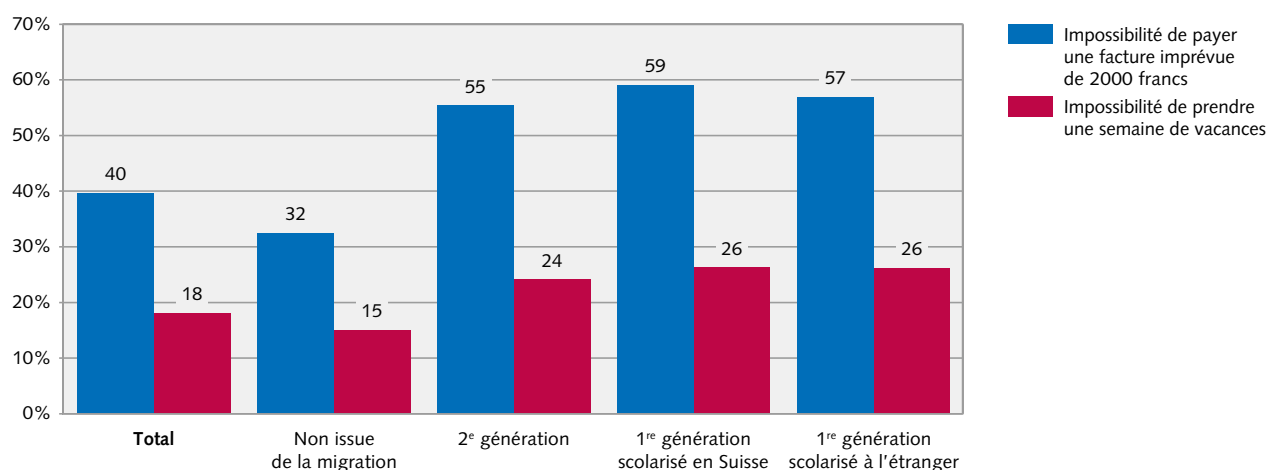
Sources: SSEE2013, SILC 2012

© OFS, Neuchâtel 2015

ne peuvent payer une facture imprévue de 2000 francs dans le mois qui suit. Cela montre que leur situation financière ne laisse souvent aux étudiant·e·s aucune marge de manœuvre pour faire face aux imprévus.

La part des personnes qui doivent renoncer à prendre une semaine de vacances par année pour des raisons financières est aussi plus importante chez les étudiant·e·s de 18 à 24 ans (15%) que dans l'ensemble de la population de cette tranche d'âge (8%).

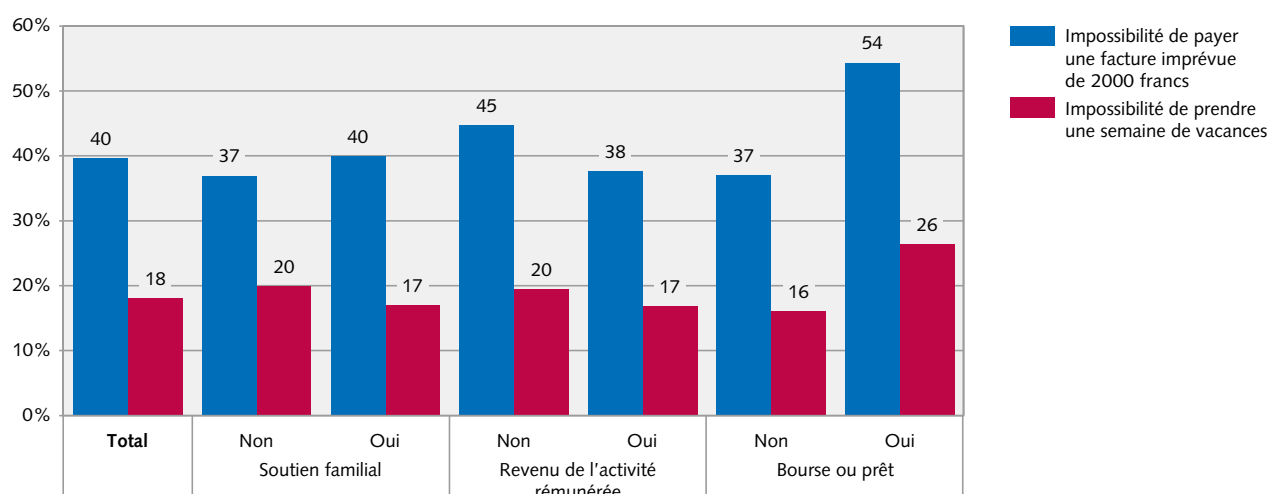
Indicateurs sur la privation matérielle selon le statut migratoire, en % **G 5.16**



Source: SSEE 2013

© BFS, Neuchâtel 2015

³³ Pour consulter la liste complète et les autres indicateurs de pauvreté, voir OFS (2012): Pauvreté en Suisse: concepts, résultats et méthodes. Résultats calculés sur la base de l'enquête SILC 2008 à 2010. Neuchâtel: OFS.

Indicateurs sur la privation matérielle selon les sources de financement, en % **G 5.17**

Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

Les deux indicateurs de privation matérielle s'appliquent à une proportion nettement plus élevée d'étudiant·e·s issus de la migration que d'étudiant·e·s non issus de la migration. Ainsi, chez les étudiant·e·s issus de la migration, plus de 50% ne peuvent pas payer une facture imprévue de 2000 francs dans le mois qui suit, alors qu'ils ne sont que 32% parmi les étudiant·e·s non issus de la migration. De même, la part des étudiant·e·s qui ne peuvent pas se payer une semaine de vacances par année en dehors de chez eux est plus importante chez ceux issus de la migration (entre 24% et 26%, soit d'environ un quart) que chez les autres (15%).

Pour ce qui est de régler une facture imprévue de 2000 francs, on observe aussi des différences très nettes suivant la source de financement. 54%, soit plus de la moitié, des bénéficiaires des bourses et prêts indiquent qu'ils ne peuvent pas régler ce type de facture. Les autres étudiant·e·s, qui ne bénéficient ni d'une bourse ni d'un prêt sont eux 37% à ne pas pouvoir le faire. Les étudiant·e·s qui ne touchent aucuns revenus d'une activité rémunérée indiquent plus souvent (45%) que ceux qui exercent une activité rémunérée (38%) qu'ils ne peuvent faire face à ce type de facture. Les étudiant·e·s bénéficiaires d'une bourse ou d'un prêt et ceux qui n'exercent pas d'activité rémunérée ont donc une moins grande marge de manœuvre budgétaire mensuelle que les autres étudiant·e·s.

Chez les bénéficiaires de bourses et de prêts, la proportion de ceux qui renoncent à une semaine de vacances pour des raisons financières (26%) est supérieure à la moyenne enregistrée pour l'ensemble des étudiant·e·s (18%).

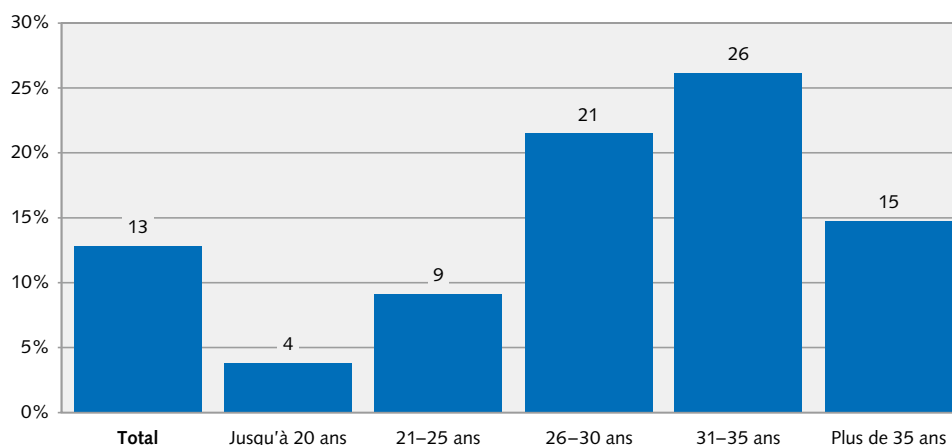
5.5 Endettement et crédits bancaires

La majorité des étudiant·e·s disposent de ressources suffisantes pour couvrir leurs dépenses. 13% des étudiant·e·s déclarent avoir des dettes dues à leur situation d'étudiant·e·s. Par rapport aux enquêtes de 2005 et 2009, cette proportion est inférieure de deux points de pourcentage.

La moitié des étudiant·e·s endettés ont emprunté à leur famille (50%), un tiers (32%) n'ont pas encore réglé leurs factures, un cinquième (23%) ont emprunté de l'argent à des amis et un cinquième (21%) ont contracté un prêt auprès des pouvoirs publics, de la haute école ou d'une fondation. 13% des étudiant·e·s endettés ont contracté un prêt auprès d'une banque privée, ce qui correspond à 2% de l'ensemble des étudiant·e·s. Pour les trois dates d'enquête (2005, 2009, 2013), la part des étudiant·e·s ayant contracté un prêt bancaire privé est restée stable.

Proportion des étudiant·e·s avec des dettes selon l'âge, en %

G 5.18



Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

La moitié des étudiant·e·s endettés (51%) déclarent que cette dette ne dépasse pas 5000 francs. Un cinquième (19%) ont contracté des dettes d'un montant compris entre 5001 et 10'000 francs, un sixième (17%) d'un montant compris entre 10'001 et 20'000 francs. Pour 13% des étudiant·e·s endettés, les dettes sont supérieures à 20'000 francs.

Alors que les étudiant·e·s jusqu'à 25 ans ont plus rarement des dettes (jusqu'à 20 ans: 4%, 21-25 ans: 9%), à partir de 26 ans ils disent plus souvent qu'ils en ont. On observe notamment un pourcentage (26%) deux fois plus élevé que la moyenne de l'ensemble des étudiant·e·s pour le groupe d'âge des 31-35 ans.

Outre l'âge, le mode de logement et le statut migratoire jouent aussi un rôle dans l'endettement. 8% des étudiant·e·s vivant chez leurs parents indiquent avoir des dettes liées à leurs études. Pour les autres modes de logement, cette proportion varie entre 15% et 17%. 11% des étudiant·e·s non issus de la migration ont des dettes liées aux études, pour 14% des étudiant·e·s issus de la migration de deuxième génération et près de 18% pour ceux issus de la migration de première génération (indépendamment du certificat d'accès).

6 Déroulement des études

6.1 Choix des études

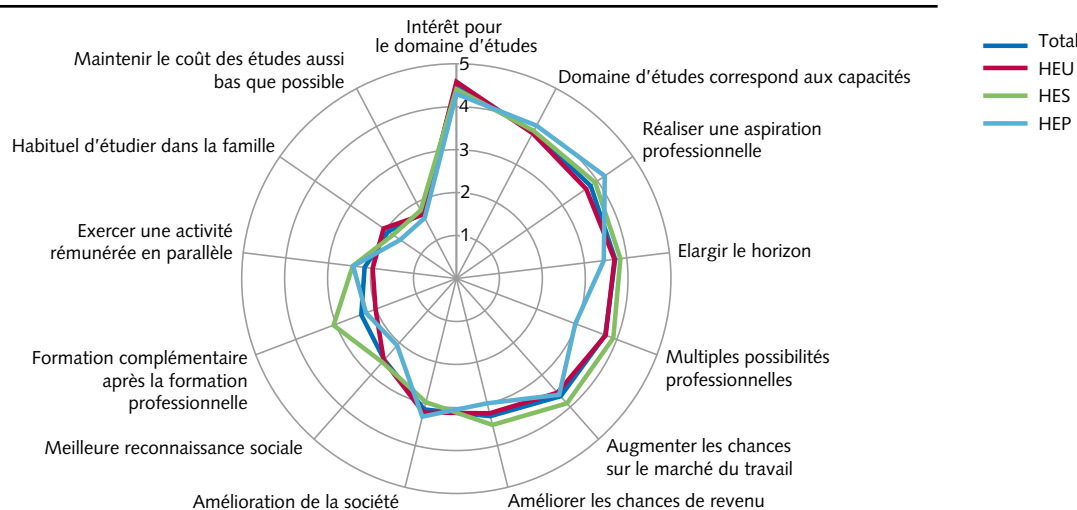
Dans le cadre de l'enquête, les étudiant-e-s ont été interrogés sur ce qui motivait leur choix du domaine d'études et de la haute école. Il leur a été demandé d'évaluer différents motifs de choix, sur une échelle de 1 = «pas du tout» à 5 = «entièrement».

6.1.1 Choix du domaine d'études

L'intérêt pour la discipline joue le rôle le plus important pour le choix du domaine d'études, avec une évaluation moyenne de 4,5; viennent ensuite la correspondance avec les capacités (3,9), la réalisation d'une aspiration professionnelle (3,8), l'élargissement de l'horizon professionnel (3,7), la multiplicité des possibilités professionnelles (3,7) et l'augmentation des chances sur le marché du travail (3,7). Suivent la reconnaissance sociale (3,3) et l'amélioration des chances de revenus (3,1). La tradition familiale (1,9) et le faible coût des études (1,7) sont les deux motifs évalués comme les moins importants pour le choix du domaine d'études.³⁴

Certains motifs sont plus ou moins importants suivant le type de haute école: pour les étudiant-e-s en HEU, la valeur moyenne des motifs Intérêt pour le domaine d'études et Habituel d'étudier dans la famille est supérieure à la moyenne observée pour l'ensemble des étudiant-e-s. Les étudiant-e-s des HES évaluent le motif complément à leur formation professionnelle comme étant particulièrement important et la valeur qu'ils accordent aux motifs aspiration professionnelle, élargissement de l'horizon, multiplicité des possibilités professionnelles, chances sur le marché du travail et chances de revenus, reconnaissance sociale et exercice d'une activité rémunérée en parallèle est supérieure à la valeur moyenne attribuée à ces motifs par l'ensemble des étudiant-e-s. Pour les étudiant-e-s en HEP, les motifs aspiration professionnelle, capacités, amélioration de la société et activité rémunérée en parallèle sont plus importants que pour la moyenne des étudiant-e-s, tandis que tous les autres motifs jouent un rôle moins important.

Motifs pour le choix du domaine d'études selon le type de haute école, moyenne
(échelle de 1 = pas du tout à 5 = entièrement) **G 6.1**



Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

³⁴ Le libellé exact des différents motifs est consultable dans le questionnaire de l'enquête, qui peut être téléchargé sur le site Internet de l'enquête (www.etudiants-stat.admin.ch).

Les hommes attachent davantage d'importance que les femmes à la perspective de multiplier leurs possibilités professionnelles, d'augmenter leurs chances sur le marché du travail, d'améliorer leurs chances de revenus d'avoir une meilleure reconnaissance sociale, d'accomplir une formation complémentaire après la formation professionnelle et à l'habitude d'étudier dans leur famille.

En revanche, pour les femmes, les motifs de l'intérêt pour le domaine d'études, de l'aspiration professionnelle et de l'élargissement de l'horizon jouent un rôle plus important que pour les hommes. Ces différences s'expliquent en partie par la répartition inégale des sexes entre les groupes de domaines d'études et par les raisons motivant le choix du domaine d'études propres à ces groupes.

T6.1 Motifs pour le choix du domaine d'études et de la haute école selon le groupe de domaines d'études HEU respectivement le domaine d'études HES/HEP, moyenne
(échelle de 1 = pas du tout à 5 = entièrement)

	Critères pour le choix du domaine												Critères pour le choix de la haute école											
	Intérêt pour le domaine d'études	Domaine d'études correspond aux capacités	Améliorer les chances de revenu	Réaliser une aspiration professionnelle	Augmenter les chances sur le marché du travail	Multiplier les possibilités professionnelles	Élargir le horizon	Maintenir le coût des études aussi bas que possible	Habituel d'étudier dans la famille	Meilleure reconnaissance sociale	Exercer une activité rémunérée en parallèle	Formation complémentaire après la formation professionnelle	Amélioration de la société	Proximité avec le domicile	Suivre les cours avec des amis, des connaissances	Réputation de la haute école	Qualité d'encadrement dans cet établissement	Réputation du domaine d'études dans cette haute école	Seul établissement proposant l'orientation d'études	Situation financière	Principale langue d'enseignement	Proximité avec le lieu de l'activité rémunérée		
Sciences humaines et sociales	4,7	3,8	2,8	3,5	3,0	3,1	3,9	1,7	1,9	2,4	2,2	2,0	3,2	3,2	1,8	2,9	2,7	2,8	2,6	2,3	3,0	2,1		
Sciences économiques	4,3	3,8	4,1	3,7	4,4	4,4	3,7	1,8	2,3	3,1	2,2	2,1	3,0	2,9	2,1	3,8	3,2	3,7	2,0	2,3	2,8	2,0		
Droit	4,4	3,7	3,7	3,8	4,0	4,3	3,8	1,6	2,1	2,8	2,0	2,2	3,1	3,4	2,0	3,3	3,0	3,6	1,8	2,3	3,3	2,0		
Sciences exactes et naturelles	4,7	3,8	3,0	3,5	3,3	3,6	3,6	1,7	2,1	2,3	1,7	2,0	3,2	2,9	1,8	3,6	3,2	3,4	2,3	2,2	2,7	1,7		
Médecine et pharmacie	4,8	3,8	3,1	4,2	3,6	3,9	3,5	1,4 ^a	2,0 ^a	2,6	1,5 ^a	2,1 ^a	3,5	3,5	1,9	2,8	2,8	2,9	2,1	2,2	3,2	1,7		
Sciences techniques	4,6	3,9	3,3	3,7	3,7	4,0	3,5	1,8 ^a	2,2	2,5	1,5 ^a	1,8 ^a	3,4	2,4	1,7	4,2	3,7	3,9	2,9	1,9	2,7	1,4		
Interdisciplinaire et autres	4,7	4,0	3,0	3,7	3,2	3,2	3,6	1,6	1,8 ^a	2,2	2,3	2,0 ^a	3,2	3,0	1,9	2,8	2,7	2,8	2,8	2,1	2,9	1,9		
Total HEU	4,6	3,8	3,2	3,7	3,6	3,7	3,7	1,7	2,1	2,6	2,0	2,0	3,2	3,0	1,9	3,4	3,0	3,3	2,4	2,2	2,9	1,9		
Architecture, construction et planification	4,5	3,8	3,4	4,0	3,7	3,7	3,8	1,8	1,7	2,7	2,1	3,2	3,1	2,9	1,7	3,1	3,0	3,1	2,8	2,3	3,0	2,0		
Technique et IT	4,4	3,8	3,8	3,7	4,2	4,0	3,9	1,7	1,7	2,6	2,3	3,5	2,8	3,2	1,9	3,0	2,9	3,0	2,9	2,3	2,8	2,1		
Chimie et sciences de la vie	4,5	3,8	3,6	3,6	3,8	3,9	4,1	1,6	1,6	2,5	2,1	3,4	3,1	2,3	1,6	2,8	2,8	2,9	3,7	2,0	2,9	1,7		
Agriculture et économie forestière	4,7	3,6	3,4	3,8	3,7	4,0	3,9	1,5	1,7	2,2	1,8	2,8	3,1	1,9	1,5	2,8	2,6	2,9	4,5	1,6	2,2	1,4		
Economie et services	4,1	3,7	4,2	3,7	4,4	4,2	3,9	1,9	1,9	3,0	2,9	3,4	2,6	3,1	1,8	3,2	2,9	3,2	2,8	2,5	2,8	2,6		
Design	4,8	4,2	2,7	4,2	3,0	3,3	3,9	1,8	1,9	2,3	1,9	2,5	2,9	2,2	1,6	3,4	3,2	3,4	3,6	2,1	2,5	1,6		
Sport	4,9	4,4	3,2	4,3	3,3	3,4	4,0	1,5 ^a	1,4 ^a	2,3	2,6 ^a	3,0	2,7	1,7	1,7	3,8	3,4	3,7	4,0	1,6	2,4	1,5		
Musique, arts de la scène et autres arts	4,8	4,3	2,5	4,4	2,8	2,9	3,7	1,9 ^a	1,9 ^a	2,0	2,2	2,3 ^a	3,1	2,1	1,6	3,4	3,3	3,4	2,6	1,8	2,3	1,7		
Linguistique appliquée	4,7	4,5	3,2	3,8	3,6	3,5	3,8	1,6	1,6	2,2	2,0	2,5	2,4	2,2	1,4	2,5	2,5	2,7	4,1	1,8	2,6	1,7		
Travail social	4,5	4,0	3,2	4,2	3,6	4,1	3,9	1,7	1,7	2,5	2,6	2,7	3,6	3,3	1,6	2,9	2,7	2,9	2,4	2,3	2,8	2,4		
Psychologie appliquée	4,8	4,3	3,4	4,0	3,7	4,0	4,5	1,7	1,5	2,7	2,8	3,4	3,3	2,8	1,4	3,2	3,3	3,4	3,7	2,3	2,6	2,1		
Santé	4,6	3,9	2,8	4,2	3,6	4,0	3,6	1,7	1,7	2,4	1,9	2,7	3,3	3,0	1,7	2,6	2,6	2,7	3,0	2,1	3,1	1,8		
Formation des enseignants	4,3	4,0	3,0	4,2	3,6	3,0	3,5	1,6	1,6	2,1	2,4	2,2	3,3	3,4	1,7	2,3	2,4	2,2	2,7	2,1	2,5	2,2		
Total HES/HEP	4,4	3,9	3,4	4,0	3,8	3,7	3,8	1,8	1,7	2,5	2,4	2,9	3,0	3,0	1,7	2,9	2,8	2,9	2,8	2,2	2,7	2,2		

Coefficient de variation < 2,5%

^a Coefficient de variation ≥ 2,5% et < 5%

Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

Dans la plupart des groupes de domaines d'études, le motif de l'intérêt pour le domaine d'études est la motivation principale du choix des études. En outre, on observe trois configurations: dans le groupe de domaines d'études Médecine et pharmacie, les étudiant-e-s sont plus souvent motivés à réaliser une aspiration professionnelle. En revanche, dans les groupes de domaines d'études Droit et Sciences économiques, les motifs Multiples possibilités professionnelles, Augmenter les chances sur le marché du travail, Améliorer les chances de revenu et Meilleure reconnaissance sociale viennent au premier plan. L'importance des différents motifs d'études semble être plus équilibrée pour les domaines Sciences humaines et sociales et Sciences techniques.

La situation est plus complexe pour les domaines d'études des HES. Les motifs des étudiant-e-s des domaines Economie et services ou Technique et IT s'apparentent à ceux des étudiant-e-s en HEU du groupe de domaines d'études Sciences économiques et révèlent une forte orientation sur le marché du travail (Augmenter les chances sur le marché du travail et Améliorer les chances de revenu). Les motifs Réaliser une aspiration professionnelle et Multiples possibilités professionnelles suivent en majorité une tendance inverse. Font exception (outre les domaines d'études Santé et Psychologie appliquée) notamment le domaine Travail social, où les deux motifs ont une évaluation supérieure à la moyenne, et le domaine Linguistique appliquée où leur évaluation est inférieure à la moyenne. En comparaison, le motif

Branche correspond aux capacités reçoit une évaluation supérieure à la moyenne dans les domaines d'études Design, Sport, Musique, arts de la scène et autres arts, Linguistique appliquée et Psychologie appliquée.

6.1.2 Choix de la haute école

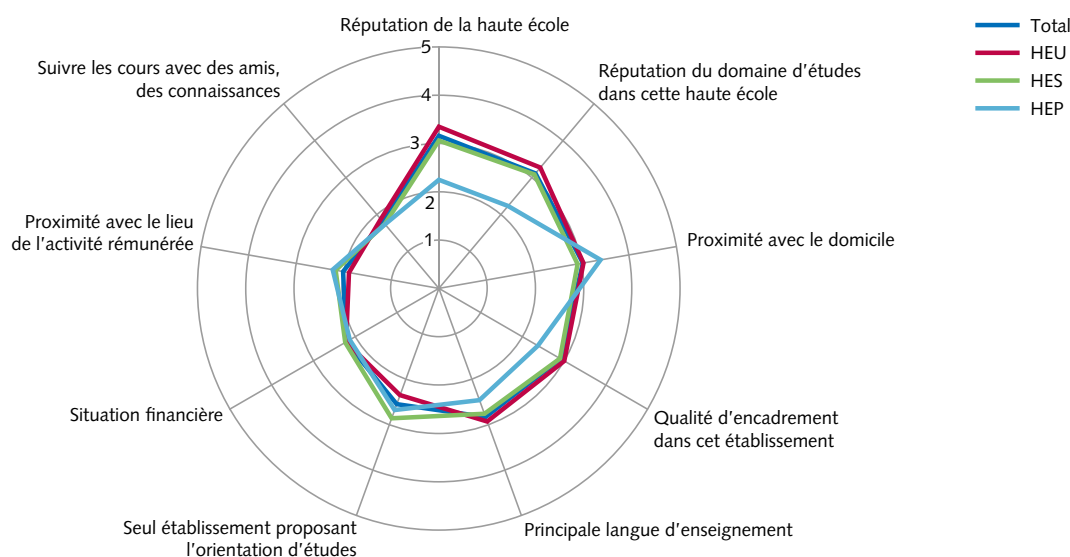
Les motifs Réputation de la haute école et Réputation de la branche d'études dans cette haute école ont obtenu les valeurs moyennes les plus élevées concernant le choix de la haute école. Le motif Proximité avec le domicile arrive en troisième position. Les motifs Qualité d'encadrement dans cet établissement, Principale langue d'enseignement et Seul établissement proposant l'orientation d'études obtiennent des évaluations moyennes. Les motifs Situation financière, Proximité avec le lieu de l'activité rémunérée et Suivre les cours avec des amis, des connaissances obtiennent les évaluations les plus faibles.

La réputation de la haute école et de la branche est plus importante pour les étudiant-e-s des HEU que pour ceux des HES et des HEP, et l'est moins pour les femmes que pour les hommes. Les motifs Seul établissement proposant l'orientation d'études et Proximité avec le lieu de l'activité rémunérée occupent une place plus importante dans les évaluations des étudiant-e-s des HES et des HEP. Dans les HEP, la Proximité avec le domicile est de loin l'argument le plus important pour le choix de la haute école.

Dans les groupes de domaines d'études (HEU) Sciences humaines et sociales, Droit, Médecine et pharmacie, la proximité avec le domicile est un motif important pour le

Motifs pour le choix de la haute école selon le type de haute école, moyenne
(échelle de 1 = pas du tout à 5 = entièrement)

G 6.2



Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

choix de la haute école. Ce n'est pas le cas des groupes de domaines d'études Sciences économiques, Sciences exactes et naturelles ou Sciences techniques, dans lesquels la réputation de la haute école et du domaine d'études dans cette haute école, ainsi que la qualité de l'encadrement enregistrent des valeurs moyennes supérieures aux valeurs moyennes observées pour l'ensemble des étudiant-e-s en HEU. Dans les domaines Sciences humaines et sociales et Sciences techniques, le motif Seul établissement proposant l'orientation d'études a une plus grande importance que celle observée en moyenne chez les étudiant-e-s en HEU. Dans les groupes de domaines d'études Médecine et pharmacie ou Droit, la Langue des cours est un argument plus important pour le choix de la haute école que pour la moyenne des étudiant-e-s en HEU.

Dans les HES, on distingue différents groupes pour ce qui est des motifs déterminant le choix de la haute école: Dans certains domaines d'études (Agriculture et économie forestière, Sport, Linguistique appliquée, Chimie et sciences de la vie) le choix de la haute école est plus fortement orienté en fonction d'une offre restreinte. Dans les autres domaines d'études, ce sont plutôt la réputation et la qualité de l'encadrement qui sont décisifs. Enfin, la Proximité avec le domicile est très importante pour un troisième groupe (Technique et IT, Travail social et Formation des enseignants).

6.2 Congés, arrêt temporaire et arrêt définitif

D'après les évaluations de l'OFS, dans les trois types de hautes écoles, environ 80% des étudiant-e-s qui arrivent au niveau bachelor terminent leur cursus³⁵. Au semestre de printemps 2013, 94% des personnes inscrites dans une haute école suisse au semestre d'automne 2012 déclarent qu'ils continueront d'étudier au semestre de printemps 2013. 3% ont pris un semestre ou deux de congés (avec ou sans autorisation officielle de la haute

école). 2% ont arrêté leurs études, mais souhaitent les reprendre plus tard. 1% déclarent avoir définitivement arrêté leurs études.

6.2.1 Raisons de prendre un semestre ou une année de congé

Les étudiant-e-s qui avaient pris un ou deux semestres de congé au moment de l'enquête ont été priés d'indiquer les raisons de leur décision. Ils pouvaient en fournir cinq au maximum.

Près de la moitié (46%) de ces étudiant-e-s ayant pris un ou deux semestres de congé indiquent comme raison le besoin d'acquérir d'autres expériences. 26% devaient exercer une activité rémunérée, 20% se sentaient stressés et surchargés et 17% doutaient du sens de leurs études. Entre 6% et 12% ont avancé comme raison de cette décision avoir échoué à des examens, des problèmes financiers, le service civil ou militaire, des raisons familiales ou de santé, des perspectives professionnelles incertaines ou une grossesse. 3% avaient reçu une réponse négative à leur demande de bourse, ce qui avait joué un rôle dans leur décision de prendre un ou deux semestres de congé. 28% avançaient d'autres raisons pour cette décision telles que les temps d'attente avant de commencer un master ou de pouvoir bénéficier de certains enseignements, une réorientation des études ou une période de stages. L'analyse suivant l'origine sociale révèle que les étudiant-e-s vivant chez des parents diplômés du tertiaire font plus souvent une pause dans leurs études pour acquérir d'autres expériences (55%) que ceux dont les parents ne sont pas diplômés du tertiaire (36%), et pour qui d'autres raisons ont tendance à venir au premier plan (ex.: activité rémunérée, stress et surcharge de travail).

Dans les HES, les étudiant-e-s ayant pris un ou deux semestres de congé justifient cette interruption plus rarement que la moyenne (29% contre 46%) par le besoin de faire d'autres expériences. Mais les étudiant-e-s en HES citent les Raisons de santé plus souvent que l'ensemble des étudiant-e-s (21%). Les étudiant-e-s en HES et en HEP invoquent plus souvent des raisons familiales (HES: 18%, HEP: 21%) que la moyenne des étudiant-e-s (9%). La maternité (11% chez les femmes, 1% chez les hommes) et le service civil et militaire (19% pour les hommes, 0% pour les femmes) sont des raisons spécifiques à chaque sexe d'interrompre momentanément les études.

Suivant le groupe d'âge, différentes raisons sont avancées pour prendre des congés. Alors que 61% des étudiant-e-s jusqu'à 25 ans indiquent le besoin d'acquérir d'autres expériences, cette raison n'est avancée que par 7% des plus de 30 ans. Les étudiant-e-s qui n'ont

T 6.2 Congé, arrêt temporaire et arrêt définitif des études, en %

En études	94
Un semestre/une année de congé	3
Arrêt temporaire des études	2
Arrêt définitif des études	1

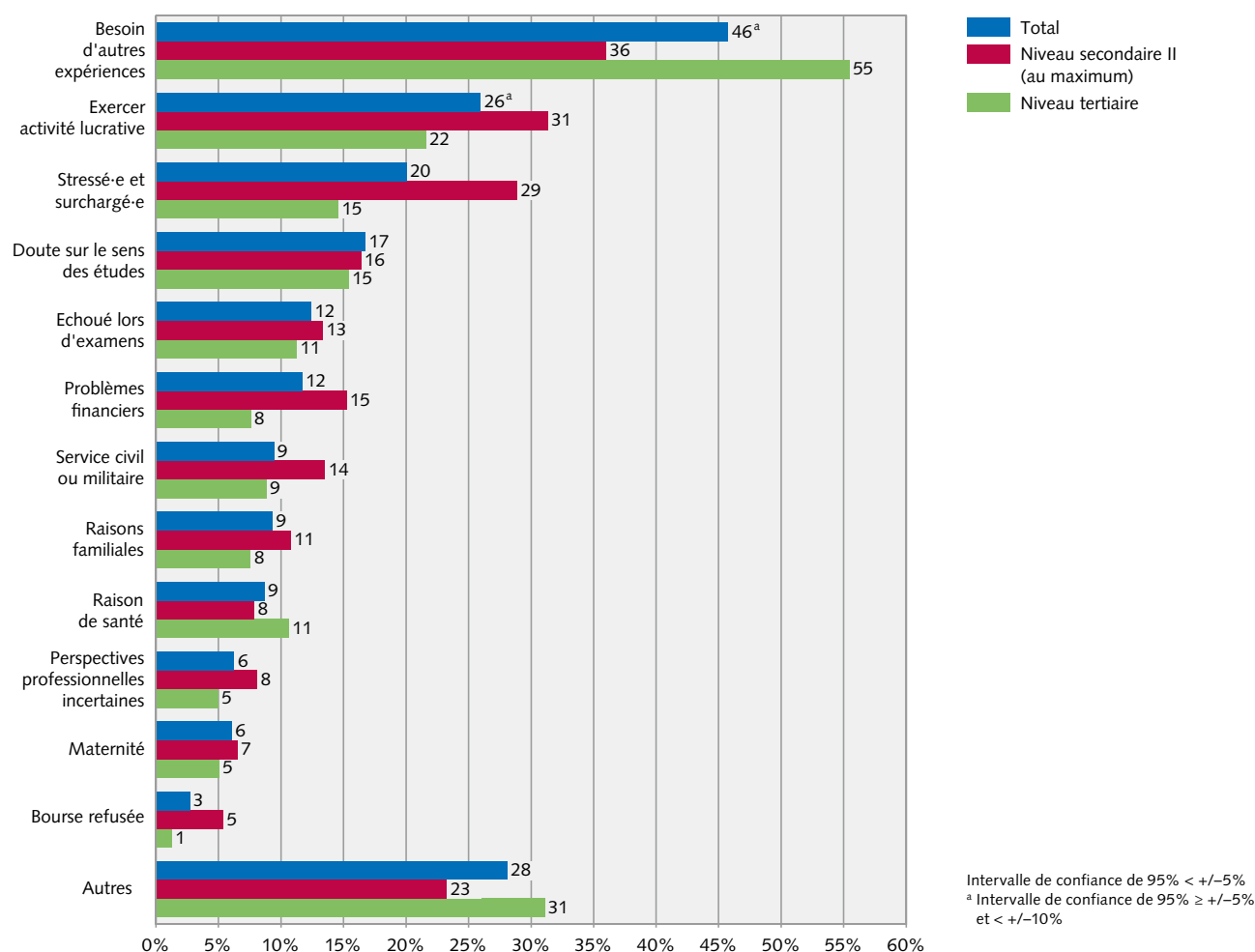
Source: SSE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

³⁵ OFS (2013): Baromètre de Bologne 2013.

Raisons pour prendre un ou deux semestres de congé selon le plus haut niveau de formation des parents, en % des étudiant-e-s ayant pris un ou deux semestres de congé (réponses multiples possibles)

G 6.3

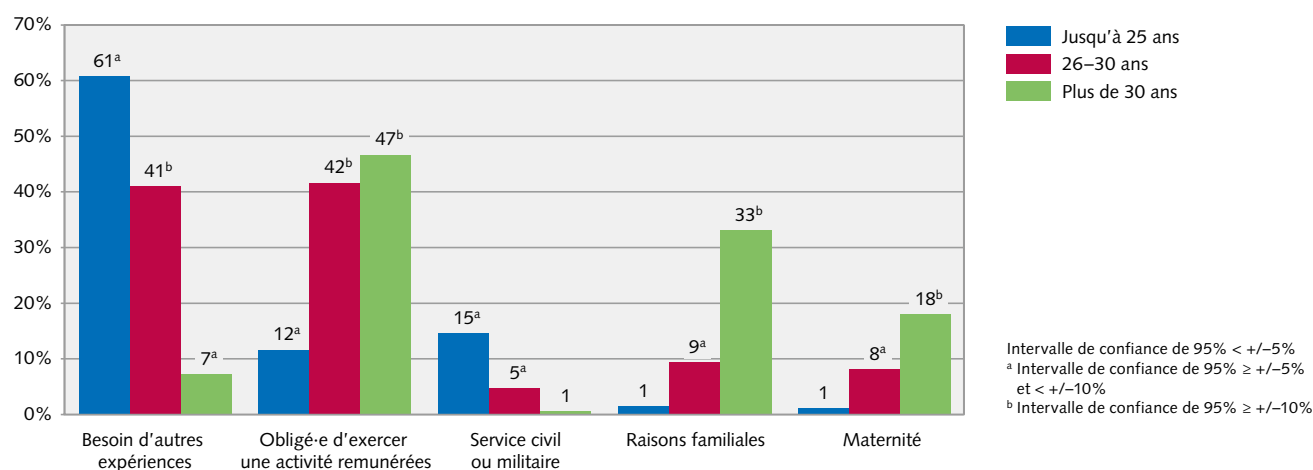


Sources: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

Raisons sélectionnées pour prendre un ou deux semestres de congé selon l'âge, en % des étudiant-e-s ayant pris un ou deux semestres de congé (réponses multiples possibles)

G 6.4



Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

pas plus de 25 ans interrompent moins souvent que la moyenne leurs études parce qu'ils sont obligés d'exercer une activité rémunérée, pour des raisons familiales ou pour cause de maternité, tandis que les plus de 30 ans prennent plus souvent que la moyenne un ou deux semestres de congé, à cause d'une activité rémunérée ou pour des raisons familiales. En revanche, la plupart de ces derniers ont déjà effectué le service civil ou militaire.

6.2.2 Les raisons d'arrêter les études

Les étudiant-e-s qui avaient arrêté leurs études, temporairement ou définitivement au moment de l'enquête ont été interrogés sur les raisons de leur décision. Ils pouvaient indiquer cinq raisons au maximum.

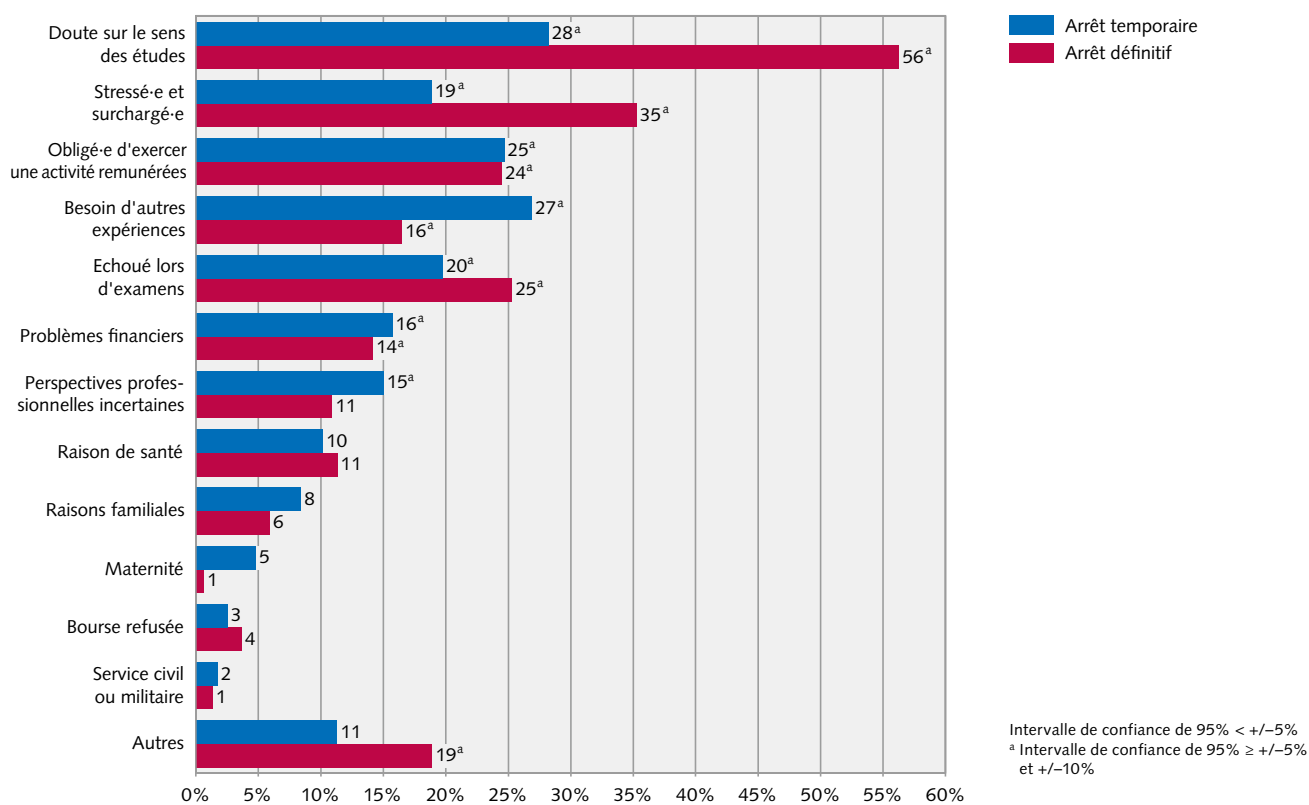
Plus de la moitié des personnes interrogées qui ont définitivement abandonné les études avancent comme raison leurs doutes sur le sens des études (56%). Autres raisons d'arrêter définitivement les études: le stress et la surcharge d'activités (35%), l'échec aux examens (25%) et la nécessité d'exercer une activité rémunérée (24%) sont aussi des. Le besoin de faire d'autres expériences est plus rarement (16%) avancé comme raison. Les personnes

interrogées ayant temporairement arrêté leurs études et prévoyant de les reprendre à l'avenir citent comme principales raisons de cet interruption des doutes sur le sens de leurs études (28%), le besoin d'acquérir d'autres expériences (27%) ou la nécessité d'exercer une activité rémunérée (25%). L'échec aux examens (20%) et le stress et la surcharge (19%) sont aussi des raisons importantes. Les deux groupes citent moins souvent des problèmes financiers, des perspectives professionnelles incertaines et des raisons de santé ou familiales. Les raisons maternité, bourse refusée et service civil ou militaire sont encore plus rarement avancées. 11% à 19% justifient leur décision par d'autres raisons. Il s'agit souvent d'attentes déçues par les études.

Si l'on considère ensemble les arrêts temporaires et définitifs, on observe des différences suivant le type de haute école, le sexe et l'âge des anciens étudiants. Une part importante (33%) des anciens étudiant-e-s en HEP justifient cet arrêt par des raisons de santé. En revanche, les problèmes financiers ou les perspectives professionnelles incertaines jouent plus rarement un rôle dans les HEP que pour la moyenne des étudiant-e-s qui abandonnent leurs études. La maternité (6% chez

Raisons de l'arrêt des études, en % des étudiant-e-s ayant arrêté leurs études temporairement ou définitivement (réponses multiples possibles)

G 6.5



Sources: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

les femmes) et le service civil ou militaire (3% chez les hommes) sont des raisons d'arrêter les études qui sont spécifiques à chaque sexe. La nécessité d'exercer une activité rémunérée est une raison fortement marquée par l'âge: plus les étudiant-e-s sont âgés, plus ils ont tendance à citer cette raison.

6.3 Séjours d'études

Dans le cadre de l'enquête, les étudiant-e-s ont été interrogés sur leurs éventuelles intentions de partir en séjour d'études ou leurs expériences dans ce domaine.

Par mobilité on entend ici le fait d'effectuer un séjour d'études d'au moins un semestre dans une autre haute école. Les résultats ci-après n'intègrent donc pas les autres formes de mobilité, comme le fait de participer à un programme d'études complet dans une autre haute école ou de suivre des cours dans plusieurs hautes écoles en parallèle.

6.3.1 Intentions de mobilité

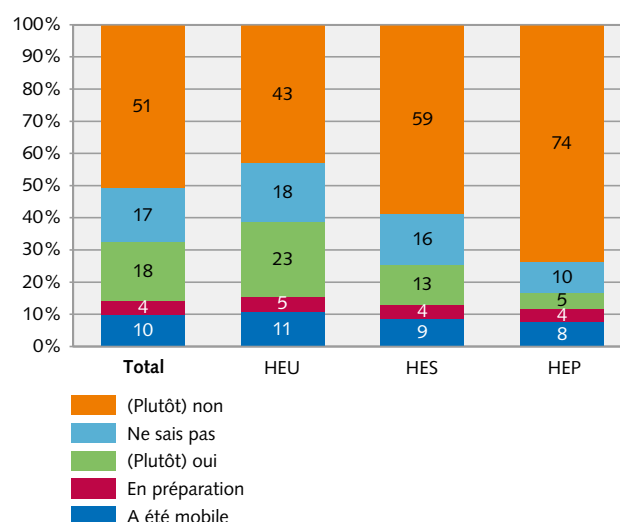
Au moment de l'enquête, 10% des étudiant-e-s avaient des intentions de mobilité. Cette proportion comprend aussi les étudiant-e-s qui effectuaient un séjour à ce moment-là. 4% des étudiant-e-s préparaient un séjour, 18% s'intéressaient à faire un séjour d'études et 17% étaient encore indécis. Près de la moitié des étudiant-e-s (51%) n'envisageaient pas vraiment («non» ou «plutôt non») d'effectuer un séjour d'études.

Les écarts sont marqués entre les différents types de hautes écoles. Une minorité (43%) des étudiant-e-s des HES excluent («non» ou «plutôt non») d'effectuer un séjour d'études, alors que c'est le cas d'une majorité des étudiant-e-s des HEP (74%) et des HES (59%).

Les intentions de mobilité varient selon l'âge des étudiant-e-s: jusqu'à 20 ans, la moitié des étudiant-e-s (49%) envisagent de faire un séjour d'études dans une autre haute école ou sont en train de le préparer. Et 2% ont déjà effectué un séjour d'études. Parmi les étudiant-e-s de 26 à 30 ans, 10% ont l'intention de faire un séjour d'études, 14% ont déjà effectué un tel séjour et près des deux tiers (65%) renoncent («non» ou «plutôt non») à en faire un. Chez les étudiant-e-s plus âgés (de 31 à 35 ans et de plus de 35 ans), respectivement 6% et 8% ont encore des intentions de mobilité, tandis que 11% et 5% ont déjà fait un séjour d'études. Près des trois quarts d'entre eux (74% et 76%) n'envisagent pas d'effectuer un séjour d'études («non» ou «plutôt non»).

Intentions de mobilité selon le type de haute école, en %

G 6.6

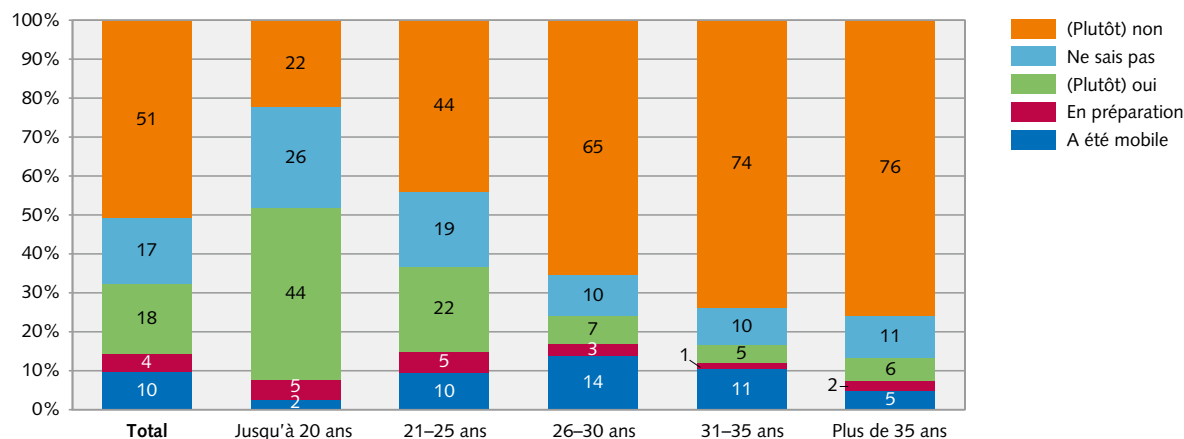


Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

Intentions de mobilité selon l'âge, en %

G 6.7



Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

Les intentions de mobilité des étudiant-e-s diminuent avec l'âge. Ce phénomène s'explique par la proportion plus élevée d'étudiant-e-s ayant déjà effectué un séjour d'études. Mais aussi par le fait que la séparation d'avec la famille et les enfants est un obstacle particulièrement important au séjour d'études. La majorité (72%) des étudiant-e-s avec un ou une partenaire et/ou des enfants n'envisagent pas («non» ou «plutôt non») de faire un tel séjour. Enfin, l'importance accordée aux différents obstacles à la mobilité change au fur et à mesure que l'âge augmente (voir chapitre 6.3.3).

Dans les HEU, concernant les intentions de mobilité des étudiant-e-s, de nettes différences existent entre les groupes de domaines d'études. Les étudiant-e-s en Sciences économiques sont plus nombreux à effectuer un séjour d'études et plus rares que les autres étudiant-e-s en HEU à ne pas envisager de faire un tel séjour («non» ou «plutôt non»). Les étudiant-e-s en Médecine et pharmacie, en Sciences humaines et sociales et ceux du domaine Interdisciplinaire et autres déclarent plus souvent ne pas envisager d'effectuer un séjour d'études («non» ou «plutôt non»).

T 6.3 Intentions de mobilité selon le groupe de domaines d'études HEU, en %

	Sciences économiques	Sciences humaines et sociales	Interdisciplinaire et autres	Sciences techniques	Droit	Sciences exactes et naturelles	Médecine et pharmacie	Total HEU
A été mobile	17	13	10	9	8	7	6	11
En préparation	6	4	6	5	5	3	6	5
(Plutôt) oui	25	19	14	29	31	24	20	23
Ne sais pas	17	15	19	19	22	26	14	18
(Plutôt) non	35	49	51	37	34	41	54	43

Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

Dans les HES aussi, les intentions de mobilité des étudiant-e-s varient en fonction des domaines d'études. Les étudiant-e-s en Linguistique appliquée sont les plus nombreux à effectuer un séjour d'études (21%) et les plus rares (28%) à ne pas envisager d'en faire un («non» ou «plutôt non»). Dans le domaine d'études Formation des enseignants, ils sont près des trois quarts (74%) à ne pas envisager de faire un séjour d'études («non» ou «plutôt non»).

T 6.4 Intentions de mobilité selon le domaine d'études HES/HEP, en %

	Linguistique appliquée	Sport	Travail social	Musique, arts de la scène et autres arts	Design	Economie et services	Architecture, construction et planification	Formation des enseignants	Psychologie appliquée	Chimie et sciences de la vie	Technique et IT	Agriculture et économie forestière	Santé	Total HES/HEP
A été mobile	21	15	13	12	10	10	9	8	5	5	5	4	4	8
En préparation	17	12	4	4	5	4	3	4	2	3	3	5	6	4
(Plutôt) oui	22	11	8	15	15	14	14	5	14	13	9	10	14	11
Ne sais pas	11	6	11	23	20	15	15	10	13	20	16	12	15	14
(Plutôt) non	28	55	64	46	51	57	58	74	65	59	67	70	62	62

Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

T 6.5 Intentions de mobilité selon le type de haute école, en %

	Total		HEU		HES		HEP	
	2009	2013	2009	2013	2009	2013	2009	2013
A été mobile	8	10	9	11	7	9	5	8
En préparation	6	4	6	5	5	4	3	4
(Plutôt) oui	23	18	28	23	16	13	7	5
Ne sais pas	14	17	14	18	14	16	6	10
(Plutôt) non	50	51	42	43	59	59	79	74

Source: SSEE 2009, 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

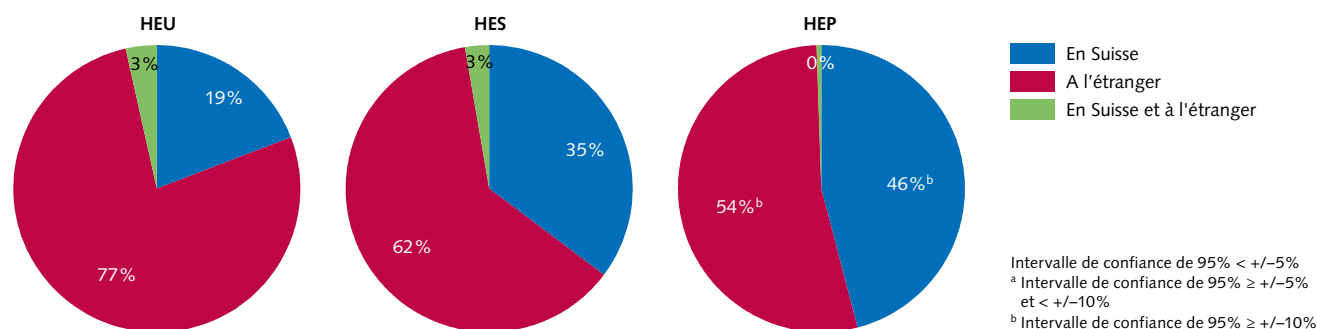
Par rapport à l'enquête 2009, on observe de faibles changements dans les intentions de mobilité. En 2013, les étudiant-e-s étaient un peu plus nombreux à effectuer un séjour d'études et un peu plus rares à préparer un séjour. La proportion d'indécis est passée de 14% à 17%. En même temps, les étudiant-e-s déclarent un peu plus rarement (2009: 23%, 2013: 18%) avoir l'intention de faire un séjour d'études.

6.3.2 Séjours d'études

71% des étudiant-e-s mobiles ont effectué leur séjour d'études à l'étranger, 26% dans une haute école suisse et 3% ont effectué des séjours d'études en Suisse et à l'étranger. En même temps, il s'avère que les étudiant-e-s en HES et HEP partent plus rarement à l'étranger (HES: 62%, HEP: 54%) et effectuent donc plus souvent leur séjour d'études en Suisse (HES: 35%, HEP: 46%).

Séjours d'études en Suisse et à l'étranger selon le type de haute école, en % des étudiant-e-s mobiles

G 6.8



Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

A l'inverse, les étudiant-e-s en HEU effectuent plus rarement (19%) leur séjour d'études en Suisse et plus souvent (77%) à l'étranger.

Séjours d'études à l'étranger selon le pays

Les étudiant-e-s ayant effectué leur séjour d'études à l'étranger l'ont fait dans un pays parmi une soixantaine. Mais les cinq destinations les plus fréquentes sont l'Allemagne (15%), la France (10%), les Etats-Unis (10%), la Grande-Bretagne (8%) et l'Espagne (7%). Ces destinations représentent la moitié des séjours d'études à l'étranger.

Caractère obligatoire et durée du séjour

Un sixième (16%) des étudiant-e-s ayant effectué leur séjour d'études à l'étranger l'ont fait parce que c'était obligatoire. Pour les étudiant-e-s ayant effectué un séjour en Suisse, la proportion des séjours à caractère obligatoire est nettement plus élevée (37%).

En règle générale, les séjours d'études durent un semestre: 71% des étudiant-e-s ayant effectué leur séjour d'études à l'étranger et 65% de ceux qui l'ont fait en Suisse ont passé un semestre dans une autre haute école. Les séjours durent rarement plus d'un an (Suisse: 9%, étranger: 1%).

Programmes de mobilité

Les étudiant-e-s ayant effectué leur séjour d'études à l'étranger l'ont effectué en majorité (57%) dans le cadre d'Erasmus ou d'un autre programme européen. 23% sont partis suite à un autre type de contrat passé avec la haute école, et 16% se sont organisés seuls. 3% sont partis dans le cadre d'un programme conjoint.

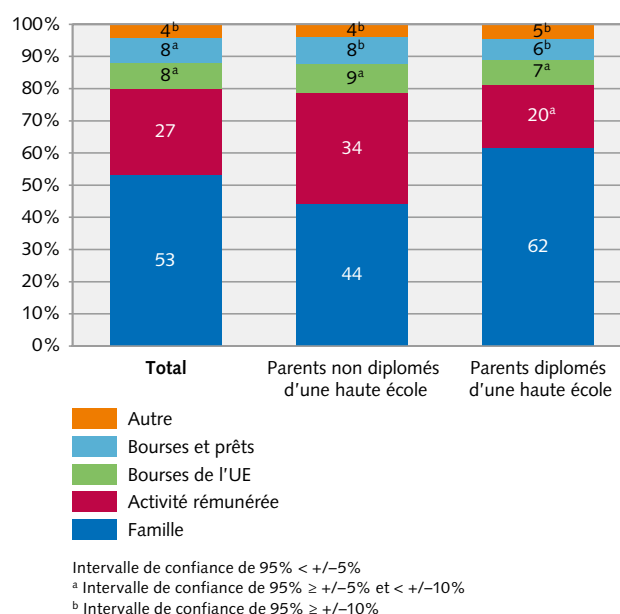
Parmi les étudiant-e-s ayant effectué leur séjour d'études en Suisse, un tiers environ déclare avoir organisé le séjour eux-mêmes (33%), être parti dans le cadre d'un accord bilatéral ou trilatéral (32%) ou avoir participé à un programme conjoint (31%). 4% sont partis dans le cadre d'un autre programme de mobilité.

Financement

La famille contribue le plus (à hauteur de 53%) au financement du séjour d'études, suivie des revenus de l'activité rémunérée (27%). En moyenne, 8% des moyens financiers nécessaires au financement d'un séjour à

Financement du séjour d'études à l'étranger selon le diplôme d'une haute école des parents, en %

G 6.9



Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

l'étranger proviennent d'une bourse de l'UE et 8% également d'autres bourses ou prêts. 4% proviennent d'autres sources de financement.

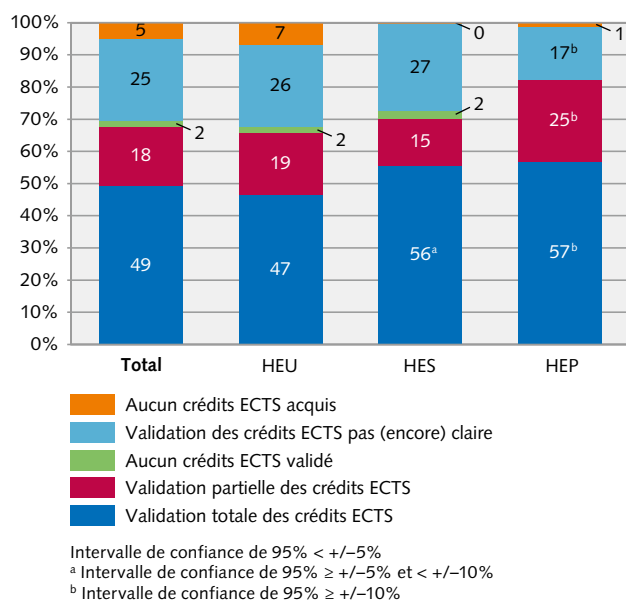
Les étudiant-e-s dont les parents sont diplômés d'une haute école sont plus (62%) soutenus par la famille que ceux dont les parents ne le sont pas (44%). La différence est compensée par une plus grande part du financement en provenance de l'activité rémunérée (34% contre 20%).

Attribution des crédits

La moitié (49%) des étudiant-e-s ayant effectué leur séjour d'études à l'étranger se voient attribuer la totalité des crédits. 18% indiquent que leurs crédits n'ont été que partiellement comptés. 2% déclarent en revanche qu'aucun crédit ne leur a été attribué. Au moment de l'enquête, un quart (25%) ne savaient pas (encore) combien de crédits leur seraient attribués. 5% déclarent qu'ils n'ont acquis aucun crédit dans le cadre de leur séjour, mais cela concerne essentiellement les étudiant-e-s en HEU.

Validation des crédits ECTS selon le type de haute école, en % des étudiant-e-s mobiles à l'étranger

G 6.10



Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

6.3.3 Difficultés et obstacles rencontrés pour effectuer un séjour d'études

Les étudiant-e-s ont été interrogés sur les difficultés rencontrées par rapport à un séjour d'études dans une haute école à l'étranger. Il leur a été demandé d'évaluer une série de difficultés, sur une échelle de 1 = «pas du tout» à 5 = «très largement».

Le temps nécessaire à l'organisation d'un séjour d'études à l'étranger et le surcoût financier généré par ce séjour sont les deux plus importantes difficultés rencontrées (évaluation moyenne de 2,7 chacune). Suivent dans l'ordre: difficultés à trouver un logement dans le pays d'accueil (2,2), prolongation de la durée des études (2,1), difficultés à obtenir des informations sur les possibilités de soutien (2,0) et peu de place d'échanges de mobilité (2,0).

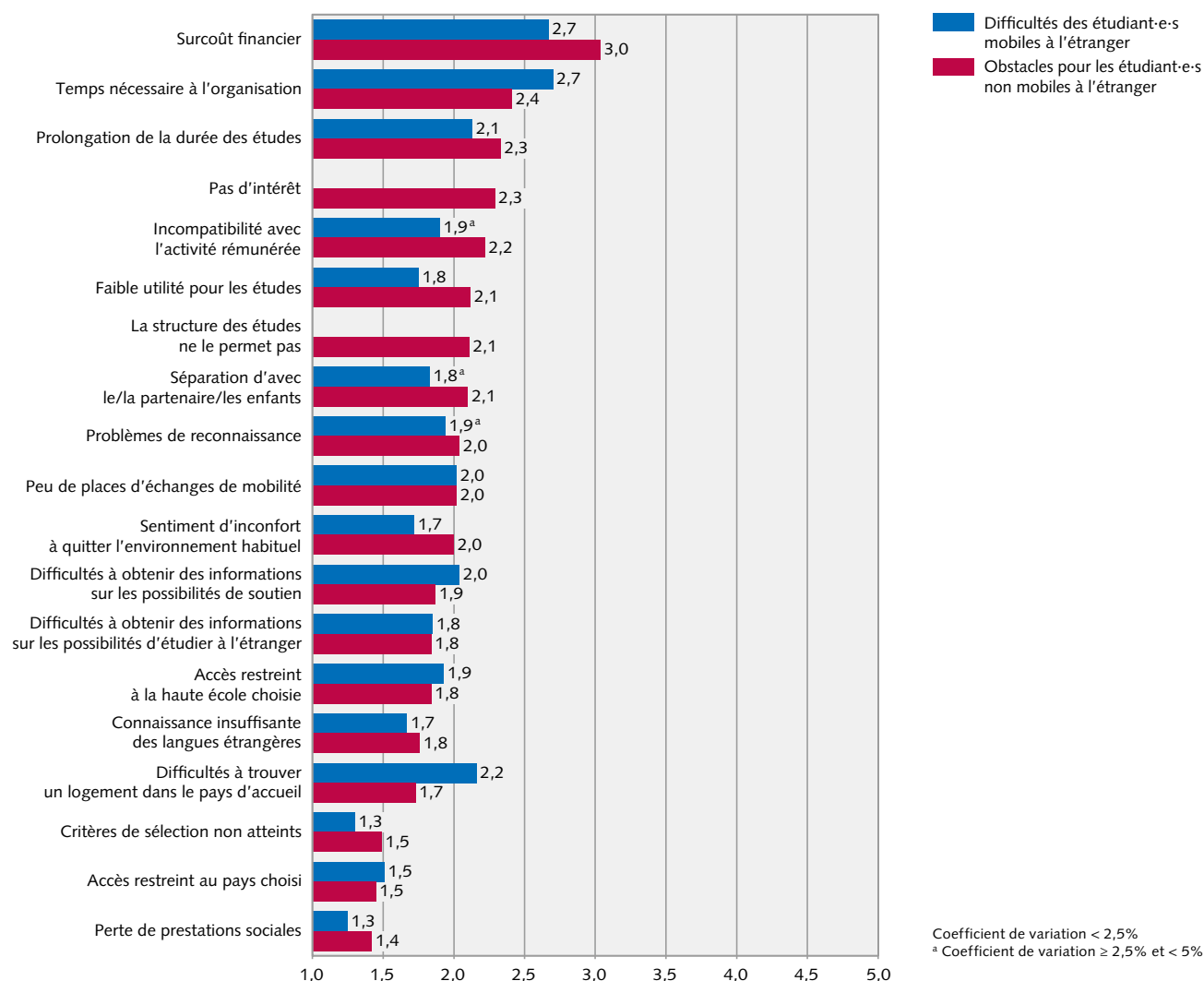
Les étudiant-e-s n'ayant pas effectué de séjour à l'étranger ont été priés d'indiquer dans quelle mesure certains aspects représentaient pour eux des obstacles à un éventuel projet de ce type. Il leur a été demandé d'évaluer une série d'obstacles, sur une échelle de 1 = «pas du tout» à 5 = «très largement». Les étudiant-e-s qui ont effectué un séjour d'études en Suisse ont aussi été invités à s'exprimer sur les obstacles à un éventuel séjour à l'étranger; ils sont considérés dans le groupe des étudiant-e-s n'ayant pas effectué de séjour d'études à l'étranger.

Pour les étudiant-e-s n'ayant pas effectué de séjour à l'étranger, l'obstacle du surcoût financier est le plus important (note moyenne: 3,0). Les autres raisons avancées sont le temps nécessaire à l'organisation (2,4), la prolongation de la durée des études (2,3), un faible intérêt pour ce type de séjour (2,3) et l'incompatibilité avec l'activité rémunérée (2,2).

Si l'on compare les difficultés rencontrées par les étudiant-e-s ayant effectué un séjour d'études à l'étranger aux obstacles rencontrés par les étudiant-e-s n'étant pas sortis de Suisse, on constate une pondération semblable. Cependant, les difficultés d'organisation concrète (temps nécessaire à l'organisation, difficultés à trouver un logement dans le pays d'accueil et difficultés à obtenir des informations sur les possibilités de soutien) ont une importance plus grande pour les étudiant-e-s ayant effectué un séjour d'études à l'étranger. A l'inverse, les aspects qui constituent généralement un obstacle à la mobilité

Difficultés des étudiant-e-s mobiles à l'étranger et obstacle pour les étudiant-e-s non mobiles à l'étranger, moyenne (échelle de 1 = pas du tout à 5 = très largement)

G 6.11

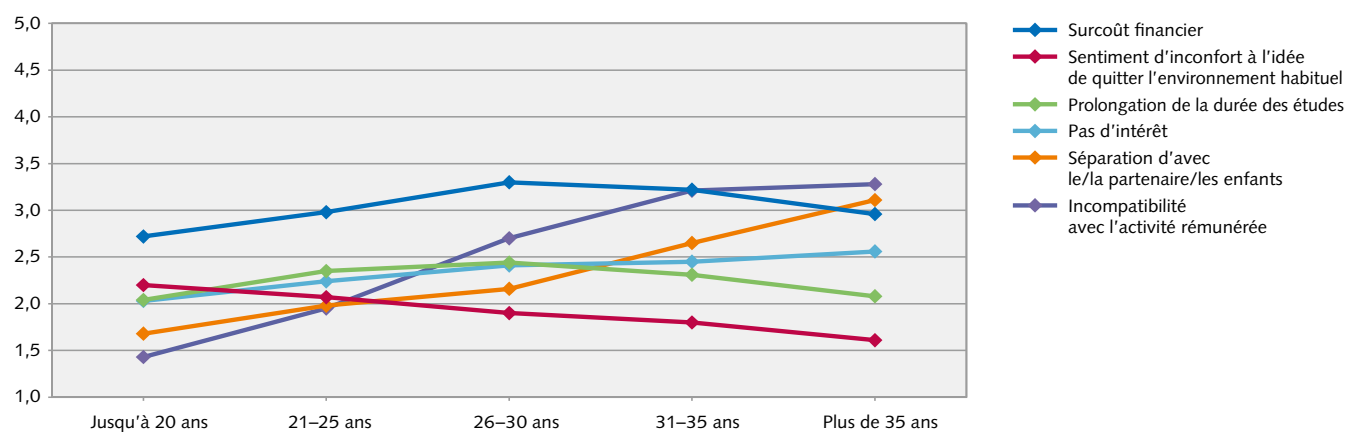


Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

Obstacles sélectionnés pour les étudiant-e-s non mobiles à l'étranger selon l'âge, moyenne (échelle de 1 = pas du tout à 5 = très largement)

G 6.12



Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

ont un poids plus important pour les étudiant-e-s n'ayant pas effectué de séjour à l'étranger: le surcoût financier, mais aussi la prolongation de la durée des études, l'incompatibilité avec l'activité rémunérée, la faible utilité pour les études, la séparation d'avec le/la partenaire/les enfants, la connaissance insuffisante des langues étrangères, les critères de sélection non atteints et la perte de prestations sociales.

La valeur attribuée à certains obstacles à la mobilité varie au fur et à mesure que les étudiant-e-s deviennent plus âgés. Ainsi, le sentiment d'inconfort à quitter l'environnement habituel diminue avec l'âge. En revanche, l'incompatibilité avec l'activité rémunérée, la séparation d'avec le/la partenaire/les enfants et le manque d'intérêt augmentent avec l'âge. C'est parmi le groupe d'âge moyen (26–30 ans) que l'on observe les moyennes les plus élevées pour les obstacles du surcoût financier et de la prolongation de la durée des études.

6.4 Intention de poursuivre des études

Les étudiant-e-s ont été interrogés sur leurs intentions de poursuivre leurs études au terme du cursus d'études en cours.

6.4.1 Poursuite des études

Au total, à peine la moitié (48%) des étudiant-e-s déclarent vouloir poursuivre leurs études au terme du cursus d'études en cours. Cependant, les intentions varient beaucoup suivant le type de haute école et le niveau d'études.

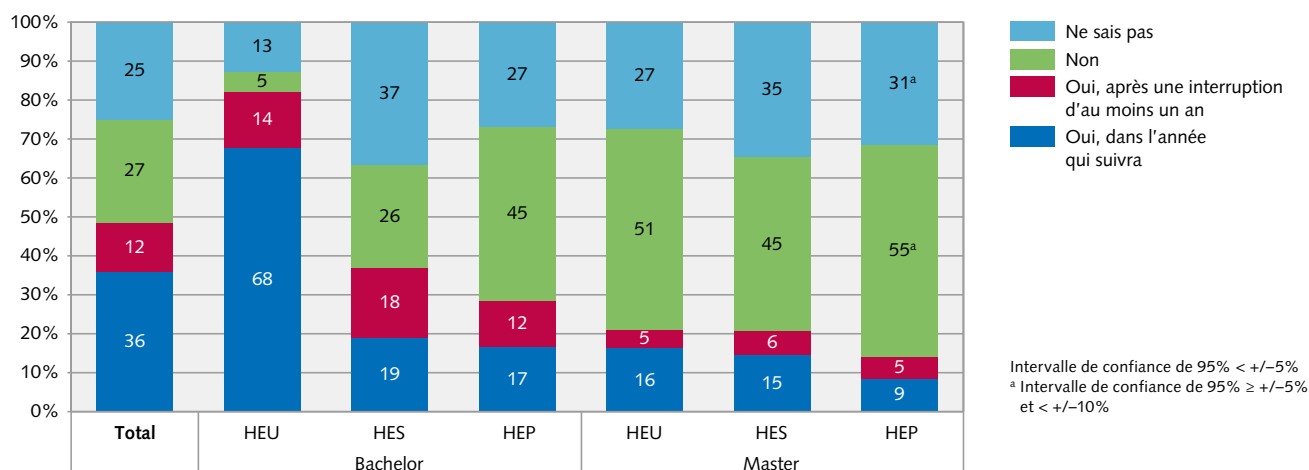
82% des étudiant-e-s en bachelor des HEU souhaitent poursuivre leurs études après l'obtention du titre au terme du cursus en cours, et la grande majorité d'entre eux (68%) dans l'année qui suit. 14% prévoient un arrêt de plus d'un an après l'obtention du titre et avant de poursuivre leurs études. Seulement 5% des étudiant-e-s en bachelor des HEU ont déjà décidé de ne pas continuer leurs études. Il est donc clair que le master reste le titre habituellement visé en HEU.

Parmi les étudiant-e-s en bachelor des HES et des HEP, la part de ceux qui souhaitent continuer leurs études après l'obtention du titre du cursus en cours (resp. 37% et 29%) est bien plus faible que celle observée dans les HEU. En comparaison, beaucoup d'entre eux déclarent qu'ils souhaitent repousser la poursuite de leurs études à plus d'un an plus tard. Il est possible qu'en HES et en HEP, les études de master soient considérées comme une qualification supplémentaire pouvant être suivie au fil d'une future carrière professionnelle. Parfois, quelques années d'expérience professionnelle sont aussi demandées pour pouvoir accéder au cursus de master dans les HES et les HEP. Dans les HEP, un grand nombre d'étudiant-e-s en bachelor (45%) ont déjà décidé de ne pas continuer leurs études après l'obtention du titre du cursus en cours. C'est une proportion plus faible en HES (26%), ce qui s'explique aussi par le fait que la part des étudiant-e-s en bachelor des HES n'ayant encore pris aucune décision concernant la poursuite de leurs études est plus importante (37%).

Si l'on compare à ceux qui sont en bachelor, on constate des différences moins nettes parmi les étudiant-e-s en master des trois types de hautes écoles.

Intention de continuer les études lorsque avoir achevé le niveau d'études actuel selon le type de haute école et le niveau d'études, en %

G 6.13



Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

La part des étudiant·e·s en master qui décident de ne pas continuer leurs études après l'obtention du titre du cursus en cours est plus faible en HES (45%) qu'en HEU (51%). En même temps, la part des indécis est supérieure chez les étudiants en master des HES (35%), par rapport à celle observée en HEU (27%). Statistiquement, les étudiant·e·s en master des HEP ne se distinguent pas significativement de ceux des HEU ou des HES.

Suivant le groupe de domaines d'études et le niveau d'études, les étudiant·e·s des HEU expriment des intentions différentes: au niveau bachelor, les étudiant·e·s en Droit et en Médecine et pharmacie sont plus nombreux (79% pour les deux domaines) que la moyenne observée chez les étudiant·e·s en bachelor des HEU à envisager de continuer leurs études directement. Pour les étudiant·e·s en bachelor des Sciences humaines et sociales (61%) et des Sciences économiques (58%), c'est plus rarement le cas.

Au niveau master, les étudiant·e·s en Sciences exactes et naturelles sont plus nombreux que la moyenne (25%) à programmer la poursuite directe de leurs études. Les étudiant·e·s en master de Sciences économiques et de Sciences techniques envisagent nettement plus rarement que la moyenne des étudiant·e·s en master des HEU de poursuivre directement leurs études après l'obtention du titre du cursus en cours (resp. 8% et 9%).

T 6.6 Intention de continuer les études après avoir achevé le niveau d'études actuel selon le groupe de domaines d'études HEU et le niveau d'études, en %

		Total HEU	Sciences humaines et sociales	Sciences économiques	Droit	Sciences exactes et naturelles	Médecine et pharmacie	Sciences techniques	Interdisciplinaire et autres
Bachelor	Oui, dans l'année qui suivra	68	61	58	79	71	79	74	63 ^a
	Oui, après une interruption d'au moins un an	14	15	22	11	13	6	15	12
	Non	5	7	6	3	4	8	4	8
	Ne sais pas	13	18	14	7	12	6	7	17
Master	Oui, dans l'année qui suivra	16	19	8	12	25 ^a	18 ^a	9	21 ^a
	Oui, après une interruption d'au moins un an	5	5	4	8	3	4	4	5
	Non	51	48	65 ^a	48 ^a	40 ^a	58 ^a	55 ^a	47 ^a
	Ne sais pas	27	28	23	31 ^a	31 ^a	20 ^a	32 ^a	27 ^a

Intervalle de confiance de 95% < +/-5%

^a Intervalle de confiance de 95% ≥ +/-5% et < +/-10%

Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

T 6.7 Intention de continuer les études après avoir achevé le niveau d'études actuel selon le domaine d'études HES/HEP et le niveau d'études, en %

		Total HES/HEP	Architecture, construction et planification	Technique et IT	Chimie et sciences de la vie	Agriculture et économie forestière	Economie et services	Design	Sport	Musique, arts de la scène et autres arts	Linguistique appliquée	Travail social	Psychologie appliquée	Santé	Formation des enseignants
Bachelor	Oui, dans l'année qui suivra	19	17	14	18	9	19	24	45 ^a	63 ^a	33	10	52	11	17
	Oui, après une interruption d'au moins un an	17	15	14	12	7	23	15	10	11	12	16	15	20	12
	Non	29	32	32	32	55	21	20	13	7	18	33	5	32	45
	Ne sais pas	35	36	39	38	29	37	42	32 ^a	18	38	41	29	37	27
Master	Oui, dans l'année qui suivra	13	4	1	11 ^a	**	5	5	0	25	**	7 ^a	12 ^a	13 ^b	9
	Oui, après une interruption d'au moins un an	6	5	2	2	**	6	7 ^a	0	6	**	10 ^a	3	15 ^b	5
	Non	48	66 ^b	71 ^b	55 ^b	**	51 ^b	55 ^a	81 ^a	30 ^a	**	59 ^b	64 ^a	36 ^b	55 ^a
	Ne sais pas	34	24 ^a	26 ^b	32 ^b	**	38 ^a	33 ^a	19 ^a	39 ^a	**	23 ^b	21 ^a	36 ^b	31 ^a

** Moin de 25 cas

Intervalle de confiance de 95% < +/-5%

^a Intervalle de confiance de 95% ≥ +/-5% et < +/-10%

^b Intervalle de confiance de 95% ≥ +/-10%

Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

Dans les HES et les HEP, les autres intentions d'études varient aussi en fonction du domaine et du niveau d'études. Dans les domaines Musique, arts de la scène et autres arts (63%), Psychologie appliquée (52%), Sport (45%), Linguistique appliquée (33%) et Design (24%) un nombre supérieur à la moyenne des étudiant-e-s en bachelor déclarent vouloir continuer leurs études dans l'année qui suit l'obtention du titre du cursus en cours. En revanche, les étudiant-e-s en bachelor des domaines d'études Economie et services prévoient plus fréquemment (23%) de faire une pause de plusieurs années avant de continuer leurs études. Dans les domaines Agriculture et économie forestière ou Formation des enseignants, les étudiant-e-s envisagent de continuer leurs études plus rarement que la moyenne des étudiant-e-s en bachelor des HES et des HEP (où respectivement 55% et 45% ne poursuivent pas leurs études).

Dans le domaine d'études Musique, arts de la scène et autres arts, au niveau master, les étudiant-e-s souhaitant poursuivre leurs études dans l'année sont bien plus nombreux (25%) que la moyenne des étudiant-e-s de niveau master des HES et des HEP. En revanche, dans les domaines Sport (81%), Technique et IT (71%), Architecture, construction et planification (66%) et Psychologie appliquée (64%), au niveau master, les étudiant-e-s sont plus nombreux que la moyenne à ne pas vouloir continuer leurs études.

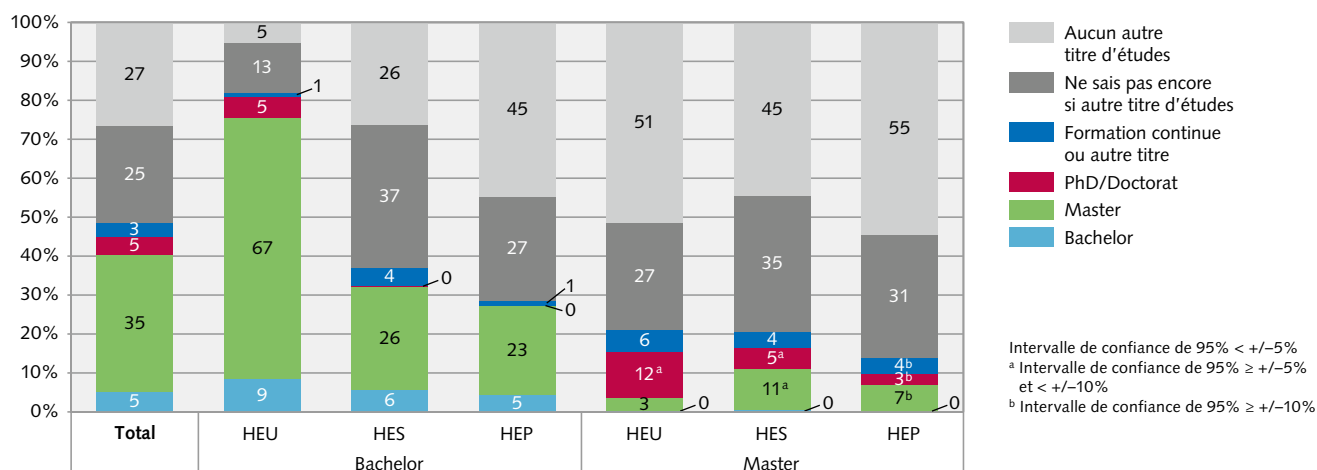
6.4.2 Titre d'études visé

Au total, 48% des étudiant-e-s visent un autre titre au terme du niveau d'études actuel (voir aussi chapitre 6.4.1).

Les étudiant-e-s en bachelor des HEU sont 67% à vouloir ensuite passer un master. Dans les HES et les HEP, cette proportion est respectivement de 26% et 23%, soit nettement plus faible. Les titres de formation continue (MAS, MBA, DESS, DEA etc.) et les autres titres sont plus souvent visés par les étudiant-e-s en bachelor des HES (4%) que par ceux des HEP (1%) et des HEU (1%). Parmi les étudiants en bachelor, 6% de ceux qui sont en HES et 5% de ceux qui sont en HEP prévoient ensuite un deuxième titre de bachelor, alors que cet objectif est cité par 9% des étudiant-e-s des HEU.

Les étudiant-e-s en master des HEU visent le plus souvent (12%) un doctorat comme titre supérieur. Ils sont nettement plus rares à citer comme objectif une Formation continue ou autre titre (6%) ou un deuxième master (3%). Dans les HES et les HEP, environ 11% et 7% des étudiant-e-s en master prévoient de passer un autre master.³⁶ La part des étudiant-e-s en master des HES et des HEP qui souhaitent passer un doctorat à la fin de leurs études (5% et 3%) est nettement plus faible. Les cursus Formation continue ou autre titre sont cités dans des proportions équivalentes par les étudiants en master des trois types de hautes écoles. Entre 4% et 6% visent un titre de cette nature après le master.

Titre d'études aspiré selon le type de haute école et le niveau d'études, en % G 6.14



Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

³⁶ Dans les HES, il s'agit souvent d'étudiant-e-s des domaines d'études Musique, arts de la scène et autres arts, pour lesquels, dans certains cursus le programme d'études prévoit deux masters.

6.4.3 Poursuite des études à l'étranger

Il a été demandé aux étudiant-e-s qui souhaitent poursuivre leurs études après l'obtention du titre du cursus en cours s'ils souhaitaient le faire en Suisse ou à l'étranger.

Les trois quarts (75%) des étudiant-e-s dans ce cas envisagent de le faire en Suisse. 8% prévoient de poursuivre leurs études à l'étranger, tandis que 18% n'ont pas encore décidé. Pour les étudiant-e-s en bachelor, la part de ceux qui souhaitent poursuivre leurs études à l'étranger est nettement plus élevée en HES (12%) qu'en HEU (6%). Il est possible qu'en HES les étudiant-e-s de niveau master disposent à l'étranger de possibilités supplémen-

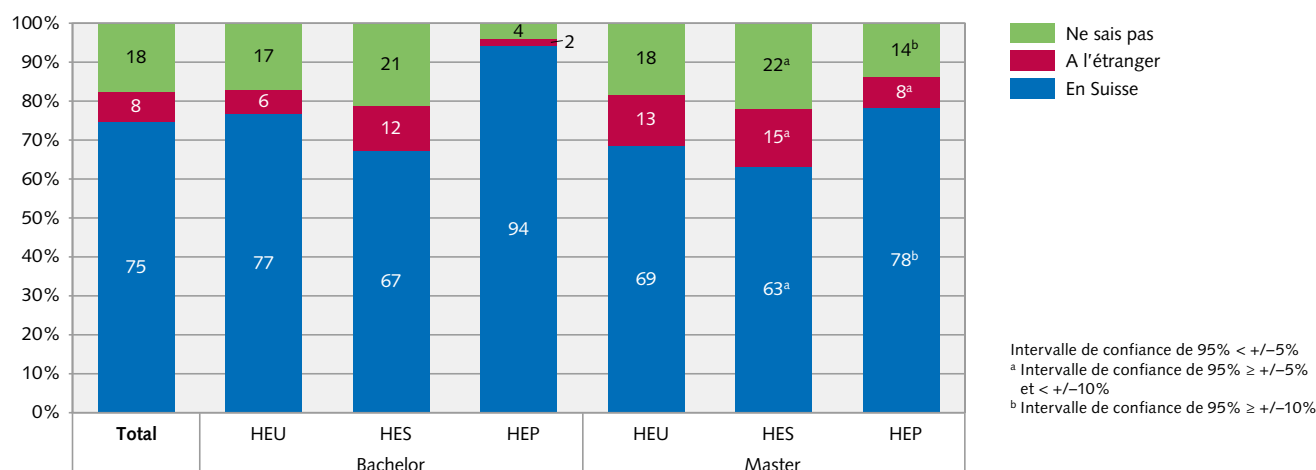
taires pour poursuivre leurs études. Dans les HEP, seulement 2% envisagent de poursuivre leurs études à l'étranger, ce qui reflète bien le caractère national de la formation des enseignants.

Au niveau master, les variations entre les différents types de hautes écoles ne sont pas statistiquement significatives.

Au niveau du choix du lieu d'études, les étudiant-e-s issus de la migration n'ont pas une attitude très différente de ceux qui ne le sont pas: la grande majorité des étudiant-e-s qui ont décidé de poursuivre leurs études après l'obtention du titre du cursus en cours prévoient de le faire en Suisse. Seuls les étudiant-e-s issus de la migration

Lieu d'études planifié selon le type de haute école et le niveau d'études,
en % des étudiant-e-s ayant l'intention de continuer leurs études

G 6.15

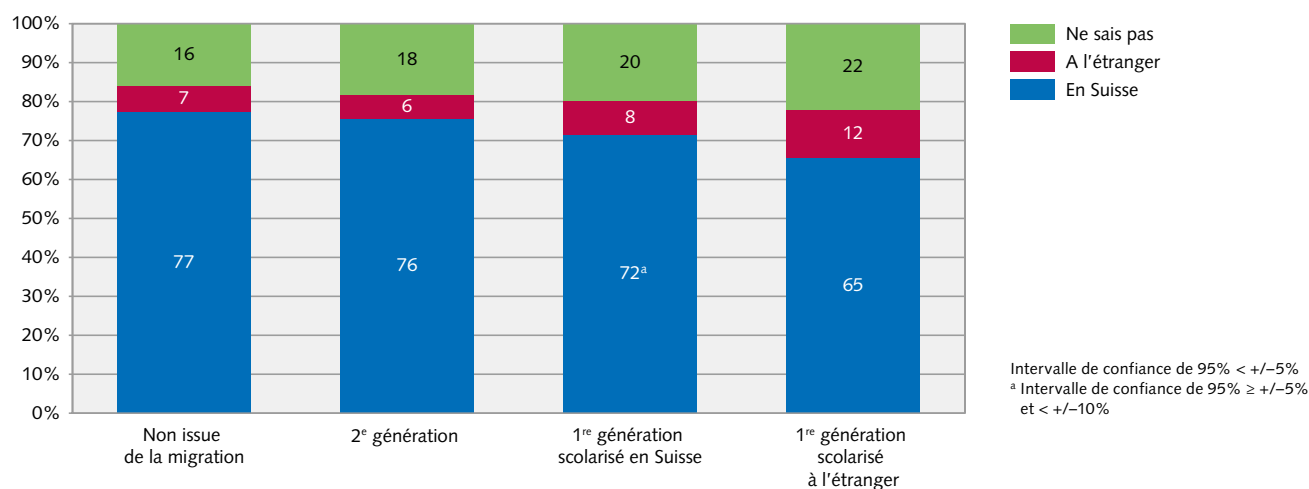


Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

Lieu d'études planifié selon le statut migratoire,
en % des étudiant-e-s ayant l'intention de continuer leurs études

G 6.16



Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

de première génération et scolarisés à l'étranger indiquent un peu plus souvent (12%) que les étudiant-e-s non issus de la migration (7%) vouloir poursuivre leurs études à l'étranger. Ils sont aussi plus rares à prévoir de continuer leurs études en Suisse (65%) et sont plus nombreux à ne pas avoir encore décidé du lieu d'études (22%).

Dans les HEU, les étudiant-e-s en Sciences économiques sont proportionnellement plus nombreux (12%) que la moyenne des étudiant-e-s à prévoir de poursuivre leurs études à l'étranger. Les étudiant-e-s en Droit (4%) ou en Médecine et pharmacie (2%) l'envisagent en revanche moins souvent.

Dans les HES, c'est dans le domaine Design que la proportion d'étudiant-e-s envisageant de poursuivre leurs études à l'étranger est la plus importante (27%). Cette part est aussi au-dessus de la moyenne dans les domaines Agriculture (17%), Architecture, construction et planification (14%), Economie et services (14%) et Musique, arts de la scène et autres arts (12%).

6.4.4 Changement de type de haute école

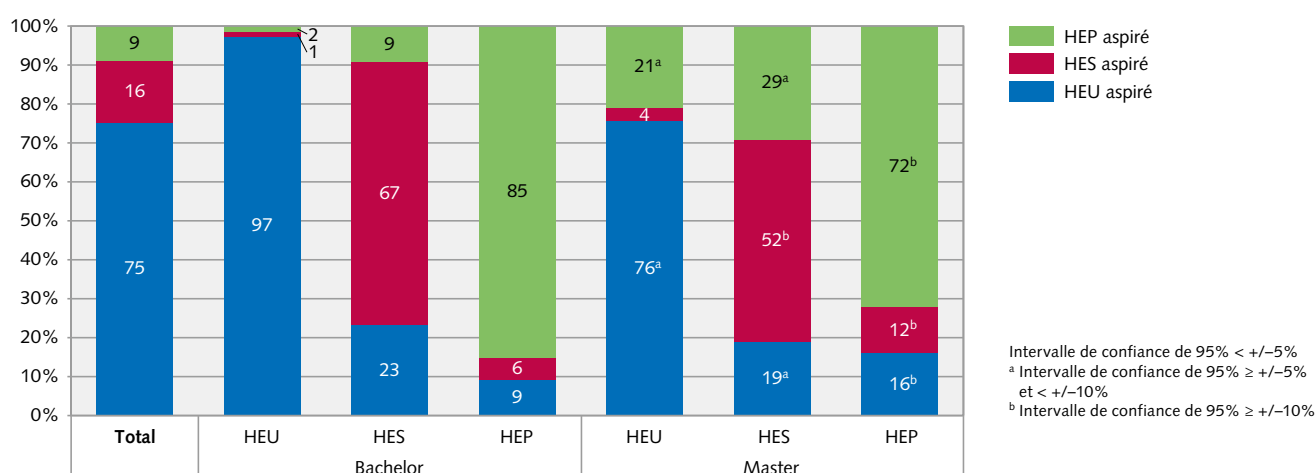
Il a été demandé aux étudiant-e-s qui souhaitent poursuivre leurs études en Suisse après l'obtention du titre du cursus en cours dans quel type de haute école ils envisageaient de le faire.

Au total, les trois quarts (75%) des étudiant-e-s souhaitent continuer leurs études dans une HEU. Un sixième (16%) envisagent de le faire dans une HES. Un dixième (9%) prévoient de poursuivre dans une HEP.

Si l'on prend en compte le type de haute école et le niveau d'études, il s'avère que la majorité des étudiant-e-s pensent continuer leurs études dans le type de haute école dans lequel ils sont déjà. Ce phénomène est particulièrement marqué au niveau bachelor: 97% des étudiant-e-s en bachelor des HEU envisagent de continuer dans une HEU, 85% des étudiant-e-s en bachelor dans une HEP pensent poursuivre dans une HEP et 67% des étudiants en bachelor dans une HES programment de rester dans une HES. Au niveau master, ces proportions passent aux trois quarts en HEU et en HEP (HEU: 76%, HEP: 72%) et à une bonne moitié en HES (52%). Le changement vers une HEP arrive au premier plan dans les HEU et les HES (HEU: 21%, HES: 29%). Dans les HEP, les étudiant-e-s en master prévoient plus souvent de poursuivre leurs études dans une HEU (16%) que dans une HES (12%).

Type de haute école aspiré selon le type de haute école actuel et le niveau d'études, en % des étudiant-e-s ayant l'intention de continuer leurs études en Suisse

G 6.17



Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

6.5 Passage au master

Dans le cadre de l'enquête, les étudiant·e·s en bachelor ont été interrogés sur leurs intentions de poursuivre en master. Les étudiant·e·s en master ont par contre été invités à répondre à quelques questions sur leur passage au master.

6.5.1 Début du master prévu

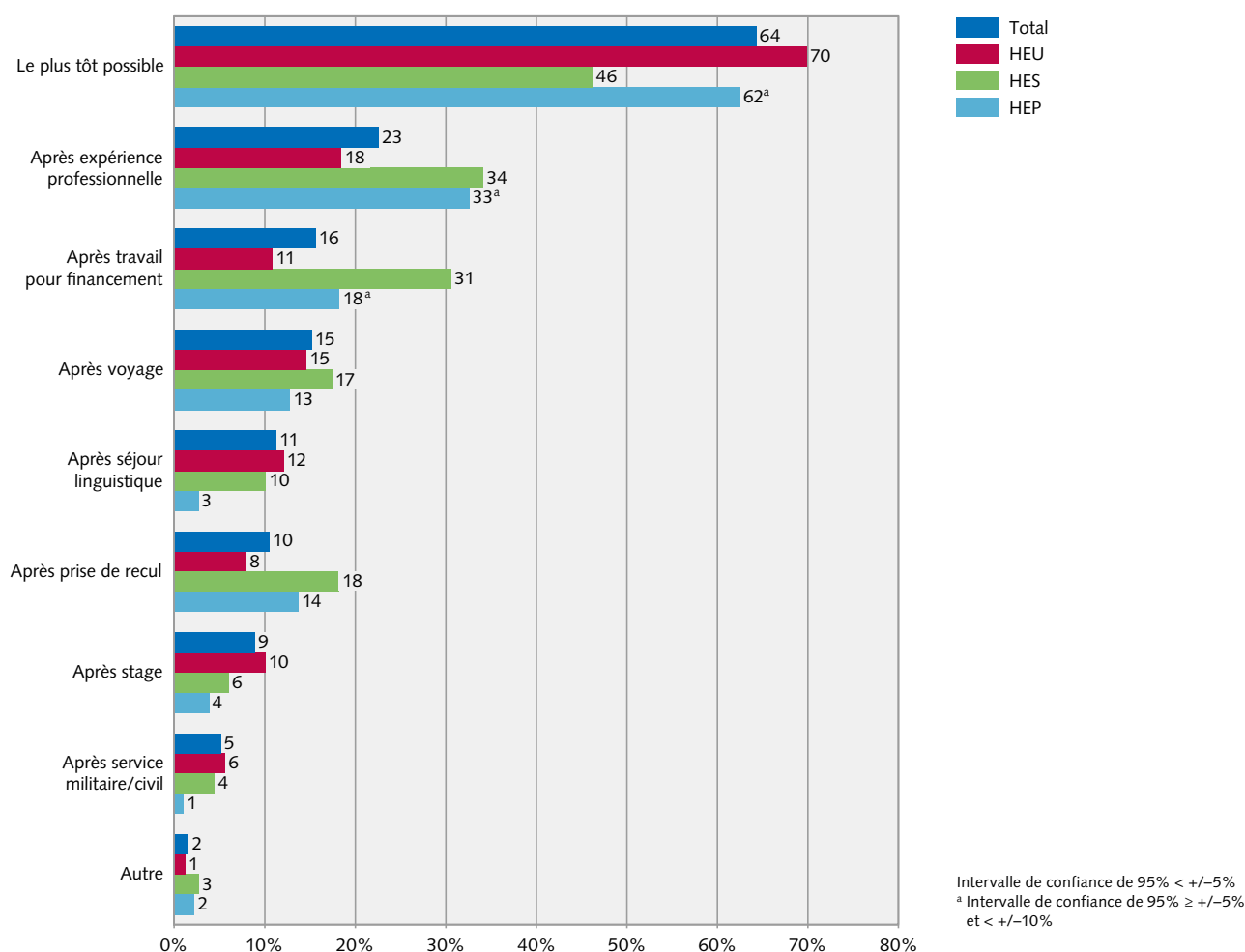
47% des étudiant·e·s en bachelor prévoient de continuer leurs études au niveau master après l'obtention du bachelor. Près des deux tiers (64%) de ces étudiant·e·s en bachelor ayant l'intention de préparer un master souhaitent débiter ces études de master le plus rapidement possible. Près d'un quart (23%) souhaitent auparavant acquérir une première expérience professionnelle et un

sixième (16%) exercer une activité professionnelle pour financer la suite de leurs études. Les voyages (15%), les séjours linguistiques (11%), une prise de recul (10%), un stage (9%) ou le service militaire/civil (5%) sont aussi des raisons de repousser le début des études en master.

Les étudiant·e·s en bachelor des HEU sont plus nombreux (70%) que la moyenne des étudiant·e·s en bachelor, et ceux des HES moins nombreux (46%) à programmer un passage direct. Les étudiant·e·s en bachelor des HEU indiquent plus rarement que la moyenne observée parmi les étudiant·e·s en bachelor vouloir acquérir d'abord de l'expérience professionnelle, exercer une activité professionnelle pour financer la suite ou prendre du recul par rapport aux études. En revanche, ces positions sont plus fréquemment celles des étudiant·e·s en bachelor des HES. Les étudiant·e·s en bachelor des HEP indiquent aussi plus souvent qu'ils souhaitent d'abord

Début planifié du master selon le type de haute école, en %
des étudiant·e·s en bachelor planifiant des études de master
(réponses multiples possibles)

G 6.18

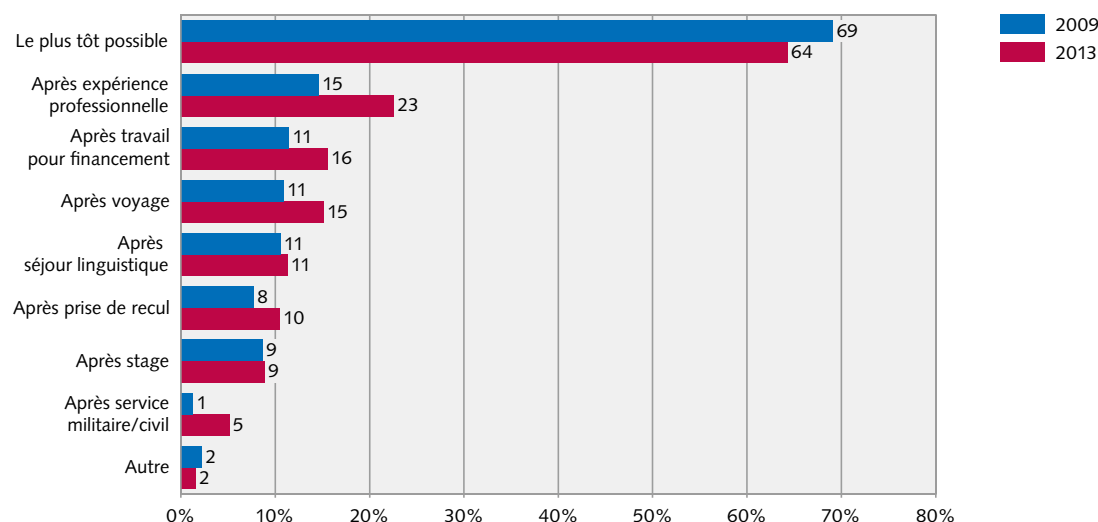


Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

Début planifié du master, en %
des étudiant-e-s en bachelor planifiant des études de master
(réponses multiples possibles)

G 6.19



Source: SSEE 2009, 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

acquérir une expérience professionnelle. Par contre, ils sont moins nombreux que la moyenne des étudiant-e-s en bachelor à vouloir faire un stage, un séjour linguistique ou leur service militaire/civil avant de commencer leurs études de master. Ce dernier point s'explique par la forte proportion de femmes dans les HEP.

Par rapport à l'enquête 2009 (69%), il s'avère qu'en 2013 les étudiant-e-s (64%) prévoient plus rarement un passage direct en master. En revanche, ils envisagent plus souvent d'acquérir une expérience professionnelle, d'exercer une activité professionnelle pour financer la suite, de voyager ou de prendre du recul par rapport aux études avant de continuer.

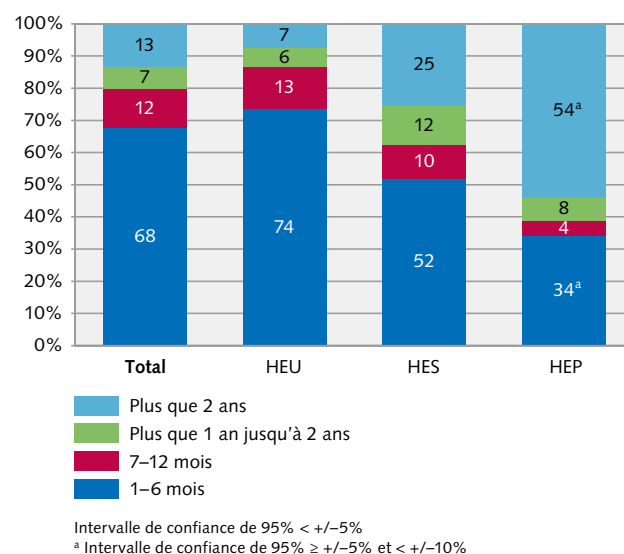
6.5.2 Interruption avant de commencer en master

La volonté d'une grande partie des étudiant-e-s en bachelor de poursuivre directement en master se reflète dans les réponses des étudiant-e-s en master: près des deux tiers (68%) indiquent avoir commencé les études de master dans les six mois suivant l'obtention du titre de bachelor. 12% ont commencé en master 7 à 12 mois après. 7% ont fait une pause de plus d'un à deux ans et 13% ont fait une interruption de plus de deux ans entre le bachelor et le master.

Mais on observe des variations très nettes entre les différents types de hautes écoles. Alors que les trois-quarts (74%) des étudiant-e-s en master des HEU ont fait une pause de six mois maximum, c'était le cas d'une bonne moitié (52%) des étudiant-e-s en master des HES

Interruption avant le début de master en mois selon le type de haute école,
en % des étudiant-e-s en master

G 6.20



Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

et d'environ un tiers (34%) des étudiant-e-s en master des HEP. A l'inverse, la part des étudiant-e-s en master ayant fait une interruption de plus de deux ans entre le bachelor et le master est nettement plus élevée dans les HES (25%) et surtout les HEP (54%) que dans les HEU (7%).

6.5.3 Conditions d'accès

Les étudiant-e-s en master ont été interrogés sur les conditions d'accès. Les trois quarts (75%) indiquent que leur bachelor (ou un autre diplôme) était suffisant pour avoir accès au master.

Près d'un sixième (17%) sont passés par une procédure de sélection sur dossier. 9% devaient acquérir des crédits ECTS pendant leur master, 7% devaient passer un examen de langue et 5% devaient acquérir des crédits ECTS supplémentaires avant de rentrer en master. 4% devaient faire un stage et 3% devaient repasser des examens déjà réussis.

6.5.4 Changement de haute école pour le master

Il a été demandé aux étudiant-e-s en bachelor qui prévoyaient de passer au master s'ils envisageaient pour cela de changer de haute école. Les étudiant-e-s ayant changé de haute école pour le master ont été interrogés sur les raisons de leur décision.

En moyenne, un tiers (33%) des étudiant-e-s en bachelor ayant l'intention de préparer un master déclarent vouloir changer de haute école pour le faire. Atteignant

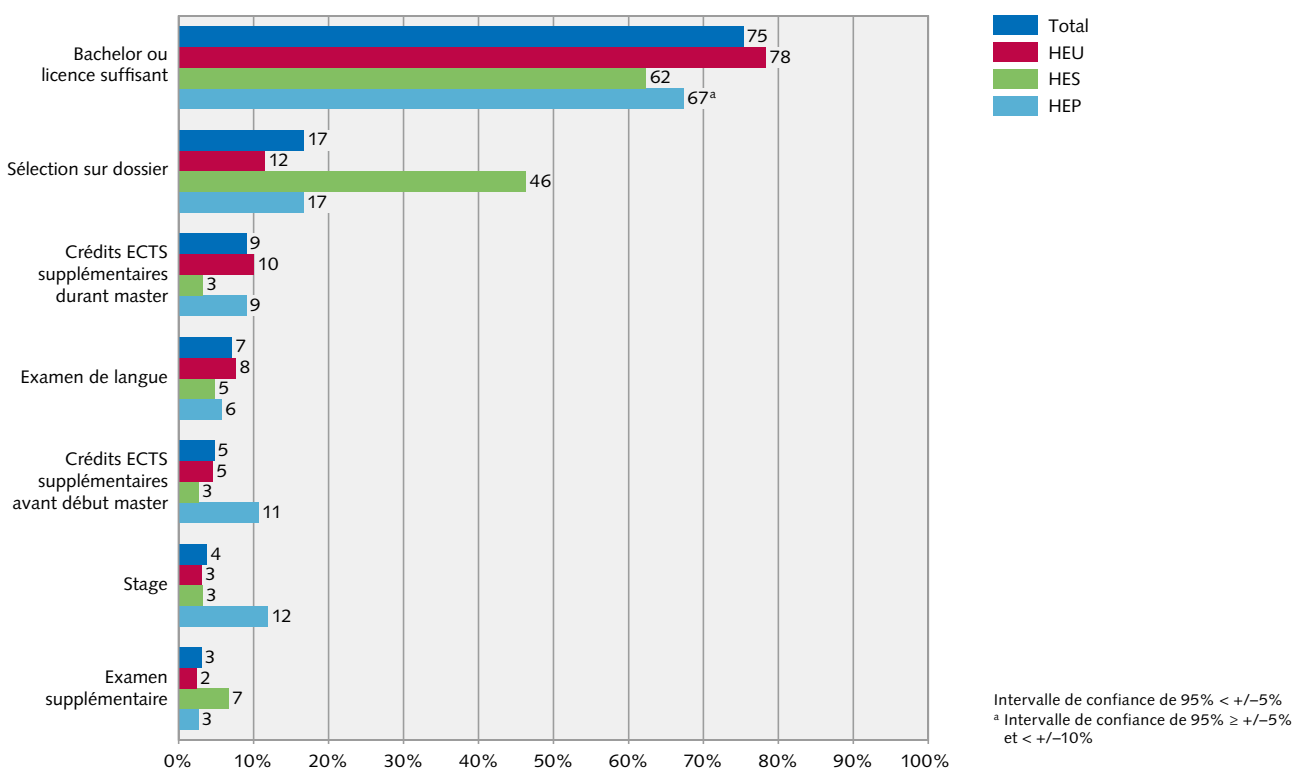
57%, cette proportion est nettement plus élevée en HES qu'en HEU et en HEP (26% dans les deux cas). Si l'on compare par rapport à 2009, aucun changement n'est constaté dans les intentions des étudiant-e-s en bachelor.

33% des étudiant-e-s en master des HEU ont changé de haute école pour le master. En HES ils étaient 55% et 61% en HEP. La forte proportion d'étudiant-e-s ayant changé de haute école en HEP s'explique en partie par les étudiant-e-s en pédagogie curative qui ont commencé directement en master. L'ordre de grandeur des chiffres présentés correspond aux déroulements des études observés en 2011 pour les cohortes d'étudiant-e-s sur la base du SIUS.³⁷

La fréquence du changement de haute école dépend de la durée de l'interruption avant les études de master: plus l'interruption dure longtemps, plus le changement de haute école est fréquent au niveau master. Un quart (27%) des étudiant-e-s ayant commencé en master dans les six mois suivant l'obtention de leur titre de bachelor ont changé de haute école. Pour les étudiants ayant commencé en master après une interruption de plus de 2 ans, ce chiffre passe à trois quarts (77%).

Conditions d'accès au master, en % des étudiant-e-s en master (réponses multiples possibles)

G 6.21



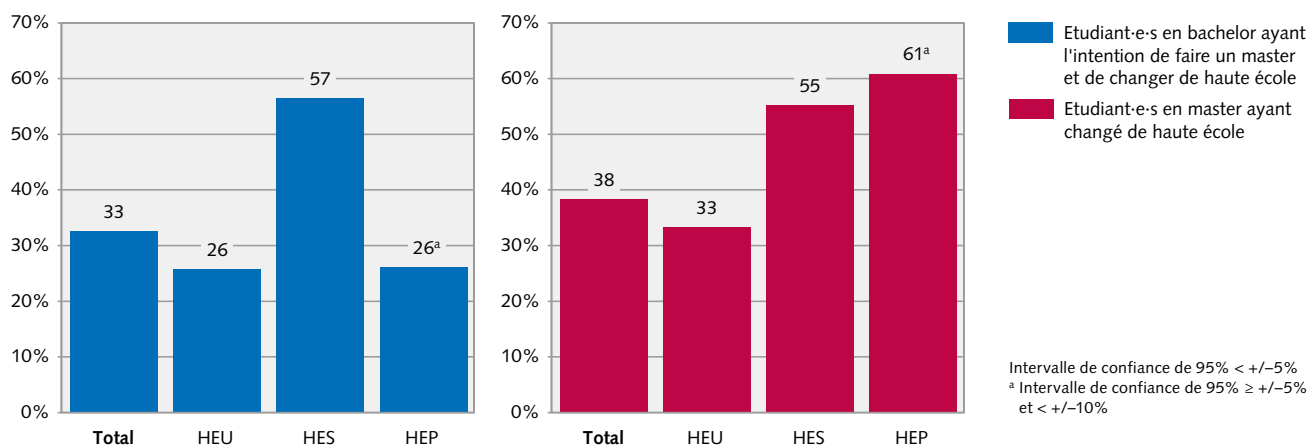
Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

³⁷ OFS (2012): Baromètre de Bologne 2012. Neuchâtel: OFS. Page 16.

Changement de haute école prévu et effectué, en % des étudiant-e-s en bachelor ayant l'intention de faire un master resp. des étudiant-e-s en master

G 6.22



Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

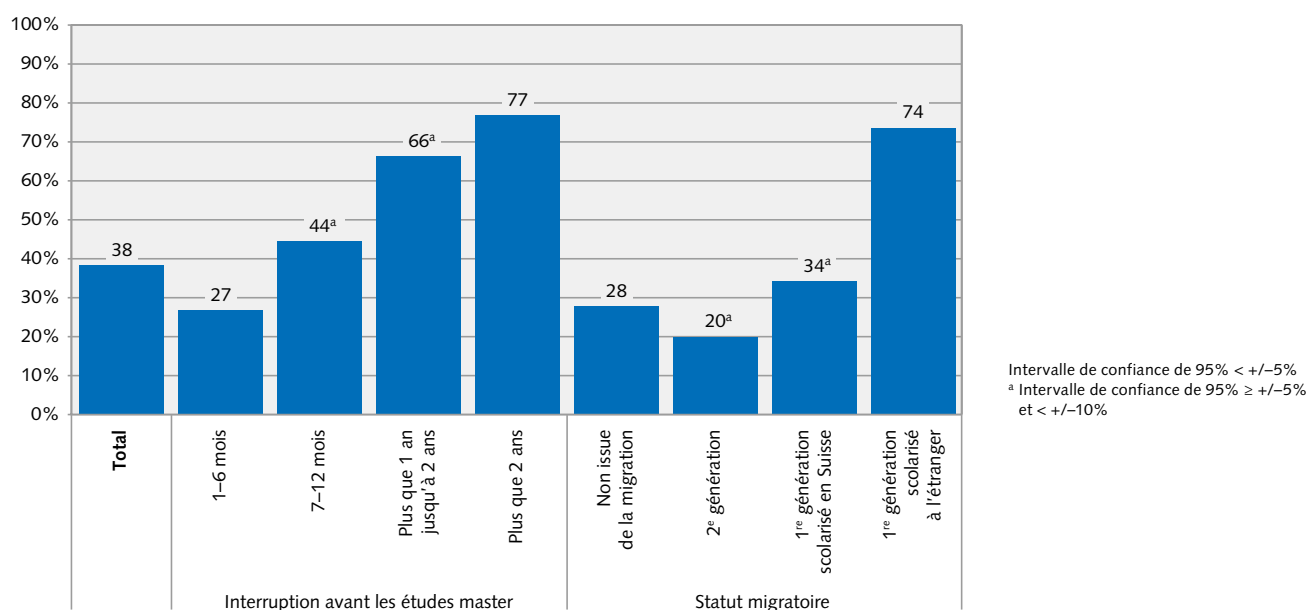
La majorité (74%) des étudiant-e-s issus de la migration de première génération scolarisés à l'étranger ont changé de haute école pour le master. Pour les étudiant-e-s non issus de la migration (28%) ou issus de la migration de deuxième génération (20%), cette proportion passe en revanche en dessous de la moyenne des étudiant-e-s.

La raison la plus souvent invoquée pour le changement de haute école est l'absence d'offre, dans l'ancienne haute école, pour le master souhaité. C'est le cas pour 52% des étudiant-e-s en master ayant changé de haute

école. Les autres raisons fréquemment citées sont l'excellente réputation des études de master dans la nouvelle haute école (35%), le changement depuis l'étranger dans une haute école Suisse pour le master (27%), l'envie de découvrir une autre région (26%) ou le souhait de préparer le master dans une autre langue (19%). Une moins grande importance était accordée au souhait d'étudier avec un certain professeur (8%), d'exercer une activité rémunérée (6%) ou de maintenir le coût des études aussi bas que possible (3%).

Proportion d'étudiant-e-s ayant changé de haute école au début des études de master, en % des étudiant-e-s de master

G 6.23

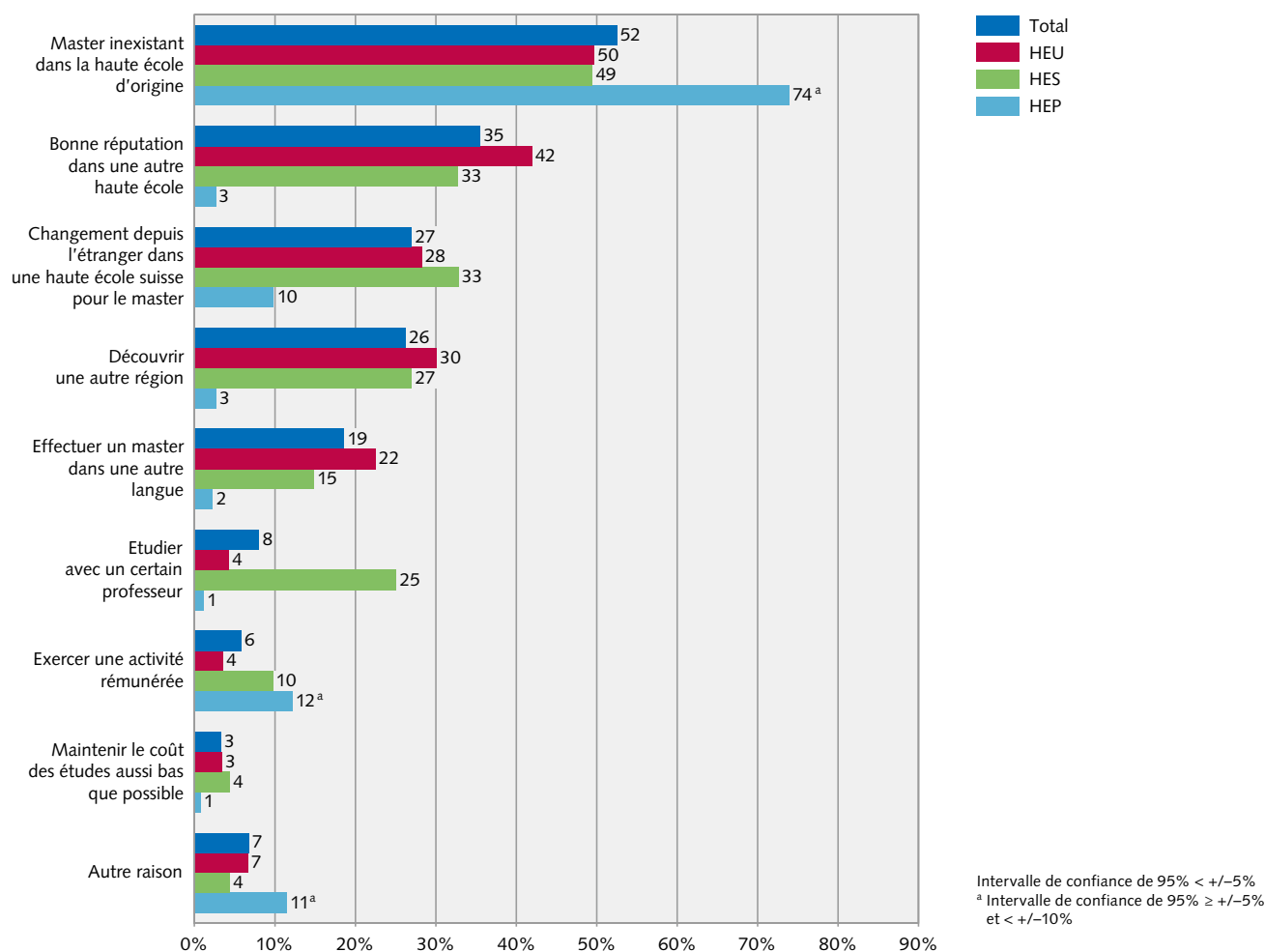


Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

Raisons pour le changement de haute école selon le type de haute école,
en % des étudiant-e-s en master ayant changé de haute école
(réponses multiples possibles)

G 6.24



Source: SSEE 2013

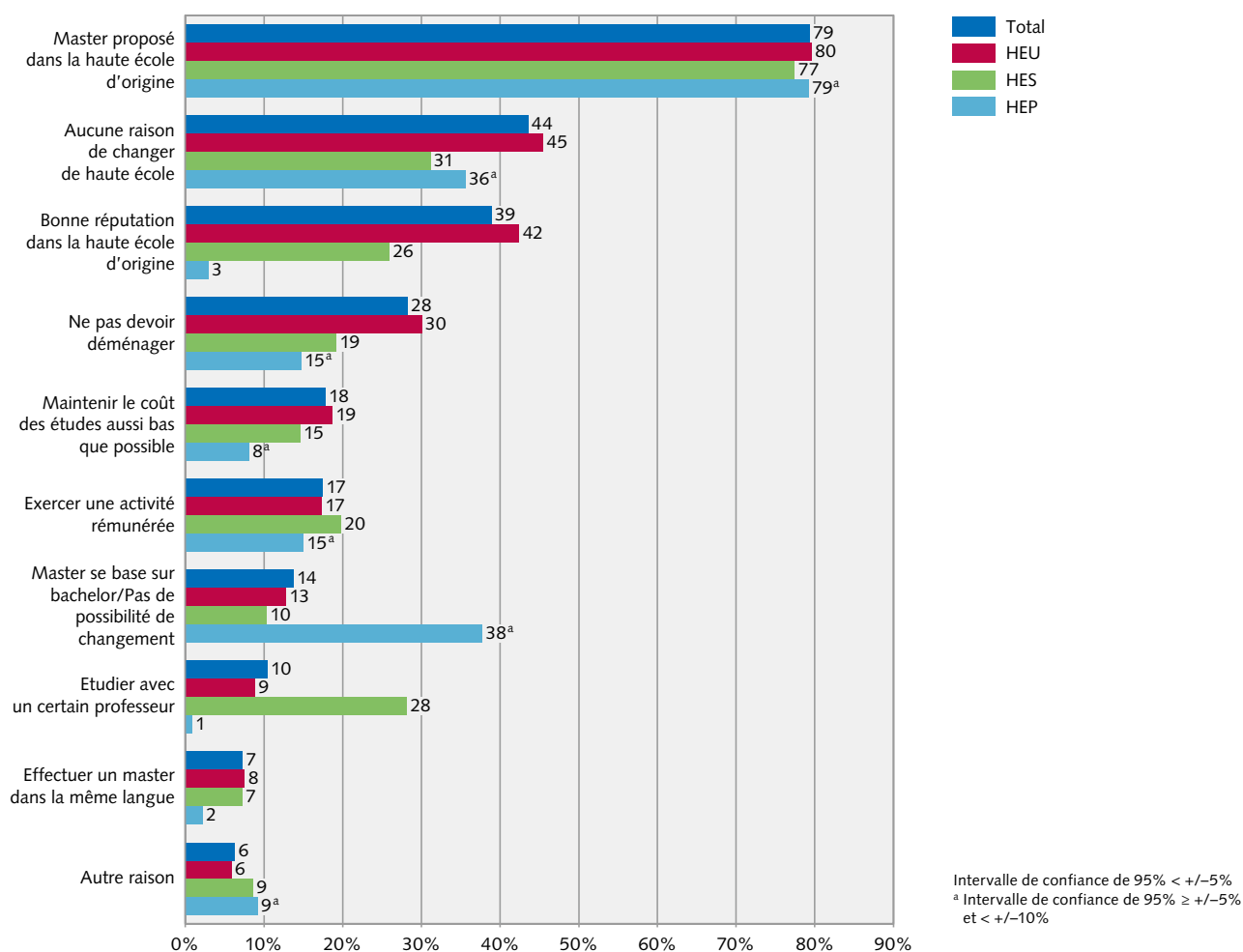
© OFS, Neuchâtel 2015

Dans les HEU, la bonne réputation était plus souvent (42%) invoquée comme raison du changement que pour la moyenne des étudiant-e-s en master. Dans les HES, le fait de suivre les cours d'un professeur en particulier était une raison de changement avancée plus souvent (25%) que ce qui était observé en moyenne. Ce phénomène s'explique par le domaine Musique, arts de la scène et autres arts, dans lequel cette raison de changement est le plus souvent invoquée (47%). Dans les HEP, les trois quarts (74%) donnent comme raison de changement de haute école l'absence d'offre dans l'ancienne haute école pour le master souhaité. Dans les HEP, à l'exception de l'activité rémunérée et des autres raisons, toutes les autres motivations ont été plus rarement citées que pour la moyenne des étudiant-e-s.

Pour les étudiant-e-s en master, la raison principale de ne pas changer de haute école (79%) est l'existence du master dans la haute école fréquentée. 44% estiment qu'il n'existe aucune raison de changer, 39% citent la bonne réputation du master dans la haute école fréquentée et 28% ne veulent pas avoir à déménager. Dans plus de 10% chacune, les raisons invoquées étaient aussi: maintenir les coûts des études aussi bas que possible, exercer une activité rémunérée et que le master se base sur le bachelor. En comparaison, les raisons suivre les cours d'un certain professeur (10%) ou effectuer un master dans la même langue (7%) jouent un moins grand rôle.

Raisons contre le changement de haute école,
en % des étudiant·e·s en master n'ayant pas changé de haute école
(réponses multiples possibles)

G 6.25



Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

Si l'on considère les raisons en fonction du type de haute école, on note quelques écarts entre les HES ou HEP et la moyenne observée pour tous les étudiant·e·s. Les étudiant·e·s en master des HEP sont nettement plus nombreux (38%) à invoquer comme raison de ne pas changer que le master se base sur le bachelor. Dans les HES, une proportion supérieure (28%) à la moyenne des étudiant·e·s en master invoquent comme raison l'intention de suivre les cours d'un certain professeur, ce qui s'explique par les résultats du domaine Musique, arts de la scène et autres arts.

Annexe

A.1 Remarques méthodologiques

Population de base et échantillon

Le cadre de sondage a été constitué par l'ensemble des étudiant-e-s immatriculés dans une haute école suisse au semestre d'automne 2012/13 pour y acquérir un bachelior, un master, une licence ou un diplôme. Les personnes réalisant des cours de formation continue ou un doctorat sont exclues de l'enquête.

Au moment du tirage de l'échantillon, cette population avait un effectif de 185'121 personnes, soit 109'130 inscrites dans les universités et écoles polytechniques fédérales (HEU), 59'441 étudiant-e-s en haute école spécialisée (HES) et 16'550 dans les hautes écoles pédagogiques (HEP).

L'échantillon est stratifié par haute école et par domaine d'études (HES/HEP), ou par groupes de domaines d'études (HEU). Les informations sont basées sur le Système d'information universitaire suisse (SIUS). Les strates de moins de 100 étudiant-e-s ont été intégrées exhaustivement dans l'échantillon. Au final, l'échantillon a comptabilisé 26'665 personnes, soit 10'001 étudiant-e-s en HEU, 14'036 en HES et 2628 en HEP.

Participation

Le relevé a été effectué pendant le semestre de printemps, entre le 26 mars et le 2 juin 2013, via un questionnaire en ligne (Internet). Les étudiant-e-s ont été contactés par courrier postal et par e-mail, dans lesquels figurait un code d'accès personnalisé au questionnaire. Deux courriers de rappel ont été envoyés.

1041 personnes ont été définies comme pertes neutres. Il s'agit essentiellement de personnes ayant terminé leurs études avant le début de l'enquête. 18'192 étudiant-e-s ont participé à l'enquête, soit un taux de réponse net de 71%. Le détail des taux de réponse par haute école figure dans le tableau ci-dessous.

Questionnaire

Le questionnaire est disponible sur les pages Internet du projet (www.etudiants-stat.admin.ch).

T A1 Participation par haute école

	Adresse initiale	Pertes neutres	Univers de base après contact	Interviews réalisées	Taux de réponse net
Hautes écoles universitaires (HEU)					70,4%
UNIBAS	852	26	826	571	69,1%
UNIBE	798	25	773	578	74,8%
UNIFR	715	24	691	507	73,4%
UNIGE	844	16	828	536	64,7%
UNIL	735	9	726	519	71,5%
UNILU	651	25	626	468	74,8%
UNINE	735	20	715	490	68,5%
UNISG	847	35	812	508	62,6%
UZH	976	51	925	677	73,2%
USI	721	32	689	480	69,7%
FS-CH	491	18	473	306	64,7%
IUKB	91	12	79	66	83,5%
EPFL	722	10	712	493	69,2%
ETHZ	823	43	780	598	76,7%
Hautes écoles spécialisées et hautes écoles pédagogiques (HES/HEP)					71,4%
BFH	1 378	44	1 334	1 011	75,8%
HES-SO	5 357	216	5 141	3 444	67,0%
FHNW	1 901	73	1 828	1 309	71,6%
FHZ	845	7	838	638	76,1%
SUPSI	2 127	150	1 977	1 475	74,6%
FHO	758	26	732	560	76,5%
ZFH	2 730	96	2 634	1 947	73,9%
KAL	489	46	443	282	63,7%
LRG	274	8	266	130	48,9%
Autres HEP-I	802	29	773	599	77,5%
Total	26 662	1 041	25 621	18 192	71,0%

Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

Préparation et pondération des données

La cohérence et la validité des réponses des étudiant-e-s ont été vérifiées dans le cadre du processus de traitement des données à des fins statistiques. Les observations contenant des données manquantes sur les trois questions clés de l'enquête n'ont pas été prises en compte.

Les données ont été pondérées sur la base du taux de sondage (strates selon les hautes écoles et les (groupes) de domaines d'études) et d'une correction pour la non-réponse. De plus, un calibrage a été effectué sur des caractéristiques connues de l'ensemble de la population (sexe, groupes d'âge, domicile avant le début des études et niveau d'études). Cette pondération permet l'estimation des résultats pour la population de base.

Présentation des résultats

Pour les analyses suivant les groupes (analyses bivariées), pour chaque sous-chapitre nous avons présenté les principales variables des groupes en cohérence avec la variable d'analyse. L'importance des variables des groupes est aussi révélée à travers les estimations de modèles multivariés, qui par ailleurs ne sont pas l'objet de cette publication.

Toutes les analyses du présent rapport sont basées sur des données pondérées. Les totaux peuvent légèrement varier entre les différentes dimensions. Ces différences peuvent résulter de réponses manquantes dans le questionnaire, qui peuvent s'additionner lors d'analyses combinant plusieurs dimensions.

La somme des fréquences relatives peut s'écarter légèrement de 100% à cause des arrondis.

Précision des fréquences relatives

Les enquêtes par échantillonnage ne portant que sur une partie de la population considérée (population de base), les résultats présentent toujours un certain degré d'incertitude. Cette incertitude peut être quantifiée, grâce aux intervalles de confiance. Plus leurs bornes sont éloignées, plus les résultats sont incertains. Un intervalle de confiance dépend de son «niveau de confiance», le plus souvent fixé à 95%. Si nous supposons que le paramètre à estimer se trouve dans l'intervalle de confiance, notre risque d'erreur est limité à 5%. La définition de l'intervalle de confiance implique donc qu'il est improbable mais qu'il n'est pas totalement exclu que le paramètre se situe en dehors de l'intervalle de confiance calculé. Le calcul de la précision des fréquences relatives a été effectué avec un intervalle de confiance dont le niveau de confiance était de 95%.

Les estimateurs ont été classifiés comme suit:

- Sans indication: Bon, intervalle de confiance de 95% $< \pm 5\%$
 a: Suffisant, intervalle de confiance de 95% $\geq \pm 5\%$ et $< \pm 10\%$
 b: Mauvais, intervalle de confiance de 95% $\geq \pm 10\%$

Précisions des valeurs moyennes

L'indication de la précision des valeurs moyennes est basée sur le coefficient de variation. Les estimations s'appuyant sur des échantillons aléatoires sont soumises à une dispersion stochastique. Cette dispersion peut être considérable s'il s'agit d'événements rares ou de montants variant fortement. La dispersion peut être mesurée grâce au coefficient de variation. Ce dernier est exprimé en pourcentage et est défini comme le rapport entre l'écart-type et la valeur moyenne.

Le coefficient de variation est une mesure relative pour la variation. Contrairement à l'écart-type, il ne dépend pas de la valeur moyenne des variables analysées.

Les estimateurs ont été classifiés comme suit:

- Sans indication: Bon, coefficient de variation $< 2,5\%$
 a: Suffisant, coefficient de variation $\geq 2,5\%$ et $< 5\%$
 b: Mauvais, coefficient de variation $\geq 5\%$

Nombre de cas

Le rapport ne présente pas les résultats des catégories pour lesquelles le nombre de cas est inférieur à 25. Ces catégories sont représentées par deux astérisques (**).

Fiabilité statistique

Les différences entre les groupes qui ressortent des graphiques et tableaux ne sont pas toutes statistiquement significatives. Celles qui sont décrites dans le texte, par contre, sont statistiquement significatives. En revanche, il n'est pas possible de commenter dans le texte toutes les différences statistiquement significatives.

A.2 Définitions

A) Nomenclatures

Le présent rapport s'appuie sur les nomenclatures et les définitions du Système d'information universitaire suisse (SIUS), ainsi que sur l'enquête sur la situation sociale et économique des étudiant·e·s (SSEE).

Domaines d'études HES/HEP

Le catalogue des filières d'études se base sur la nomenclature élaborée dans le cadre de la révision partielle de la loi sur les HES (LHES) entrée en vigueur en 2005.

Les filières d'études sont regroupées selon les domaines suivants:

Architecture, construction et planification
Technique et IT
Chimie et sciences de la vie
Agronomie et économie forestière
Economie et services
Design
Sport
Musique, arts de la scène et autres arts
Linguistique appliquée
Travail social
Psychologie appliquée
Santé
Formation des enseignants

Le domaine d'études Formation des enseignants correspond au type de haute école HEP.

Groupes de domaines d'études HEU

A la différence de la subdivision habituelle des hautes écoles en facultés et en instituts, le Système d'information universitaire suisse (SIUS) distingue 81 domaines d'études, qui sont regroupés en vingt domaines d'études comparables au niveau suisse, répartis entre sept groupes de domaines d'études:

Sciences humaines et sociales
Sciences économiques
Droit
Sciences exactes et naturelles
Médecine et pharmacie
Sciences techniques
Interdisciplinaire et autres

Groupes de domaines d'études du système de haute école HE

Les groupes de domaines d'études du système des hautes écoles (HE) réunissent les domaines d'études officiels des hautes écoles universitaires, des hautes écoles spécialisées et des hautes écoles pédagogiques. Ces groupes de domaines d'études communs permettent une comparaison entre les trois types de haute école.³⁸

Hautes écoles spécialisées et hautes écoles pédagogiques (HES/HEP)

Les écoles mentionnées ci-dessous (hautes écoles pédagogiques incluses) sont considérées comme hautes écoles spécialisées dans le cadre du SIUS (état au semestre d'automne 2012).

BFH	Berner Fachhochschule
HES-SO	Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale
FHNW	Fachhochschule Nordwestschweiz
FHZ	Fachhochschule Zentralschweiz
SUPSI	Scuola Universitaria Professionale della Svizzera italiana
FHO	Fachhochschule Ostschweiz
ZFH	Zürcher Fachhochschule
KAL	FH Kalaidos Fachhochschule
LRG	HES Les Roches-Gruyère
Autres HEP-I	Autres hautes écoles pédagogiques (non intégrées) et institutions de la formation des enseignants

La rubrique «Autres HEP-I» couvre les hautes écoles et institutions ci-après:

Interkantonale Hochschule für Heilpädagogik Zürich
Haute Ecole Pédagogique BEJUNE
Haute Ecole Pédagogique du Canton de Vaud
Pädagogische Hochschule Wallis
Pädagogische Hochschule Freiburg
Pädagogische Hochschule Bern
Pädagogische Hochschule Luzern
Pädagogische Hochschule Schwyz
Pädagogische Hochschule Zug
Schweizer Hochschule für Logopädie Rorschach
Pädagogische Hochschule Thurgau
Pädagogische Hochschule Schaffhausen
Pädagogische Hochschule Graubünden
Pädagogische Hochschule St.Gallen
Eidgenössisches Hochschulinstitut für Berufsbildung

³⁸ Catégories consultables sur: www.media-stat.admin.ch/pdf/FachbereichsgruppeHS_fr.pdf

Hautes écoles universitaires (HEU)

Dans le cadre du Système d'information universitaire suisse (SIUS), sont reconnues comme hautes écoles universitaires:

Les dix universités cantonales:

UNIBAS	Université de Bâle
UNIBE	Université de Berne
UNIFR	Université de Fribourg
UNIGE	Université de Genève
UNIL	Université de Lausanne
UNILU	Université de Lucerne
UNINE	Université de Neuchâtel
UNISG	Université de Saint-Gall
UZH	Université de Zurich
USI	Università della Svizzera italiana (depuis 1996/97),

Les deux écoles polytechniques fédérales:

EPFL	Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne
ETHZ	Eidgenössische Technische Hochschule Zürich,

Autres institutions universitaires (Autres IU):

FS-CH	Universitäre Fernstudien Schweiz (depuis 2006/07),
IUKB	Universitäres Institut Kurt Bösch (depuis 2008/09)

B) Définitions

Activité rémunérée

Activités exercées au cours des douze mois précédant l'enquête, durant les périodes de cours ou les vacances semestrielles, régulièrement ou non, y compris les stages rémunérés et l'assistantat. Les activités rémunérées exercées avant le début des études ne sont pas prises en considération. Le volume des activités rémunérées (taux d'occupation) est donné en proportion d'un emploi à plein temps.

Budget-temps

Le budget-temps des étudiant-e-s indique le volume horaire pour les différentes activités, pendant une semaine type du semestre.

La charge de travail a été saisie pour les activités suivantes:

Etudes

Activité rémunérée en parallèle des études

Activités bénévoles

Tâches domestiques et familiales, garde des enfants

Les études incluent la fréquentation des cours et autres travaux induits par les études, tels que préparation des cours, rédaction de travaux, recherches bibliographiques, rencontres avec les enseignants, etc. La durée des trajets n'est pas incluse.

Entrant (hautes écoles)

Par entrant on entend toute personne qui s'immatricule pour la première fois à un semestre d'automne donné à un niveau d'études défini (bachelor, master, diplôme/licence) d'un type de haute école donné (haute école universitaire, haute école spécialisée ou haute école pédagogique).

Une personne peut être comptée plusieurs fois au cours de sa formation comme entrant, à des niveaux d'études et dans des types de hautes écoles différents.

Etrangers scolarisés en Suisse

Personnes de nationalité étrangère qui étaient domiciliées en Suisse lorsqu'elles ont obtenu leur certificat d'accès aux hautes écoles.

Etrangers scolarisés à l'étranger

Personnes de nationalité étrangère qui habitaient à l'étranger lorsqu'elles ont obtenu leur certificat d'accès aux hautes écoles.

Etudiant-e-s

Toute personne immatriculée dans une haute école suisse (haute école universitaire, haute école spécialisée ou haute école pédagogique) au semestre d'automne 2012/13. L'enquête sur la situation sociale et économique des étudiant-e-s prend en considération les étudiant-e-s des niveaux bachelor, master et licence/diplôme. Les personnes réalisant un doctorat ou des cours de formation continue ne sont pas prises en compte.

European Credit Transfer and Accumulation System (ECTS)

Le système européen de transfert et d'accumulation de crédits (ECTS) est un système européen de reconnaissance des prestations d'études qui permet également de les transférer et de les accumuler. Centré sur l'étudiant-e, il se base sur le volume de travail qu'il doit fournir en

vue de réaliser les objectifs d'une unité d'enseignement. Ceux-ci sont fixés de préférence sous forme d'acquis de formation ou de compétences à acquérir. Le volume de travail des étudiant-e-s est exprimé en crédits:

- 1 crédit correspond à un volume de travail de 25 à 30 heures
- 60 crédits correspondent à 1 année d'études
- 180 crédits sont nécessaires pour obtenir un diplôme de bachelor, et
- 90 à 120 crédits pour un diplôme de master.

Grands régions

Le lieu de domicile des étudiant-e-s ont été regroupés en grandes régions, qui sont définies de la manière suivante:

Région lémanique: Genève, Vaud, Valais

Espace Mittelland: Berne, Fribourg, Jura, Neuchâtel, Soleure

Suisse du Nord-Ouest: Argovie, Bâle-Campagne, Bâle-Ville

Zurich: Zurich

Suisse orientale: Appenzell Rhodes-Extérieures, Appenzell Rhodes-Intérieures, Glaris, Grisons, Saint-Gall, Schaffhouse, Thurgovie

Suisse centrale: Lucerne, Nidwald, Obwald, Schwyz, Uri, Zoug

Tessin: Tessin

Etranger

Médiane

Pour déterminer la médiane, les valeurs observées sont rangées par ordre croissant puis partagées en deux moitiés comportant chacune le même nombre de valeurs: la médiane est la valeur située entre la valeur la plus élevée de la première moitié et la valeur la plus basse de la deuxième moitié. Contrairement à la moyenne arithmétique, la médiane n'est pas influencée par les valeurs extrêmes.

Mode de logement

Les diverses formes de logement sont classées en cinq groupes:

Etudiant-e-s vivant chez leurs parents

Etudiant-e-s en foyer d'étudiants

Etudiant-e-s vivant seuls

Etudiant-e-s vivant avec un ou une partenaire et/ou des enfants

Etudiant-e-s vivant avec d'autres personnes (colocation)

Niveaux d'études

Bachelor: Les études de bachelor comprennent 180 crédits, attribués selon le système européen de transfert et d'accumulation des crédits (ECTS). Cela correspond à une durée d'études moyenne de 3 ans (études à temps complet).

Master: Les études de master comprennent entre 90 et 120 crédits. La durée normale des études est de 1,5 à 2 ans à plein temps.

Licence/diplôme: Etudes vers la licence/le diplôme/le diplôme HES/le diplôme HEP. Selon des «Directives de Bologne», les filières d'études de licence/diplôme sont remplacées par des filières d'études échelonnées de bachelor et de master. Sont exclues les filières d'études des enseignants du degré secondaire II avec 60 crédits.

Niveau de formation des parents

Le plus haut niveau de formation des parents est divisé en cinq catégories:

Pas de formation post-obligatoire, signifie que les parents n'ont suivi que l'école obligatoire.

Degré secondaire II: professionnel comprend la formation professionnelle initiale (apprentissage ou école professionnelle).

Degré secondaire II: général regroupe les écoles gymnasiales et les autres écoles de formation générale d'une durée d'au moins deux ans.

Formation professionnelle supérieure comprend les formations d'une durée minimum de deux ans entreprises après avoir obtenu un titre d'une formation professionnelle initiale.

Haute école comprend les diplômes des hautes écoles universitaires, spécialisées et pédagogiques.

Profession des parents

Les professions des parents sont classées selon la nomenclature suisse des professions 2000 (NSP 2000) ou selon la classification internationale type des professions (CITP 08 (COM)):

NSP 2000: Dans la NSP 2000, toutes les professions figurant dans la banque de données des professions de l'Office fédéral de la statistique sont groupées dans un ordre hiérarchique. La NSP 2000 est subdivisée selon les domaines d'activité (principe d'organisation semblable à celui des branches économiques, par ex. le domaine des professions de la construction, le domaine des professions de la santé, etc.).

CITP 08 (COM): La CITP est la nomenclature internationale des professions (CITP = Classification internationale type des professions; version anglaise; ISCO = International Standard Classification of Occupations). Elle permet d'établir des comparaisons au plan international de statistiques concernant les professions exercées. En raison de son organisation hiérarchique, elle peut aussi être utilisée pour des analyses relatives à la structure sociale de la population.

Renchérissment

Afin de permettre des comparaisons financières entre les enquêtes, les sommes de 2005 sont présentées aux prix de 2013. Elles sont ainsi majorées de 3,7% pour tenir compte du renchérissement annuel moyen entre 2005 et 2013. Le renchérissement annuel entre 2009 et 2013 étant nul, il n'a pas été nécessaire d'adapter les montants de 2009.

Ressources financières et dépenses

Le budget d'un étudiant ou d'une étudiante pouvant varier fortement d'un mois à l'autre, il a été demandé aux étudiant-e-s d'estimer leurs dépenses et ressources financières pour un mois «normal», à savoir un mois d'études et non de vacances, durant le semestre de printemps 2013.

Dépenses: dépenses mensuelles moyennes effectuées par les étudiant-e-s eux-mêmes ou par d'autres personnes en leur faveur, lorsque celles-ci règlent par exemple une partie ou la totalité du loyer, de l'alimentation, des vêtements ou des assurances.

Ressources: somme des ressources que les étudiant-e-s ont tous les mois à disposition à partir des différentes sources de financement.

Sources de ressources financières

Les ressources financières des étudiant-e-s ont été classées en quatre catégories:

Famille: montants versés par les parents, le/la partenaire ou d'autres membres de la famille.

Activité rémunérée: montants résultant de l'activité rémunérée de l'étudiant-e au moment de l'enquête, et moyens économisés avant les études dans le cadre de cette activité rémunérée.

Bourses et prêts: montants des bourses et prêts venant des pouvoirs publics (Confédération, canton ou commune), de la haute école ou d'organisations privées à but non lucratif.

Autres: montants venant des prêts bancaires privés et d'autres capitaux, ne résultant pas d'une activité rémunérée passée, et autres sources (ex.: héritage, rente, etc.).

Statut migratoire

On distingue les étudiant-e-s issus de la migration de première et de deuxième génération. Les étudiant-e-s issus de la migration de première génération sont eux-mêmes nés à l'étranger. Font partie de la deuxième génération les personnes dont les parents ont immigré en Suisse, donc les étudiant-e-s nés en Suisse, mais dont les parents sont nés à l'étranger.

Pour compléter la classification, la première génération est divisée en deux groupes: les étudiant-e-s issus de la migration de première génération, scolarisés en Suisse, donc ayant partiellement suivi le système scolaire suisse; les étudiant-e-s issus de la migration de première génération, scolarisés à l'étranger et étant arrivés en Suisse seulement après, en général pour étudier (avec un certificat d'accès étranger).

T A2 Classification du statut migratoire*

Etudiant-e-s		Lieu de naissance des parents		
Lieu de naissance	Nationalité	Les deux en Suisse	Un des deux en Suisse	Les deux à l'étranger
En Suisse	Suisses	o	o	II
	Etrangers	o	II	II
A l'étranger	Suisses	o	o	I
	Etrangers	I	I	I

I Etudiant-e-s immigrés de 1^{re} génération

II Etudiant-e-s immigrés de 2^e génération

o Etudiant-e-s non issue de la migration

* Classification simplifiée, qui ne tient pas compte de la nationalité à la naissance

© OFS, Neuchâtel 2015

Subsides d'études

Toutes les bourses et tous les prêts des pouvoirs publics, des hautes écoles et des organisations privées à but non lucratif. Les bourses de mobilité et prêts bancaires privés ne sont pas pris en compte.

A.3 Sources de données

Les données utilisées proviennent des enquêtes suivantes de l'OFS:

Situation sociale et économique des étudiant·e·s [SSEE], OFS

Informations complémentaires:
www.etudiants-stat.admin.ch

Système d'information universitaire suisse [SIUS], OFS

Informations complémentaires:
www.statistique.admin.ch → Thèmes → 15 – Education, science → Bases statistiques → Enquêtes, sources → Etudiants et examens finals des hautes écoles

Enquête suisse sur la population active [ESPA], OFS

Informations complémentaires:
www.espa.ofs.ch

Relevé structurel [RS], OFS

Informations complémentaires:
www.statistique.admin.ch → Thèmes → 01 – Populations → Bases statistiques → Enquêtes, sources → Relevé structurel

Enquête suisse sur la santé [ESS], OFS

Informations complémentaires:
www.ess.ofs.admin.ch

Enquête sur les revenus et conditions de vie en Suisse [SILC], OFS

Informations complémentaires:
www.silc.bfs.admin.ch

Programme des publications de l'OFS

En sa qualité de service central de statistique de la Confédération, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a pour tâche de rendre les informations statistiques accessibles à un large public.

L'information statistique est diffusée par domaine (cf. verso de la première page de couverture); elle emprunte diverses voies:

Moyen de diffusion

Service de renseignements individuels

L'OFS sur Internet

Communiqués de presse: information rapide concernant les résultats les plus récents

Publications: information approfondie

Données interactives (banques de données, accessibles en ligne)

Contact

058 463 60 11
info@bfs.admin.ch

www.statistique.admin.ch

www.news-stat.admin.ch

058 463 60 60
order@bfs.admin.ch

www.stattab.bfs.admin.ch

Informations sur les divers moyens de diffusion sur Internet à l'adresse
www.statistique.admin.ch → Services → Les publications de Statistique suisse

Education et science

Dans le domaine de l'éducation, deux sections de l'Office fédéral de la statistique traitent les thèmes suivants:

Section Processus de formation (BILD-P)

- Elèves et diplômes (élèves et étudiants, formation professionnelle et examens finals)
- Etudiants et diplômes des hautes écoles (universitaires, spécialisées et pédagogiques)
- Ressources et infrastructure (enseignants, finances et coûts, écoles)
- Personnel et finances des hautes écoles (universitaires, spécialisées et pédagogiques)

Section Système de formation (BILD-S)

- Perspectives de la formation et analyses longitudinales (élèves, étudiants, titres et corps enseignant de tous les degrés)
- Formation et marché du travail (compétences des adultes, transition de l'éducation vers le marché du travail, formation continue)
- Système de formation (indicateurs du système de la formation)
- Thèmes spécifiques et activités transversales (p.ex. situation sociale des étudiants)

Ces deux sections diffusent des publications régulières et des études thématiques. Nous vous invitons à consulter notre site Internet. Vous y trouverez également des informations sur les personnes de contact pour vos éventuelles questions.

www.education-stat.admin.ch

L'enquête sur la situation sociale et économique des étudiant-e-s a été réalisée pour la troisième fois au cours du semestre de printemps 2013. Elle fournit des données actuelles sur des thèmes liés à la politique des hautes écoles et des thèmes de société: provenance des étudiant-e-s, financement et subsides d'études, exercice d'une activité rémunérée et budget-temps. D'autres thèmes relatifs aux conditions de vie des étudiant-e-s sont le mode de logement, la santé ou encore la conciliation de la famille et des études. L'enquête donne également des informations concernant le passage du bachelor au master, le choix des études et la mobilité.

Avec ces données, l'enquête fournit des indications importantes sur les conditions-cadre sociales et économiques des études et contribue ainsi aux discussions sur l'organisation et le financement de la formation dans les hautes écoles.

N° de commande

255-1300

Commandes

Tél. 058 463 60 60

Fax 058 463 60 61

order@bfs.admin.ch

Prix

27 francs (TVA excl.)

ISBN 978-3-303-15595-0